

Séance du 23 juin 2023
Délibération n° 23/194

OBJET

Rapport de Madame le Maire

Procès-verbal de la séance du
Conseil Municipal du 13 avril 2023 – Adoption.

Mesdames, Messieurs

Aux termes de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de chaque séance du Conseil Municipal est arrêté au commencement de la séance suivante.

Il est demandé de bien vouloir :

- ♦ **ADOPTER** le procès-verbal de la séance du 13 avril 2023, ci-annexé.

Adoptée à l'unanimité

Transmission en préfecture le

Le Maire,
Martine AUBRY

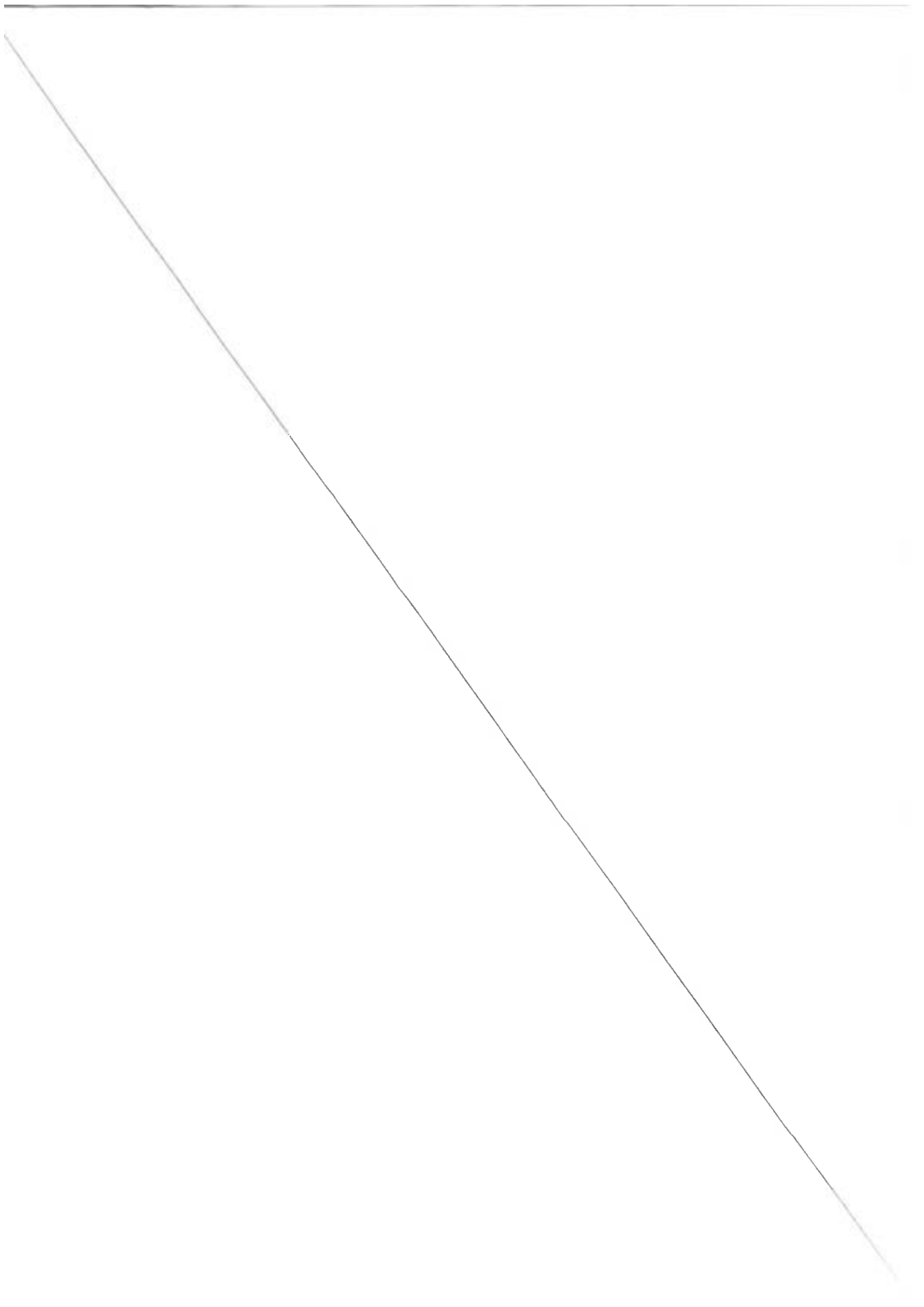
28 JUIN 2023

Le secrétaire de séance

Affichée en mairie
le: 28/06/2023.

Beverley Davis

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.





PROCES VERBAL
de la séance du Conseil Municipal du jeudi 13 avril 2023

La séance, convoquée le 06 avril 2023, est ouverte à 17 heures 10, sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Maire de Lille.

Madame le Maire - Je vous propose de vous asseoir et de donner tout de suite la parole à Beverley JOLIET pour faire l'appel.

(Il est procédé à l'appel par Beverley JOLIET, secrétaire de séance.)

Étaient présents lors de la séance :

Groupe Lille en commun, durable et solidaire : M. AGOUNI, MMES AUBRY, BADERI, BLAS, BRESSON, BRUN, MM. CAREMELLE, DAVID-BROCHEN, MME DELACROIX, MM. DENDIEVEL, DESLANDES, DIXNEUF, DUHEM, M. GHERBI, MMES GOFFARD, GOMIS, MM. HANOH, JACQUEMART, MME JOLIET, M. JOSEPH-FRANCOIS, MME LECHNER, M. LEPETIT, MMES LIBERT, LINKENHELD, MM. MARTIN, MENAULT, MMES MORELL-SAMPOL, MOUNIER-VEHIER, MM. PIANEZZA, POSMYK, OULKEBIR, MMES RATELADE, RENGOT, M. RICHIR, MMES RODES, SABE, STANIEC-WAVRANT, STIEVENARD, M. TAISNE, MME TROTTEIN, M. VICOT.

Groupe Lille Verte : M. AL DANDACHI, MME BALMELLE, M. BALY, MME BOCQUET, M. BONNET, MME CAMARA, M. CREPEL, MM. GUIZIOU, LOUCHART, MMES NICOLAS, SEDOU.

Groupe Faire Respirer Lille : MME BRULANT-FORTIN, MM. CHARLES, DOUFFI, MMES DUHAMEL, DUPUY, SPILLEBOUT.

Étaient excusés :

Groupe Lille en commun, durable et solidaire : M. PILETTE (pouvoir à Anne GOFFARD), MME GAUTIER (pouvoir à Audrey LINKENHELD)

Groupe Lille Verte : MME DABIT (pouvoir à Stéphane BALY).

Madame le Maire - Bonjour à vous tous. Je vous salue tous et, bien sûr, les conseillers de quartier qui sont avec nous, les Lillois et la presse qui nous accompagne ce soir.

Nous nous retrouvons ce soir en Conseil Municipal, ce qui sera l'occasion pour moi de présenter l'évolution de la situation face à l'intrusion informatique subie par la Ville depuis le 1^{er} mars. Ce contexte, vous l'imaginez, a obligé les services à s'organiser pour maintenir les activités. Elle impacte aussi le Conseil – c'est pourquoi j'en dis un mot là –, puisque nous ne sommes pas en mesure de retransmettre en direct nos débats comme c'est le cas habituellement sur le site internet de la Ville et sur les réseaux sociaux, mais le replay sera disponible demain, sera lisible et pourra être visionné sur le site de la Ville.

Je voudrais remercier le service des Instances tout particulièrement et l'ensemble des services, parce que cela n'a pas été simple de préparer ce Conseil Municipal, mais particulièrement le service des Instances, qui est la cheville ouvrière et centrale de l'organisation de notre Conseil, qui a travaillé sans les outils informatiques habituels à la préparation et à la transmission des délibérations. Cela a donc été pour eux une charge supplémentaire et, évidemment, un changement de méthode, mais je crois qu'ils se sont totalement investis, comme l'ensemble des agents de la Ville – j'y reviendrai tout à l'heure –, depuis cette intrusion informatique.

(Projection d'un diaporama)

Madame le Maire - Je commence évidemment par le carnet, qui est malheureusement fourni, puisque février et mars ont été des mois tristes, parfois même bouleversants, à l'annonce de disparitions souvent brutales, d'ailleurs.

Je voudrais commencer par le décès et la disparition d'André LAGOËT, qui s'est éteint le 06 février dernier, qui était un pilier du milieu associatif, membre de l'association Mémoire et Patrimoine de Fives. C'était aussi une personnalité très reconnue et appréciée dans le quartier, car il avait un engagement associatif dans beaucoup de domaines, notamment de la solidarité et de la culture. Il laisse aussi le souvenir d'un homme généreux, qui faisait de la solidarité son engagement vis-à-vis des plus fragiles.

Je voudrais redire de notre part à tous, à sa famille et à ses proches, nos pensées les plus affectueuses.

Nous avons également eu la tristesse d'apprendre la disparition d'une figure des marchés lillois en la personne de Christian DAMAY, qui nous a quittés le 11 février dernier. Là aussi, une personnalité attachante – il y en a beaucoup dans notre ville, mais là, on en perd un certain nombre –, très appréciée des clients et des commerçants, quelqu'un d'une très grande gentillesse et d'une bonne humeur parfaite, permanente et reconnue de tous.

Je voudrais juste vous donner un exemple : il s'est mobilisé lorsqu'il a appris l'arrivée des Afghans à Lille, et un samedi matin, il a appelé aussitôt Floriane GABRIELS, nous étions en train d'essayer de récupérer un minimum de choses pour leur donner, il avait organisé tout le marché de Wazemmes pour collecter des affaires ; nous sommes

arrivés avec une voiture, puis avec un camion, pour récolter tout ce qu'il avait fait préparer par ses collègues. Je voudrais le dire, parce que c'est un exemple parmi d'autres de sa solidarité et de sa réactivité.

Je voudrais réitérer à son épouse, Georgette, ainsi qu'à l'ensemble de sa famille tout notre soutien et nos pensées.

Je voudrais aussi évoquer la mémoire de Dominique CALONNE, qui s'est éteint le 09 février dernier. C'était un homme engagé auprès des plus démunis, très attaché aux valeurs de partage et de solidarité, engagé notamment avec l'Île de la Solidarité, et je salue bien évidemment Benaïssa EL HAMDANI et les bénévoles de l'Île de la Solidarité, ses « collègues » de la solidarité quotidienne auprès des sans domicile fixe ; ils ont perdu un ami et un « collègue de la solidarité », si je peux m'exprimer ainsi, et son dévouement dépassait d'ailleurs l'Île de la Solidarité, toujours au plus proche de ceux qui sont parmi les plus éloignés de notre société.

De la même manière, j'ai une pensée pour Francis CHASSARD, ancien président de l'association Eole qui nous a quittés le 24 février dernier, là aussi, une figure importante de la vie associative et militante lilloise. Il avait à cet égard été élevé au rang de Chevalier de la Légion d'honneur, au regard de cette activité associative et solidaire. Son travail à la direction de l'Agence départementale d'information sur le logement a été des plus précieux pour l'ADIL ; il nous a notamment beaucoup aidés sur l'encadrement des loyers, n'est-ce pas, chère Audrey ? C'était un véritable exemple pour chacun d'entre nous.

Je voudrais adresser de nouveau nos chaleureuses pensées à son épouse, Renée, à ses enfants, à ses petits-enfants et à l'ensemble de sa famille et de ses proches.

Je voudrais aussi rendre un hommage tout particulier à Jean PATTOU, qui a disparu le 13 février dernier ; on le savait malade, mais là, effectivement, il nous a quittés.

C'était d'abord un architecte et un peintre, qui laisse derrière lui un héritage majeur, qui lui a valu d'exposer ses œuvres un peu partout, et notamment à l'international.

C'était un praticien et un enseignant en architecture – j'insiste là-dessus, parce que c'était sa formation et on retrouve dans son art sa formation et aussi son talent –, qui a toujours proposé une vision poétique de son art, dans la lignée des grands architectes utopistes. On a souvent qualifié de piranésiennes ses œuvres ; effectivement, quand on les regarde, ce n'est pas faux.

C'était aussi un maître de la couleur ; il élevait son regard pour embrasser toutes les grandes villes d'Europe, il les a toutes peintes, définies avec sa propre définition, à vol d'oiseau souvent, dans des visions panoramiques.

Mais c'est surtout à Lille, qui était sa ville de cœur, qu'il a consacré le plus grand nombre de ses œuvres, représentant chaque quartier et chaque monument. On en a parlé au dernier Conseil, on lui doit notamment la monumentale et visionnaire fresque de la station de métro Lille-Europe, qui pourrait résumer à elle seule l'ambition de son œuvre.

Difficile de distinguer l'architecte du peintre – quand vous connaissez ses œuvres, vous le comprenez, c'est là aussi où réside son originalité. Il était libéré de toute contrainte, il regardait un quartier, une ville, et il exprimait ce qu'elle représentait pour lui par cette vision liée à l'architecture mais liée aussi à sa vision poétique de la ville.

Pour dire les choses, pour ses amis, qui me le rappelaient encore récemment, c'était aussi un amoureux de la vie et de la fête. Avec son épouse Martine et un groupe d'amis fidèles, pendant très longtemps, il a organisé des rencontres cyclistes, des pique-niques champêtres ou, en bord de mer, des initiations à la planche à voile au lac du Héron, des semaines de ski à Courchevel ; c'était quelqu'un qui cultivait l'amitié et ces moments.

C'est aussi autour de lui, de Pierre OLIVIER, un grand peintre lillois aussi qui nous a quittés il y a maintenant quelques années, de Lyse OUDOIRE et de quelques autres, qu'ils ont créé le groupe Prairial, qui installa notamment une piscine de compétition au sein de la Vieille Bourse. Vous voyez que c'était quand même aussi quelqu'un qui aimait la plaisanterie et qui y travaillait avec d'autres artistes.

Je voudrais renouveler à Martine, son épouse, à ses enfants, Marie, Julie et François, à l'ensemble de sa famille, mon témoignage personnel et celui de l'ensemble du Conseil Municipal.

Je souhaite aussi évoquer devant vous deux drames qui sont survenus ces dernières semaines et qui nous ont beaucoup touchés.

Tout d'abord, la disparition de Marion LÉBOUCHER le 08 mars dernier dans des circonstances dramatiques que nous connaissons sur le pont de Tournai, alors qu'elle circulait à vélo.

Je ne voudrais pas rappeler ici que ce pont de Tournai, pour lequel nous attendons des réponses de la MEL, mais je sais qu'elles sont en cours, a déjà entraîné la disparition de Faël en janvier 2022, à quelques mètres de là, ou de Maïté en mai 2020 avenue Denis Cordonnier. La dangerosité de cette voie, qui va de Lille à Villeneuve d'Ascq, pour les cyclistes est maintenant largement reconnue, notamment à cause de ce fameux angle mort – c'est à chaque fois le cas là – des camions, des bus, et dans le cadre de ce que nous travaillons actuellement sur le Code de la rue, nous rappelons encore cela ; malheureusement, même si nous avons beaucoup travaillé avec l'ADAV pour faire en sorte qu'il y ait des autocollants à l'arrière des bus et des camions pour dire aux cyclistes de ne pas se situer à droite des camions, surtout à un feu, alors que le camion peut démarrer en même temps que le cycliste et, malheureusement, l'entraîner, je crois qu'il y a encore beaucoup à faire.

Je voudrais parler de Marion, qui était une brillante chercheuse du CERAPS qui se préparait à soutenir sa thèse de doctorat en sciences politiques à l'institut de Montréal. Un hommage lui a d'ailleurs été rendu hier, comme ses parents m'en ont informée, par cette université et par le laboratoire du CERAPS de Lille, au cours duquel le titre de Docteur lui a été décerné à Montréal de manière posthume.

Elle était très appréciée par ses collègues, c'était une jeune femme très reconnue dans la communauté scientifique et aussi d'une grande gentillesse, d'une grande ouverture, et je crois qu'aucun mot ne peut amoindrir la peine de ses parents, de ses proches, et je voulais simplement réitérer en notre nom à tous à ses parents, à sa sœur, à sa famille, nos pensées.

Mais je voudrais revenir un instant aussi sur ce pont de Tournai, car cela fait maintenant des années que nous demandons des aménagements, et Jacques RICHIR ne me démentira pas. Nous avons demandé la sécurisation de cet axe, ce pont est extrêmement étroit et des aménagements de voirie sont prévus avant l'été, ils vont commencer avant l'été, il en est largement temps, avec une voie qui permettra, effectivement, dans un premier temps, une piste cyclable bidirectionnelle et une protection du carrefour du Mont-de-Terre qui permettra une plus grande protection.

Je le redis aussi, la demande de la Ville de Lille est qu'il y ait une passerelle parallèle au pont pour les piétons et pour les cyclistes ; nous l'avons demandée à plusieurs reprises et j'en avais moi-même fait la demande de nouveau à Damien CASTELAIN, y compris avec Audrey LINKENHELD, d'ailleurs, dans un rendez-vous que nous avons eu il y a deux mois, et réitérée il y a un mois, pour que cette passerelle soit mise à l'étude et que les travaux de cette piste bidirectionnelle soient effectivement réalisés avant l'été, ce qui nous a été confirmé.

Je pense qu'on peut aussi rendre un hommage au jeune Nadir BEKKADOUR, qui a perdu la vie subitement le 21 mars dernier au lycée Gaston Berger. Chacun le sait maintenant, Nadir souffrait de problèmes cardiaques depuis sa naissance, avait subi plusieurs opérations. Il est tombé – un accident cardiaque certainement – pendant le passage d'une épreuve au baccalauréat. Cela a donné lieu à des débats sur les circonstances de sa mort ; je ne vais pas en dire plus, car il y a aujourd'hui une inspection générale de l'Éducation nationale et une enquête ouverte à la demande de la Procureure, donc attendons les résultats sur ces circonstances.

Dire quand même que Nadir était un exemple de courage et de détermination, parce que, malgré cette maladie grave qui l'avait atteint, ses opérations et sa santé fragile, il se battait et il était là, à 19 ans, en train de passer son Bac. Il était arrivé d'Algérie à Ronchin en 2007, accompagné de sa mère, pour être justement soigné d'une grave cardiopathie et il a fait face à sa maladie et a gravi les échelons de l'école et du lycée, avec une très grande combativité et, tous ses camarades l'ont dit, avec une jovialité et une joie de vivre, où il saisissait chaque opportunité de la vie.

Simplement redire à sa famille nos pensées. On attend les résultats de l'enquête, bien sûr, et on partage évidemment la profonde douleur de cette famille, ainsi que de ses camarades, d'ailleurs, parce qu'il y a eu une émotion tout à fait importante.

Je voudrais saluer Valérie ROUSTAN – levez-vous pour que tout le monde vous voie, Valérie –, qui est notre nouvelle Directrice Générale Adjointe du pôle Ressources Humaines, Affaires Juridiques et Instances.

Valérie ROUSTAN est ingénieure, elle nous vient de Charleville-Mézières. Vous allez me dire : « Qu'est-ce qu'une ingénieure vient faire dans les ressources humaines ? » ; eh bien, je vais vous le dire ! Cela prouve déjà une très grande rigueur et cela nous plaît beaucoup. Elle était Directrice des Ressources Humaines et des Relations Sociales de la Ville et du CCAS à Charleville-Mézières et auparavant elle avait occupé de nombreuses fonctions – on voit le lien là entre ingénieur et ressources humaines – sur la prévention de la santé, sur la sécurité au travail et le bien-être au travail. Dans la période dans laquelle nous sommes, avoir ces compétences est, pour nous et pour le Directeur Général, très important dans la Ville et, bien sûr, pour Martin DAVID-BROCHEN.

Madame ROUSTAN a la « particularité », si je peux m'exprimer ainsi, d'arriver de Charleville-Mézières, où il y a eu aussi une attaque informatique qu'elle a dû gérer. Elle a pu mettre aussi son expérience au service de la collectivité, dans la progression des plans de continuité d'activité dont je vous parlerai tout à l'heure, notamment pour les agents, pour les ressources humaines.

Elle est ingénieure territoriale de formation, elle a suivi un cursus ressources humaines dispensé par l'INSET, car elle avait, comme elle nous l'a expliqué, une grande appétence pour ces sujets. Je crois qu'on peut à la fois s'appuyer sur son expérience et ses qualités d'écoute que l'on a pu apprécier et dire qu'on est heureux qu'elle soit là.

Nous avons beaucoup insisté lors de notre entretien sur l'épanouissement professionnel de chacun et sur le fait de remettre en place une Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dynamique dans notre Ville. Elle existe, mais je crois qu'on peut encore aller plus loin et c'est une des compétences de Madame ROUSTAN, donc nous avons beaucoup discuté de ce que nous pourrions poursuivre pour améliorer encore ce que nous avons mis en place. Je rappelle qu'aujourd'hui, la plupart des agents sont promus par un concours et pas seulement, comme c'était le cas avant, uniquement à l'ancienneté ; c'est aussi l'occasion pour chacun de penser son avenir, peut-être, pour certains, dans d'autres missions que celles qu'ils ont à un moment donné, et surtout de pouvoir gravir les échelons, réaliser de la formation et passer des concours.

Nous lui souhaitons donc la bienvenue dans la Direction Générale et je crois que tous les élus de la même manière.

Je voudrais maintenant souhaiter la bienvenue à l'ensemble des Conseillers de quartier qui seront officiellement installés dans leurs fonctions ce soir.

Après l'adoption du nouveau règlement intérieur en février dernier, les services, autour de Sébastien DUHEM, ont travaillé au renouvellement de l'ensemble des membres desdits quartiers. Je voudrais remercier tous ceux qui se sont présentés et qui sont aujourd'hui les nouveaux conseillers de quartier, et les anciens, parce qu'il y en a : les habitants, les citoyens volontaires, les représentants des groupes politiques du Conseil Municipal, qui ont fait acte de candidature, qui ont accepté spontanément, pour d'autres, cette mission.

Être Conseiller de quartier, c'est évidemment un travail bénévole, c'est être acteur de la ville, du développement de son quartier mais aussi de la ville et de l'amélioration de la vie des habitants, donc beaucoup de disponibilité, de l'engagement, la capacité à expliquer aux habitants la politique mais aussi à faire remonter les aspirations, voire les critiques, et au-delà des réunions de chaque Conseil et des ateliers de quartier, c'est aussi cette mission de terrain qui est extrêmement importante.

Je voudrais aussi remercier ceux qui ont accepté de « rempiler » – comme me l'a dit un d'entre eux, « je rempile » –, désireux de poursuivre ce travail, et je suis sûre que ceux qui remplissent accompagneront ceux qui viennent d'arriver pour faire en sorte que le travail soit réalisé dans les meilleures conditions.

Je souhaite à tous de prendre le même plaisir à échanger et à travailler aux côtés de la Ville que ceux qui sont sortis et que je souhaite remercier aussi et je salue tous les Présidents de quartier : Charlotte, Sébastien, Estelle, Franck, Jean-Claude, Alexandra, Arnaud, Catherine et Stéphane LEPETIT, qui sont très heureux d'accueillir ces nouveaux conseillers.

J'en arrive maintenant à quelques informations à vous apporter. Tout d'abord, le bilan de Lille Neige.

Lille Neige était de retour à la gare Saint-Sauveur cette année et pendant quatre semaines. Vous vous souvenez que nous l'avons modifié depuis maintenant quelques années : nous avons préféré mettre Lille Neige au moment des vacances de février pour effectivement faire en sorte que ceux qui ne partent pas en vacances, et notamment les enfants et les familles, puissent bénéficier d'un endroit où ils peuvent s'amuser, se rencontrer.

Dire que dans le cadre du plan de sobriété énergétique que porte Audrey LINKENHELD, nous avons poursuivi la réduction de la consommation de gaz et d'électricité ; c'était déjà une première étape l'année dernière, nous sommes allés beaucoup plus loin cette année en faisant le choix de ne pas installer la traditionnelle patinoire. Cela a permis d'économiser 60 m³, c'est un an de consommation d'eau pour une personne qui se lave normalement, donc correctement – je trouvais que cela ne faisait pas beaucoup, mais on m'a dit : « Si, si, ça, ce sont les gens qui prennent des douches correctement » –, et de 44 280 kWh d'électricité. Nous avons également, sans amoindrir les plages horaires pour profiter du site, aménagé certains horaires d'ouverture, ce qui nous a permis, là aussi, de gagner en énergie.

Pour autant, l'amusement a été très présent dans cette 16^{ème} édition, et on le doit une fois de plus à Floriane GABRIELS et à l'ensemble de ses équipes, Floriane qui, malgré l'absence de la patinoire, a réussi à proposer des jeux qui ont ravi les petits et les grands, diverses activités, ludiques, sportives et créatives.

Il faut en remercier toutes ces équipes et tous ceux qui ont fait vivre Lille Neige pendant cette période.

Il y a eu un véritable carton pour la piste de glissage sur bouée (17 000 usagers), tout comme la tyrolienne qui a attiré plus de 150 Lilloises et Lillois par jour et près de 140 en moyenne quotidienne qui ont fréquenté le mur d'escalade. Je ne parle pas des autres activités qui étaient là, mais les activités plus sportives ont attiré, effectivement.

Au total, ce sont près de 59 000 entrées en 27 jours – vous voyez que c'est tout à fait essentiel et important –, cela a permis d'apporter de la joie à ceux qui sont venus, aux enfants et à leur famille.

Un mot aussi sur les quelques actualités culturelles.

Tout d'abord, « Lille Art up ! », qui a connu un grand succès. Je tiens à remercier Jacques RICHIR et Monsieur BLOND, le Directeur Général, qui s'est beaucoup mobilisé... Je rappelle que « Lille Art up ! » est cette foire d'art contemporain qui a pris un essor tout à fait important depuis deux ans surtout ; auparavant, c'était d'une qualité plus moyenne ; aujourd'hui, c'est vraiment la plus grande foire d'art contemporain après Paris, il y a eu 30 000 visiteurs sur 4 jours et des transactions en hausse qui s'échelonnent de 80 € à 70.000 €, donc on voit qu'on peut arriver aussi à trouver des œuvres pas trop coûteuses. On a vu beaucoup de jeunes qui disaient : « C'est ma première œuvre » ; c'est une bonne façon aussi de rentrer dans le goût pour les arts plastiques.

Pour la première fois, « Lille Art up ! » s'est exporté, à Grenoble, du 04 au 07 avril, donc c'est « Grenoble Art up ! » et a fait rayonner l'art contemporain dans la région Auvergne – Rhône-Alpes ; on est très heureux, d'ailleurs, de cela.

Je voulais peut-être juste dire un mot sur le fait qu'a été accueillie au sein de « Lille Art up ! » la Fondation Paul Duhem ; nous avons plusieurs fois accueilli la Fondation Paul Duhem ici à Lille. C'est en fait un lieu : La Pommeraie, en Belgique, qui accueille des personnes handicapées mentales, pour la plupart autistes mais pas seulement, et qui essaye de les réinsérer par l'art plastique ; c'est donc de l'art brut. Je voudrais quand même signaler qu'un de ces artistes est représenté au MoMa à New York, il y a aussi deux ou trois d'entre eux au LAM à Villeneuve d'Ascq. On arrive à un niveau tout à fait important et la Fondation Paul Duhem – Paul DUHEM étant un de ces artistes, celui qui était notamment au MoMa – a été accueillie et a présenté ses œuvres au sein de « Lille Art up ! ».

Je voudrais vous dire aussi que cela a été l'occasion de rencontrer des jeunes artistes, évidemment de chez nous, mais aussi d'ailleurs, et notamment un artiste ukrainien, Romain MININ, originaire de Kharkiv, dont la Ville a d'ailleurs acquis l'une des œuvres ; là aussi, c'est une façon d'aider l'Ukraine.

Séries Mania 2023 : là aussi, un succès assez exceptionnel, et ce n'est pas seulement la presse internationale et nationale qui me le fait dire ; 85 000 personnes ont fréquenté le festival, 54 séries de 24 nationalités ont été diffusées, mais au-delà de cela, je pense que ce qui était vraiment intéressant, c'est de voir – et c'est ce que dit sans arrêt Laurence HERSZBERG – le côté très populaire de ce festival : il est gratuit, on peut s'inscrire sur internet, ils gardent toujours des places pour ceux qui viennent directement.

Il y avait vraiment un mélange de séries pour tous – si je puis dire – et pour tous les âges et la mise à l'honneur de Cédric KLAPISCH dans une série très actuelle sur la jeunesse européenne face aux problèmes économiques et à la crise migratoire en Grèce – son dernier film se situe à Athènes, en Grèce – a été intéressante. Le jury a décerné le grand prix à « The Actor », une série iranienne, donc là aussi, vous voyez que nous étions complètement dans la triste actualité de – en l'occurrence – l'Iran ou de la crise migratoire, comme on vient de le voir encore ces derniers jours aux portes de l'Italie.

En plus de nombreuses diffusions de séries, il y a eu des masterclass inédites, auxquelles ont participé beaucoup d'habitants – ça aussi, c'est vraiment très important – et les professionnels. C'est pourquoi Séries Mania est très applaudi aujourd'hui, aussi bien à l'international que dans notre pays, parce que Laurence HERSZBERG et son équipe ont réussi à y faire venir des professionnels de tous pays, et notamment des grands pourvoyeurs de séries. Je l'ai dit, 85 500 spectateurs, donc populaire et intéressant.

Hier, nous avons ouvert le printemps 2023 de Lille3000 avec Marie-Pierre BRESSON, et Charlotte BRUN car nous avons accueilli des enfants. Le Printemps de Saint-Sauveur, je le rappelle, ce sont plusieurs week-ends qui ont été décidés et programmés par ce qu'on a appelé « la coopérative virtuelle » ou « le collège Saint-Sauveur », c'est-à-dire par des artistes et des associations culturelles de la ville dans les domaines divers (musique, arts plastiques, danse, etc.), présidé par Arnaud VAN LANCKER, par Nono, et ils décident entre eux de donner une carte blanche à certains artistes ou associations culturelles de la ville ou de la métropole, ce qui est l'occasion – et nous en avons rencontré quelques-uns qui étaient là hier, d'ailleurs – de dire : « C'est la première fois que je rencontrerai un public ». C'est effectivement comme cela qu'on peut aider des jeunes artistes à pouvoir être connus et reconnus.

C'était donc le lancement et, en même temps, deux inaugurations :

- une inauguration sur les jeux vidéo au Palais des Beaux-Arts ; je pense que cela plaira notamment aux jeunes, peut-être aussi à un certain nombre d'adultes qui jouent aux jeux vidéo ;
- l'exposition de Jean-François FOURTOU, qui, après « La maison tombée du ciel » – vous vous rappelez – en 2012 sur le jardin de l'Hospice Comtesse et ces personnages à tête de légume lors d'Utopia (les Minitos, les Maxitos, etc.), revient avec cette exposition « Range ta chambre ! », où il représente à la fois sa chambre lorsqu'il avait 3-4 ans et présente des meubles qui font six fois la taille des meubles habituels. Je dois vous dire qu'avec Charlotte et Marie-Pierre, nous avons accueilli à la fois des enfants des centres de loisirs et du CME, qui sont venus dans l'après-midi pour inaugurer avant l'inauguration officielle, et le succès a été effectivement total.

Vous dire aussi que le Cours Saint-So a rouvert ses portes hier et jusqu'à l'automne. La fréquentation de ce lieu en 2022 a entraîné l'arrivée de 93 000 personnes avec des activités très variées : des lectures pour enfants, du yoga, des blind tests, des offres de petite restauration... des choses extrêmement diverses.

Là aussi, on voit que le printemps arrive et que nous rouvrons les lieux culturels.

Je voudrais maintenant vous faire le point sur les désordres bâtimentaires dans la ville, puisque des questions nous sont souvent posées là-dessus.

Je rappelle juste que le service d'hygiène et de santé de la Ville s'occupe de deux types de problèmes :

- des problèmes liés à l'hygiène de l'habitat : moisissure, défaut de chauffage, présence de parasites, qui peuvent entraîner par ailleurs des difficultés plus tard ;
- des problèmes liés à la structure des bâtiments : des éléments de façade, des balcons ou des problèmes beaucoup plus structurels qui entraînent les problèmes de solidité pour les bâtiments.

Ce sont ces seconds qui ont donné lieu à une activité accrue, évidemment, depuis le 12 novembre et l'effondrement des 42 et 44 rue Pierre Mauroy.

Tout d'abord, vous dire sur l'organisation des services qu'en temps normal, on ouvre 1 050 dossiers d'insalubrité et 140 dossiers qui posent un problème de sécurité. Depuis le 12 novembre, 297 signalements ont été apportés au service.

L'organisation mise en place consiste à faire en sorte que le service lui-même, qui comporte 20 agents de grande qualité, soit accompagné d'ingénieurs de la Ville pour pouvoir agir immédiatement, c'est-à-dire que si quelqu'un nous fait un signalement, aussitôt, il est appelé, on lui demande exactement où sont les désordres, de quelle nature, d'envoyer tout de suite des photos, et si on voit qu'il y a une vraie difficulté, aussitôt, quelqu'un y va. Si l'on se rend compte, à partir d'une check-list posée à ces ingénieurs qui vont sur place, qu'il y a véritablement une question de sécurité, alors un membre de l'équipe – et vous vous souvenez qu'on avait ici salué Martine VOSSART pour le travail qu'elle avait mené, qui est vraiment une experte – va sur place et prend les décisions qui s'imposent.

Nous avons recours parfois au Tribunal Administratif qui nomme un expert quand vraiment la situation est extrêmement lourde, mais je dois dire qu'à chaque fois qu'un expert a donné son avis – on l'a sollicité à 12 reprises depuis le 12 novembre –, il n'a fait que confirmer, mais il était toujours important que ce soit le cas, ce que nos services avaient signalé. Je tiens la liste à votre disposition des 12 cas importants dans lesquels nous avons demandé un expert au TA.

Sur l'ensemble des visites qui ont eu lieu, bien sûr, nos services trouvent toujours quelque chose : une corniche qui a l'air d'être un peu décalée, une marche d'escalier qui ne va pas très bien... Pratiquement dans 270 cas, des remarques ont été faites, mais des remarques qui disent : « Faites attention à tel point », sans que ce soient des problèmes de sécurité lourds, ce sont plutôt des petits problèmes d'entretien qui ont été signalés.

Je vous donne des exemples :

- dans la rue Pierre Mauroy, Du Pareil au Même et Oxybul nous avaient sollicités ; en fait, il n'y avait pas de problème lourd, on leur a demandé un ou deux points ;
- Lancel, rue Lepelletier, où il y avait une alerte pompiers ; en fait, c'était une fissure de dilatation qui a été aussitôt bouchée...

Ce sont des petits sujets, mais qui auraient pu devenir grands, qui ont été traités à cette occasion.

En revanche, 40 situations ont donné lieu à des vrais sujets de sécurité, dont 16 situations de danger imminent qui ont entraîné une évacuation – donc 16 évacuations d'urgence – et 24 qui n'ont pas donné lieu à évacuation mais où on a mis en place des obligations, des mises en demeure de réaliser des travaux, des travaux qui peuvent être faits très rapidement – c'est ce qu'on demande –, de 8 à 30 jours, quand cela nous paraît pouvoir entraîner des difficultés de sécurité plus tard, ou des travaux plus structurels qui peuvent avoir lieu entre trois mois et un an parce que l'urgence n'est pas là.

En revanche, les 16 situations qui ont donné lieu à des situations d'urgence, je vais en dire quelques mots.

On a eu ces demandes, qui sont tout à fait normales, et je l'ai dit plus d'une fois, près de 300 sollicitations, et tant mieux, parce qu'il vaut mieux que l'on s'inquiète pour rien plutôt que de ne pas s'inquiéter du tout, et on voit bien combien les trois étudiants de la rue Pierre Mauroy ont eu raison – eux, pas pour rien – de s'inquiéter et tout de suite, donc on a eu au départ des commerçants et des riverains autour de la rue Pierre Mauroy. Cela s'est arrêté assez vite, et maintenant, ce qui arrive surtout, ce sont des propriétaires, et je dirais qu'il y a deux types de propriétaires, et je le dis très clairement, dans ceux qui nous sollicitent.

Il y a ceux qui se réveillent brutalement alors qu'ils savent depuis longtemps qu'il y a des problèmes, et ceux-là, je crois qu'on ne peut pas leur donner un blanc-seing, et à chaque fois qu'il en est ainsi, nous saisisons, comme nous l'avons fait déjà à deux reprises, le Procureur de la République pour mise en danger de la vie d'autrui.

Je ne reciterai pas 10 fois, mais je redis que pour les 44, 46 et 48 rue de la Monnaie, il est absolument scandaleux d'avoir maintenu une situation comme celle-là, connue des propriétaires ; je ne parle pas obligatoirement des propriétaires des appartements, parce que ceux-là, à qui on venait de vendre, par exemple, ne connaissaient pas la réalité des choses, mais, très franchement, on était là, comme nous l'a dit un expert, sur un « danger mortel d'effondrement imminent des trois immeubles ». Quand vous recevez ce rapport, qui confortait d'ailleurs l'avis de nos services de la veille – c'est là où on avait non seulement évacué les immeubles la veille, mais là, on a évacué les immeubles d'en face –, on voit bien que, franchement, c'est inacceptable d'avoir laissé la situation ainsi.

Et puis, il y en a d'autres qui nous sollicitent aujourd'hui et qui, effectivement, savaient qu'il y avait des difficultés et ne les ont pas traitées. Je citerai le 2 rue de la

Monnaie pour une autre raison, où on a découvert des propriétaires qui faisaient faire des travaux sans aucune autorisation et qui mettaient fortement en danger les locataires qui habitaient au-dessus, puisque l'immeuble, en fait, était tenu par l'immeuble voisin à la suite de ces travaux ; c'est pratiquement le dernier du 2 rue de la Monnaie, où on a fait arrêter les travaux, évidemment, on a évacué immédiatement et on a aussi saisi le Procureur.

Là aussi, je pense que sur ces sujets-là, ce n'est pas ce qui se passe à Marseille, où c'est très différent, puisqu'il s'agissait sans doute d'une fuite de gaz, mais on ne peut pas laisser des gens continuer à empocher des loyers et ne pas prendre en compte la sécurité et la nécessité de la maintenance de leur immeuble.

Ensuite, il y a d'autres propriétaires qui nous sollicitent, non pas parce qu'ils savent déjà qu'il y a des problèmes, mais parce qu'ils veulent avoir notre avis sur une difficulté qu'ils relèvent, des désordres plus classiques. En disant cela, je ne veux pas critiquer l'ensemble des propriétaires de la ville, loin de là, mais ceux qui sont dans cette situation, je crois que nous devons continuer à les suivre et à porter plainte à chaque fois que cela sera nécessaire.

Comme je vous l'ai dit, il y a eu 16 évacuations depuis novembre dont 11 ont d'ores et déjà entraîné des réintégrations dans les lieux ; il ne reste donc que 5 immeubles où il n'y a pas eu de réintégration. Il faut savoir que quand on évacue, la Ville est là et propose aussitôt des solutions. Dans la plupart des cas, les locataires ou les propriétaires vont dans leur famille ou chez des amis, mais quand ce n'est pas le cas, bien évidemment, la Ville les loge dans un hôtel immédiatement. Je rappelle par ailleurs que les propriétaires sont obligés dans ces cas-là – ce qu'ils ne peuvent pas faire dans une nuit quand cela arrive ou aussitôt – de proposer aux locataires de les reloger ; c'est ce qui s'est passé, par exemple, rue de la Monnaie. On ne laisse donc pas les personnes évacuées comme ça dans une rue, on les accompagne en permanence – et d'ailleurs, un certain nombre de ces locataires ne reviendront pas dans ces logements. Par ailleurs, l'arrêté d'évacuation a été abrogé dans un grand nombre de cas, parce que les travaux ont été réalisés ou parce que la crainte que nous avons de problèmes de sécurité s'est évanouie après quelques actions.

Il reste aujourd'hui – là aussi, je pourrai donner à ceux qui le souhaitent des détails plus importants – cinq évacuations maintenues à cette date :

- le 38 rue Pierre Mauroy (c'est l'angle entre la rue Pierre Mauroy et la rue Saint-Nicolas, c'est-à-dire juste à côté des immeubles qui se sont effondrés) : il y avait quatre qui ont été relogés définitivement par le propriétaire ailleurs. Je rappelle que nous avons, au 38 rue Pierre Mauroy, déjà fait une mise en demeure de travaux pour l'installation d'un commerce avant l'effondrement des immeubles ;
- le 30 rue Lepelletier, car le restaurant l'Orange Bleue a encore des difficultés. Son propriétaire habite au-dessus, c'est donc essentiellement lui qui est en cause, ainsi que son restaurant ;

- le 51 rue de la Clef, où il y a encore quatre locataires au-dessus du commerce qui, lui, a rouvert. Actuellement, un travail est mené sur l'escalier principal, sur lequel on attend d'une minute à l'autre des résultats pour savoir si les locataires peuvent revenir ;
- les 44, 46 et 48 rue de la Monnaie : inutile de vous dire que vu la gravité des choses, le fait qu'on ait été obligé de ceinturer ces immeubles pour éviter leur effondrement, les travaux à mener sont énormes et très coûteux et je crois que chacun peut comprendre qu'il ne reviendra sans doute pas dans ces logements ;
- enfin, le 10 rue du Lombard : un arrêté de mise en sécurité a été signé le 11 avril, des travaux ont été prescrits dans un délai de huit jours ; s'ils sont réalisés, on pourra, là aussi, abroger l'arrêté d'évacuation.

Je vous l'ai dit, dans certains cas – j'ai parlé de la rue de la Monnaie, mais aussi du 30 rue Lepelletier –, les travaux sont lourds et importants, et donc entraîneront certainement une impossibilité de revenir vite ou même de revenir tout court en la matière. Les désordres de façade sont faciles à régler, mais les désordres de fond dans les structures porteuses du bâtiment sont évidemment beaucoup plus lourds.

Je vois qu'il y a des articles dans certains cas, et c'est normal, puisque nous annonçons, à chaque fois qu'il y a une fermeture ou une évacuation, nous faisons un communiqué. Je prends l'exemple de ce qui s'est passé 6, 8, 10, 12, 14 rue de la Monnaie, où il y avait des désordres de façade, nous avons dû plateler la façade **arrière**, cela s'est fait dans la journée et les commerces, ainsi que les locataires, ont pu revenir immédiatement. Parfois, nous évacuons, mais le platelage s'est fait rapidement, l'entreprise était là, les désordres n'entraînaient plus de problèmes de sécurité, et donc cela a été extrêmement rapide.

Je rappelle les obligations des propriétaires, je l'ai dit tout à l'heure : l'obligation d'héberger temporairement ses locataires lorsque le local loué est un logement ou de leur trouver une nouvelle situation. La situation des propriétaires occupants est beaucoup plus délicate, parce qu'il s'agit de gens parfois modestes et qui n'ont pas de moyens et l'enjeu, évidemment, est la couverture par les assurances. Je vous en dis un mot à la fin, parce que nous avons saisi le ministre de l'Économie pour les commerces, mais aussi – et nous sommes actuellement en lien avec France Assurance – pour les propriétaires occupants. Parce qu'aujourd'hui, les assurances ont répondu « nient » quasiment à tout le monde, sauf à un seul commerce, considérant que quand un immeuble s'effondre en face de chez vous ou quand il y a des désordres dans votre immeuble, vous ne pouvez pas être couvert quand cela n'a pas été explicitement présenté dans le contrat. Je vous invite à relire vos contrats d'assurance habitation : les astérisques et ce qu'il y a en **bas**, c'est plus important que ce qui est écrit dans le **contrat**, parce que c'est en général là-dessus que s'appuient les assurances pour refuser les indemnisations.

Là, nous sommes en contact avec France Assurance, car nous avons demandé au gouvernement **d'avoir** un fonds particulier pour les commerçants et le Ministère de l'Économie nous a mis en contact avec France Assurance à qui nous avons fourni les données de chaque commerce et d'un certain nombre de propriétaires. Une réunion doit

être programmée dans les jours qui viennent pour faire le point sur chacun d'entre eux. Je rappelle qu'un seul commerçant a reçu aujourd'hui de son assurance une indemnisation d'un an, à condition de retrouver un local immédiatement ; c'est une agence de tourisme qui s'est réimplantée à Marcq-en-Barœul en attendant.

60 commerces ont été impactés par ces diverses actions dont je vous ai parlé. Nous avons mis en place une cellule d'écoute des commerçants. Nous avons eu énormément d'appels et nous les avons aidés sur plusieurs points :

- l'allègement des cotisations sociales : là, travail avec l'Urssaf. Huit entreprises sur les neuf qu'on a accompagnées ont eu une réduction importante des cotisations sociales, pour plus de 55.000 € ;
- nous avons par ailleurs orienté vers le Tribunal de Commerce certaines entreprises, car pour avoir droit à l'avance remboursable de la Région, il faut passer par le Tribunal de Commerce. Un seul commerce est aujourd'hui en liquidation, pour pouvoir rebondir, le traiteur asiatique Kozmo de la rue Saint-Nicolas, pour qui nous avons deux idées de propositions de lieu pour qu'il se réinstalle ;
- nous avons aussi obtenu l'étalement de paiement des charges auprès des services fiscaux – services fiscaux qui nous ont bien aidés en la matière.

Si le gouvernement ne crée pas un fonds spécial, plus exactement si les assurances continuent dans leur attitude de considérer que l'effondrement d'un immeuble n'est pas explicitement explicité ou lorsque vous êtes concerné et que vous êtes en face, il faudra un fonds d'urgence si les assurances ne répondent pas. Encore une fois, nous devons, avec Arnaud DESLANDES, avoir une réunion avec France Assurance dans les jours qui viennent ; ils sont en train de faire le point avec chacune des assurances des commerçants et de certains propriétaires.

Nous avons fait en sorte d'accompagner le relogement d'un certain nombre de commerces ; certains sont déjà relogés avec notre aide en règle générale. Certains, pour qui nous avons trouvé un local ou qui l'ont trouvé eux-mêmes, hésitent actuellement à le prendre, parce qu'ils n'ont pas reçu, justement, les assurances ou qu'ils n'ont pas encore reçu les indemnités d'éviction de la part du propriétaire. Donc nous voyons bien que nous avons, en ce moment, une vraie difficulté liée à ces délais, alors même que nous avons retrouvé des locaux à des tarifs qui étaient acceptables pour eux. Cela fait donc partie du travail que nous menons actuellement avec la Direction économique et avec Arnaud DESLANDES. Les commerçants savent que nous continuons à les accompagner, mais tant qu'ils n'auront pas cette indemnisation, je pense qu'ils auront beaucoup de difficultés – pour certains – à reprendre leur activité.

Voilà ce que je souhaitais vous dire sur cette question.

Juste un petit mot pour vous dire que la Ville va poser sa candidature comme « Ville apprenante UNESCO ».

La notion de « Ville apprenante », définie par l'UNESCO lors de sa conférence mondiale en octobre 2013, offre une vision plus humaine et plus sociale que celle de la « Ville intelligente ». C'est une ville qui développe l'apprentissage à tous les âges de la vie et notamment pour les jeunes. Nous souhaitons déposer notre candidature à côté de Turin, Mexico, Tunis, Pékin, Nairobi ou Montpellier et nous allons engager cette démarche pour rejoindre ce réseau mondial UNESCO, ce qui nous permettra aussi d'avoir des contacts avec ces Villes sur ces questions.

J'en ai terminé sur les communications classiques.

Comme je le disais tout à l'heure au Conseil privé, je vais maintenant faire le point sur l'intrusion dans le système d'information de la Ville de Lille de hackers. J'ai sorti cette intervention des communications pour qu'il puisse y avoir un débat, c'est-à-dire que des questions puissent être posées ou des remarques de la part des élus.

Depuis le début de la situation, nous utilisons tous les réseaux d'informations possibles pour nous adresser aux habitants, aux usagers, aux agents de la Ville et bien évidemment aux élus, pour les tenir informés en temps réel et pour faire passer les messages de vigilance nécessaires. Ce n'est pas extrêmement simple, car, vous l'imaginez – je vais y revenir –, mais depuis que nous avons été hackés dans la nuit du 28 février au 1^{er} mars et que nous avons arrêté les serveurs de la Ville, nous n'avons plus accès à l'ensemble des informations qui nous permettaient de saisir directement, par mail ou par téléphone, des habitants, des agents, des usagers, etc.

Je commence par là pour vous dire que tout ce qui a été publié dans les communiqués, c'est tout ce que nous savons. Je le dis, parce que j'entends dire : « on ne sait pas grand-chose » ; oui, nous savons un certain nombre de choses, nous les avons annoncées au fur et à mesure (en général, d'ailleurs, dans les deux heures après les avoir apprises), mais il y a encore beaucoup de choses – vous allez voir – que nous ne savons pas et que nous ne saurons peut-être d'ailleurs jamais.

Nous avons donc pris des communiqués à chaque fois que nous avons une nouvelle information. Nous avons utilisé aussi l'affichage, les informations sur les équipements publics, des éléments les plus actualisés possible sur le site internet de la Ville, seul support numérique qui fonctionne aujourd'hui. Ce n'est pas évident que les gens aient le réflexe. Quand on nous a envoyé une demande d'acte de naissance le 05 mars par mail et que nous ne savons pas qu'elle nous a été envoyée, les gens attendent parfois quelques jours avant de se dire : « Tiens, je vais appeler la Mairie de Lille, je n'ai toujours pas de réponse », et nous, nous ne savons pas qu'ils nous ont fait une demande. Nous voyons bien que c'est un peu compliqué. Le seul support numérique que nous avons, c'est le site internet et, bien sûr, des contacts physiques pour ceux qui viennent ou téléphoniques, puisque nous avons mis en place un service téléphonique dédié, qui est évidemment beaucoup plus conséquent que d'habitude.

Je vais d'abord vous donner les éléments de contexte ; ensuite, vous indiquer comment les équipes de la ville ont travaillé pour faire en sorte que les services publics continuent, sous des formes, en règle générale, pas très différentes de ce que nous vivons

d'habitude, et, dans certains cas, beaucoup plus difficiles ; et enfin, vous faire le point de ce que nous savons aujourd'hui sur les données qui ont été copiées, sur les consignes de prudence que nous réitérons et aussi sur la remise en état de notre système informatique.

Comme vous le savez, dans la nuit du 28 février au 1^{er} mars, les services d'astreinte de la Ville de Lille ont appris par l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (l'ANSSI) qu'il y avait une intrusion en cours dans le système d'information de la Ville ; c'était dans la nuit, et aussitôt, les équipes de la Direction du numérique et des systèmes d'information de la Ville (la DNSI) sont arrivées à la Ville et, au regard de la confirmation de l'intrusion, il a été décidé aussitôt, par sécurité, de couper l'ensemble des serveurs de la Ville, avec l'objectif qu'ils soient dégradés le moins possible et pour protéger, évidemment, l'ensemble des données stockées. D'ailleurs, les experts que nous avons sollicités tout de suite après nous ont dit : « heureusement que vous avez fait cela, cela a sans doute arrêté le processus ».

Je voudrais, à cet égard, Monsieur le Directeur Général, saluer l'équipe de la Direction du numérique et des systèmes d'information – que je vais appeler « Direction informatique » dans l'avenir, parce que c'est trop long à dire – et dire un grand bravo à Laurent HULIN, le Directeur, et à toutes celles et tous ceux – nous sommes allées plusieurs fois avec Audrey LINKENHELD et Marion GAUTIER pour les remercier – qui font un travail considérable et qui sont en « pied de guerre », si je puis dire, à la fois pour comprendre ce qui se passe et aussi pour remettre en place notre système informatique.

Cette coupure générale a donc eu pour conséquence de supprimer jusqu'à nouvel ordre la connexion internet de tous les équipements de la ville et de ne plus pouvoir avoir accès à l'ensemble de nos logiciels métiers. Les agents ne peuvent donc plus utiliser leur ordinateur professionnel qui est resté éteint depuis le 1^{er} mars, et dès le 02 mars, les lignes fixes téléphoniques de la ville ont été rendues inopérantes. Nous avons gardé une vingtaine de lignes provisoires, notamment pour garder le lien avec ceux qui voulaient nous joindre, avec un service d'écoute plus important que d'habitude. Nous avons aussi rendu la messagerie électronique inopérante dès le 02 mars.

Ainsi, depuis deux mois et demi, les agents et les élus se trouvent dans une situation à la fois inédite et complexe. Je voudrais remercier tout particulièrement notre Première Adjointe, Audrey LINKENHELD, et Marion GAUTIER, Conseillère au numérique. Audrey, comme moi, nous voulons vraiment féliciter et remercier Marion, parce qu'elle est, jour et nuit, auprès de nous et surtout auprès des équipes, et je pense que son rôle a été majeur, ainsi que celui d'Audrey, dans cette période.

Cette situation nécessite en effet une très forte réactivité, prendre les bonnes décisions au bon moment. Le Directeur Général a mis en place une cellule de crise avec nous-mêmes, élus, et les principaux fonctionnaires concernés, pour, à tout moment – quasiment tous les jours –, se réunir pour prendre les bonnes décisions, notamment pour que le service public puisse être maintenu.

Bien sûr, dès le 1^{er} mars, nous avons porté plainte pour « entrave au fonctionnement d'un système de traitement automatisé des données » et « accès frauduleux dans un système de traitement automatisé de données » auprès de la police judiciaire, et le Parquet a ouvert aussitôt une information judiciaire. Vous dire que nous sommes en lien avec Audrey, aussi bien avec la police judiciaire ici qu'avec la police judiciaire, et notamment le Directeur général, à Paris, qui suit de très près l'évolution de cette opération.

Sur les recommandations de l'ANSSI, nous avons fait appel immédiatement à une équipe d'experts hautement spécialisés dans le domaine de la cybersécurité, dont un certain nombre sont venus s'installer à côté de nous, ici, dans la Ville, pour nous accompagner, non pas dans la continuité du service public, qui était menée par nos services, mais pour comprendre ce qui s'est passé et comprendre comment nous allons pouvoir remettre en marche un système informatisé.

Il faut savoir aujourd'hui que, comme le dit très bien l'ANSSI, il n'y a aucun système de sécurité qui vous protège à 100 %. Il n'y a d'ailleurs pas de système de sécurité noté 5/5, le maximum, c'est 4/5 – c'est ce que nous aurons encore demain –, parce que les hackers, aujourd'hui, savent rentrer dans quasiment tous les systèmes ; c'est un peu décourageant, quand on est en train de remplacer un système par un autre, de se dire que, peut-être, demain, il y aura à nouveau des intrusions.

En tout cas, cette entreprise, Advens, qui est d'ailleurs basée à Lille, est leader français en matière de cybersécurité, mais elle travaille aussi à l'international, par exemple au Canada. Plusieurs de ses collaborateurs nous ont accompagnés jusqu'à ces derniers jours, puisque là, nous sommes en train de remettre en place, avec le dispositif qu'ils ont prévu, notre système.

Par ailleurs, le contact est évidemment régulier avec la police judiciaire, l'ANSSI et la CNIL, car dès que nous apprenons quelque chose, nous prévenons évidemment la CNIL.

Voilà sur le sujet en lui-même.

Le deuxième point, c'est le **fonctionnement** des services municipaux. Pour nous, cela a été la priorité des priorités. Protéger, c'était, pour nous, tout arrêter – il n'y avait pas grand-chose d'autre à faire dans un premier temps – et prévenir – j'y reviendrai tout à l'heure.

(Sourires de Madame LINKENHELD et de Monsieur RICHIR)

Pourquoi vous rigolez ?

Monsieur RICHIR et Madame LINKENHELD (hors micro) - Pour l'agenda papier.

Madame le Maire - Ah, pour l'agenda papier, oui ! Moi qui n'ai jamais quitté mon agenda papier, comme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, d'ailleurs, nous n'avons pas eu de problème, mais tous ceux qui n'avaient que l'électronique... Comme quoi être d'un autre temps, parfois, peut être utile ! Oui, nous avons été obligés de revenir à l'ère du papier, du crayon et des bons vieux coups de fil. Néanmoins, dans certains cas, nous avons pu continuer à fonctionner dans des conditions quasi normales.

Comme je l'ai dit, une cellule de crise a été mise en place dès le 1^{er} mars et s'est réunie en permanence. Chaque service, sous l'autorité du Directeur Général, a mis en place un plan de continuité d'activité, c'est-à-dire : comment allons-nous nous adapter pour pouvoir continuer à ce que le service public fonctionne ? C'était notre objectif premier. Très franchement, au-delà d'un ou deux services totalement impossibles à assurer, par exemple, le paiement de la cantine – mais la cantine a évidemment lieu – ou les services numériques des médiathèques, tous les services publics sont maintenus, même si, parfois, il peut y avoir un peu de retard. En tout cas, cela a donné lieu – croyez-le bien – à une adaptation nécessaire, y compris au transfert de certains agents d'un service sur l'autre pour pouvoir accompagner ce service.

Certains services sont toujours délocalisés ; c'est le cas, par exemple, pour la vingtaine d'agents de l'urbanisme. Heureusement, le logiciel est commun avec la MEL. Vous imaginez les autorisations de travaux, les permis de construire qui arriveraient à des décisions au bout de deux mois que nous n'aurions pas prises ? Non, là, nos agents travaillent dans les locaux de la MEL et peuvent effectivement travailler sur ces questions.

Nous avons pendant quelque temps aussi travaillé avec Lille Avenir, avec la Maison de l'emploi, sur les RH – mais c'est terminé maintenant, nous avons d'autres solutions –, avec le SDIS pour les commissions de sécurité et avec l'ADU pour la cartographie numérique. Il a fallu trouver des partenaires.

Sur un plan technique, les services finances et informatique se sont organisés pour préparer la dotation d'ordinateurs neufs et sécurisés, de clefs 4G ou d'imprimantes également sécurisées ; une centaine d'entre eux ont été distribués – là aussi, de manière extrêmement sécurisée – aux agents qui en avaient véritablement besoin. Je vous donne un exemple : la réalisation des arrêtés de mise en sécurité d'urgence pour les désordres bâtimentaires ; il faut effectivement que nous les fassions connaître et que nous puissions les sortir.

Certains de ces services – je le disais – ont pu se trouver dans la difficulté pour pouvoir effectuer leurs missions. Je donne l'exemple de l'état civil. À l'état civil, nous avons 550 demandes par jour d'actes de naissance en période normale et cela continue, évidemment. Quand on a un logiciel d'actes de naissance, cela va vite : on sort, on imprime et on envoie ou on transfère d'ailleurs par mail. Heureusement, la loi impose que les actes de naissance donnent lieu à un support papier, donc nous avons les grands registres (certains sont nés il y a 100 ans, à Lille), et dans ces registres, nous avons, écrits à la main ou imprimés, l'ensemble de ces connaissances, mais, évidemment, cela oblige nos agents à aller chercher ces registres, à retrouver l'élément, à le photocopier – d'où les photocopieuses sécurisées qu'il a fallu mettre en place, car toutes les photocopieuses

classiques ont été arrêtées. Nous avons affecté 70 agents pour venir accompagner les agents de l'état civil que je voudrais vraiment remercier. Bien évidemment, tout ce qui est dans l'état civil, les actes de naissance ou de décès sont accueillis et réalisés immédiatement. Pour les actes de naissance, comme je le disais, si les gens viennent ici directement dans la Ville, en général, ils l'ont le lendemain, ils peuvent repasser le chercher. Pour le reste, nous l'envoyons par La Poste quand les gens ne peuvent pas venir le chercher.

Il faut savoir qu'avec le standard téléphonique que nous avons mis en place, les appels à la Ville ont plus que doublé : 1 050 appels en moyenne par semaine actuellement, dont 55 à 60 % concernent l'état civil, donc soit les actes de naissance, soit les cartes d'identité ou les passeports. Là aussi, nous continuons à recevoir les gens qui viennent pour les cartes d'identité ou les passeports. C'est un énorme travail, mais l'accueil se fait maintenant dans de bonnes conditions. Les agents qui sont venus accompagner leurs collègues permettent que nous ne prenions pas trop de retard.

Le retard le plus important – je l'ai dit –, ce sont ceux qui nous ont sollicités par mail et qui ont mis du temps à se rendre compte que nous ne répondions pas et nous ne pouvions pas les contacter, ne sachant pas qu'ils nous avaient sollicités, mais là, les choses rentrent peu à peu dans l'ordre.

Redire aussi que le travail à domicile, en l'absence d'outils informatiques professionnels, a été suspendu temporairement, mais dire aussi que les mairies de quartier sont ouvertes, tout comme les parcs, les jardins, les crèches, les établissements sportifs et culturels.

Toutes les démarches indispensables (état civil, titres d'identité, urbanisme, action sociale) sont traitées, comme je l'ai dit à l'instant, et dans tous ces domaines. Certaines démarches sont faites par téléphone, pour d'autres, les gens se déplacent et viennent ici, d'autres remplissent les formulaires et nous les envoient par La Poste.

Si tout fonctionne, peut-on dire à 98 %, il reste encore des services qui peuvent être encore un peu entre parenthèses ; cela a été le cas, par exemple, de la billetterie pour les piscines, les musées, la Halle de Glisse ou le zoo. Je voudrais rassurer celui qui a écrit l'article sur : « La Ville préfère le zoo aux bibliothèques et médiathèques ». Non ! Si on a ouvert les bibliothèques et médiathèques trois jours plus tard, c'est parce qu'on peut comprendre qu'il ne s'agissait pas seulement de payer, mais bien de rendre des livres – on ne peut toujours pas les rendre, d'ailleurs, parce qu'on n'a pas le service informatique ; en revanche, on peut en emprunter. Cela a été fait trois jours après le zoo, parce que ce n'est pas exactement la même chose. Évidemment, pour nous, il est très important que cet emprunt d'ouvrages en bibliothèques et médiathèques puisse être réalisé.

Je voudrais juste m'arrêter quelques instants sur les services dédiés aux familles. Avec l'Éducation nationale, les directions d'école, l'ensemble des agents référents de site et les ATSEM, nous avons veillé à assurer la meilleure communication possible envers les familles – n'est-ce pas, Charlotte. Nous avons organisé l'information pour les inscriptions dans les ALSH de printemps – nous dépassons d'ailleurs tous les chiffres,

donc cela veut dire que les gens ont pu s'inscrire sans problème –, de même que les inscriptions scolaires se poursuivent comme d'habitude dans les écoles et les inscriptions en crèche sur le portail mesdemarches.fr ; là aussi, pas de difficulté en la matière.

Essentiellement, le paiement des factures des activités est suspendu, comme je l'ai dit. Lorsque nous ferons de nouveau la facturation, nous étalerons le paiement des factures dans le temps pour tous ceux qui le souhaiteront, pour ne pas qu'il y ait un montant trop important à payer.

Quelques mots enfin sur le stationnement. La gestion des abonnements et des horodateurs est externalisée chez notre prestataire. La saisie des forfaits post-stationnement continue – peut-être que certains auraient préféré que les PV n'aient pas lieu, mais non, on peut continuer.

Par ailleurs, la tarification solidaire que nous avons adoptée rentre en vigueur dans les quartiers déjà soumis au stationnement payant. Les services ont déjà pu inscrire les nouveaux abonnements au tarif solidaire ; 285 abonnements au tarif solidaire résident ont déjà été mis en place, dont 232 à 10 €. Vous voyez, cela fonctionne réellement ; ça, c'est pour les quartiers qui sont déjà en stationnement payant et ce sera la même chose pour Wazemmes et Vauban, dont le stationnement payant ouvrira à partir du 1^{er} juin – tu confirmes, Jacques ? (*Monsieur RICHIR acquiesce.*)

Un guide pratique a d'ailleurs été réalisé sur l'ensemble des démarches. Il est sur le site et on peut y avoir accès. Audrey le montre !

Le troisième point que je voulais traiter est l'étendue de l'intrusion informatique.

D'abord, vous dire que c'est un phénomène – on ne le savait pas trop – finalement courant depuis plusieurs années. Tout le monde a entendu parler de certaines cyberattaques (Caen, Angers, Maisons-Alfort, Saint-Cloud, la grande ville d'Anvers, pour qui cela a été très compliqué, en Belgique, mais je parle des nôtres), mais, en général, on n'en parle pas quand on est hacké ; nous avons décidé de le dire et de dire les choses. C'est pour ça que je vous donne les chiffres ANSSI pour la France : en 2022, 831 intrusions ont été avérées. Ce sont les TPE/PME qui sont les plus touchées, mais les collectivités locales représentent un quart de l'ensemble de ces 831 intrusions. Dans la plupart des cas – et je ne voudrais pas citer ceux que j'ai joints, ayant appris qu'ils avaient été hackés, pour leur demander comment cela s'était passé etc. –, les gens n'en parlent pas ; c'est étonnant, mais c'est comme ça. Je voulais simplement vous dire que Caen comme Angers ont été hackés, pour l'un en novembre et, pour l'autre, il y a un an et demi, et ne sont pas tout à fait remis encore en état ; c'est pour dire qu'on a encore énormément de travail devant nous.

Quand vous cherchez un peu ce qui s'est passé dans les villes qui ont été hackées, vous vous rendez compte qu'il y a très peu d'informations. Nous avons décidé, dès le premier jour, de dire tout ce que nous savions, en toute transparence, aux agents, bien évidemment, mais aussi aux usagers, que ce soient des Lillois ou des usagers la Ville.

Les experts nous ont dit : « En fait, ce qui se passe est très simple : on va vous dire "vous allez devoir payer une rançon" ; ensuite, les hackers vont mettre les données sur le dark web – auquel on n'arrive pas à avoir accès – et enfin, peut-être qu'on arrivera à regarder ce qu'il y a à l'intérieur et vous allez voir combien c'est difficile et in fine – et c'est ce qui s'est passé pour la ville d'Anvers, d'ailleurs, de manière assez difficile –, ils écrivent, ils envoient un texto ou un mail aux personnes dont ils ont à la fois le mail et le RIB et leur disent : "nous avons votre RIB – ils le mettent en annexe –, si vous nous payez 20 ou 50 €, on déchire votre RIB" », et les gens se font avoir ; c'est à ce moment-là qu'ils mettent 20 ou 50 € avec leur code, leur identifiant et leur mot de passe et les hackers les prélèvent au moment où ils l'ont. C'est pour ça que dès le premier jour, sans même savoir s'il y avait des données personnelles, on a dit : « Surtout ne répondez à aucun message suspect, n'ouvrez pas les pièces et ne répondez pas, mais prévenez-nous et prévenez surtout le site national dédié (cybermalveillance.gouv.fr) qui est réalisé pour cela ».

Depuis le 1^{er} mars, les experts d'Advens et notre service ont établi un diagnostic complet pour comprendre l'étendue de l'attaque des données volées. Je rappelle que nous avons 300 serveurs et 3 600 ordinateurs professionnels. Le 15 mars, quatre agents de la Ville ont reçu, via leur messagerie personnelle, un message des auteurs de l'attaque indiquant que des informations ont été récupérées permettant la demande d'une rançon. Nous avons immédiatement saisi la CNIL, l'ANSSI et la police judiciaire, et nous avons rappelé à tous ce que je viens de dire, c'est-à-dire, sans même savoir ce qu'il pouvait y avoir dedans, les consignes à suivre en de telles circonstances.

En parallèle, les investigations se sont poursuivies et ont permis, le 17 mars dernier, de constater que des données susceptibles d'être à caractère personnel avaient été prélevées. Je le dis très simplement : les services de la Ville ne peuvent pas rentrer dans le dark web, les experts difficilement et la police judiciaire aussi. Nos hackers – si je puis dire –, qui ont rajouté la Ville de Lille dans la liste de leurs victimes – s'appellent « Royal » ; j'ai tout de suite regardé sur internet et la première information qui est sortie est : « Les États-Unis ont peur des hackers Royal », donc cela ne rassurait pas. Ces hackers ont donc mis des éléments sur le dark web, mais comme le disent la police judiciaire et les experts qui ont travaillé avec nous, ce site n'est pas stable, il est extrêmement difficile de recueillir les informations.

En revanche, on a pu regarder la masse d'informations, et la masse d'informations correspond exactement à ce que les hackers nous ont déclaré nous avoir pris en disant : « vous allez devoir payer une rançon », c'est-à-dire un peu moins de 2 % des données de la Ville. Je le redis, parce qu'un expert privé s'est cru obligé de savoir si on avait tout perdu ; vous verrez qu'on n'a sans doute pas perdu, mais en tout état de cause, un peu moins de 2 % des données – c'est ce qu'ils disent eux-mêmes et c'est ce qu'on a pu vérifier, parce qu'on peut regarder le montant quantitatif, même si on a du mal à rentrer dans le qualitatif. Quand je dis « nous », ce n'est pas nous, mais les experts ou la police judiciaire.

Le 17 mars – je l'ai dit –, on a pu constater que des données étaient susceptibles d'être à caractère personnel – quand je dis « nous », c'est toujours ceux dont je parle. Le 28 mars, les quatre mêmes agents ont reçu un nouveau message de menace, parce que

nous n'avons bien évidemment pas pris contact avec les hackers pour leur demander ce qu'ils voulaient comme rançon. Le 30 mars, les premiers résultats d'analyses, transmis à la Ville de Lille par la police judiciaire et par les experts, montrent que des données personnelles ont été prises. Un des éléments majeurs qui a été pris – on ne sait pas, d'ailleurs, si cela concerne l'ensemble –, c'est la paie, mais on n'est pas sûr aujourd'hui que l'ensemble des agents ou des élus soient dans cette liste, car le nombre de RIB qui ont pu être examinés n'est pas aussi grand que le nombre d'agents, mais nous avons fait comme si l'ensemble des agents et des élus étaient concernés. Nous avons donc, non pas par internet, non pas par téléphone, distribué manuellement des papiers à chaque agent pour leur redire de faire très attention au cas où ils recevraient les demandes dont je parlais tout à l'heure. Les données ont donc été publiées dans le dark web.

Le vendredi 07 avril, des résultats complémentaires nous ont été donnés, qui confirment que parmi les données personnelles se trouvent aussi des données appartenant à des citoyens. On ne sait pas lesquelles, parce qu'on relève des IBAN bancaires (RIB), des dates et des lieux de naissance, des adresses postales, des numéros de téléphone, sans que nous soyons capables de dire s'ils ont pris, par exemple, le fichier des parents d'élèves ou des cartes nationales d'identité ; nous n'en savons rien. En revanche, ce que nous avons fait immédiatement, c'est de nous prémunir, c'est-à-dire que si, demain, nous savions que des CNI et des passeports étaient pris, dès que nous pourrions avoir le détail de cela, évidemment, on prévient le Ministère de l'Intérieur qui fait une information générale. C'est un peu comme quand vous avez perdu votre carte d'identité et votre passeport, une information est apportée à tous pour dire qu'ils ont été perdus ou, en l'occurrence, volés.

Voilà où nous en sommes.

Le travail essentiel, en dehors de la poursuite des services publics qui est maintenant quasiment terminée sur cette question, c'est la réouverture de nos serveurs. On a commencé par les services des finances. Je vous le dis très simplement : cela prendra des mois avant que l'on ne retrouve une situation normale. Combien de mois ? Je n'en sais rien. En tout cas, ce que nous avons pu voir jusqu'à présent, c'est que les éléments qui ont été copiés n'ont pas été abîmés, chiffrés, dégradés : nous les retrouvons en l'état. En tout état de cause, parce que nous avons des normes de sécurité existantes, tout était sauvegardé. Nous ne l'avons pas dit jusqu'à présent, parce que cela énerve beaucoup les hackers quand ils savent que les données étaient sauvegardées, parce que comme on a les données, ils savent qu'on ne va pas payer – nous n'aurions pas payé de toute façon.

Pour rassurer tout le monde, nous avons « bon espoir » – parce qu'on ne sait jamais – de penser que nous retrouverons, soit parce que nous les avons sauvegardées, soit parce qu'ils ne les ont pas dégradées, l'ensemble des données dont nous disposons. En revanche, il faut les remettre en place – si je puis dire – de manière la plus sécurisée possible et ça, on y va pas à pas, on pourrait même dire « petit pas après petit pas », parce qu'il faut être extrêmement précautionneux.

Vous dire quand même, en terminant par un élément positif dans un moment qui est quand même difficile – cela fait un mois et demi que c'est extrêmement lourd –, que je voudrais d'abord remercier tous les agents de la Ville, parce que ce sont eux qui ont dû être là, s'adapter, venir au secours d'autres qui avaient besoin et trouver des solutions, Monsieur le Directeur Général, ainsi que la Direction générale, vraiment, on a eu des réactions des agents tout à fait importantes.

J'aurais aussi dû vous dire, parce que c'est plutôt rassurant, que seules deux personnes nous ont joints pour nous dire qu'elles avaient reçu un message qui semblait venir de hackers – peut-être pas les mêmes –, mais qui ne demandaient rien, qui disaient simplement : « Nous avons des données vous concernant et la Ville de Lille ne vous a pas dit que nous les avons copiées ». On n'en a eu que deux. Hier, Audrey a eu le Directeur Général de la police judiciaire, le site cybermalveillance a eu trois demandes, dont deux sont des agents de la Ville qui se prémunissent en saisissant cybermalveillance. Pour l'instant, nous n'avons donc pas encore ces étapes qui ont été très embêtantes, par exemple pour la ville d'Anvers, c'est-à-dire des mails envoyés en quantités très importantes à des usagers en leur demandant de l'argent pour faire pression aussi auprès de la collectivité. Pour l'instant, encore une fois, cela reste très limité, sans que l'on ne sache d'ailleurs si les deux cas dont je vous parle sont véritablement ces hackers-là ou d'autres personnes qui profitent de cette situation.

Je voudrais terminer par deux éléments positifs :

- d'abord, dire merci aux agents – je le redis –, parce que c'est aussi grâce à eux que nous pourrons reprendre le travail, avec le travail fait par la Direction informatique,
- et puis, encore une fois, nos données copiées ne sont pas aujourd'hui dégradées et, de toute façon, nous les avons sauvegardées, donc nous n'aurons donc pas de pertes, mais nous aurons un temps, que nous ne sommes pas capables de désigner aujourd'hui, sans doute important, pour pouvoir remettre tout en état comme c'était auparavant.

Voilà ce que je souhaitais vous dire.

Si demain nous avons d'autres informations de la police judiciaire sur d'autres données qu'ils ont réussi à décrypter – cela a l'air très compliqué –, nous les donnerons bien sûr immédiatement, s'il y a des cartes d'identité, des permis de construire, des revues de presse... J'ai oublié de vous dire qu'il y avait des revues de presse aussi. C'est le premier point qui nous avait été donné d'ailleurs par la police. On leur a dit : « C'est très bien, mais les revues de presse, cela ne nous intéresse pas vraiment, continuez à regarder » et c'est là où on est arrivé ensuite sur la paie.

Qui souhaite intervenir ?

Stéphane BALY.

Monsieur BALY - Madame le Maire, chers collègues,

Merci pour ce point sur la situation faisant suite à l'intrusion informatique.

En premier lieu, notre Groupe adresse évidemment tous ses remerciements aux agents, à la Direction informatique et à l'ensemble des agents et des agentes qui sont mobilisés. Après la crise sanitaire, le Covid, notre collectivité traverse une nouvelle période où le travail de nos agents est contraint, dans un cadre dégradé, et avec – vous l'avez dit et on le partage – un service public maintenu.

J'aurai une question assez générale, formulée peut-être un peu brute, et après, j'aurai deux autres questions plus techniques.

La première est : comment vont les agents de la Ville de Lille dans ce contexte et avec, vous l'avez évoqué, une perspective de sortie plutôt à moyen terme qu'à très court terme, avec, évidemment, la question du recollement – je pense notamment à tout le travail qui est mené aujourd'hui sans accès au serveur, qui devra finalement être reversé, qui amènera évidemment à une période de travail en double ?

Après cette question assez générale, j'avais deux questions assez précises :

La première était d'avoir un point sur le versement vis-à-vis de nos partenaires, et en premier lieu nos partenaires associatifs, car nous avons passé notamment au Conseil de février un certain nombre de délibérations de subventions. Ce soir, il n'y a pas de retransmission vidéo en direct, il y a la presse, le public, mais demain, ils pourront le voir en replay, donc avoir des éléments précis en l'état.

Le deuxième élément est la question du versement des salaires pour des contractuels – j'insiste – ayant commencé après l'arrêt du système informatique ; des cas nous ont été remontés, si nous pouvons avoir des éléments précis. Permettez-moi de compléter sur cette question des contractuels ou des recrutements : des recrutements étaient en cours avec des candidats et candidates ; aujourd'hui, quel est l'état du traitement de cette phase de recrutement, dans un contexte où il n'y a pas de mail, pas de contact, quelle est la communication qui est faite à destination de ces candidats et candidates ?

Je vous remercie d'avance pour les réponses précises. Chaque jour, de nouvelles questions, légitimes, se posent, sur lesquelles des réponses doivent être apportées.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Comment vont les agents de la Ville de Lille ?

D'abord, je voudrais dire que nous, élus, avons été très présents ; l'état civil, j'y suis allée quasiment tous les jours au début pour accompagner les agents. Audrey, Marion et tous les élus thématiques sont allés voir leurs agents, voir comment cela allait, etc. Évidemment, il y avait surtout une très grande inquiétude au départ, qui, aujourd'hui,

est assez calmée, même s'il faut rester prudent ; je continue à dire : « N'ouvrez pas vos mails », etc.

Sachez par ailleurs que nous avons mis en place, et Audrey vous en dira un mot, des sessions d'information aux agents, qui ont commencé cette semaine, hier, par les ATSEM – c'étaient les premiers –, avec des experts. Nous avons souhaité que ce ne soit pas fait par nous, mais par ces experts de la société dont je vous parlais tout à l'heure, pour pouvoir répondre à toutes leurs questions, en toute indépendance, etc.

Je pense que le fait que nous ayons vraiment joué la transparence totale dès le départ a été apprécié et que nous soyons très proches d'eux au moment surtout où il y avait des coups de chauffe importants.

Oui, il y aura sans doute un travail en double, car il va falloir réintégrer des données dans les logiciels, mais nous avons aussi donné des ordinateurs sécurisés – donc cela a mis un peu de temps – à un certain nombre d'agents, notamment pour ceux qui ont besoin d'intégrer leurs données. Il y a eu quelques jours, mettons une dizaine de jours, où ces données n'ont pas pu être reprises, mais aujourd'hui, tous ceux qui ont besoin d'intégrer les données dans un futur logiciel rouvert peuvent déjà arriver à le faire.

Je laisserai Audrey répondre sur le versement des subventions, mais sachez que nous avons demandé à chaque élu de nous dire dès le début... En fait, comment cela se passe ? Nous avons travaillé avec la Direction régionale des finances publiques, à qui nous avons demandé de payer les agents – cela me permettra de répondre à votre deuxième question – sur le fondement de la paie de février et, par exemple, en mars, nous avons 312 agents complémentaires, c'est-à-dire qui ont été embauchés depuis ou qui ont eu un changement d'activité. J'ai oublié de dire que les syndicats ont été informés en permanence : dès qu'il y avait un élément nouveau qui touchait les agents, le Directeur Général/Martin DAVID-BROCHEN les a reçus ou les a informés, à chaque fois.

Évidemment, le seul sujet est la remontée sur les heures réalisées par les vacataires et contractuels, car cette remontée ne peut pas se faire aujourd'hui par informatique, on espère la remettre en place très rapidement, et donc on a payé sur le fondement de février, on a su, pour certains services où c'était plus facile, remonter les heures réalisées, donc 312 paiements complémentaires ont été réalisés pour la paie de mars par rapport à février et on va continuer en avril, car en avril, on reprend la paie de mars, parce qu'on n'a pas encore remis en place ; c'est le deuxième système qui sera remis en place après les finances et qui était lié aussi aux finances, on ne pouvait pas faire autrement. Oui, il y a sans doute un décalage, qui peut parfois être plutôt au bénéfice de certains agents, parce qu'on ne peut pas arriver à intégrer aujourd'hui ce nombre d'heures.

En revanche, nous l'avons d'ailleurs écrit, les embauches continuent ; encore hier, vous avez reçu...

Madame LINKENHELD (hors micro) - Ce matin.

Madame le Maire - ... et même ce matin, pour la nature en ville, par exemple, nous cherchons un Directeur, vous avez reçu des candidats ce matin. Nous continuons à recruter. Parmi les 312, il y a d'ailleurs des agents qui ont été recrutés en mars.

Après, il y aura aussi quelques problèmes. Il y en a certains qu'on a pu retirer de février parce qu'ils sont partis en retraite, peut-être qu'on en a oublié quelques-uns à qui il faudra redemander le versement – je pense que cela ne touchera pas beaucoup de gens.

Je laisse peut-être Audrey répondre, à la fois sur les associations et sur l'autre point.

Madame LINKENHELD - Peut-être juste quelques compléments, puisqu'on est sur les agents.

Dire qu'on avait parfaitement conscience, évidemment, de la situation particulière des agents non permanents, pour lesquels refaire la paie du mois précédent est le plus difficile et que la Direction des Ressources Humaines – que je veux à mon tour remercier ici, en particulier Claire CHUBILLEAU qu'on a beaucoup sollicitée avant l'arrivée de Valérie ROUSTAN – a pris les devants pour, justement, anticiper ce genre de situation et traiter aussi les anomalies qui ont pu être constatées par les agents et remontées, qui se chiffrent à quelques unités ou dizaines sur 6 000 fiches de paie pour la Ville de Lille ; je rappelle qu'on a 4 300 agents permanents, mais quand on compte les vacataires, on a à peu près 6 000 fiches de paie chaque mois. Donc quelques anomalies, c'est vraiment très peu, mais elles sont traitées. On a mis en place aussi des systèmes pour essayer de protéger, de couvrir les agents qui pourraient être en situation financière difficile, par différents moyens, le cas échéant le CCAS ou autres ; on essaye vraiment d'être à leurs côtés.

Martine AUBRY parlait à l'instant du moyen que nous avons mis en place pour les informer ; je vous invite à regarder les grands panneaux qui sont un peu partout ici au rez-de-chaussée, mais aussi dans les différents couloirs de l'Hôtel de Ville et ailleurs. C'est le moyen le plus simple de les informer. On a essayé de faire en sorte que sur ces panneaux d'information, il n'y ait pas que des choses qui peuvent être angoissantes, comme – par exemple – la note de service qui invite aux gestes de prudence et de vigilance par rapport aux SMS ou aux mails, mais aussi d'avoir des informations un peu positives, parce que comme on l'a dit, le service public continue, et donc le nombre de coups de fil auxquels on a répondu, le nombre d'actes de naissance qu'on a délivrés, le nombre d'ordinateurs qu'on a pu distribuer en toute sécurité, cela fait aussi partie des informations qu'on partage.

Et puis, parce que rien ne vaut la relation humaine directe, en complément de ce que nous avons pu dire dans les notes de service, par exemple, ou sur ces panneaux, nous avons maintenant mis en place des sessions d'information en présentiel – comme on dit –, il y en a eu une première hier ou avant-hier, avec plus de 100 ATSEM qui sont venus, qu'on a informés ; ce sont nos experts techniques qui animent ces sessions d'information, c'est nous qui leur avons demandé, parce que nous pensons que c'est

aussi plus sécurisant, plus rassurant pour les agents quand ce sont des experts et que cela ne vient pas seulement de nous. D'autres sessions seront planifiées ; il y en a deux demain à Wazemmes, à l'Hôtel de Ville, dans différents sites, pour, encore une fois, redire de vive voix aux agents qui viennent quels sont les risques réels encourus, quels sont les risques qui en fait n'existent pas, comment on peut se prémunir et comment on doit se prémunir dans la durée, parce que, encore une fois, les messages que l'on passe n'ont rien de nouveau, ils sont valables tout le temps et ils le seront encore dans un an, dans deux ans ou dans trois ans.

Pour ce qui est des associations, comme nous vous l'avions indiqué, nous avons fait en sorte avec la Trésorerie et à la main – en tout cas de la part de la trésorerie aussi, donc il faut les remercier vivement – qu'à peu près une quarantaine d'associations que nous avons identifiées comme prioritaires puissent être payées sur la base des délibérations précédentes et que nous puissions nous passer le cas échéant des mandatements ou des engagements habituels de la Ville de Lille. Nous savons que ces 40 sont celles qui ont été identifiées comme prioritaires et que les autres peuvent attendre encore un petit peu. Si nous avons choisi de mettre en priorité les finances, c'est évidemment pour nos agents, mais c'est aussi pour les associations et – j'ai envie de dire – pour toutes les autres structures que nous devons payer ; il y a aussi des fournisseurs, des petites entreprises, qui ont besoin que nous puissions payer nos factures le plus vite possible. Il y a aussi dans cette quarantaine des entreprises privées qu'on avait repérées et dont on sait qu'elles pouvaient être en grande difficulté si elles n'étaient pas payées rapidement.

Ce service des Finances, sans être trop optimiste, devrait assez rapidement être remis complètement en service. Nous avons donc bon espoir que d'ici quelques jours, quelques semaines, les choses rentrent dans l'ordre.

On essaye d'être prudents dans les annonces qu'on fait, parce qu'on ne voudrait pas être non plus trop déceptifs dans la période dans laquelle on est. On a vu cela pendant la crise sanitaire, donc on est prudent par rapport aux bonnes annonces, mais on a plutôt des bonnes nouvelles devant nous.

L'essentiel a été dit par le Maire en complément.

Madame le Maire - Je pense qu'on peut s'en arrêter là.

Avant de rentrer dans l'ordre du jour, il y a la vidéo de la DICOM...

(Madame LINKENHELD demande la parole.)

Vas-y, je t'en prie !

Madame LINKENHELD - Je profite notamment de la présence de la presse parce que c'est une information que nous n'avons pas encore relayée, mais nous entrons dans la période des déclarations d'impôts – c'est toujours un plaisir –, et dans le cadre des déclarations d'impôts, les parents notamment ont parfois besoin d'attestations fiscales

pour ce qui relève des frais de garde pour les jeunes enfants qui peuvent être déductibles des impôts. Vous imaginez que dans la situation actuelle, il nous est assez difficile de faire ces attestations fiscales, puisque cela suppose de connaître les paiements précis de chacun des parents.

Nous avons évidemment déjà pris contact, là aussi, avec la Direction des Finances Publiques pour voir comment gérer cette situation. Il apparaît qu'on peut tout à fait compléter la déclaration au-delà de la date limite de dépôt, et on pense que d'ici l'été, les choses seront rétablies, de telle sorte que l'on pourra compléter ces attestations.

C'est évidemment plus compliqué que ça ne l'est habituellement, mais, là aussi, pas d'inquiétude, les choses sont gérées, donc si vous êtes vous-mêmes parents, si vous connaissez des parents, ils peuvent, comme pour les autres sujets, contacter nos services et on les rassurera, on leur expliquera la marche à suivre pour ces attestations fiscales.

Merci.

Madame le Maire - Je voudrais aussi remercier la presse, parce que c'est par vous que passent les informations de précaution et de sécurité que nous apportons. Comme je le disais tout à l'heure, en dehors du site de la Ville, des réponses téléphoniques ou des réponses à ceux qui viennent, nous n'avons pas de moyen pour joindre directement les Lillois ou les usagers de tel ou tel service et ce sont bien les informations que vous donnez pour dire aux gens de prendre toute précaution...

Je le redis quand même : vraiment, on ne peut rien faire d'un RIB si on n'a pas un identifiant et un code, donc si on ne le donne pas soi-même à la suite d'une demande annexe, il n'y a pas d'inquiétude à avoir. Il faut vraiment se redire cela, parce que c'est l'inquiétude principale, et c'est d'ailleurs ce que les experts expliquent aussi à nos agents dans les séances d'information dont Audrey a parlé.

Je ne l'ai pas dit tout à l'heure en parlant de Marseille, j'ai joint moi-même le Maire de Marseille, cela n'a évidemment rien à voir avec les effondrements de la rue Pierre Mauroy, mais c'est toujours épouvantable, d'autant plus qu'à Marseille, il y avait déjà eu ce drame pour un logement/immeuble qui était insalubre, et je pense que l'ensemble des Français et en tout cas des Lillois a pensé aux Marseillais et y pense encore dans cette période extrêmement difficile.

Je vous propose de passer la vidéo, qui nous permettra un petit instant d'images.

(Projection d'une vidéo.)

Madame le Maire - Après ce petit intermède, nous allons entrer sur le fond du Conseil.

D'abord, le dossier principal de ce Conseil : la politique de santé de la Ville de Lille.

Je vais laisser la parole tout de suite à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, qui va parler, comme je l'ai dit, en double voix avec Claire MOUNIER-VEHIER. Marie-Christine, je te passe tout de suite la parole.

Chemise 15

SANTÉ

Rapporteur : Marie-Christine STANIEC-WAVRANT
Adjointe au Maire

23/161 Plan Local de Promotion Santé 2023-2026.

(Projection d'un diaporama)

Madame STANIEC-WAVRANT - Merci, Madame le Maire.

Avec Claire MOUNIER-VEHIER, nous allons vous présenter ce Plan local de Promotion Santé.

Il s'agit d'un document qui n'est pas un plan d'action, je tiens à le préciser, mais un texte qui met en place des axes de travail, des orientations, afin que les partenaires puissent partager des réflexions et travailler ensemble à des actions qui pourront être réalisées au plus près de la population.

Il vient en complément du Plan de lutte contre les exclusions qu'Arnaud DESLANDES a présenté et il a été réalisé – c'est important aussi – avec les Villes de Lomme et d'Hellemmes, qui ont, sur les sujets de santé, comme la Ville de Lille, déjà une action ancienne.

Ce document s'appuie sur la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé, qui précise ce qu'est, finalement, la définition d'aujourd'hui sur la santé globale.

J'en profite immédiatement pour remercier la cheville ouvrière de cette action qu'est Églantine CAMUS, mais également Frédéric AGOSTINI, Adeline et Cindy, qui ont permis que ce document soit prêt aujourd'hui pour le Conseil ; vraiment, on les remercie du fond du cœur.

Et donc nous avons d'abord travaillé à la rédaction d'un diagnostic. Ce diagnostic a été fait à partir des données de l'INSEE, de l'ARS, de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, et cela nous a permis d'avoir un document complet. Bien évidemment, ce soir, je ne vous présenterai pas les 30 pages du diagnostic, mais seulement quelques éléments pour effectivement montrer ce qu'est la difficulté que nous avons aujourd'hui sur les questions de santé.

Le territoire de Lille-Lomme-Hellemmes est un territoire très jeune, comme vous pouvez le constater. La population est fragile. On constate un décalage de 200 € sur le revenu moyen par rapport au revenu national. Cet élément est important, parce qu'on a

toujours dans l'idée que la Ville est une Ville très riche, mais les chiffres ne sont pas aussi simples que cela. Par ailleurs, nous avons une population importante qui est faible en revenus, puisque 26 % de notre population a un revenu inférieur au minimum de ressources.

Élément intéressant également, et ce sont des données qui nous ont été fournies par l'Assurance maladie, aujourd'hui, 25 % de bénéficiaires d'Assurance maladie n'ont pas de complémentaire santé. Cet élément est important, parce que, bien évidemment, on sait que s'il n'y a pas la complémentaire, pour aller se faire soigner, il y a de grandes hésitations. On peut aussi remarquer que notamment pour les publics assez jeunes, 20 à 44 ans, ce taux peut aller jusqu'à 30 % de non-couverture par la complémentaire santé. Dans notre ville, 24 % de notre population a accès à la Complémentaire Santé Solidaire (CSS), qui s'adresse aux personnes les plus fragiles.

Nous présentons dans ce département, dans la métropole et à Lille, tous les critères négatifs en matière de surmortalité et de cancers. Tous les critères sont négatifs et c'est un constat qui est sans doute un peu effrayant, mais c'est une réalité, et si l'on ne regarde pas ces chiffres, cela ne sert à rien d'essayer d'avancer sur les questions de prévention.

En matière de dépistage, la CPAM montre aussi quelque chose de très inquiétant : il y a des grandes campagnes nationales et, à Lille, notre population va moins au diagnostic que le reste du territoire de la CPAM Lille-Douai. C'est un élément important, qui, finalement, s'explique, parce qu'on sait aussi – les études le montrent – que les campagnes nationales n'impactent pas les populations fragiles, elles ont un effet sur les populations qui savent déchiffrer les campagnes nationales.

Enfin, même si le territoire de Lille-Lomme-Hellemmes est considéré comme bien équipé en médecins, surtout grâce aux structures hospitalières, le constat est alarmant :

- chute du nombre de médecins généralistes : 460 en 1999, 303 en 2022 et on sait qu'il y en a encore 4 qui sont partis récemment ;
- une chute importante des spécialités, avec une grande difficulté notamment sur celles qui vous sont présentées.

On peut comprendre comment la population a des difficultés à accéder aux soins et pourquoi les urgences hospitalières sont tellement surchargées.

On sait également que la situation va s'aggraver dans les 10 ans qui viennent, avec un changement de fonctionnement des jeunes médecins et des départs à la retraite nombreux et prévus.

Des réunions de travail ont donc eu lieu avec les différences partenaires : les Pôles ressources, qui sont composés d'associations, le Centre social, le Pôle sportif, les Centres de santé, mais nous avons souhaité élargir à d'autres partenaires comme les Communautés professionnelles de territoire de santé qui regroupent les professionnels de santé d'un territoire, le Centre hospitalier universitaire de Lille, le Centre Oscar

Lambret, l'Institut Pasteur, l'hôpital Saint-Vincent, la clinique du Bois, etc. Nous avons effectivement voulu à la fois entendre les professionnels de santé et les associations de quartier pour pouvoir avancer ensemble sur une réflexion, mais nous avons également pris contact avec l'Université de médecine, parce que le nombre de médecins demain nous inquiète, et nous avons évidemment eu des réunions de travail avec l'ARS, avec la CPAM et même une réunion récente avec le Président du Département qui est prêt à travailler sur certains axes avec nous.

Nous avons donc pu partager le diagnostic, les difficultés du territoire, avec cette volonté de travailler ensemble à des actions concrètes pour une politique de prévention partagée.

La Ville se positionne plutôt en **coordinateur**, en facilitateur entre les acteurs, comme, par exemple, dans les réunions que nous avons portées entre le CHU de Lille et les médecins des CPTS, pour améliorer le fonctionnement et pour que quand un médecin généraliste demande un rendez-vous – il a vu le patient –, il n'attende pas six ou huit mois pour avoir un rendez-vous de spécialiste quand il juge que c'est important. Nous travaillons aujourd'hui concrètement pour améliorer aussi ce fonctionnement des liens Ville-hôpital.

Nous avons également, entre les spécialistes institutionnels, les partenaires de quartier, travaillé pour développer des actions de proximité. Je prendrai un exemple pour que vous compreniez la démarche : le Bus du Cœur. Le Bus du Cœur est un bus qui a des consultations pendant trois jours dans la ville de médecins, cardiologues, gynécologues, addictologues – sûrement au prochain nous aurons également les pneumologues. Ce sont des généralistes et des spécialistes qui, pendant trois jours, prennent un roulement et font des consultations à titre bénévole. Les associations de quartier ont prévu et ont envoyé des personnes à ces consultations, ce qui permet de mettre en lien direct les femmes – puisque celui-là s'adresse aux femmes – qui sont les plus éloignées et des contacts de médecins, de spécialistes, et s'il y a besoin, un rendez-vous de spécialiste est d'ailleurs pris à la fin de la consultation. Avec l'Institut Pasteur, nous avons mis après cela un accompagnement de ces femmes, pour qu'elles puissent elles-mêmes être accompagnées : nutrition, activité physique, pour ne pas être abandonnées.

L'autre opération que l'on mènera bientôt est de retourner dans les quartiers pour avoir des ateliers avec les publics dans les quartiers, avec des professionnels qui connaissent le sujet sur ces questions de nutrition.

Bien évidemment, sans vouloir la citer, c'est aussi parce que Claire a une bonne connaissance de ces sujets que nous pouvons avancer sur ces questions.

Ce type d'action permet à la Ville d'être aujourd'hui reconnue au plan national. Nous avons en plus, avec Marseille, été les marraines de ces opérations Bus du Cœur. Aujourd'hui, 24 Villes sont, au niveau national, porteuses de ce projet et nous sommes reconnus au niveau national pour cette action de prévention et nous sommes identifiés

comme une Ville porteuse d'une volonté et d'une action réelle et concrète de prévention sur les questions santé.

Par ailleurs, dans le cadre du Réseau Villes OMS, nous partageons les activités, les projets, et cela est aussi un moyen de réfléchir et de voir ensemble ce qui peut être fait avec d'autres.

Bien évidemment, puisque cela avait été posé lors d'une Commission, la Délégation santé a un budget et nous travaillons évidemment avec le Service santé de la Ville pour le personnel de la Ville, comme pour ce qui a été fait avec le CHU dans le cadre d'Octobre rose dans le hall de l'Hôtel de Ville.

Ce plan s'articule autour de six axes :

- le premier axe est la démocratie sanitaire, donc :
 - conforter et développer les Pôles ressources,
 - dans les quartiers où il n'y a pas de Pôle ressources, on créera des Laboratoires santé, pour qu'on puisse aussi avoir ces concertations ;
 - aller plus loin dans la démarche des ambassadeurs ; je n'y reviendrai pas, parce qu'on en avait déjà parlé à d'autres moments, mais il est important que les habitants s'approprient cette question santé pour en parler à leur voisinage ;
- je n'interviendrai pas sur l'axe 2, parce que tout à l'heure, Claire rentrera dans le détail ; cet axe est bien l'axe de travail spécifique à notre délégation ;
- l'axe 3 est la promotion de la santé mentale et de la lutte contre les souffrances psychiques. L'année dernière, nous avons repassé le Conseil lillois de santé mentale, avec un plan d'action contre la souffrance psychique, et, bien évidemment, nous avons développé les Espaces écoute santé dans chaque quartier de la ville ;
- le point 4 est la promotion du « sport santé » ; nous avons deux élus sur le sujet. Ce sujet sera évoqué tout à l'heure, je n'y reviendrai pas, mais c'est effectivement un sujet très important ;
- sur l'axe 5, dans le cadre de la culture, il y a déjà eu beaucoup d'actions pour amener un autre regard sur la santé, et si je prends l'exemple du Palais des Beaux-Arts et des expositions qui sont faites sur ce sujet, cela amène un public différent et une approche, là aussi, différenciée sur cette question de comment on aborde la santé, mais le numérique est bien évidemment – même si, actuellement, c'est un peu compliqué – un véritable sujet pour la question de la santé ;
- je terminerai par le dernier axe : promotion du bien-être à travers les actions en faveur de l'environnement. On sait aujourd'hui, bien évidemment, et le Pacte bas-carbone en est la preuve, que l'impact que nous développons sur

ces sujets construction de bâtiments, y compris aujourd'hui avec des matériaux particuliers, des peintures pour limiter les perturbateurs, les aménagements d'espaces verts de proximité, la diminution des voitures en ville, la mobilité – développer le vélo et la marche – sont autant d'éléments qui impactent la santé et il est très important aujourd'hui d'avoir dans notre Ville cette réflexion globale de l'ensemble des élus, qui ne sont pas des spécialistes de la santé, mais qui, parce qu'ils ont des actions thématiques, ont un impact sur la santé.

On peut reprendre d'autres collègues avec le Plan des 1 000 jours, le Projet éducatif global quand on travaille dans les écoles en matière de santé, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance pour les addictions... Je pourrais citer tous mes collègues qui, chacun, dans leur action thématique, ont un impact sur la population de leur délégation et je pense que c'était également important à souligner.

J'espère que vous prendrez un peu de temps pour lire ce document, parce que, bien évidemment, je n'ai pas pu aborder tout ce que les uns et les autres font aujourd'hui dans leur délégation.

Je rappelle que nous ne sommes pas aujourd'hui sur un plan d'action, mais, bien évidemment, nous n'avons pas attendu ce vote pour commencer à travailler – Claire évoquera d'autres sujets – et les quartiers sont déjà en train de travailler sur des plans d'action quartiers que nous vous présenterons plus tard.

Claire.

Madame MOUNIER-VEHIER - Madame le Maire, Mesdames, Messieurs,

Je vais vous présenter l'aspect ludique de la prévention, parce que là, on a vu des chiffres un peu catastrophiques. Il est vrai que notre santé est le bien le plus précieux, nous avons un capital santé à la naissance et nous devons tous le garder intègre pour avoir un vieillissement du mieux possible, moins dans la dépendance et moins dans le handicap.

La prévention est donc un axe de priorité absolue en matière de lutte contre les maladies cancéreuses et cardiovasculaires. Je vais vous donner un exemple de chiffres chez les femmes (ce sujet m'est cher) : 2, 33, 200 ; chaque jour, en France, ce sont 2 femmes qui décèdent malheureusement d'un accident de voiture, 33 est le nombre de femmes qui décèdent malheureusement d'un cancer du sein et 200, c'est le nombre de femmes qui décèdent d'un accident cardio-neuro-vasculaire, donc les chiffres parlent d'eux-mêmes, et dans notre région, nous sommes particulièrement impactés par cette surmortalité.

C'est également une maladie de l'environnement. Dans l'accident cardiaque, cérébral ou même le cancer, il y a certains cancers qui ont une forme héréditaire. Cela veut dire que dans 8 cas sur 10, si on reprend l'exemple des maladies cardiovasculaires, on peut éviter de rentrer dans la maladie par un repérage des facteurs de risque et une

prise en charge appropriée. C'est la bonne nouvelle : la prévention positive existe et nous pouvons agir.

Sur cet axe de développement des comportements favorables, nous avons choisi cinq enjeux majeurs ; on a les mots-clefs : agir plutôt que subir ; c'est agir, prévenir, alerter, anticiper et c'est mettre des actions concrètes, ce n'est pas du verbiage. Déjà, cela fait trois ans que nous travaillons tous ensemble, nous avons également poursuivi des actions qui étaient menées dans le mandat précédent.

Notre action est de :

- responsabiliser nos habitants en leur donnant les bonnes clefs de prévention ;
- réduire les inégalités d'accès aux soins et de couverture santé – Marie-Christine, tu en as déjà parlé tout à l'heure ;
- remettre les plus démunis dans un parcours de soins structuré et pluriprofessionnel, mais j'ai envie aussi de vous dire, à la lumière de l'Observatoire de la santé de la femme que nous travaillons en ce moment, que même les femmes non vulnérables financièrement sont aussi à très haut risque cardiovasculaire et que la santé globale doit être également multi-milieus, si je me positionne ;
- s'inscrire dans une prévention transgénérationnelle, c'est-à-dire que les comportements favorables à la santé s'acquièrent dès l'enfance, dès la petite école, et dans nos écoles, nous avons des programmes de petit-déjeuner équilibré, de goûter équilibré ; les écoles de Lille participent avec les collèges aux Parcours du Cœur également : c'est un moment où on remet les enfants dans une attitude de prévention qu'ils ramènent à la maison. Il ne faut pas oublier les personnes âgées, parce que la dépendance des personnes âgées est généralement une succession de malchance, qui fait que la personne qui est autonome peut vite rentrer dans la dépendance ;
- rendre cette prévention, par nos actions, attractive, positive, participative, ludique et efficace ; on n'est plus dans l'ère où on va ordonner d'un point de vue médical une façon de faire, mais plutôt dans l'alliance thérapeutique, quel que soit le milieu social.

On a des freins, Marie-Christine en a parlé : le vieillissement des soignants. J'ai 60 ans ; quand j'ai commencé ma médecine, c'était le numerus clausus. On le paye aujourd'hui, puisque pas mal de mes collègues partent à la retraite et ne sont pas remplacés. Les médecins généralistes ne veulent plus non plus travailler seuls et veulent travailler dans le cadre de maisons pluriprofessionnelles de santé pour limiter le burn-out. Il est important de le prendre en compte. Le taux de précarité a été augmenté également

par la période Covid ; je pense notamment à nos jeunes étudiantes et nos jeunes étudiants, qui sont très victimes de cette précarité sanitaire.

Nous avons effectivement eu plusieurs réunions, je n'y reviens pas.

On a donc quatre publics prioritaires pour la prévention santé :

- les habitants vulnérables, donc les quartiers « Politique de la Ville » ; les actions que l'on mène actuellement sur les quatre quartiers « Politique de la Ville » ont tendance à s'étendre également,
- les familles monoparentales, et ce sont principalement des femmes,
- les jeunes et les étudiants qui ont été impactés par le Covid, avec notamment une charge mentale et une note dépressive conséquente,
- enfin, la médecine genrée ; si je m'intéresse aux hommes, on a les deux « P » : poumons, prostate ; pour les femmes, ce seront plutôt les maladies cardiovasculaires.

Notre plan s'appuie sur ces données sanitaires, épidémiologiques et de genre de notre population Lille-Lomme-Hellemmes.

On a trois pistes d'actions concrètes pour la couverture santé pour tous :

- maintenir et développer les actions « d'aller vers », aller vers ces publics les plus éloignés et les plus invisibles,
- les informer qu'il y a une mutuelle solidaire,
- développer des outils de communication que l'on mettrait dans les mairies de quartier sur quelles sont les structures d'accompagnement des personnes en difficulté, pour qu'il y ait cette connaissance que nous avons, mais que n'ont pas forcément les habitants des quartiers.

L'orientation 2 est de développer des actions de promotion de santé en proximité et d'inciter les citoyennes et les citoyens à participer à ces campagnes nationales et locales, mais encore faut-il qu'ils soient au courant, donc c'est vraiment travailler en amont avec les Pôles Ressources Santé, les mairies de quartier, les acteurs locaux, sur le concept de « je prends soin de ma santé ».

Les pistes d'actions :

- travailler sur les dépistages et l'information pour les adultes dans les quartiers – on le fait déjà ; on nous envoie les adultes, via également la Caisse primaire d'assurance maladie Lille-Douai, qui est très active à nos côtés, qui fait des mailings sur les publics ciblés, pour nous adresser ces hommes et ces femmes sur ces campagnes de dépistage et ces actions de prévention ;
- des actions sur les territoires, à destination des jeunes et des étudiants ; on s'appuie également sur les Parcours du Cœur dans les lycées – mais cela dépend du Conseil Régional –, les collèges et les écoles ;

- enfin, des ateliers éducatifs dont a parlé Marie-Christine ; on va commencer par les femmes, pour suivre les femmes qui auront été dépistées dans la campagne nationale. Ces femmes auront deux ateliers de deux heures :
 - un atelier où on leur réexplique ce que sont les facteurs de risque cardiovasculaires, les facteurs de risque gynéco/obstétrico, la maladie, les symptômes d'alerte,
 - une deuxième séance de deux heures sur : « je prépare ma consultation, je sais lire un résultat biologique, je ramène mes ordonnances, je comprends mes médicaments et je ramène également mon relevé d'automesure tensionnelle » ; c'est vraiment quelque chose d'extrêmement concret.

L'orientation 3 de ce plan stratégique est d'agir aussi sur l'alimentation. Johanne nous parlera de l'activité physique, mais il est vrai que ce sont vraiment les deux points clefs d'une santé réussie : le bien manger et le mieux bouger et, finalement, les deux sont liés.

Bien manger :

- j'ai insisté avec Marie-Christine et les équipes de la santé, que je remercie également énormément, sur le sel ; nous mangeons beaucoup trop salé : nous mangeons entre 12 et 16 grammes de sel par jour, notamment les femmes. Le sel fait grossir, le sel donne de l'hypertension, le sel accélère l'ostéoporose chez les femmes et le sel favorise également les lithiases urinaires – je vous dis cela, parce que nous sommes tous concernés ici ;
- les sucres cachés dans l'alimentation transformée, dans les sodas, dans le coca – n'est-ce pas, Arnaud ? –, le sucre est absolument horrible, puisque, là aussi, il accélère le vieillissement de l'artère ;
- l'alimentation transformée ;
- l'alcool ; nous avons beaucoup d'étudiants, des jeunes, et si vous vous promenez le jeudi soir, je suis atterrée de voir comment ils boivent de la bière, de l'alcool, de l'alcool fort ; quand on tourne dans les urgences au CHU ou dans les hôpitaux privés, vous avez des hémorragies cérébrales dues à l'alcoolisation brutale, donc les jeunes, il faut les avoir à l'œil.

Les projets en cours, qui se développent :

- les jardins partagés, c'est quelque chose de ludique et qui est original à Lille,
- accompagner le projet de ferme urbaine dans le quartier de Faubourg de Béthune,
- les courses pour petits budgets,
- apprendre à cuisiner les restes, donner envie de cuisiner, ne pas acheter des produits transformés qui sont mauvais pour la santé.

Le dernier axe : de la prévention, on va aller au soin. Marie-Christine vous l'a très bien dit, les professionnels de santé, médecins et non médecins, participent bénévolement à nos actions de dépistage et de repérage. Ces professionnels de santé, en participant à ces actions de prévention, sur deux jours, trois jours, apprennent à se connaître ; c'est le privé, c'est le public, c'est le tous ensemble. Déjà, on leur redonne du sens à leur métier, c'est très important, et ensuite, on leur demande de nous garder entre deux et trois créneaux de consultation pour ces femmes et ces hommes qui auront été repérés et **dépistés** sur ces campagnes de dépistage.

Ces actions vont permettre :

- de favoriser l'interconnaissance entre eux,
- de mobiliser des créneaux de rendez-vous,
- de structurer des parcours de soins, pas que cardio et gynécologiques, vous pouvez associer la pneumologie, des parcours de soins globaux, où on arrête de saucissonner les patients en les regardant uniquement sur un organe, mais dans leur globalité, en tenant compte également de la santé mentale, parce que notre mental contrôle beaucoup de maladies organiques et somatiques.

Pistes d'actions :

- travailler avec les universités, le service universitaire de médecine préventive ; on vous a dit que nos étudiants étaient en mauvaise santé, physique et mentale ;
- développer (on y travaille également avec Marie-Christine et les équipes) les conférences grand public – on en a déjà fait, mais on va en refaire – pour les salariés de la Mairie de Lille mais également le tout public, ainsi que les séances de formation des professionnels de santé sous forme de webinars,
- développer les maisons de santé pluridisciplinaires ; il y en a déjà une, on en veut plusieurs,
- travailler également sur l'envie à donner à nos internes de rester sur la région métropole lilloise, parce qu'ils sont formés par nous, Anne GOFFARD le sait bien, mais ensuite, ils repartent dans leur région d'origine, puisque maintenant, c'est un examen national classant et il faut leur donner l'envie de rester chez nous.

Finalement, prévenir plutôt que subir, vous l'aurez compris ; c'est aussi pour vous qui nous écoutez. Je vous ai pris la phrase de mon père, André VACHERON : « Aujourd'hui, s'il n'est pas possible de tout prévenir, mais dans bien des cas, la prévention dépend d'une modification des comportements ». C'est grâce à lui que je me suis impliquée dans une prévention active, positive, au service de tous.

Pour terminer, c'est œuvrer tous ensemble pour une prévention « éco-responsable » :

- c'est l'affaire de nous tous. Les gens précaires comprennent parfaitement les messages, parce que l'on fait des questionnaires de satisfaction, on regarde ce qu'ils ont compris,
- la prévention est efficace à tout âge, même quand on est âgé, et il faut agir pour cette prévention transgénérationnelle,
- tenir compte également de la médecine de genre.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Merci beaucoup à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT et à Claire MOUNIER-VEHIER, les deux interventions se complétaient et rentraient dans les actions que nous menons. Vous avez vu que ce document ne reprenait pas l'ensemble des actions santé qui sont menées dans chacune des délégations, que ce soient le sport, la politique de la Ville ou autres, mais bien une méthodologie pour agir et pour aller beaucoup plus loin, comme Claire vient de nous le rappeler sur la prévention et comme elle le fait elle-même. Merci à vous et merci aux services de la Ville.

Je passe la parole à Ali DOUFFI.

Monsieur DOUFFI - Madame le Maire, chers collègues,

Vous nous présentez ce soir un Plan Local de Promotion de la Santé, un plan de prévention qui s'inscrit sur trois années. Ce plan vient en continuité de huit plans, dont six lancés en 2021. Il est ainsi assez curieux de voir ce plan clôturer des dispositifs multiples, alors même que la santé a vocation à en être leur colonne vertébrale.

Néanmoins, je tenais à féliciter les services pour ce beau et riche rapport, un rapport nécessaire afin de définir et de déterminer les orientations et les axes prioritaires définissant notre Plan pour la santé, car, effectivement, la commune est un échelon territorial pertinent pour la mise en place d'une telle politique.

Le rapport que vous nous présentez permet d'observer une augmentation considérable des souffrances psychologiques, une diminution de nos praticiens et un désintéressement du public face au dépistage pourtant aujourd'hui primordial pour prémunir et soigner au plus vite de nombreuses maladies.

Aujourd'hui, nous avons différents acteurs en lien direct avec le territoire, comme le CCAS, le secteur hospitalier, la médecine de ville, les associations, les centres sociaux, les CPTS, les maisons de santé et j'en oublie certainement.

Ce plan a pour vocation de renforcer la coordination de tous ces acteurs en intégrant une dimension santé dans l'ensemble des actions à destination des Lillois. Notre plan vise à définir un regard plus particulier sur les publics prioritaires dans les quartiers dits « difficiles », les familles monoparentales, les étudiants et les hommes.

Nous le savons, les inégalités sociales de santé sont accentuées par des déterminants sociaux et à l'arrivée, c'est la somme de tous ces facteurs qui établit l'espérance de vie. Cette étude présente la typologie de notre population qui est définie comme un territoire jeune, avec un taux de 40 % pour les personnes âgées de moins de 24 ans. Nos aînés, quant à eux, sont répartis de manière assez homogène sur notre territoire. Sans surprise, nous observons que 50 % de la population lilloise, hellemmoise et lommoise a un revenu disponible inférieur à 1.632 €, c'est-à-dire en deçà de la moyenne nationale. Ainsi, votre rapport définit très logiquement que les personnes vivant dans les zones plus défavorisées ont une moins bonne santé de façon générale.

Vous nous proposez six axes de travail qui sont, de manière générale, pertinents, rien d'étonnant venant de vous, Marie-Christine, avec toute l'expérience que vous avez au service des Lillois. Cependant, nous pouvons observer l'absence de quelques axes de réflexion.

Parmi ces six axes, vous observez un axe qui me paraît majeur : l'éducation en santé. En effet, c'est dès son plus jeune âge et tout au cours de sa vie que l'on apprend les bons comportements à avoir pour préserver sa santé. Cet axe reposerait sur les initiatives décrites dans le paragraphe 4.1 et irait au-delà pour cibler, par exemple, les jeunes mamans. Nous pourrions dès lors nous appuyer sur un plan de communication pour lancer de véritables actions visant à promouvoir les bons comportements en santé et sensibiliser le grand public avec des messages percutants et simples à comprendre. Le bien-être passe aussi et surtout par le cadre de vie qui associe les offres de services, l'état de nos voiries et la sécurité, sans oublier l'état de propreté de notre Ville, qui est un facteur aussi majeur.

Pour reprendre l'expression d'un médecin – je cite « on a l'impression que la Ville de Lille mise et investit sur une ville de bien portants, jeunes et qui font du vélo ». Pourtant, vous indiquez que Lille fait partie du dispositif « Ville amie des aînés ». Ce dispositif vise à adapter la ville à la population vieillissante, notamment en aménageant le centre-ville pour faciliter la mobilité de nos aînés avec du mobilier urbain adapté, des flux repensés, etc. Quelles actions concrètes avez-vous mises en œuvre en ce sens ?

Si je devais apporter ma petite graine encore sur ce plan, je dirais que la Ville doit s'interroger sur la nécessité majeure de voir comment elle peut mieux accompagner nos professionnels de santé dans leur exercice de tous les jours. Il est important de rappeler que certains praticiens rencontrent de grandes difficultés dans leur exercice lorsqu'ils doivent se déplacer à domicile. Vous comprendrez qu'ils sont assez exaspérés quand ils ne peuvent pas se garer aux abords du domicile du malade. Je cite « je ne vais risquer de prendre une amende de 135 € pour une visite à moins de 30 € » ou encore combien de rendez-vous ont dû être décalés en raison de l'impossibilité de pouvoir stationner ?

Quelles réflexions pourrions-nous avoir afin de faciliter l'exercice des professionnels de santé ? Ne pensez-vous pas que le stationnement payant serait aussi un frein à l'accès aux soins qui engendrerait une démotivation à aller se faire soigner ?

Il a souvent été rappelé que le cadre de vie est nécessaire au bien-être de nos administrés sans exclusion et qu'il est important de noter une nouvelle fois le retard de la Ville de Lille en termes de places de stationnement pour personnes en situation de handicap. Il a également été rapporté, lors de commissions intercommunales pour l'accessibilité dont je suis membre, que la sécurité des personnes en situation de handicap n'est pas complète lors de leurs déplacements. Par exemple, elles réclament le retour à une signalétique plus traditionnelle aux carrefours requalifiés en zones de rencontre afin de garantir leur sécurité. Je propose donc également de mettre en place un schéma directeur pour la mobilité des personnes en situation de handicap s'inscrivant dans une volonté de garantir davantage leur sécurité.

Une autre approche à aborder essentielle dans notre analyse, c'est l'âge de nos professionnels de santé sur notre territoire. Effectivement, 27,2 % de nos praticiens ont plus de 60 ans et 43 % ont plus de 55 ans ; concernant nos infirmiers, 60 % ont plus de 40 ans.

Ce que je souhaiterais, c'est que ce plan porte la promotion de notre territoire afin d'attirer et de pérenniser la présence des professionnels de santé. Une cartographie et un accompagnement des praticiens permettraient un maillage de santé stratégique sur notre territoire, sans oublier bien entendu de faciliter toutes les mobilités et l'accès aux soins.

Un nouvel enjeu s'accroît également depuis...

Madame le Maire - On est à 7 minutes 30; c'est un sujet important donc je ne vous coupe pas, mais...

Monsieur DOUFFI - Je sais. J'ai quasiment terminé si vous voulez écouter...

Madame le Maire - On vous écoute.

Monsieur DOUFFI - Je vous remercie et Dieu sait que j'ai dû raboter...

Un nouvel enjeu s'accroît également depuis la crise sanitaire, celui de la place du numérique dans la santé et notamment celui de la télémédecine.

Notre Ville doit donc avoir un plan de promotion en collaboration bien entendu avec nos praticiens afin d'inclure dans l'offre de santé lilloise une offre numérique facilitant son accès. De nombreuses initiatives se lancent et reposent sur le téléphone, notamment concernant le vieillissement de la population. J'insiste une nouvelle fois : si la population des plus de 65 ans ne représente pas la classe d'âge dominante au niveau municipal, il n'en demeure pas moins que le vieillissement de la population est un phénomène à prendre au sérieux. Un état lié au vieillissement peut faire l'objet d'une politique municipale en ce sens ; il s'agit de l'état de fragilité, cet état réversible si détecté à temps peut être géré. Des initiatives ont vu le jour sur notre territoire et notre CHU en est le chef de file. Des contacts ont-ils été menés en ce sens ?

Pour conclure, notre plan reprend très justement et avec pertinence la nécessité d'avoir un regard transversal sur toutes les délégations visant à favoriser le bien-être de chacun. Néanmoins, la Ville de Lille doit avant tout et surtout s'appuyer sur les acteurs de territoire, comme vous le faites, mais notamment, je pense, en accentuant la collaboration que l'on peut avoir avec les centres sociaux, à condition bien entendu de leur en donner les moyens.

Je vous remercie.

Madame le Maire - À toi, Jérémie.

Monsieur CREPEL - Merci, Madame le Maire.

Cela va effectivement être difficile de commenter en cinq minutes un Plan Local de Santé aussi détaillé et exhaustif, mais ce sera aussi l'occasion de dire des choses positives, et ça, c'est bon pour la santé ! (*Sourires*)

C'est vrai qu'il était nécessaire d'avoir cette stratégie globale en matière de santé pour succéder au Contrat local de santé qui avait été signé en 2012 – ça date – avec l'Agence Régionale de Santé, qui n'a pas été renouvelé, même s'il y a eu des travaux préparatoires en fin de mandat dernier.

La Ville – tu l'as souligné Marie-Christine – est engagée depuis longtemps dans la santé, même si ce n'est pas sa compétence obligatoire. On s'est d'ailleurs battu avec le Réseau des Villes-Santé – je sais que tu te bats toujours – pour que cette compétence soit reconnue par l'État. Par exemple, il y a de nombreux labels, comme celui de « ville engagée contre le sida » qui a été récemment reçu.

Soulignons d'emblée une qualité de ce plan : c'est sa co-construction avec l'ensemble des acteurs, sans oublier les plus importants, les usagères et les usagers ; vous auriez d'ailleurs aussi pu associer l'opposition, mais bon... Autre qualité importante, celle de capitaliser sur l'existant : les Pôles Ressources Santé, créés par Marielle RENGOT, et les ambassadrices et ambassadeurs de santé. J'y tiens, s'il vous plaît : ne faites pas disparaître les « ambassadrices » en disant « les ambassadeurs », alors que la plupart sont des femmes. Mais vous poursuivez et vous approfondissez le travail – et c'est intéressant – en créant le Conseil Lillois de la Santé, véritable organe de démocratie de la santé. Vous y placez les habitantes et habitants dans l'Assemblée générale. Nous vous suggérons de les associer jusque dans son Comité de pilotage en nommant, par exemple, des ambassadrices et ambassadeurs parmi le collège usagers.

Un autre axe fort de ce plan – c'est bien, cela va être complémentaire avec ce que vous avez développé à l'oral – est la « Promotion de la santé mentale et la lutte contre souffrance psychique » (l'axe 3). Je sais que c'est un sujet pour lequel nous partageons, Marie-Christine, un engagement fort. Ce sujet a été mis sur le devant de la scène santé par le confinement, mais il y avait déjà des besoins avant. La Ville ne part pas de rien, puisqu'elle peut compter sur le Conseil local de santé mentale avec sa commission des cas complexes, sur les Espaces écoute santé pour les usagers du CCAS en souffrance

psychique. Mais là encore, on va plus loin avec le Plan lillois de souffrance psychique, qui va lancer des actions de prévention auprès du jeune public – et ça, c'est vraiment important – et surtout de formation des personnels en première ligne, parce que ces personnels sont un maillon essentiel. La tâche est immense. La psychiatrie est malheureusement sinistrée. Il faut le redire : on a besoin que l'État réinvestisse dans la psychiatrie, et cela fait malheureusement des années qu'on n'investit pas assez.

Nous nous retrouvons aussi dans les définitions des publics prioritaires. Je voudrais souligner l'engagement très ancien du Pr Claire MOUNIER-VEHIER, notamment sur la santé des femmes. Toutes les actions que vous avez citées sont importantes – je ne vais donc pas les redévelopper.

Les quartiers prioritaires et les personnes précaires doivent bénéficier de l'universalisme proportionné : donner plus à celles et ceux qui ont moins pour se rapprocher de l'égalité réelle, parce que les déterminants santé jouent contre la santé des populations précaires – vous l'avez souligné – et c'est particulièrement vrai à Lille. Ce n'est pas un hasard si dans notre région, nous avons une plus forte prévalence des décès évitables par l'intermédiaire des maladies cardiovasculaires, des cancers ou du diabète – vous l'avez dit, Claire. Attention à ne pas stigmatiser les populations en pensant, comme j'ai pu le lire, que les populations défavorisées sont peu sensibles aux messages de prévention. Elles sont avant tout victimes de la pollution, de la difficulté à accéder à une alimentation de qualité, d'accéder aux soins, ainsi qu'à des activités physiques et culturelles variées. Par exemple, je me souviens, notamment à Amiens – on va aussi citer une autre ville... – de l'action des Petits pois. C'est une association de patients sur l'obésité, qui a co-créé des actions, ce qui est particulièrement efficace. Pareil avec les ambassadrices de l'Espace Santé quand elles sont à côté des professionnels de santé pour dire à quel point c'est important « oui, cela fait peur ; oui, c'est difficile, mais le dépistage du cancer du sein m'a été très utile » ; eh bien, cela fonctionne.

On est surpris, on aurait aimé que vous donniez davantage de poids à l'élan sur le sport sur ordonnance, qui a été testé à Moulins, mais vous en parlez quand même dans le document.

Par rapport aux difficultés d'accès aux soins, il a été observé la piste possible de la mutuelle municipale.

Vraiment, le grand regret, c'est que vous intégrez une seule santé, mais l'axe santé environnementale intervient en dernier comme un ajout au lieu d'irriguer l'ensemble du plan. Par exemple, l'urbanisme favorable à la santé et les quartiers à santé positive, c'est bien, mais cela ne remet pas en cause les constructions en bordure d'axes routiers ; les chemins de la forme, c'est très bien, mais cela ne remplace pas le remodelage complet de nos espaces publics pour favoriser les mobilités actives et améliorer la qualité de l'air. Quid d'ailleurs des pollutions industrielles ; Exide était dans l'actualité cette semaine. Pour Refinal aussi, nous vous demandons de lancer une campagne d'analyses sanitaires. Il faudrait sans doute que la santé environnementale ne soit pas séparée de la santé dans la gouvernance. Il faudra que l'on s'inscrive dans le Plan régional de santé environnementale dont les travaux de renouvellement sont relancés par l'ARS.

Je m'arrête là, parce que nous avons quand même un plan très complet ; j'aurais pu citer plein d'autres actions positives. Nous voterons donc ce plan.

La dernière chose, parce que je sais que cela va faire plaisir à Madame le Maire : je me félicite de voir que la culture est reconnue comme promotrice de la santé ; c'est bien cité et expliqué dans le plan, car oui, la santé doit irriguer l'ensemble de nos décisions municipales.

Madame le Maire - Merci de me faire plaisir, mais tout ce qui touche à la santé me fait plaisir. Je rappelle que j'ai fait voter la CMU quand j'étais ministre et que 5 500 000 personnes peuvent se faire soigner gratuitement, encore faut-il qu'elles aient accès aux soins, et c'est toute la question qu'on se pose aujourd'hui. La santé, c'est donc effectivement majeur, et cela me fait aussi plaisir que vous en parliez.

Marie-Christine.

Madame STANIEC-WAVRANT - Oui, Madame le Maire.

Tout d'abord, merci beaucoup, Jérémie, des propos que tu as tenus sur le travail qui a été fait, parce que c'est effectivement un gros travail de mobilisation des équipes et de partenariats qui a été fait sur le terrain ; donc, merci de ces propos. C'est un sujet que tu connais ; tu sais bien de quoi on parle et des difficultés que l'on peut rencontrer, donc, merci beaucoup.

Oui, nous serons vigilants, et une question avait été posée sur le Conseil lillois de santé mentale pour savoir bien évidemment si l'Opposition aurait sa place. Nous ne l'avons pas écrit dans le document, parce que nous ne l'avons pas encore formalisé, mais oui, bien sûr, il faut qu'il y ait des membres de l'opposition dans ce Conseil.

La place des ambassadrices – je suis d'accord avec toi, ce sont essentiellement des ambassadrices, il n'y a que deux ambassadeurs en plus aujourd'hui – doit être développée et confortée. Si on n'a pas ce regard très concret, on risque effectivement de faire des choses qui ne seront pas tout à fait adaptées.

Le sport sur ordonnance est un vrai sujet sur lequel nous nous battons au niveau du réseau national pour faire admettre et reconnaître cela au niveau national. Tout le monde le sait, toutes les études qui ont été développées montrent que c'est nécessaire, utile et indispensable pour certains publics. L'expérience que nous avons faite à Lille avec Ciel bleu et les personnes âgées montrait bien tout l'intérêt de cette activité d'accompagnement sport sur ordonnance. Nous sommes donc archi-convaincus et, en tout cas, nous le portons avec d'autres villes au niveau national (Strasbourg, par exemple) pour que ce soit identifié et que nous ayons vraiment un texte qui dise : « OK, on y va, sport sur ordonnance ».

La mutuelle, c'est dans les tuyaux de l'internet – nous avons quelques problèmes informatiques. C'est un sujet important que nous avons travaillé avec Arnaud. Nous avançons et j'espère que nous aurons une réponse assez rapidement.

La question de l'environnement, nous ne l'avons pas posée en dernier parce que ce n'est pas un sujet, mais parce qu'il fallait que nous ayons un point 1 et un point 6. Ce n'est pas du tout parce que nous pensons que ce n'est pas important, parce que sans quoi, Audrey nous frapperait... !

(Intervention inaudible de Madame LINKENHELD)

Nous savons que c'est fondamental : si nous ne commençons pas par travailler sur les questions d'environnement, nous pourrions toujours papoter encore pendant des années. Il faut bien que nous travaillions sur ces sujets pour avancer sur l'ensemble des autres sujets ; donc, oui, bien évidemment. Nous n'avons pas mis à l'oral l'ensemble des textes portés par les uns et les autres, mais nous avons bien fait référence dans notre document aux documents réalisés et portés et le Plan bas-carbone – pour ne citer que celui-là – est bien un des éléments qui a fait l'objet de notre travail d'identification.

Merci également à Ali pour ses propos très sympathiques pour le travail que nous avons fait. Nous n'avons pas pu tout développer, mais quand on parle du PEG, quand on parle des 1 000 jours, quand on voit le travail qui est fait dans les écoles et dans l'accompagnement des centres sociaux, bien évidemment que c'est un axe extrêmement important porté par les collègues. Tout ce qui est autour de la parentalité, de la mobilisation au travers de l'école, des associations sur cette notion de parentalité et de travail avec les enfants, c'est essentiel. Je vais reprendre un exemple : dans une école, ils font un atelier soupe avec les enfants et les parents ; c'est une première étape de « comment manger intelligemment et autrement, sans que cela ne coûte cher ».

Tu as évoqué à plusieurs reprises la question des aînés ; c'est un sujet sur lequel j'ai un peu travaillé. Aujourd'hui, Justine est complètement sur ce sujet. La question des personnes âgées est pour nous un vrai sujet. Si nous sommes dans le réseau « Ville amie des aînés », c'est parce que nous voulons continuer à aller bien au-delà. Oui, nous menons des actions. Oui, dans la Ville, des bancs ont été posés, parce que les personnes nous avaient dit « il faut mettre des bancs pour que l'on puisse se promener et s'asseoir ». C'est donc un axe de travail qui fait évidemment partie de la place des seniors et personnes âgées dans la Ville : comment on réfléchit à l'adaptation de la Ville pour qu'elles aient toujours leur place ? C'est évident.

Je voudrais juste dire une petite phrase comme cela au passage, mais j'aimerais bien que l'État, le gouvernement actuel, aille jusqu'au bout de lois sur le vieillissement et que l'on ait quelques financements sur le sujet. Parce qu'on sait bien que demain, le nombre de personnes âgées va augmenter, qu'il faut effectivement des équipements, des structures, des accompagnements ; tout cela nécessite de l'argent, parce qu'on ne peut pas dire « y'a qu'à, faut qu'on », à un moment donné, il faut quand même mettre un peu d'argent sur la table. Mais Justine est aujourd'hui très attentive à ce sujet.

Je ne vais pas non plus trop rentrer sur la question du handicap, puisque tout à l'heure Sylviane va prendre la parole sur le sujet, elle pourra donc amener des compléments. La question du stationnement pour les professionnels de santé est effectivement quelque chose qui a déjà été travaillé – Jacques RICHIR pourrait reprendre

le sujet, mais on ne va pas rentrer trop dans le détail. Oui, les professionnels de santé, il y a un travail particulier à ce sujet pour qu'ils puissent accéder plus facilement bien évidemment à l'accompagnement des personnes. Aujourd'hui, on a aussi curieusement beaucoup de médecins qui font du vélo ; ils appliquent donc la consigne « manger mieux et activité physique » – c'est mieux quand on sert d'exemple pour le dire.

La cartographie des médecins est une cartographie que nous avons avec la CPAM, qui nous permet de voir où nous allons et justement d'accompagner les projets de maisons médicales pluriprofessionnelles. C'est extrêmement important pour les jeunes médecins. Nous ne voulons pas que de grands groupes nationaux arrivent en disant « on a des locaux », car nous aurons des médecins en CDD qui viendront peut-être une vacation et qui ne reviendront plus derrière. Aujourd'hui, ce n'est pas du tout ce que nous accompagnons. Nous avons aujourd'hui trois projets – qui sont d'ailleurs pas mal et assez originaux. Nous allons essayer de voir avec la Région – nous rencontrons bientôt la Vice-Présidente à la Région santé – pour voir si nous ne pouvons pas être identifiés comme un territoire qui pourrait bénéficier d'accompagnements financiers. Parce que notre problème à nous, c'est non pas la volonté, mais c'est le prix du foncier à Lille qui rend effectivement les choses plus difficiles.

Tu as évoqué la télémédecine et le numérique. Nous sommes très vigilants sur ce sujet. Tu as évoqué le CHU avec un projet qui est d'ailleurs pour les personnes âgées, Tempoforme, qui est très chouette : à partir de son téléphone, on peut s'identifier. D'autres projets sont en cours autour du sommeil, toujours autour de cela. On voit bien qu'avec un outil très ludique, on va pouvoir un peu développer ces activités, là aussi pour les personnes âgées. Justine, dans le cadre de ses délégations... Dans les espaces seniors, il y a effectivement des outils informatiques, il y a des formations. Dans les centres sociaux, il y a l'accès aux outils informatiques. Il y a les médiateurs, qui ont été déployés dans les mairies de quartier pour que les personnes qui ne savent pas très bien utiliser l'outil informatique puissent avoir quelqu'un qui les aide. Donc, vous voyez, ce n'est pas que la délégation santé, mais c'est bien la réflexion globale et partagée par l'ensemble des collègues sur le sujet.

Merci à vous de vos propos.

Madame le Maire - Madame MOUNIER-VEHIER, vous souhaitez ajouter quelque chose ?

(Mme MOUNIER-VEHIER ne souhaite pas reprendre la parole)

Audrey ?

Madame LINKENHELD - Merci, Madame le Maire.

Je voulais juste confirmer les propos de Marie-Christine STANIEC-WAVRANT et rassurer Jérémie CREPEL.

Comme cela a été indiqué par Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, cet excellent plan a vraiment été co-élaboré par l'ensemble des élus. C'est ensemble, avec

Marie-Christine, que nous avons élaboré, y compris le plan de ce plan – si je puis dire cela comme cela. C'est donc volontairement que nous avons en effet mis à la fin la santé environnementale, non pas parce que c'est notre dernière priorité, mais parce qu'il fallait une cohérence entre l'ensemble des éléments. Il est quand même plus logique de parler d'abord des éléments généraux de santé, de la démocratie de santé, des orientations générales en matière de santé, avant de dire des choses qui supposent de connaître ces éléments pour bien les comprendre.

Je peux donc vous garantir que nous avons vraiment pris la peine, non seulement d'y réfléchir ensemble, mais aussi de l'écrire ensemble. J'ai personnellement vérifié l'ensemble du contenu de cette partie-là qui, comme l'a dit par ailleurs Marie-Christine, reprend en grande partie des choses que nous avons déjà indiquées notamment dans le Plan lillois pour le climat, dans le Pacte Lille bas-carbone, mais aussi dans la Charte de lutte contre les perturbateurs endocriniens que nous avons déjà eu l'occasion de présenter et qui disent évidemment comment on peut aller plus loin sur un certain nombre de sujets. Mais cette structuration n'est certainement pas le signe d'un désintérêt – bien au contraire – sur les questions de santé environnementale et comme le disent les Anglais « last but not least ».

Madame le Maire - Merci beaucoup pour ce beau débat sur la santé.

Je pense que tout le monde va voter pour, mais je mets quand même aux voix.

Je vous remercie et je remercie Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Claire MOUNIER-VEHIER et les services qui ont travaillé avec elles.

Adoptée.

Quorum : 29

Je passe la parole à Audrey LINKENHELD sur la délibération sur le Pacte bois biosourcés.

Chemise 4

**TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET
DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE**

Rapporteur : Audrey LINKENHELD
Première Adjointe au Maire

**23/122 Signature du Pacte Bois Biosourcés Région Hauts-de-France 2023-2027 –
Adhésion de la Ville aux associations FIBOIS Hauts-de-France et CD2E –
Cotisations 2023-2024.**

Madame LINKENHELD - Tout à fait, merci beaucoup.

Je voulais juste dire quelques mots sur cette délibération, en remerciant l'ensemble de mes collègues avec lesquels nous avons eu l'occasion de l'évoquer en

commission, puisque je me suis permise, avec leur autorisation, puisqu'il n'y avait pas d'opposition à cette délibération, de prendre les devants du Conseil Municipal et de signer pour la Ville de Lille le Pacte bois biosourcés pour la Région Haut-de-France hier, à l'occasion du Forum international bois construction qu'accueille en ce moment Lille Grand Palais pour trois jours – et je vous recommande d'aller y faire un tour si vous en avez l'occasion.

C'est de toute évidence que la Ville de Lille a choisi de signer ce Pacte pour l'utilisation du bois et des matériaux biosourcés en général, évidemment en particulier locaux, puisque cela rejoint pleinement ce que nous avons déjà inscrit dans le Pacte Lille bas-carbone qui recommande, préconise, prescrit même déjà l'utilisation de matériaux biosourcés dont chacun sait que, non seulement ils sont moins émetteurs de gaz à effet de serre que d'autres matériaux, mais qu'ils séquestrent aussi du carbone et qu'ils permettent par ailleurs de favoriser le confort d'été, ce qui est aussi un sujet maintenant, y compris dans nos territoires au Nord.

Je voulais simplement dire à l'ensemble du Conseil Municipal qu'avec leur accord – et ce sera validé par cette délibération évidemment –, nous avons signé ce Pacte bois biosourcés. Nous l'avons signé au niveau argent – il y a trois niveaux, or, argent et bronze –, ce qui nous engage sur les cinq prochaines années à ce qu'il y ait au moins 20 % de la surface de plancher de nos opérations de construction et/ou rénovation qui comprennent des matériaux bois ou biosourcés. Voilà ce que cela représente concrètement que le bois et les matériaux biosourcés avec l'idée de privilégier, autant que faire se peut, et à hauteur au moins de 30 %, du bois d'origine française et idéalement même d'origine locale. Même si nous savons que nous ne sommes pas la région la plus forestière de France, cela ne nous empêche pas de prendre ces engagements.

Voilà simplement ce que je voulais dire à l'occasion de cette délibération.

Madame le Maire - Merci beaucoup à Audrey LINKENHELD.

Ingrid BRULANT-FORTIN.

Madame BRULANT-FORTIN - J'ai prévu une intervention sur Lille Avenirs, Madame le Maire, et non sur ce sujet.

Madame le Maire - Oui, c'est dans le dossier de Madame LINKENHELD, parce que Martin DAVID-BROCHEN déporte ses... puisqu'il est président de...

ÉCONOMIE

23/123 Association Lille Avenirs – Subvention 2023 – Convention entre la Ville et l'association.

Madame BRULANT-FORTIN - Très bien. Merci beaucoup. J'interviens donc effectivement sur la subvention à Lille Avenirs.

Partout le même constat : des offres d'emploi ne sont pas pourvues, le chômage, au niveau national, n'a jamais été aussi bas depuis 2008, il a baissé aussi à Lille, mais nous continuons à faire face à deux gros problèmes : chômage de longue durée et chômage des jeunes Lillois.

Viser le plein-emploi, c'est viser l'emploi pour tous, y compris pour les parcours abîmés, pour ceux qui n'y croient plus, pour les assignés à domicile, ceux qui ne sont plus inscrits nulle part. Si l'accès à l'emploi est au cœur de nos préoccupations d'élus locaux, c'est parce qu'il participe du lien social et du bien vivre ensemble que nous voulons tous pour Lille.

On le sait, l'emploi, c'est la compétence de l'État, la formation celle de la Région et le versement du RSA, celle du Département. Les villes ne sont pas directement compétentes sur les questions du chômage, mais elles sont évidemment toujours très actives à travers leur service public local d'accompagnement et d'insertion. Et c'est ce que nous faisons ce soir, puisque nous votons cette subvention de plus de 2 M€ à Lille Avenirs ; Lille Avenirs, une association de 150 salariés, notre véritable outil local de l'insertion et de l'emploi, et cette subvention, c'est quand même 25 % de son budget annuel.

Lille Avenirs, c'est d'abord l'accompagnement des jeunes de 16 à 26 ans, c'est le plan pour l'insertion des personnes très éloignées de l'emploi. Pour eux, pour l'emploi, il y en a des idées, il y en a de l'énergie, mais le nombre d'acteurs et de dispositifs, la complexité administrative dans notre beau pays, les soucis de coordination restent de puissants freins pour déployer des solutions plus efficaces. Il faut aller – et je sais que les équipes de Lille Avenirs s'y attellent – vers des accompagnements toujours plus intensifs, toujours plus durables et surtout sur-mesure, des accompagnements dans une approche globale (santé, logement, mobilité, orientation) qui visent d'abord l'autonomie.

Je voudrais juste mettre à l'honneur ce soir – soir où nous votons cette subvention – le fait que Lille Avenirs, c'est aussi l'animation de projets avec les entreprises, et il y en a deux que nous voulions vraiment mettre à l'honneur :

- premièrement, c'est le recrutement sans CV dont il faut absolument faire une promotion encore plus massive. Avec le recrutement sans CV, à travers le sport ou même le e-sport, on renverse la balance des compétences, on a des jeunes qui ont parfois plus de compétences que les recruteurs et puis on brise la glace ;
- deuxième projet piloté par Lille Avenirs, c'est le projet extrêmement enthousiasmant – cela a été vu tout à l'heure sur la vidéo – du Territoire zéro chômeur de longue durée dans le quartier de Lille Fives, qui part de trois grands principes que j'ai plaisir à énoncer ce soir :
 - « personne n'est inemployable »,
 - « ce n'est pas l'argent qui manque »,
 - « ce n'est pas le travail qui manque mais l'emploi ».

Ce Territoire zéro chômeur de longue durée sera, dès juin, une entreprise à but d'emplois avec des salaires pris en charge à 80 % par l'État en CDI, à temps choisi, et des activités utiles et responsables autour de l'épicerie solidaire, de la valorisation des biodéchets, etc. C'est tout à fait enthousiasmant, parce que Lille Fives avec ses 89 rues et 11 000 habitants, c'est un tiers d'habitants sous le seuil de pauvreté, c'est un cinquième des actifs au RSA ; c'est évidemment un quartier extrêmement touché par le chômage de longue durée.

Nous voulions poser une question ce soir, mais nous avons appris un peu plus tôt dans la journée que nous aurions probablement un débat plus long sur la stratégie emploi de la ville au mois de juin. La question que nous posons tout de même ce soir, c'est : au-delà de cette subvention, que peut faire la Ville de plus pour l'emploi ? Quelques pistes avant, peut-être, un débat en juin.

La Ville doit, à notre avis, maximiser ses efforts sur les jeunes décrocheurs qui sortent des radars de l'école. Il était question d'ouvrir la plate-forme « raccrochage scolaire » pour les 16-18 ans qu'on appelle « Lille réseau lycées » : pas de communication visible, en tout cas à mon niveau et notamment sur les réseaux, suite à l'expérimentation sur Lomme. Où en est-on de ce Lille Réseau Lycées ?

Deuxièmement, la Ville doit fédérer toujours plus, se positionner en facilitateur des initiatives des acteurs privés et associatifs, aller toujours plus au-devant des entreprises. Si les entreprises, pour recruter, pour insérer, doivent savoir sortir des schémas classiques, la Ville doit aussi le faire. Et je ne peux m'empêcher de faire lien ce soir avec le manque de considération flagrant qu'a constitué votre annonce surprise du stationnement payant qui a plongé – vous le savez bien – nombre de petits employeurs et d'employés qui viennent sur la journée travailler à Lille. Ce changement est nécessaire, mais n'a pas été accompagné et il fait peur.

La Ville enfin peut et doit continuer de s'engager pour la mobilité, pour le logement et le cadre de vie ; on le sait, cela influe sur l'envie et la capacité de s'insérer ou de se réinsérer – on en reparlera probablement en juin.

En tout cas, Faire Respirer Lille aimerait voir abordés tous ces sujets connexes, qui sont intimement liés au problème d'emploi à Lille.

En attendant, je salue les équipes de l'association Lille Avenirs et nous votons évidemment pour ces 2 M€ de subventions.

Merci beaucoup.

Madame le Maire - Merci pour vos propos pour Lille Avenirs et aussi pour le travail qui est mené depuis la loi 2016, le Territoire zéro chômeur à Fives, qui vient d'être reconnu – Martin va nous en parler tout de suite – et Olivier CAREMELLE nous parlera de Lycée Avenirs(?) (à vérifier).

Martin DAVID BROCHEN, d'abord.

Monsieur DAVID-BROCHEN - Ou Olivier peut-être, parce qu'après, on a la vidéo sur Territoire zéro chômeur.

Madame le Maire - Oui, effectivement.

Monsieur CAREMELLE - Merci de la question.

Nous avons travaillé depuis longtemps, depuis le début du mandat, sur le dispositif LiRel, qui va d'ailleurs changer de nom, on va parler de « Génération engagée ». La première session l'an dernier a été une réussite avec une quinzaine d'élèves repérés – ou anciens élèves, puisque décrocheurs – sur les villes de Lille et de Lomme, à peu près 13 Lillois et 2 Lommois, qui ont été raccrochés à Lomme sur le lycée Delaunay.

Nous avons continué ce travail avec d'autres lycées lillois cette année ; je pense notamment au lycée Baggio avec le proviseur Abdelaziz KISSANY. Nous avons lancé une deuxième promotion de jeunes « LiRéliens », comme on dit, maintenant « Génération engagée », cher Martin, avec qui nous travaillons d'arrache-pied, notamment avec Lille Avenirs – un travail vraiment remarquable des équipes de Lille Avenirs – pour à la fois repérer les jeunes décrocheurs, les ramener sur un parcours scolaire mais adapté et, en même temps, trouver des terrains d'engagement qui leur permettent de retrouver une vie peut-être active avec le triptyque que vous connaissez bien, mais qui pose toujours dans ce pays d'énormes problèmes. Ce triptyque, c'est la question éducative – l'éducation –, la question de la formation et évidemment la question de l'insertion.

Nous avons beaucoup travaillé pendant deux ans sur les deux premiers volets, l'éducation et la formation, le raccrochage scolaire – d'ailleurs, nous ferons des annonces quand nous serons prêts à les faire avec tous les partenaires, notamment l'Éducation nationale. Reste aussi évidemment cette question de l'insertion plus pérenne, avec des parcours de vie qui doivent reprendre, sous des formes professionnelles. Pour l'an prochain, ce sera le fait de conforter en définitive ces deux premières promotions avec d'autres lycées qui vont rentrer dans le jeu. J'espère en particulier que le lycée hôtelier de Lille à Fives pourra permettre de compléter ce que vous disiez tout à l'heure avec un mot que je reprends « projet enthousiasmant ».

Madame le Maire - Martin DAVID-BROCHEN.

On montre d'abord la vidéo ou tu parles d'abord ?

Monsieur DAVID-BROCHEN (hors micro) - La vidéo.

(Projection d'une vidéo)

Madame le Maire - Martin.

Monsieur DAVID-BROCHEN - Je vais être très rapide en complément de cette vidéo qui me semble extrêmement complète.

Je rappelle que ce projet vient d'une initiative portée au départ et historiquement par ATD Quart Monde, qui s'est ensuite transformée en projet de loi voté à l'Assemblée Nationale. Elle participe – pour reprendre les termes – de l'implémentation du droit à l'emploi qui est – je le rappelle – dans notre Constitution, qui fait également profondément écho – je crois – à l'article premier de la loi de lutte contre les exclusions, qui proclamait l'accès à l'égalité des personnes, qui passe par le fait de signer un contrat, évidemment le contrat social, mais au cœur de ce contrat social, la question du contrat de travail avec cette spécificité de signer, contrairement à d'autres dispositifs dits d'insertion, un contrat à durée indéterminée.

Comme cela a été dit dans la vidéo et comme cela a été rappelé, nous avons choisi le quartier de Fives. Je tiens vraiment ici à en profiter pour remercier la mobilisation de tous les acteurs du quartier, qu'ils soient d'ailleurs associatifs, du monde social, de l'action sociale, mais aussi acteurs du monde économique, puisque nous avons eu besoin d'eux pour travailler le projet jusqu'à présent et nous aurons besoin d'eux pour déployer les activités. Nous serons à leurs côtés dans les années qui viennent.

Pour vous donner une statistique sur le public et les volontaires qui sont prêts aujourd'hui à signer ce contrat à durée indéterminée, ce sont des Lillois, habitants de Fives depuis longtemps, et qui ont aujourd'hui une durée de chômage ou d'inactivité moyenne de sept ans ; c'est pour vous donner une idée des difficultés qu'ils rencontraient à accéder à un emploi durable.

L'entreprise va donc se lancer en mode opérationnel à partir de juin pour déployer ses activités :

- autour de l'alimentation (on a parlé du maraîchage, on a parlé de l'épicerie solidaire),
- tout un pan de services aux habitants autour notamment de mobilités différentes et du dernier kilomètre ou même du premier mètre à pied ou à vélo pour certains habitants qui connaissent des difficultés,
- et un grand pan d'activités – je vais y revenir – autour de l'économie circulaire, puisque l'on va accompagner bon nombre d'acteurs de l'économie circulaire et du réemploi.

Voilà ce que je pouvais vous dire ce soir en rappelant, encore une fois, que ce projet a été construit avec et pour les habitants du quartier et dont certains nous suivent depuis le début, ce qui est une condition nécessaire de réussite du projet sur le long terme.

Madame le Maire - Pas d'autre remarque ?

Merci beaucoup à Martin qui suit le Territoire zéro chômeur depuis le départ. On est très content d'avoir été agréés, c'était loin d'être évident, et on voit aujourd'hui l'attente de ces futurs salariés qui fait plaisir.

Je mets aux voix d'abord la délibération 23/122 sur le Pacte bois biosourcés.
Qui vote pour ? (*Unanimité*).

Adoptée.

Quorum : 29

Merci.

Je mets aux voix ensuite la subvention à l'association Lille Avenirs.
Qui vote pour ? (*Unanimité*).

Adoptée.

(*Stéphanie BOCQUET, Charlotte BRUN, Martin DAVID-BROCHEN, Arnaud DESLANDES, Anne GOFFARD, Clémentine DUPUY et Estelle RODES ne prennent pas part au vote.*)

Quorum : 25

Je vous remercie.

Je vais maintenant passer la parole à Stanislas DENDIEVEL sur le Jardin des Plantes.

Chemise 9

NATURE

Rapporteur : Stanislas DENDIEVEL
Adjoint au Maire

23/144 Déclassement de 1000 plantes issues de la serre équatoriale du Jardin des Plantes dans le cadre du dispositif « J'adopte une plante ».

(*Projection d'un diaporama*)

Monsieur DENDIEVEL - Bonsoir à tous.

J'ai le plaisir de vous présenter lors de ce Conseil Municipal une délibération portant sur le dispositif « Adopte une plante », qui propose aux ménages lillois, lommois et hellemmois, d'acquérir et de prendre soin de 1 000 plantes en surplus issues de la reproduction des plantes de la serre dite « équatoriale ».

Avant d'y revenir plus en détail, cette délibération est l'occasion de vous faire part d'un point d'étape du processus de rénovation du Jardin des Plantes, qui, comme vous le savez, est l'une des actions importantes engagées par la Ville de Lille pour redonner des couleurs à ses espaces de nature.

La métamorphose paysagère de notre ville est, en effet, un marqueur fort de ce mandat 2020-2026. Autour de Martine AUBRY et d'Audrey LINKENHELD, la première Adjointe, et avec le concours de tous les Adjointes en charge des quartiers, nous nous

sommes engagés à continuer et à accélérer notre action pour plus d'espaces verts, de nature, dans les rues et les quartiers lillois. Ce marqueur affiche une ambition forte : 90 ha créés ou réaménagés, un plan d'action volontariste, engagé partout et au sein duquel s'inscrit la rénovation du Jardin des Plantes.

Situé dans le quartier de Moulins et d'une superficie de 11 ha, le Jardin des Plantes est, en effet, un véritable poumon vert. Après le parc de la Citadelle, après le parc de Lomme, cher Olivier, il occupe aujourd'hui, en plein cœur de ville, la troisième place des grands espaces de nature à Lille. Dans la perspective de mieux le valoriser, de nouveaux aménagements sont engagés avec une double ambition : botanique et d'espace vert pour les habitants.

Tout d'abord, je souhaite vous présenter les nouveaux aménagements prévus dans le Jardin des Plantes qui seront réalisés en 2023 et au-delà. Ces aménagements visent à renforcer l'esthétique du Jardin et à le rendre encore plus agréable pour les visiteurs.

La réfection des bassins et de son belvédère, inscrit aux monuments historiques, est la nouvelle étape que nous allons engager. Ces travaux, intégrant la restauration des cheminements à adresser sur cet ensemble, seront réalisés fin 2023, avec une livraison tout début 2024. Vous avez à l'image l'état du site aujourd'hui. Je souhaite vous indiquer ici que tout est prêt pour que cet ensemble de bassins soit remis en eau à cette échéance. Nous nous posons toutefois des questions, et c'est un sujet dont nous avons parlé avec l'association des Amis du Jardin des Plantes lors d'une rencontre le 29 mars dernier.

Autre aménagement que nous allons engager dès 2024 : la réalisation de nouvelles aires de jeux, plus mixtes, plus inclusives. Ce souhait rejoint l'une des idées lauréates de l'édition 2022 du budget participatif. Cette année sera consacrée à affiner le projet dans sa forme, dans ses modalités de mise en œuvre, dans sa réflexion sur l'intégration au Jardin, un travail, qui, comme pour la réflexion des bassins, sera mené en articulation avec l'Architecte des bâtiments de France (l'ABF), ce qui ajoute certes du délai administratif d'instruction, me direz-vous, mais qui, in fine, nous permet, nous l'espérons, d'imaginer une qualité pour les jeux qui seront proposés, à l'instar des nouveaux espaces de jeux nature et sportifs réalisés l'an dernier, puis cette année, dans le parc de la Citadelle.

C'est l'occasion de dire à Madame Ingrid BRULANT FORTIN, qui nous avait interpellés il y a un an à ce sujet, qu'entre l'idée d'aménager des parcours ludiques sur le Champ-de-Mars et la réalisation désormais programmée après le départ de la Foire aux manèges de printemps, il a fallu concevoir le projet, le revoir plusieurs fois avec l'ABF, avant de déposer, puis d'obtenir les autorisations administratives. Agir dans un monument historique, agir dans un site comme la Citadelle ou le Jardin des Plantes ne se réalise pas en claquant des doigts.

La Ville de Lille souhaite en parallèle que son Jardin des Plantes soit labellisé « Jardin botanique de France » et des démarches de labellisation sont lancées en ce sens dès cette année, en espérant un aboutissement positif en 2026. À l'image, vous avez une

diversité des palettes qui composent le Jardin des Plantes, avec, par exemple, sa roseraie exceptionnelle, ses collections de dahlias, ses jardins médicinaux, ce qui est l'occasion de saluer l'engagement des jardiniers de la Ville qui s'occupent de son entretien et viennent proposer chaque année des actions pour enrichir sa biodiversité.

Au-delà du Jardin des Plantes lui-même, d'autres aménagements sont projetés aux alentours, notamment sur les entrées et l'accueil, pour continuer à valoriser le Jardin des Plantes dans son environnement. C'est un travail qui a été mené notamment à partir d'ateliers de quartier, impulsé par Estelle RODES avec l'Adjointe en charge du quartier de Moulins, Charlotte BRUN, Jacques RICHIR et Pierre POSMYK. De la ville à hauteur d'enfant aux aménagements favorisant notamment la qualité des cheminements piétons et cyclables, sans oublier les plantations, nous sommes bien ici dans la métamorphose paysagère.

Ainsi, la rue du Capitaine Michel, dont les travaux concessionnaires sont en cours, sera complètement réaménagée et apaisée avec la création d'un aménagement cyclable sécurisé, d'un parvis devant l'école Fropié avec la végétalisation généreuse des espaces, travaux qui se poursuivront à l'été pour une livraison attendue début 2024.

Idem, la rue du Jardin des Plantes fera, quant à elle, l'objet d'une réflexion d'ici la fin du mandat.

Enfin – c'est le schéma que vous avez à l'écran –, la rue de Jussieu qui franchit autoroute et voie ferrée Porte d'Arras est actuellement en travaux – cela ne vous a pas échappé si vous passez dans le secteur. Des aménagements cyclables seront réalisés pour sécuriser et conforter cette traversée, ils seront livrés d'ici octobre 2023.

Rénover le Jardin des Plantes, c'est aussi le révéler pour sa capacité d'être un lieu de vie. C'est l'occasion ici de revenir sur « Lille aux Jardins », le rendez-vous incontournable qui marque le début du printemps. Né de l'initiative du Conseil de quartier de Moulins, cet événement vise à faire rayonner le Jardin des Plantes autour d'animations festives autour de la nature. À l'écran, vous avez quelques images : celle du carnaval de Moulins qui s'y est invité cette année, par exemple, et à l'image suivante, quelques extraits des stands qui étaient aménagés et qui étaient l'occasion de se procurer des plantes utiles et comestibles, mais aussi des animations qui invitent les habitants à être acteurs de la nature en ville. Malgré la météo très pluvieuse, il y a eu beaucoup de monde le 1^{er} avril dernier.

Cet événement a marqué également l'ouverture de la serre tropicale humide. Cette serre de conservation – ce sont les deux images en haut – vient s'ajouter à la serre aride, accessible au grand public et aux scolaires depuis 2022. Les horaires d'ouverture sont du mardi au samedi de 13 heures à 17 heures, information pour celles et ceux qui nous regarderont en replay. Dans ces deux espaces dédiés, la serre aride et la serre tropicale humide, ont été réparties la quasi-totalité des 2 600 plantes, 220 espèces, qui étaient installées dans la serre voisine dite « équatoriale ». Parmi ces espèces, d'ailleurs, 53 sont protégées par l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN), 53

espèces protégées, 53 espèces sauvegardées, avec les opérations de transfert que nous avons organisées.

C'est l'occasion de vous donner quelques nouvelles de la serre dite « équatoriale ».

Tout d'abord pour vous dire que nous avons bien fait de transférer les plantes, car sans cela, nous n'aurions pas pu entreprendre les travaux de confortement et de reprise pour maintenir et sécuriser l'édifice de Jean-Pierre SECQ construit dans les années soixante-dix. Le constat, nous vous l'avions présenté, est que les matériaux utilisés (béton et métal) supportaient de plus en plus mal la chaleur, l'humidité constante et l'absence d'isolation et de ventilation. Vous voyez à l'image l'un des 64 pieds de poteau atteints par les désordres constatés.

Aujourd'hui, nous avons donc bien fait de déménager les plantes, car cela nous a permis d'intervenir pour renforcer la totalité de la structure, pour reprendre la totalité de ces 64 pieds de poteau, dans l'attente d'une rénovation complète qui est indispensable.

Suite à ces travaux urgents de mise en sécurité, nous allons réaliser cette année des études complémentaires : un ferroskan (passer au scanner l'ensemble du bâtiment), ainsi que des études de structure. Cela devait nous permettre de disposer d'ici un an d'un diagnostic complet du bâtiment que la Ville de Lille souhaite rénover – je le redis – tout en préservant son architecture. En fonction du résultat, démarche que nous avons partagée avec l'association des Amis du Jardin des Plantes mais également avec l'Université, nous verrons si le bâtiment à rénover est compatible ou non avec une fonction de serre.

Pour votre information, enfin, je voulais vous donner des nouvelles des grandes plantes, les 21 gros sujets que nous n'avons pas souhaité déménager en raison de leur taille imposante. Soyez rassurés, contrairement aux fausses informations qui ont circulé, il n'y a pas eu de massacre à la tronçonneuse, ils vont bien, ils ont passé l'hiver grâce au dispositif hors gel que nous avons mis en place et dont nous vous avons parlé.

Comme nous vous l'avions annoncé également, la ville souhaite offrir la possibilité aux Lillois, Lommois et Hellemmois d'acquérir à titre gracieux 1 000 petites plantes issues du bouturage ou des plans en rempotage provenant de l'ancienne serre dite « équatoriale ». Une délibération qui, formellement, doit déclasser du domaine public ces plantes vous est présentée ce soir à ce sujet.

Cette opération « Adopte une plante » sera organisée samedi 06 mai prochain à l'Orangerie du Jardin des Plantes. Les conditions pour y participer :

- habiter à Lille, Lomme ou Hellemmes,
- une plante par foyer,
- s'engager à l'accueillir contre bons soins,

- et amener un justificatif de résidence ; il faudra être imaginatifs pour dire que vous êtes Lillois, Lommois ou Hellemmois ; le Pass Lille & Moi, par exemple, est une possibilité.

Enfin, l'Orangerie, qui accueille en hivernage les plantes disposées l'été dans l'espace public rouvrira ses portes. À partir du 1^{er} mai prochain, une petite restauration sucrée, salée, tournée autour du fait maison à partir de produits locaux, artisanaux et bio y sera proposée avec des tarifs inclusifs. Une délibération vous présente également le délégataire qu'il est proposé de retenir pour cette saison 2023.

Vous savez tout ou presque sur le Jardin des Plantes.

Je vous remercie de votre attention.

Madame le Maire - Merci beaucoup à Stanislas, qui avait rencontré, d'ailleurs, les Amis du Jardin des Plantes, comme il l'a dit, et que nous continuerons d'ailleurs à rencontrer pour la suite du programme.

Je passe la parole maintenant à Vanessa DUHAMEL.

Madame DUHAMEL - Madame le Maire, chers collègues,

2 600 plantes issues de 220 espèces ont été transférées de la serre désaffectée ; à l'issue de la délibération qui nous est soumise, 1 600 resteront propriétés de la Ville et 1 000 seront distribuées à des Lillois candidats à l'adoption.

Le projet, sympathique en lui-même, bien qu'anecdotique, interroge : nos concitoyens n'ayant généralement pas de serre équatoriale à domicile, on peut en conclure qu'il s'agit de plantes n'ayant elles-mêmes rien d'équatorial ; dans la mesure où ce sont des doublons, seule une minorité de plantes de l'ancienne serre, dont vous assurez régulièrement qu'elle n'était pas équatoriale, pouvaient donc prétendre à ce qualificatif.

Il est assez vertigineux de songer qu'un nombre sans cesse croissant de Lillois auront ainsi visité pendant 52 ans, avec un enthousiasme intact, un bâtiment public d'éducation et d'agrément mal utilisé contenant des boutures qu'ils auraient pu tout aussi bien faire croître sur le radiateur de leur humide salle de bains.

Il semble par ailleurs que certaines plantes non transportables soient demeurées dans le bâtiment, et que n'étant peut-être pas plus équatoriales que celles précédentes, elles aient survécu à l'hiver dont nous commençons à sortir. Combien sont-elles et quels sont vos projets à leur égard ? Demeurent-elles arrosées malgré l'absence d'eau que vous avez longuement invoquée ?

Où en êtes-vous de l'évaluation du coût de remise en état de la structure du bâtiment, dont vous avez évoqué la forte dégradation ? Avez-vous progressé dans votre réflexion sur un usage non énergivore, le second motif invoqué pour la fermeture ayant

été sa facture de chauffage ? Les informations préférentiellement confiées à la presse locale sont-elles fiables et avérées ?

La récente suppression de la serre des nouvelles signalétiques et plans, l'expression incertaine de votre volonté de conserver à terme sa fonction botanique et pédagogique, l'insistance encore réitérée dans la presse à discréditer la vocation originelle du bâtiment selon vous « conçu pour être une serre d'exposition » sans que soit expliqué ce qu'on entend par ce terme, dans le même temps qu'on apprend aujourd'hui, non sans stupéfaction, qu'elle n'aurait pas eu vocation à durer, sont autant de points qui, ajoutés au refus difficilement compréhensible pour tout amoureux du patrimoine d'abonder aux demandes de classement du bâtiment, sont de nature à entretenir l'inquiétude quant à vos intentions réelles concernant la destinée du lieu.

La polémique retombée, vient le temps de la transparence, et je suis convaincue que des réponses officielles claires et concises seront de nature à rassurer les nombreux Lillois et Lilloises ayant exprimé ces derniers mois leur attachement à la serre et rétablir une heureuse confiance entre partenaires, au premier rang desquels les Amis du Jardin des Plantes et Renaissance du Lille Ancien.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Madame DUHAMEL, on peut faire de la transparence, mais si vous dites le contraire de ce qu'on dit depuis le début, à quoi sert de vous répondre ?

Madame LINKENHELD (hors micro) - On vient de le redire...

Madame le Maire - On vient de le redire : la serre d'exposition, c'est le Maire, au moment de son inauguration, qui l'a dit lui-même ; on l'a répété 20 fois ! On a toujours redit que l'on voulait refaire une serre dès lors que ce serait possible et qu'on en parlerait, etc., etc. Je veux bien que Stanislas réponde une fois de plus... Et si vous doutez de ce qu'on dit à la presse, eh bien doutez de tout ce qu'on dit, et dans ce cas-là, ce n'est pas la peine qu'on vous réponde, d'autant plus que vous ne prenez pas en compte les réponses qu'on a déjà faites !

J'accepte qu'on ne soit pas d'accord, mais on ne peut pas dire le contraire de ce que nous disons ou dire : « Est-ce que ce que vous dites dans la presse est vrai ? » Eh bien oui, je crois que Stanislas a été d'une clarté totale et a déjà répondu, d'ailleurs, à la quasi-totalité de vos remarques.

Il faut qu'on essaye d'avoir un peu de bonne foi entre nous ; autrement, ce n'est pas la peine d'avoir les débats.

Je passe la parole à Nathalie SEDOU.

Madame SEDOU - Merci.

Madame le Maire, mes chers collègues,

Nous voici six mois après la fermeture abrupte de la grande serre du Jardin des Plantes. Est-ce qu'on en sait un peu plus sur vos intentions ou est-ce que, l'air de rien, vous nous demandez ce soir de signer l'acte premier du démantèlement de la collection botanique ?

Il y a effectivement des côtés encourageants :

- vous avez constitué un comité scientifique en décembre,
- les services de la Ville attachés à la serre ont pris grand soin des plantes qui ont été transférées et vous n'avez pas condamné les grands sujets irremplaçables, indéplaçables, qui ont pu passer l'hiver,
- et vous avez investi 160.000 € pour mener des travaux nécessaires.

OK, c'est une vraie satisfaction.

Mais il y a, d'un autre côté, le texte de cette délibération, il y a vos propos tenus dans la presse, et puis, ce soir, quelques contrevérités, pour reprendre un mot que Madame le Maire apprécie.

Et alors là, ça devient tout de suite moins lisible. Vos contradictions persistent depuis six mois et, par exemple, Monsieur DENDIEVEL, vous continuez à dire qu'une serre d'exposition a « par définition, un caractère temporaire », ce qui est, je suis désolée, complètement fantaisiste.

Il semble que la différence entre serres d'exposition ou collection – puisque vous les appelez ainsi –, de conservation et de production, continue de vous échapper.

Soyons précis : une serre d'exposition – ou de collection – a bien une vocation pérenne et pédagogique de présentation des collections. Les serres de conservation et de production la complètent, elles servent à maintenir le cheptel, à remplacer les sujets qui meurent, à soigner les sujets fragiles, à préserver les espèces, etc.

On connaît votre adage plein de bon sens : « dire ce qu'on fait et faire ce qu'on dit », mais quand ce que vous dites est approximatif et incohérent, il y a tout lieu de s'inquiéter de ce que vous allez faire.

Vous prétendez – vous l'avez encore redit – viser le label « Jardin botanique de France et des pays francophones » d'ici 2026, qui est difficile à obtenir, et, en même temps, vous continuez de rester évasif sur le devenir de la grande serre, qui est la pièce maîtresse du Jardin des Plantes. Or ce seul bâtiment majestueux est le seul qui permet une véritable mise en scène des écosystèmes et une présentation en milieux divers.

Vous avez parlé de « nouvelles serres de collection » ; ce ne sont pas des nouvelles serres de collection. La serre aride existait déjà ; la petite serre tropicale, qui est 10 fois plus petite que la grande serre, devait accueillir normalement une collection de plantes carnivores. Évidemment, elles ne peuvent pas contenir les 2 600 plantes qui ont été déménagées, puisqu'elles se trouvaient dans un lieu qui était 10 fois plus grand, et

quand on va sur les lieux, on voit très bien toutes les plantes qui sont stockées dans toutes les serres attenantes.

Ça, c'est juste pour rétablir peut-être quelques faits qu'on n'a pas l'air de partager.

Vous nommez votre dispositif : « Adopte une plante » ; c'est une référence très marketing au site de rencontre « Adopte un mec », on sent le coup de com politique, mais on ne trouve pas l'ombre d'un début de projet. Et on se prend à imaginer ce que vous auriez pu faire d'une action de sciences participatives.

Alors, nous avons simplement quelques questions très précises et je pense que les réponses intéresseront les près de 11 000 personnes qui ont signé la pétition pour préserver la serre dans sa fonction. Avez-vous partagé votre inventaire des collections avec le comité scientifique et défini avec lui votre politique de conservation et de déclassement ?

(Intervention hors micro de Madame le Maire)

Je continue...

S'agit-il de déclasser 1 000 plantes issues uniquement de reproduction des plantes mères ? Entre rempotage, bouturage, reproduction, la délibération reste délibérément confuse. Vous évoquez des surplus liés à une politique de conservation de 1 à 3 individus par espèce, mais 1 à 3, c'est peu, c'est très peu en fait et c'est risqué. Sur quoi avez-vous fondé ce choix ? D'autant que le nombre de 220 espèces indique en soi une réelle valeur patrimoniale de la collection. 220 fois 3, cela fait 660 plantes maximum ; on est très loin des 2 600 qui constituent la collection actuelle. Là-dessus, la délibération reste muette. Y aurait-il donc d'autres déclassements prévus à venir ? Avez-vous évalué le coût que cela représenterait pour notre Ville de reconstituer une nouvelle collection botanique ?

Et je vous en prie, soyez clair dans votre réponse. La question de nouveau : que comptez-vous faire de tous les sujets entreposés dans les serres de production et conservation, qui sont d'abord dédiées à préparer le fleurissement de la ville ? Et donc, allez-vous, oui ou non, diminuer la collection botanique déménagée de la serre ?

Si oui, selon quels critères : quand tout reste à définir ? Car vous n'avez toujours pas présenté d'étude technique sur la grande serre de Jean-Pierre SECQ, notre courrier du 14 octobre reste à ce jour sans réponse, et donc, a fortiori, vous n'avez ni projet de rénovation – c'est logique, il n'y a pas encore d'étude –, ni projet scientifique. Pendant combien de temps le grand bâtiment (la grande serre) demeurera fermé ? Avez-vous imaginé réintégrer une partie de la collection une fois les études effectuées – puisque vous avez mené les premiers travaux de sécurisation, ce que nous avons salué ?

Bref, comme vous aimez à le dire, Madame la Maire, « quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup ». Faute d'être au clair sur vos intentions véritables, mais sans renier l'intérêt

que peut revêtir un déclassement de plantes issues – j'insiste – de reproduction selon certaines conditions, nous nous abstenons sur cette délibération.

Vous vous en doutez, nous resterons vigilants sur ce dossier et nous nous tenons à votre disposition en dehors des séances du Conseil Municipal et des Commissions pour échanger sur le devenir du Jardin des Plantes et sur le maintien de la grande serre dans sa fonction.

Je vous remercie de votre attention.

Madame le Maire - En vous répondant sur un ton beaucoup plus agréable que le vôtre, je voudrais vous dire que si, aujourd'hui, nous vous disions ce que nous allons faire de la serre demain, vous nous diriez : « Vous n'avez pas terminé les études, vous n'avez pas concerté, vous avez décidé vous-mêmes » ; voilà exactement ce que vous nous diriez. Je pense que Stanislas a dit très clairement les choses. Nous avons, dès cette année, comme nous l'avons dit, dépensé l'argent qu'il fallait pour consolider la serre. Nous devons lancer une étude ensuite pour vérifier comment nous pouvons récupérer – car c'est cela que nous souhaitons – la serre ; nous l'avons dit 10 fois, 15 fois peut-être, 20 fois. Et puis, nous avons dit : si nous pouvons faire une serre, c'est notre volonté, mais nous n'allons pas, aujourd'hui, alors que nous n'avons pas les études techniques, ce ne serait pas sérieux, répondre à toutes vos questions, et en plus, vous nous diriez : « Mais vous faites ça tout seuls dans votre coin », etc.

À un moment, il faut être aussi cohérent dans les propos que l'on tient, et je pense que Stanislas a été d'une grande clarté, nous prenons les choses les unes après les autres et, je le redis ici, si nous pouvons faire une serre, nous referons une serre, c'est notre volonté, mais avant de savoir ce qu'il en est de ce bâtiment et des études complémentaires qui vont être lancées, nous n'allons pas y répondre. Et pendant qu'on fait les études techniques sur la serre, on fera des études... mais je vois que vous êtes très compétente, si vous voulez être notre conseiller technique sur les plantes qu'on devra mettre dans la serre, avec plaisir, mais chaque chose en son temps et prenons les choses dans le sens qui est nécessaire.

Aujourd'hui, nous avons fait tout ce que nous avons dit : nous avons lancé les premiers travaux, nous allons lancer l'étude complémentaire...

Madame LINKENHELD (hors micro) - Nous avons préservé les plantes.

Madame le Maire - ... nous avons préservé les plantes, bien évidemment.

Et je le redis, comme nous l'avons toujours dit : nous souhaitons pouvoir refaire une serre. Dans quelles conditions ? Il faut des études pour le savoir. Quelles plantes nous mettrions ? Cela dépend aussi, là aussi, des études qui sont faites.

C'est bien de poser des tas de questions précises, mais, encore une fois, si on y avait répondu, vous nous auriez dit : « pas de concertation, vous faites tout vous-mêmes, vous n'avez pas les résultats des études gnagnagna », je connais par cœur vos discours

maintenant, et je peux vous dire que si ce dossier avait été pris plus tôt, par des élus de votre groupe qui s'en occupent depuis 20 ans, on n'aurait peut-être pas perdu du temps. (*Protestations sur les bancs du groupe Lille Verte*)

C'est la vérité, je suis désolée. Elle déplaît, mais puisqu'il faut dire les choses, autant les dire.

Je donne la parole à Stanislas.

Monsieur DENDIEVEL - Je ne serai pas très long, je pense que je viens de formuler toutes les réponses claires et concises lors de la présentation.

Pour ce qui concerne le patrimoine botanique, je l'ai dit, il est sauvegardé ; l'intégralité de ce patrimoine botanique, dont les 53 espèces rares, est sauvegardé dans le cadre du transfert qui a été organisé, avec un travail de nos équipes – dans les équipes de la Ville de Lille, nous avons des botanistes professionnels –, dans le cadre aussi de conseils que nous avons eus en lien avec l'université que nous avons rencontrée.

Après, la question est de franchir les différentes étapes, et les différentes étapes sont que, premièrement, on n'a pas négocié ; quand on met 160 k€ pour faire la sécurisation du bâtiment de Jean-Pierre SECQ, cela veut bien dire qu'on a envie de le sauvegarder, de le protéger, de le rénover, ce n'est pas rien, et, aujourd'hui, il faut y aller étape par étape ; quand on indique qu'on va engager des études beaucoup plus précises : ferroskan, études de structure, pour voir comment le bâtiment se comporte et ce qu'il peut accueillir demain, c'est une étape indispensable.

Il y a beaucoup de serres en France où on a déménagé toutes les plantes, il y a eu les travaux de rénovation et où les plantes reviennent ensuite et, parmi celles-ci, des serres qui sont Jardins botaniques de France ; je peux vous citer, par exemple, les serres de la ville de Rouen, qui ont subi un déménagement complet, et puis les plantes sont revenues.

Aujourd'hui, on mène cela avec un grand sérieux, dans un double intérêt : l'intérêt de protéger les espèces et de poursuivre le travail en termes botaniques, et cette ambition est aussi une ambition pédagogique vis-à-vis de tous les publics qui s'intéressent à la nature et à l'environnement, et d'ailleurs, les activités pédagogiques se sont poursuivies, elles n'ont pas été interrompues avec ce travail, et après, c'est une vraie responsabilité que nous avons par rapport à notre patrimoine. Je vous ai présenté le projet global sur le Jardin des Plantes ; c'est une véritable réflexion patrimoniale sur ce jardin que nous menons, avec le plus grand soin, la plus grande délicatesse et la plus grande attention.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Merci.

Nous mettons aux voix cette délibération 23/144.

Qui vote pour ? (*Le groupe Lille en commun, durable et solidaire et Le groupe Faire Respirer Lille*).

Contre ? (*Personne*).

Vous n'avez pas dit que vous votiez contre ?

Monsieur BALY (hors micro) - Non, abstention.

Madame le Maire - Ah, vous vous abstenez... donc vous n'aurez pas de plante, attention ! (*Sourires*)

Monsieur BALY (hors micro) - J'en ai déjà pris.

Madame le Maire - Ah, tu en as déjà pris !

Comme quoi ce n'est pas si rare que cela.

Adoptée, le groupe Lille Verte s'abstenant.

Quorum : 29

Maintenant, je passe la parole à Vanessa DUHAMEL sur la délibération 23/147.

ACTION FONCIERE ET IMMOBILIERE

23/147 Quartier Vieux-Lille – Bail dérogatoire 36 rue de la Monnaie à Lille.

Madame DUHAMEL - Madame le Maire, chers collègues,

La délibération qui nous est soumise est l'occasion de nous pencher sur la situation du commerce lillois, et particulièrement celui du Vieux-Lille, dont vous savez qu'il m'est aussi cher que le patrimoine et les toilettes publiques ; à chacun son inventaire à la Prévert.

Outre les désordres bâtimentaires, les difficultés d'accès et l'appauvrissement de la clientèle par la crise que nous traversons, il semble acquis que la dégradation régulière de la civilité publique nuit à la prospérité des commerçants, et principalement des petits commerçants, dépourvus de moyens de lutte contre les incivilités.

Lorsqu'à titre d'exemple, la presse locale narre la vague de crevage de pneus rue Gustave Joncquet, phénomène récurrent qui ne semble pas lié à un groupuscule autophobe radicalisé, on imagine volontiers qu'une éventuelle impunité au long cours aura un effet désastreux sur l'attractivité de cette artère, en l'occurrence non commerçante.

D'autres axes, cette fois mixtes, font face à la dégradation de la civilité ; je pense particulièrement à la rue Saint-Sébastien, dont le quotidien est désormais bien éloigné de la quiétude bourgeoise que l'on prête généralement au quartier du Vieux-Lille. Notre

collègue Monsieur MENAULT a dûment été informé par une élue de quartier, de façon circonstanciée, de la présence depuis quelques semaines d'une personne en détresse psychologique qui dort sur un trottoir et défèque sur l'autre, sans que les déjections n'aient été nettoyées, si ce n'est par les habitants eux-mêmes, depuis la réponse adressée à la conseillère de quartier.

Dans le même temps, un attroupement quotidien réunit devant le magasin Carrefour de la même rue divers individus alcoolisés, dont l'une des marottes consiste en le harcèlement de rue des passantes. Les nombreux appels des riverains à la Police Municipale n'ont à ce jour mobilisé aucun élu en charge des droits des femmes, malgré le caractère délinquant de tels agissements, et les seules verbalisations infligées dans cet axe routier demeurent fondées sur le stationnement.

La BAC se déplace, certes, en cas d'incident grave, mais les injures sexistes et l'ivresse publique n'en relèvent pas.

Pour parachever le paysage bigarré de cet axe, j'évoquerai la multiplication des tags, dont nombreux à l'acide, que les commerçants ne parviennent pas à enlever, les jets de bouteilles brisées, le rodéo urbain d'un motard nocturne paradant sur sa roue arrière. Je tairai la multiplication des passants fumant autre chose que du tabac, sachant combien Monsieur l'Adjoint MENAULT répugne à en identifier la fragrance.

Madame le Maire, n'en doutez pas, j'aime ma ville. Je l'aime au point d'y cheminer à vélo comme à pied, nul ne m'ayant jamais surprise tenant un volant. Que ce soit à pied ou à vélo, je n'ai croisé aucun élu de votre Majorité dans la rue Saint-Sébastien. Humainement, je ne peux leur reprocher ; nul ne se confronte le cœur léger à une telle dégradation généralisée. Reste qu'ils sont élus et que la sempiternelle excuse de l'impuissance n'est aujourd'hui plus audible par une population excédée.

Seules les rues Princesse et Royale, la Grand'Place et ses artères les plus proches semblent faire l'objet d'une attention de chaque instant en matière de propreté publique, ce que déplorent les voisins qui ont le sentiment d'être ségrégués au profit d'un hypercentre touristique.

Le risque évident d'un tel relâchement est, s'agissant du commerce, un déclin rapide et la multiplication de locaux en déshérence et, s'agissant de l'habitat, la migration de propriétaires peu à peu remplacés par des locataires, alors qu'on sait que le tout locatif est néfaste à l'entretien des immeubles concernés par des investisseurs indifférents au cadre de vie.

Que faire ? Que ferions-nous ? Que souhaitent les riverains concernés ?

Qu'il soit demandé aux agents de la surveillance de la voie publique – les ASVP – de mettre à profit leurs rondes verbalisatrices pour veiller à la civilité publique dans l'accomplissement de leurs missions de surveillance et de prévention des règles relatives à la sécurité et à la salubrité publiques, par exemple la lutte contre les bruits de voisinage (article R. 571-92 du Code de l'environnement), compétence méconnue des ASVP, dont on peut regretter qu'elle ne trouve pas à se déployer dans d'autres quartiers bruyants et

festifs, ou relèvement par rapport des contraventions aux règlements sanitaires relatifs à la voie et à la propreté des espaces publics (article L. 13-12-1 du Code de la santé publique), que la balayeuse accomplisse son office, que les tags soient effacés, et que la Majorité municipale mette tout en œuvre pour que soit assuré le respect du droit fondamental à la sécurité, qui, rappelons-le, est décrit par l'article L. 111-1 du Code de la sécurité intérieure comme étant l'une des conditions de l'exercice des libertés individuelles et collectives, les collectivités territoriales y étant associées aux termes du 3^{ème} alinéa dudit article.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Je ne sais pas à combien il faut se mettre pour répondre à cette question.

Simplement vous dire que la rue Saint-Sébastien, non seulement nous y allons – ce n'est pas parce que je ne vous y rencontre pas que je vous dis que vous n'y allez pas –, nous travaillons d'ailleurs avec la propriété des immeubles qui sont là et qui ne veulent toujours pas que l'on travaille sur les bassins qui sont vides ; c'est un travail que nous faisons avec eux, nous leur avons proposé même de mettre en espace vert, c'est pour vous dire que nous y travaillons avec eux et que nous y allons quand même relativement souvent.

Je voudrais vous dire que c'est une rue où se sont installés récemment à la fois le restaurant Quai 38, l'Hirondelle 2, les Halles Modernes, pour ne prendre que ces exemples, c'est une rue où il va y avoir une crèche et une médiathèque de la Ville, mais, Madame, nous n'y allons jamais !

Je pense que dans cette proposition, il y a encore la volonté d'aller avec Jean-Claude MENAULT se promener... (*Sourires*)

Je comprends que ce soit cela, votre proposition, donc je vais lui donner la parole, mais vous ne pouvez pas dire ce que vous dites, très franchement... En tout cas, vous pouvez dire tout ce que vous voulez de ce que vous dites, mais pas qu'on n'y est jamais, je viens de donner les exemples de ce que nous travaillons actuellement dans cette rue et, je suis désolée, mais je ne vous y ai jamais vue ; ce n'est pas pour cela que je pense que vous n'y allez jamais, loin de là.

Alors, Jean-Claude, c'est à nouveau à vous de faire une proposition, parce que là, elle essaye une deuxième fois, Madame DUHAMEL, d'aller avec vous quelque part ; c'était une place, c'est une rue. (*Sourires*)

Monsieur MENAULT - Désolé, parce que j'étais parti me restaurer, j'ai perçu rapidement quand même que j'étais concerné, donc je suis revenu en courant, pas essoufflé du tout, d'ailleurs.

Je dois dire que je suis toujours interloqué par les interventions de Madame DUHAMEL. Je dirai même que, finalement, « radio trottoir » est de retour, puisque, encore

une fois, vous isolez, Madame DUHAMEL, du reste de la commune un microsecteur concerné par un épiphénomène qui se rapporte à des actes de délinquance ou à des actes d'incivilité et vous tentez d'en faire – je vais me permettre l'expression –, avec votre loupe à convexité partisane, une affaire d'État... ou presque, d'ailleurs, parce qu'en fait, on s'aperçoit que, justement, vous ne citez jamais l'État lorsque vous parlez de délinquance.

Après la place Richebé, après le métro Gambetta, après les pneus crevés dans une rue de Wazemmes, voilà maintenant la place Saint-Sébastien.

Il se trouve que j'y passe régulièrement, puisqu'en ma qualité d'Adjoint de quartier du Vieux-Lille, j'y passe régulièrement à vélo, justement, donc j'ai l'occasion de voir ce qui se passe autour. J'appelle même cela : mes patrouilles cyclistes. Je fais des patrouilles cyclistes dans mon quartier, justement, pour surveiller un peu ce qui se passe et pour relever toutes les incivilités qui pourraient être commises ou qui sont commises, parce qu'il arrive évidemment qu'il y en ait qui soient commises, pour détecter toutes les problématiques que je pourrais découvrir.

Je vais quand même, j'espère une dernière fois – ce sera la dernière, en tout cas, pour ma part –, vous faire un rapide cours sur la répartition des compétences en matière de lutte contre la délinquance.

La lutte contre la délinquance relève principalement de la Police Nationale, donc de l'État et de son représentant dans le département : le Préfet. La Police Nationale surveille la voie publique – c'est ce qu'on appelle la surveillance générale de la voie publique – par des patrouilles, reçoit les plaintes, recueille les plaintes qui sont déposées lorsqu'il y a une infraction qui est commise, puis, ensuite, en recherche les auteurs en faisant des enquêtes, qui aboutissent ou pas, d'ailleurs – quand elles n'aboutissent pas, on ne leur dit pas qu'ils font mal leur travail, sauf que nous, à chaque fois qu'est commise une infraction dans un quartier, on dit que c'est la faute de la Mairie –, donc ils font des enquêtes, ils recherchent les auteurs, et quand ils les identifient et qu'ils les interpellent, ils les livrent à la justice ; c'est le travail de l'État.

Accessoirement, et en complément de l'action de l'État dans ce domaine, qui, avec une certaine hypocrisie, d'ailleurs, cherche à se défaire allègrement sur les Communes par un désengagement progressif de ses obligations régaliennes, la Commune de Lille apporte son concours, avec sa Police Municipale. Je rappelle quand même que nous passons de 120 policiers municipaux à 170 policiers municipaux et que nous serons au 1^{er} septembre à un effectif de 162 policiers municipaux ; vous voyez qu'en trois ans, on aura quasiment atteint la cible de 170, ce qui est considérable, quand même, 50 policiers municipaux supplémentaires, ce ne sont pas toutes les Communes qui sont en capacité de le faire.

Nous apportons aussi notre concours avec de la vidéoprotection. Sur la vidéoprotection, on nous dit toujours qu'il n'y en a jamais assez ; nous ne mettons pas la charrue avant les bœufs et nous mettons de la vidéoprotection là où c'est utile, là où c'est nécessaire, conformément aux préconisations qui nous sont faites par la Police Nationale

et par la Procureure de la République qui participe activement à notre comité de pilotage vidéoprotection.

En plus du CSU qui a été installé en janvier 2022, nous aurons, à la fin de l'année, 157 caméras de vidéoprotection installées sur la commune, ce qui n'est pas rien non plus, 157 caméras avec un CSU tout neuf et de haute technologie.

Et puis, justement, je voudrais vous rappeler que depuis le début de l'année, sur le premier trimestre 2023, nous avons déjà reçu 157 réquisitions de la Police Nationale et opéré 69 extractions. Quand il y a une extraction, cela signifie qu'elle sert à l'élucidation de l'affaire, ce qui est important quand même ; 69 extractions sur un trimestre ! Donc vous voyez que nous sommes utiles en matière de lutte contre la délinquance à l'État et à la Police Nationale.

En ce qui concerne la Police Municipale, elle a reçu depuis le début de l'année, au premier trimestre 2023, 7 031 appels, c'est-à-dire 78 appels/jour à peu près, et 4 435 interventions.

Vous voyez donc que grâce à l'action que nous menons au niveau de la Commune de Lille, nous obtenons des résultats et nous contribuons très activement et de manière très positive à la lutte contre la délinquance.

Il était important de vous rappeler cela.

Et donc plutôt que de vous tourner vers la Ville et son Maire, en feignant de ne pas comprendre les propriétés juridiques que je viens d'évoquer sur la répartition des compétences, vous devriez, en tant que représentante de la Majorité présidentielle, rappeler au Ministre de l'Intérieur ses obligations quant à l'application de la doctrine d'emploi concernant le traitement de la petite délinquance, parce qu'il s'agit quand même de petite délinquance quand vous évoquez ces sujets, et lui rappeler de sa capacité ou pas, d'ailleurs, à fournir les renforts nécessaires sur un plan global comme sur un plan judiciaire, car je sais, et c'est la Procureure qui me l'a dit, que la circonscription de Lille souffre d'un sous-effectif en matière d'officiers de police judiciaire.

Je rappelle à cet égard, et notre Maire l'a souvent rappelé et l'a souvent rappelé au Ministre et au Préfet, et je le rappelle encore et je vous le rappelle à vous que nous sommes souvent informés à grand renfort de com de l'arrivée des effectifs supplémentaires sur la circonscription de Lille, mais qu'à l'inverse, on ne nous informe jamais du nombre de départs, ce qui fait qu'on ne connaît jamais l'état des effectifs réels qui sont affectés à la circonscription ou à la division de Lille. C'est aussi un gros problème. Il va falloir qu'un jour, quand même, on sache à un moment donné combien il y a de policiers et quelles sont les évolutions sur les années et les projections qui peuvent être réalisées sur les années en matière de renfort d'effectif ou en matière simplement de l'état d'effectif.

Même si, finalement, vous m'indisposez un peu quand même, je vais vous le dire gentiment, parce que je sais qu'on aura peut-être l'occasion de faire des patrouilles

conjointes sur les secteurs où vous dénoncez qu'il y a quelques incivilités, je peux comprendre quand même votre fébrilité.

Madame DUHAMEL (hors micro) - La condescendance ne vous réussit pas.

Monsieur MENAULT - Je continue, si vous le permettez.

Vous pensiez, comme beaucoup de vos associés de droite, que vous alliez nous donner des leçons en matière de sécurité, parce que vous pensez que les gens de gauche sont incapables de gérer les problèmes de sécurité.

Ces temps-là sont révolus, Madame DUHAMEL, depuis bien longtemps, si tant est qu'ils aient un jour existé.

Et la réalisation de nos engagements que je viens d'énumérer, de même que les résultats que nous obtenons avec nos différents partenaires, que ce soit dans les cellules de veille que nous présidons, que je coprésidé avec les Adjointes de quartier, que ce soit également dans les GLTD, dans les Groupes Locaux de Traitement de la Délinquance, qui sont animés par la Procureure de la République, ou encore dans les comités de pilotage des quartiers témoins, qui sont eux animés par la Préfecture, nos partenaires apprécient la qualité de notre coproduction, de même qu'ils apprécient également les préconisations que nous pouvons faire en matière de sécurité. Ils nous reconnaissent d'ailleurs comme des professionnels, vous voyez, tout simplement. Ce n'est donc pas de la condescendance que de dire que nous sommes des professionnels en la matière, mais, évidemment, cela contredit un petit peu vos desseins...

Donc, au lieu de taper sans arrêt sur la Ville, eh bien, vous devriez vous dire que nous sommes dans une ville où les choses ne se passent pas trop mal, même s'il faut reconnaître que, quelquefois, il y a quand même des problèmes de sécurité – je ne les nie pas.

En résumé, je voudrais quand même vous dire deux petites choses, toutes simples.

La première est que nous n'avons pas la même façon de faire la politique. Comme votre Ministre de l'Intérieur, vous vous placez dans une stratégie de tension, en dénonçant sans cesse, par des arguments spécieux, des manquements de notre part qui n'existent que dans votre esprit. À l'inverse, moi, en ce qui me concerne, j'utilise mon temps, j'utilise mon engagement à rendre la vie des gens plus agréable, et sans arrière-pensée.

Deuxièmement, nous n'avons pas non plus la même idée de notre ville et de son rayonnement, parce que j'aime ma ville – oui, je dis « ma ville », même si je ne suis pas né à Lille –, j'emploie mon énergie à lui faire conserver son lustre ; et par vos coups de tension permanents, vous vous employez, vous, au contraire, à lui faire perdre sa bonne réputation, ce que je n'appelle pas aimer sa ville.

Voilà ce que je voulais vous dire en résumé et en conclusion.

Et comme me disait ma mère, qui était pleine de sagesse : « t'occupe pas des cancans, suis la foule ».

Merci.

Madame le Maire - On a la chance quand même d'avoir Jean-Claude MENAULT, non seulement un grand professionnel, mais aussi un grand poète, et c'est formidable de pouvoir allier les deux ! Vraiment, merci pour cette belle réponse.

Il a d'ailleurs dit, Madame DUHAMEL – et je le redis ici – que depuis que le Président MACRON est arrivé à la Présidence de la République, nous n'avons plus aucune nouvelle des effectifs de la police. Jusqu'à présent, y compris sous Monsieur SARKOZY, nous avons, à peu près tous les trois mois, un très grand tableau d'ailleurs qui nous donnait l'ensemble des effectifs, ceux qui sont arrivés, ceux qui sont partis en retraite, en mobilité, etc. Arnaud DESLANDES s'en souviendra, parce que nous avons beaucoup travaillé sur ces tableaux.

J'ai eu beau réclamer à plusieurs reprises, aussi bien au Ministre qui les a passés une fois à Madame SPILLEBOUT, qui en a fait part dans la presse, dans « La Voix du Nord... l'Opposition y a droit, mais pas la Majorité, ce qui est un vrai problème, parce que, comme le disait très bien Jean-Claude MENAULT, on nous annonce « il en arrive 12 », « il en arrive 15 », mais on ne nous dit pas combien partent ou, du moins, on ne nous le dit pas officiellement, même si certains dans la police nous en font part. Je trouve que ce n'est pas une façon de gérer les choses. Nous travaillons très bien ensemble avec la Police Nationale. Nous avons besoin de savoir, à un moment donné, où en sont les effectifs. Nous sommes tous d'accord pour dire, y compris eux-mêmes, qu'ils sont largement insuffisants à Lille. Mais nous aimerions là de la transparence ; cela s'appelle la démocratie. Aujourd'hui, malgré nos demandes multiples, aussi bien au Ministre qu'au Préfet, nous n'avons toujours pas ces éléments, qui nous permettraient d'ailleurs d'analyser les choses de manière plus précise.

La deuxième chose que je voulais vous dire, en une seule phrase, puisque vous avez parlé sur la délibération 23/147, vous avez commencé par dire que nos commerces allaient mal, qu'on ne s'en occupait pas : cette délibération 23/147 vise, pour six mois, à proposer un bail à Antoine et Lili, qui étaient installés au 46 rue de la Monnaie, et qui, donc, ont dû bien évidemment quitter les lieux, pendant six mois, en attendant que – on l'espère – leur assurance les indemnise pour pouvoir reprendre leur activité dans un local qui appartient de nouveau à la Ville. C'était l'objet de la délibération 23/147, qui n'est pas rue Saint-Sébastien mais rue de la Monnaie.

Je mets aux voix cette délibération sur le bail dérogatoire de la rue de la Monnaie pour Antoine et Lili.

Qui vote pour ? (*Unanimité*).

Adoptée.

Quorum : 29

Je vous remercie.

Nous allons passer au dossier de Sylviane DELACROIX.

Chemise 12

**INCLUSION DES PERSONNES
EN SITUATION DE HANDICAP**

Rapporteur : Sylviane DELACROIX
Adjointe au Maire

23/156 Inclusion des personnes en situation de handicap – Subventions aux associations.

Madame le Maire - Sylviane, vous souhaitez parler avant la question ?

Madame DELACROIX - Oui, peut-être pour répondre à Monsieur DOUFFI, mais comme il est absent, peut-être le ferai-je après ; je vais donc attendre la question.

(Retour en séance de Monsieur DOUFFI)

Madame le Maire - Le voilà...

... qui, j'espère, va nous parler des personnes en situation de handicap !

Madame DUHAMEL - Madame le Maire, chers collègues,

Nous ne pouvons que nous réjouir du soutien que notre Commune apporte aux associations œuvrant dans le domaine de l'accessibilité inclusive et de la réitération annoncée du Printemps éponyme, qui avait réuni de nombreux acteurs au mois de mai dernier.

Cependant, au-delà de la générosité apparente des mots, c'est une délibération routinière que vous nous soumettez, un saupoudrage bienveillant mais superficiel, qui révèle une approche singulièrement datée du sujet transversal du handicap.

Je m'étonnerais volontiers de la somme allouée à une association – que je n'incrimine en rien – qui compte 14 000 salariés et 30 000 bénévoles, dans l'intention affichée de financer la participation d'un bénévole aux réunions de la Commission Communale d'Accessibilité, ce qui, me semble-t-il, tend à requalifier un bénévole par nature libre d'esprit en technicien indemnisé.

Mais l'essentiel n'est pas là, bien que ce détail apparent puisse donner le ton et inciter à une réflexion plus large.

De même que l'urgence écologique est aujourd'hui à juste titre perçue comme transversale, devant être intégrée à toute politique publique, les nombreuses formes du handicap doivent, elles, être prises en compte dans l'exercice de chacune des compétences municipales ; un volet inclusion devrait, à ce titre, être partie intégrante de toute action ou de tout événement.

Il ne s'agit plus de se contenter d'aller à la rencontre des personnes en situation de handicap, mais au contraire de les associer, dans un esprit d'universalité ou mieux d'hybridation, pour faire nôtre le concept développé par la chercheuse Gabrielle HALPERN.

Un exemple concret peut être donné, au hasard lille3000, si chère à notre cœur, à votre cœur, bref à nos cœurs réunis, ainsi qu'aux contribuables : la déambulation des spectateurs entre les manifestations culturelles, la visite des expositions ou la contemplation des œuvres éphémères devraient pouvoir s'effectuer sans rupture de la chaîne de déplacement. Cela vaut également pour les Jeux Olympiques à venir, la prochaine coupe du monde de Rugby ou la Braderie de Lille.

La semaine olympique et paralympique a eu lieu dans les écoles du 03 au 08 avril derniers sur le thème de l'accessibilité, à l'initiative du ministère de l'Éducation Nationale ; on peut regretter l'absence de médiatisation de cet événement en dehors du réseau scolaire, et souhaiter que les Jeux 2024 soient l'occasion d'une mobilisation générale autour de cet événement récurrent qui vise à changer le regard sur le handicap en utilisant le sport comme outil pédagogique.

3 000 bénévoles sont espérés pour les Jeux paralympiques 2024, et l'on peut candidater depuis le 22 mars dernier jusqu'au 03 mai prochain ; faisons-le savoir à nos concitoyens !

Plus généralement, les touristes comme les habitants devraient se voir proposer un plan matériel ou virtuel figurant l'accessibilité ou les « irritants ». Le récent déploiement de « Picto Access » est une étape, mais réduite à certains bâtiments publics de notre commune.

À l'inverse, le rejet par la Majorité municipale du recours à « Handiroom », offre de toilettes nomades, démontables et adaptées aux manifestations culturelles et sportives, entrave l'accès des personnes à mobilité réduite comme des adultes avec poussette.

On peut également regretter que le POC conçu en 2020 pour « designer l'activité humaine du territoire » n'ait à ce jour débouché sur aucune réalisation concrète en termes notamment de parcours facilité dans la ville, malgré l'importance des fonds publics engagés dans « Lille Design ».

L'approche du handicap doit être moderne ; le soutien aux permanences d'écrivains publics est là aussi une heureuse initiative, mais quid de l'écriture électronique et de l'illectronisme qui, contrairement aux idées reçues, concernent aussi les jeunes.

Quid d'une assistance transversale à l'écriture sous toutes ses formes ? Notre Ville de Lille est le siège de l'association « Signes de sens » qui rayonne dans l'ensemble de la France et fut associée au Printemps lillois de l'accessibilité ; ses compétences doivent être plus régulièrement sollicitées.

Les associations et structures sociales en charge des personnes handicapées doivent être plus fortement incitées à orienter leurs adhérents ou bénéficiaires vers les structures « grand public », qui seront ainsi conduites à une rapide adaptation. Ce sont les familles ayant des enfants concernés que l'on doit « aller chercher » pour les y encourager.

La question d'horaires occasionnels mais récurrents réservés aux personnes présentant des fragilités particulières, tels les troubles autistiques ou neuroatypiques, mérite d'être posée, le site de notre Commune n'en faisant aucune mention. Une lumière tamisée et un silence préservé est la condition de leur accueil optimale, ce que certains professionnels du commerce ont déjà mis en place.

Je le rappelais déjà dans mon intervention du 09 avril 2021, près de 10 % des Lillois ont un droit d'accès à la MDPH, le vieillissement programmé de notre population accroîtra inévitablement la proportion et le champ des handicaps.

Nous vous appelons à une politique ambitieuse, globale et prospective. Les propositions que j'ai formulées il y a deux ans (développer le FALC dans nos bâtiments et autres installations ouvertes au public, développer un Accessibus qui rapprocherait les services publics des administrés, développer dans nos mairies de quartier des bornes numériques adaptées aux usagers en situation de handicap, développer les ambassadeurs de l'accessibilité, améliorer l'accessibilité aux toilettes publiques) n'ont, depuis lors, pas trouvé grâce à vos yeux, et ce qui est plus alarmant : nous n'avons perçu aucune réelle prise de conscience des enjeux. Il ne s'agit plus de suivre ou de répéter mais d'innover et d'anticiper ; une fois encore, je vous y appelle dans l'esprit du bien commun.

Notre Ville bénéficie de l'engagement et de l'expérience de Madame DELACROIX, Adjointe au Maire en charge de ces questions, donnons-lui les moyens de réussir et soyons au rendez-vous de la prochaine Conférence nationale du handicap qui se réunira le 26 avril.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Merci.

Madame DELACROIX.

Madame DELACROIX - Madame le Maire, chers collègues,

Madame le Maire, vous avez évoqué le fait que nous eussions un grand poète parmi nous, nous avons aussi une merveilleuse conteuse en la personne de Madame

DUHAMEL. Chacune de ses interventions me laisse penser à une histoire que l'on raconte et qui manque beaucoup de vérité et de sincérité sur le fond. Je pense qu'il serait intéressant, puisque Monsieur DOUFFI suit nos travaux à la commission, que ce soit lui – mais ce n'est pas à moi de choisir – qui puisse faire les interventions, peut-être y aurait-il moins d'éléments erronés.

Madame DUHAMEL (hors micro) - Bien sûr...

Madame DELACROIX - D'abord, la confusion entre la Commission Lille ouverte à tous, qui est la Commission Communale d'Accessibilité au titre de la concertation des associations, et ce que vous avez évoqué au début de votre intervention où il est question d'indemniser des déplacements d'une personne qui vient travailler avec nous, avec son expertise associative, sur la Commission technique – technique, Madame – de l'accessibilité, qui voit tous les travaux de tous les commerces, de tous les établissements recevant du public sur la ville de Lille, mais peut-être que si vous n'avez pas eu l'occasion de lire le rapport d'accessibilité de l'an dernier, ou de l'an d'avant, peut-être le confinement, peut-être la pandémie, je vous conseille d'être vigilante dans les six mois à venir, car nous aurons le prochain rapport d'accessibilité qui vous montrera que la délégation qui est la mienne vise à travailler avec l'ensemble des délégations !

Vous parlez des Jeux Olympiques et Paralympiques ; regardez, mais lisez la presse, ne serait-ce que ça, lisez, informez-vous ! 25 écoles ont déjà participé à ces initiatives.

Vous parlez d'illectronisme : plein de choses sont faites dans le cadre de la politique de la Ville.

Vous parlez de culture : avez-vous oublié le « Prière de Toucher » du Palais des Beaux-arts ? Avez-vous oublié les autres activités culturelles, l'accessibilité pour les personnes sourdes à l'Opéra, pour les personnes qui voient mal aussi ou qui sont aveugles ? Allez-vous nier qu'il y a un ensemble d'activités, y compris sur les bâtiments, sur le bien-être pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ? Je ne sais pas...

Votre histoire est peut-être intéressante pour vous et vous aide peut-être à vous endormir le soir, mais elle ne correspond à aucune des réalités que je vois avec l'ensemble de mes collègues. Je regrette de ne pas avoir pu citer la lecture, de ne pas avoir pu développer la santé, mais Marie-Christine l'a évoquée tout à l'heure ; lisez le prochain rapport d'accessibilité ! Si vous avez raté le précédent, je peux peut-être encore vous donner un exemplaire.

Sur le reste, peut-être par rapport à Monsieur DOUFFI qui évoquait le stationnement – là, je prendrai un autre ton, puisque je vois Monsieur DOUFFI régulièrement dans les commissions, on se croise à la Ville et à la Métropole. Vous savez que sur le stationnement, avec Jacques RICHIR qui gère cette question, nous travaillons et nous intervenons régulièrement dans la Commission ad hoc de la Métropole. Ce que

je vous propose, c'est qu'on travaille ensemble pour que l'ensemble des dossiers puisse avancer au plus vite.

Vous le savez, j'interviens en disant que le taux de places ne doit pas être travaillé au niveau métropolitain, mais à la fois au niveau métropolitain et dans chacune des communes pour ne pas que des places soient inscrites dans des communes où « c'est plus facile de faire du chiffre » et où l'on risquerait de ne pas avoir le nombre de places satisfaisant à Lille. Si vos élus de la Commission transition s'en rappellent, on a évoqué la question du stationnement dans différents projets et éléments ; c'est donc une question qui est la nôtre.

Quant à la zone 30 et à la répartition de l'espace public, vous faites référence à un groupe de travail métropolitain auquel on assistait également ; je crois que la parole des associations, telle qu'elle a été développée à la Métropole et dans ce groupe de travail, devrait être prise également par la Métropole.

Si je puis me permettre, Madame le Maire, de profiter de ces deux délibérations, l'une consacrée à un partenariat à titre gratuit avec un SESSAD, qui dépend de l'ASRL, pour une sensibilisation des agents, car nous nous occupons aussi de la formation et sensibilisation, ce qui vous a échappé, Madame DUHAMEL, et l'autre sur les subventions aux associations, bien sûr, c'est pour l'appel à projets.

Pourquoi un travail comme celui-ci avec les associations ? Parce que, vous l'avez dit, nous avons l'année dernière, au sortir de la pandémie, organisé un événement ouvert à tous les publics, de tous âges, en situation de handicap ou valides, pour découvrir et redécouvrir des activités adaptées, des ateliers et partager ensemble des expériences culturelles ludiques, sportives et sensibles : le Printemps de l'accessibilité. Au total, l'an dernier, 27 actions sur 38 créneaux ont permis à près de 2 000 personnes, Madame DUHAMEL, de participer à ces initiatives dont l'objectif visait un retour à la vie sociale de ces personnes parmi les plus vulnérables qui avaient été un peu recluses durant ces deux dernières années.

Les synergies créées, pas seulement avec nous, pas seulement entre nous, mais entre partenaires associatifs, établissements et services de la Ville qui, parfois, n'avaient jamais eu l'occasion de travailler ensemble, se sont, pour nombre d'entre elles, perpétuées. Peut-être ne l'avez-vous pas vu...

C'est tout naturellement que le groupe de travail de la commission, là où siègent les associations, la Commission communale d'accessibilité et non la Commission technique d'accessibilité, la Commission Lille ouverte à tous, donc dédiée à ce projet, a décidé d'une deuxième édition. Je vous rassure tout de suite : nous avons choisi « deuxième » et non « seconde », parce que, derrière la deuxième, nous envisageons une troisième. Elle se déroulera du 09 mai au 26 mai.

35 partenaires – donc un partenariat en hausse – contre 27 l'an dernier se sont réunis pour proposer 69 initiatives d'une grande diversité qui témoignent de la créativité, des compétences et du volontarisme de nos partenaires :

- expositions,
- sensibilisation et immersion dans les situations de handicap,
- visites guidées sensorielles,
- ateliers d'art-thérapie – vous voyez, ce n'est pas très ouvert... – ,
- visites guidées et interprétées,
- concerts et contes en langue des signes,
- projections filmées,
- débats,
- spectacles de marionnettes adaptées,
- ateliers de dégustation,
- repas solidaires,
- balades inclusives,
- ateliers créatifs,
- tournois sportifs,
- activités physiques et sportives.

Et tout ceci grâce aux associations, grâce aux établissements, grâce aux services de la Ville et à l'ensemble de l'équipe municipale qui est bien évidemment mobilisée pour l'inclusion des personnes en situation de handicap et met en avant sa préoccupation constante de valoriser les compétences des publics et des associations.

Madame le Maire - Je pense qu'on peut effectivement l'applaudir, parce que la réponse de Sylviane montre le travail fait. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Lille en commun, durable et solidaire*).

C'est aussi l'occasion pour moi de dire à Madame DELACROIX à la fois ses compétences – que Madame DUHAMEL a d'ailleurs reconnues –, mais aussi son engagement pour agir dans sa délégation et faire en sorte, comme elle l'a dit, que tous ses collègues intègrent les personnes en situation de handicap, elle a montré, là, l'efficacité de la politique qu'elle mène et que nous menons tous ensemble. Merci, Madame DELACROIX.

Je mets aux voix cette délibération 23/156.
Qui vote pour ? (*Unanimité*).

Adoptée.
(*Florent DIXNEUF ne prend pas part au vote.*)
Quorum : 29

Je vous remercie.

Nous passons au dossier 19 de Johanne GOMIS qui va nous présenter l'attribution de subventions dans le domaine sportif et, donc, va nous parler de la politique sportive.

Chemise 19

SPORT

Rapporteur : Johanne GOMIS
Adjointe au Maire

23/164 Associations sportives – Attribution de subventions pour l'organisation de manifestations ou à caractère exceptionnel – Année 2023.

Madame le Maire - Madame GOMIS, vous avez la parole.

Madame GOMIS - Madame le Maire, chers collègues, merci.

Nous voulions justement revenir sur la politique sportive et faire un état des points de vigilance que nous avons aujourd'hui sur la politique sportive.

Aujourd'hui, le sport tient une place importante pour un grand nombre de Lillois, c'est pourquoi il s'agit d'une priorité de notre action politique, tant le sport est essentiel à la santé – nous avons pu le voir tout à l'heure au travers des échanges avec Marie-Christine et Claire –, au bien-être et au lien social dans nos clubs et dans nos quartiers.

Le sport à Lille représente un peu plus de 180 associations affiliées à l'OMS, plus de 25 000 licenciés et un nombre considérable de pratiquants libres.

Notre politique sportive s'articule autour de six axes forts.

En premier, on notera l'aide au fonctionnement et au développement des clubs.

La Ville soutient la pratique de toutes les disciplines et le développement de l'ensemble des clubs présents sur le territoire, en contribuant financièrement à leur développement, mais pas que, en mettant à disposition gratuitement des équipements sportifs de qualité. Il s'agit d'accompagner environ 63 disciplines, représentées par plus de 180 clubs, qui témoignent de leur richesse, de la diversité et de leur dynamisme. Nous encourageons le sport performance et, à ce titre, portons un regard particulier sur le sport de haut niveau. Avec un niveau de subvention adapté aux exigences des disciplines, trois nouvelles associations sont dorénavant bénéficiaires d'une subvention de haut niveau – subvention pour laquelle nous devons voter un peu après.

L'accompagnement à la réussite d'événements et de rencontres sportives ; on a pu accompagner tout au long de l'année beaucoup d'événements sportifs autour de sports olympiques ou non, autour de sports paralympiques aussi. On a noté le quart de finale des filles au waterpolo – je pense que c'était un événement majeur en tout cas.

Renforcement de la visibilité des athlètes de haut niveau ; l'idée est de les aider à rayonner un maximum pour leur pratique, pour leur discipline et, eux, en tant qu'athlètes, puisqu'ils rayonnent un maximum pour notre ville. On a justement noté la participation – et Sylviane le rappelait un peu avant – de nos athlètes olympiques et paralympiques dans les écoles sur la dernière semaine ; c'est un projet mené par Valentin MARTIN depuis trois ans et qui remporte un franc succès auprès de nos écoles et de nos jeunes.

Mais nous valorisons aussi le sport passion, acteur majeur de l'éducation et de la santé pour nos jeunes et nos moins jeunes. Nous portons une attention particulière aux clubs de quartier, qui bénéficient d'une bonification de leur subvention de fonctionnement, eu égard de leurs actions sociales auprès des jeunes. Ce sont aussi des actions menées aussi par la politique de la Ville avec la délégation d'Arnaud DESLANDES. Il s'agit ici de clubs comme de la boxe, du foot, du judo et j'en passe.

On accompagne aussi les clubs dans leur développement auprès de l'enseignement de qualité qu'ils sont en mesure de dispenser, mais aussi de l'accompagnement et de leurs bénévoles, de la structuration des clubs. À ce titre, on arrive à les mettre en valeur une fois par an. Je pense que c'est important et cela contribue justement au développement des clubs.

En deuxième point, on parlera de la rénovation du patrimoine sportif de la Ville.

C'est aussi un engagement fort de notre politique que de favoriser l'accès à des équipements sportifs de qualité, et ce, dans tous les quartiers de la Ville. Aujourd'hui, on poursuit une politique ambitieuse d'investissement, mais aussi de rénovation et d'entretien en faveur des infrastructures existantes avec un plan pluriannuel d'investissement de plus de 50 M€, 51 M€ exactement.

Sont à noter aujourd'hui déjà des rénovations assez importantes sur certains quartiers comme Lille-Sud, Wazemmes, Vauban-Esquermes, Bois-Blancs – et j'en passe – et plusieurs encore à venir.

On notera aussi que grâce à la richesse de notre patrimoine sportif, nous avons beaucoup d'équipements qui ont été labellisés « centres de préparation aux Jeux Olympiques », qui permettront donc à nos athlètes lillois de pouvoir se préparer et être un maximum compétitifs pendant les Jeux de Paris 2024, mais pourront aussi servir de bases-arrières et de centres d'entraînement pour toutes les nations qui viendront jouer et performer sur notre sol et dans notre territoire.

En troisième point, on va parler du développement de la pratique du sport pour tous et du sport santé.

C'est la promotion pour nous de la pratique libre avec l'implantation de city-stades et d'agrès dans les quartiers, avec une attention particulière sur les nouvelles pratiques, comme la pump track, le basket 3x3 ou parcours, à l'image du city-stade de Denis Cordonnier avec des agrès adaptés aux enfants.

On va aussi parler du sport pour tous en parlant de l'accès au sport avec le dispositif d'aide à la licence, qui est un atout majeur et un levier important à la pratique du sport étendu sur les Communes Associées Lomme et Hellemmes depuis déjà deux ans. C'est un marqueur social impactant, car le coût d'une licence ne doit jamais être un frein à la pratique d'une activité sportive. Près de 2 500 coupons ont été distribués cette année. Le recensement se fera en juin.

On a aussi, dans la volonté de pouvoir amener le sport auprès des Lillois et au plus près de chacun dans les quartiers, mis en place les parcours de santé comme les chemins de la forme – Marie-Christine en a un peu parlé, on pourrait en parler longtemps. Aujourd'hui, on a un peu plus de cinq parcours viables dont une grande boucle à plus de 16 kilomètres qui retrace toute la ville, ce qui peut permettre à tout le monde de pratiquer une activité physique douce, modérée ou même compétitive chez eux, directement dans leur quartier.

On va parler aussi de la généralisation des journées sport santé dans les écoles, en lien avec les Parcours du cœur et la Fédération française de cardiologie du Nord et de l'accompagnement des clubs sur le développement de leur activité sport santé. C'est aujourd'hui la politique que mène Sarah SABÉ auprès des clubs de recenser un peu l'existant, de les aider à leur développement, en collaboration directe avec les services de Marie-Christine.

On a aussi axé notre politique sur la féminisation de la pratique sportive.

Le soutien et le développement au sport féminin est une action forte du programme municipal. Plus que d'imposer la féminisation dans nos clubs à tout prix, on a plutôt décidé de promouvoir le sport féminin, donc d'accompagner l'existant. Grâce au lien renforcé avec beaucoup d'associations, on a pu mettre en place des partenariats autour du sport féminin et développer la pratique dans les quartiers. L'identification des freins à la pratique féminine dans certains clubs nous a aussi permis d'activer certains leviers pour pouvoir faire venir les filles à des disciplines un peu éloignées à l'origine de leurs intentions.

L'appréciation de trois facteurs qui apparaissent comme essentiels au bon développement du sport féminin (un encadrement de qualité, un temps dédié dans un espace dédié) nous a permis aussi de pouvoir objectiver les créneaux et les mises à disposition de nos équipements sportifs auprès des clubs et associations qui font justement la démarche de mettre en avant le sport féminin.

En cinquième point – c'était une initiative de Sarah et, en tout cas, un projet initié à l'origine par Sarah SABÉ : la refonte de l'OMS.

La concertation avec les instances dirigeantes du monde sportif : les clubs sportifs sont associés au projet élaboré par la collectivité avec laquelle ils partagent un programme d'actions important tout au long de l'année. L'Office Municipal des Sports est un partenaire essentiel et fédérateur qui participe au développement de la politique sportive de la Ville.

(Madame le Maire sort de la salle du Conseil. Madame LINKENHELD la remplace au fauteuil de la présidence.)

Aujourd'hui, les travaux de l'OMS portent sur des commissions thématiques :

- la Commission éthique et affiliation, qui a son importance, parce qu'elle est en capacité de désaffilier des associations qui ne joueraient pas le jeu et qui ne rempliraient pas les critères de la Ville,
- la Commission haut niveau, qui nous a permis de définir le haut niveau et, aujourd'hui, pouvoir le modifier, recenser les clubs et nos athlètes haut niveau dans les structures individuelles et pouvoir les aider à valoriser leur pratique, leur discipline et leurs performances,
- « le sport pour tous », commission thématique présidée par Sarah et un représentant du monde sportif,
- la Commission « ma vie de club », une des plus importantes, qui aide à la restructuration des clubs et au bon déroulement de leurs missions. Aujourd'hui, beaucoup de clubs ont de plus en plus de difficultés d'avoir des bénévoles. Ce sont beaucoup de personnes qui travaillent à côté et qui donnent beaucoup de leur temps à leur passion. Aujourd'hui, on a besoin de les aider à se structurer, ce qui fait partie de notre engagement. La Direction des Sports est très investie sur ce sujet et les accompagne déjà au quotidien pour tout ce qui peut être dossier ou demande de subvention et accompagnement en tous genres.

Ensuite, on a aussi voulu renforcer le lien entre les associations et le monde institutionnel. On a commencé l'année et la saison sportive par un rassemblement général de toutes les associations avec la Direction des Sports, moi-même et mes amis et collègues élus, qui se sont tous mobilisés pour rencontrer chacun des présidents et des associations sportives dans leur quartier, dans leur équipement sportif pour discuter de cette politique sportive que l'on met en place, de la manière dont elle va s'articuler et comment les choses peuvent avancer, comment eux aussi peuvent grandir dans leur structure et où se situe notre accompagnement.

On a un dernier point, qui est sans doute un des plus importants : l'événementiel.

Aujourd'hui, Lille accueille chaque année de grands événements sportifs qui contribuent au rayonnement de la ville et à l'accessibilité du sport, parce que cela permet à tout le monde d'avoir des modèles, de pouvoir s'identifier ou se rendre compte des disciplines et donne envie à tout un chacun de pratiquer une activité physique.

La confiance dont témoignent les Fédérations est une preuve de la reconnaissance de la qualité de nos installations, du savoir-faire des clubs lillois et de la compétence des services municipaux qui sont mobilisés des jours et des week-ends entiers sur beaucoup d'événements sportifs. On peut parler du retour du semi-marathon en plein cœur de ville, l'organisation du trail urbain, qui mêle culture et sport, l'accueil du Tour de France en 2022 – pour ceux qui y étaient, c'était un événement magique –, l'Open de tennis de table, l'arrivée du Train du rugby ; ça, c'est pour les événements que nous

avons pu vivre, mais de beaux événements arrivent, comme le rugby. Aujourd'hui, notre volonté est de nous inscrire aux côtés de la MEL pour pouvoir faire rayonner notre ville, accueillir le rugby en notre sein et sur notre territoire. Nous aurons aussi les Jeux Olympiques qui ont une grosse part dans l'événementiel des prochaines années sur la ville.

Madame LINKENHELD - Merci beaucoup.

Je crois qu'il n'y a pas d'intervention directement sur ce qui vient d'être présenté par Johanne GOMIS. En revanche, j'ai plusieurs interventions sur d'autres délibérations et en particulier Madame SPILLEBOUT sur la 163 et ensuite Madame BALMELLE.

23/163 Candidature de la Ville à l'AMI de la MEL relatif au Plan Piscine 2 – Reconnaissance de l'intérêt métropolitain du projet de piscine d'Hellemmes-Fives (Site Five Cail).

Madame SPILLEBOUT - Merci, Madame la première Pdjointe. Merci, chers collègues.

Par la présente délibération, vous nous proposez ce soir d'approuver la candidature de la Ville de Lille à l'appel à manifestation d'intérêt de la Métropole européenne de Lille dans le cadre du Plan Piscine 2. C'est donc pour un grand projet de piscine dans le quartier de Fives et la commune associée d'Hellemmes que vous sollicitez l'aide financière de la MEL pour construire une nouvelle piscine d'intérêt métropolitain, en remplacement de celles existantes vétustes.

Le groupe Faire Respirer Lille ne peut être que favorable à cette délibération que nous voterons donc.

Cependant, nous nous étonnons que la Ville de Lille, ville cœur du rayonnement sportif de la métropole, ville qui a porté un grand projet métropolitain de piscine à Saint-Sauveur, ville qui dispose de l'historique piscine Marx Dormoy au bord de la Deûle dans le quartier Bois-Blancs, ville qui dispose d'équipes de compétition sportive nautique de haut niveau n'ait pas plus d'ambition et se limite à prévoir la piscine de Fives Hellemmes à l'avenir.

En effet, qui, aujourd'hui, peut être sûr que nous aurons un jour une piscine à Saint-Sauveur ? Personne. Chacun a bien vu, après plus de dix ans d'errements juridiques, le flou existe encore autour de ce projet Saint-Sauveur ; incertitude quant à la réalisation, non seulement d'une fosse de plongée, mais aussi d'une véritable piscine olympique. Les Jeux Olympiques 2024 seront déjà bien dépassés quand elle verra peut-être, hypothétiquement, le jour.

Nous vous serions d'ailleurs reconnaissants de bien vouloir préciser aux Lillois, Messieurs et Mesdames les Adjointes, si clairement vous vous opposez à la construction d'une fosse de plongée à Saint-Sauveur dans ce projet et si vous l'avez réellement

formalisée auprès du Président de la Métropole européenne de Lille, puisque le sujet est revenu récemment dans l'actualité.

Par ailleurs, nous vous l'avouons, nous sommes tristes ce soir, tristes de voir que la piscine Marx Dormoy, qui est pourtant la piscine la plus fréquentée des Lillois et des Métropolitains, la piscine de notre enfance, la piscine que nous aimons et à laquelle nous sommes attachés ne figure pas dans ce Plan Piscine 2.

À cet effet, le groupe Faire Respirer Lille vous avait proposé un vœu en décembre 2022 au Conseil Municipal pour que des études soient rapidement redémarrées sur ce site Marx Dormoy, ce qui permettait d'espérer qu'on ait un bel équipement à temps, en tout cas un **peu** plus prochainement. Vous n'avez pas voté ce vœu, mais il est encore temps de vous rattraper ; ce Plan Piscine 2 est une belle opportunité. Marx Dormoy est un équipement qui, comme beaucoup en France (60 %), date d'il y a plus de 30 ans, est très consommateur en énergie et nécessite d'urgence, pour le climat, pour la sobriété énergétique, un projet ambitieux de rénovation pour diminuer les coûts et la consommation d'eau et d'énergie.

Prenez l'exemple d'autres grandes Villes de France qui, elles, ont fait des projets ambitieux. Je pense à Nice, bien sûr, qui est plus riche que nous, qui a investi 120 M€ pour rénover les piscines existantes et construire trois nouveaux centres aquatiques, mais aussi Rennes, qui va achever, d'ici 2025, la nouvelle piscine Villejean, ou Toulouse, où la Mairie a produit un Plan Piscine très ambitieux avec 29 mesures dont une grande partie sont déjà réalisées et la piscine Alban-Minville qui a rouvert en septembre 2021 pour le bonheur des habitants. Dans notre région, dans notre département, il y a Valenciennes, Béthune, Dunkerque, qui, toutes, ont des piscines de taille olympique, 50 mètres, et nous, nous sommes à la traîne.

Vous le voyez, les autres grandes Villes se sont bougées. Elles ont planifié leurs opérations bien à l'avance, les projets sortent de terre, et Lille est à la traîne.

Le Plan Piscine 2 reste une ambition métropolitaine qui mérite que Lille porte plus haut le sujet du savoir nager et de la natation de compétition.

Pour toutes les Lilloises et tous les Lillois, je vous demande de revoir la copie et de mettre Marx Dormoy dans ce Plan Piscine 2.

Je vous remercie.

Madame LINKENHELD (hors micro) - Madame BALMELLE.

Madame BALMELLE - Merci, Madame l'Adjointe.

Je me permettrai un point piscine et également peut-être un peu plus général en réaction à ce que Madame GOMIS a présenté.

Nous nous félicitons de l'arrivée de la piscine de Fives dont les habitants du quartier, mais plus généralement de la ville, ont bien besoin.

Nous le savons, notre ville, comme la métropole et la région, est sous-dotée en piscines. Le savoir nager est un savoir essentiel, les noyades étant la première cause d'accident de la vie chez les moins de 25 ans. Là aussi, les inégalités sociales se manifestent : en 2021, selon l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, l'INJEP, 61 % des enfants d'ouvriers sont de bons nageurs contre 86 % chez les enfants de cadres, enfants d'ouvriers six fois plus nombreux à ne pas savoir nager que leurs homologues issus de familles plus aisées. Il y a donc un enjeu véritable, fort et le manque d'équipements ne favorise pas l'apprentissage.

(Retour en séance de Madame le Maire)

Ce qu'il nous faut : des équipements et des piscines de quartier, contrairement à ce qui vient d'être dit, de proximité et qui répondent aux besoins des Lilloises et des Lillois. Vous me voyez venir, moi aussi, je vais en parler, et nous en parlons souvent, c'est la question du débat sur Saint-Sauveur et plus récemment sur les errements métropolitains sur la fosse de plongée.

Entre les déclarations du Président de la Métropole et de ses avocats, rien ne va ! Projet annulé, mais peut-être pas ; difficile de s'y retrouver dans ce que l'on va finir par surnommer « la fosse de Schrödinger ». J'en profite pour vous demander : si le projet d'abandon n'est validé pas juridiquement, est-ce que vous, Madame le Maire, réaffirmez votre opposition à cette fosse de plongée ?

Autre quartier, autre piscine – et ça été évoqué. En 2011, premières délibérations se référant aux travaux d'extension de la piscine Marx Dormoy. L'abandon de ce projet demeure pour nous toujours incompréhensible. Nous avons perdu tellement de temps pendant lequel ces travaux auraient largement pu être terminés. Il n'est pas trop tard pour réhabiliter et agrandir la piscine Marx Dormoy.

Cette question des équipements sportifs ne s'arrête pas aux piscines. De nombreuses salles de sport lilloises – et cela a été abordé par Madame GOMIS – mériteraient des travaux de rénovation ou d'extension afin d'accueillir les Lilloises et les Lillois dans des conditions d'exercice optimales. C'est le cas dans certaines salles, par exemple de Wazemmes ou de Moulins. Et pourquoi pas aussi envisager de l'urbanisme transitoire pour pallier, parfois, des besoins qui ne seraient pas comblés à plus long terme ?

Je ne reviens pas sur la question des créneaux, mais vous le savez, la demande est forte des clubs de sport d'avoir un créneau dans les salles de notre ville. Les attentes sont nombreuses pour garantir cette belle diversité sportive que vous nous avez présentée tout à l'heure sur notre Ville de Lille.

Je ne reviens pas non plus, et vous l'avez dit, sur l'accompagnement nécessaire des « petits » clubs mais qui font beaucoup – je porte d'ailleurs le maillot du Spartak Lillois

de Fives, qui est un club multisport de sport populaire que je salue au passage – et petits clubs évidemment de quartiers (les FC, les RC, les boxing clubs et j'en passe) qui font beaucoup et leur nécessaire soutien et accompagnement, le cas échéant – et vous en avez parlé ici – vers le milieu professionnel. Souvent, il manque cette passerelle du milieu amateur vers le milieu professionnel, et des « petits » clubs quartiers n'ont pas toujours les reins financiers assez solides pour porter nos Lillois vers des compétitions nationales ou internationales.

Je me permets aussi de partager notre questionnement – pour ne pas dire inquiétude – face à la situation actuelle du LUC que nous avons suivie dans la presse.

Enfin, parlons sport, parlons JO 2024. Une simple question sur ce sujet : face au prix de vente des places qui est absolument ahurissant pour l'accès aux compétitions, quelles qu'elles soient, est-ce que vous prévoyez des moyens pour permettre aux jeunes licenciés, aux enfants de nos clubs, aux jeunes de nos clubs, de participer à cet événement afin de ne pas faire de ces JO un privilège pour quelques-uns ?

En tout cas, nous serons d'accord sur le fait qu'à Lille, la politique sportive doit s'accélérer :

- plus vite pour l'amélioration de nos équipements et leur disponibilité,
- pour porter plus haut les performances des Lilloises et des Lillois,
- plus fort pour faire de nos petits Lillois et de nos petites Lilloises d'aujourd'hui des adultes en pleine santé physique (et pourquoi pas les grands athlètes) demain.

Je vous remercie.

Madame LINKENHELD - Je pense qu'Arnaud DESLANDES va apporter quelques éléments de réponse avant que Madame le Maire elle-même veuille compléter.

Monsieur DESLANDES - Merci, Audrey.

J'ai été surpris, Madame SPILLEBOUT, que vous ayez oublié de parler dans votre intervention de la piscine Plein Sud, parce que malgré tout, elle est quand même là. Alors, elle est peut-être à Lille-Sud, c'est trop loin pour vous, je n'en sais rien, mais il n'empêche que c'est un équipement que nous avons ouvert en 2016 et que la Ville a intégralement pris en charge pour offrir plus de bassins de nage aux Lilloises et aux Lillois.

À la question de la piscine olympique métropolitaine, il n'est pas ici le lieu d'en parler, puisque la procédure est en cours, en vous rappelant simplement que si nous avons porté ce projet, c'est bien parce que Marx Dormoy, elle, est condamnée à court terme – cela a été remis dans les rapports récemment – et que nous faisons tout aujourd'hui pour maintenir Marx Dormoy dans sa continuité sportive, mais que nous n'avons pas le basculement d'un bassin à l'autre, comme c'était prévu. Je pense que ce n'est pas vraiment de notre fait et ce n'est pas sur les bancs de cette Assemblée que vous trouverez les responsables, je dirais plutôt que c'est en face de nous. Malheureusement,

cela coûte très cher à la Ville de Lille. Je vous rappelle que nous avons déjà mis 700 K€ avec la participation de la Métropole – et c'est d'ailleurs intégré au Plan Piscine 2 pour Marx Dormoy – pour maintenir Marx Dormoy en état de fonctionnement, mais nous savons qu'à brève échéance, nous arriverons à la limite de ce traitement que nous infligeons à Marx Dormoy pour pouvoir continuer.

Quant à la piscine d'Hellemmes Fives, qui est dans le projet de Fives-Cail-Babcock sur le territoire des deux communes et qui remplace les piscines d'Hellemmes et de Fives, oui, elle est au Plan Piscine, parce que nous l'avons préparé depuis longtemps, le projet est prêt ; nous en sommes déjà à l'assistance à maîtrise d'ouvrage et prêts à lancer les marchés. Nous avons d'ailleurs une délégation de maîtrise d'ouvrage de la MEL dans le cadre du Plan Piscine 2 et c'est une vraie fierté de pouvoir lancer ce projet et d'offrir une qualité de bassin, des créneaux et des couloirs de nage supplémentaires aux Lillois. Nous gardons cette déception que, pour l'instant, la piscine olympique métropolitaine n'ait pas vu le jour, mais encore une fois, nous n'en sommes pas ici responsables.

Pour le reste, vous savez que nous menons une politique importante sur l'accès à la natation, notamment grâce au travail de Valentin MARTIN. Nous continuerons à la poursuivre dans les prochaines années, c'est notre ambition, de la même manière que nous continuerons à porter le sport à Lille pour toutes et pour tous.

Vous parlez des créneaux sportifs, je ne vous redis pas qu'en 20 ans, la Ville a produit une politique sportive de rattrapage des équipements majeurs, depuis la halle de glisse, la halle Jean Bouin, le jardin des sports, la piscine Plein Sud, bien sûr demain la piscine de Hellemmes-Fives, nous continuons à développer les équipements sportifs nécessaires pour pouvoir répondre – c'est vrai – à un succès – j'ai oublié la salle de sport Saint-Sauveur qui arrive bientôt –, qui répond au fait qu'il y a aujourd'hui de plus en plus de personnes qui souhaitent pratiquer du sport en amateur, en libre ou en club.

Et, là encore, pour passer de la pratique amateur à la pratique en club, je vous rappelle aussi que nous avons mis en place la licence sportive, que beaucoup de familles – je n'ai plus le chiffre exact, 2 000 en tout cas – en profitent chaque année, pour permettre l'accès à un club, et donc à un sport encadré.

Nous restons totalement mobilisés avec Johanne, avec Sarah et avec Valentin pour que le sport à Lille continue de se développer, et comme l'avait dit Martine AUBRY il n'y a pas très longtemps, au début de ce mandat : « Notre ambition est d'arriver à faire avec le sport ce que nous avons fait ici avec la culture : qu'elle essaime dans toute la ville et dans tous les quartiers ».

Madame le Maire - Un petit mot sur le LUC, puisque vous en parlez : oui, le LUC a à la fois des difficultés financières et des difficultés par rapport aux locaux, au stade et aux éléments où il pourrait jouer. Ce n'est pas nouveau ; je rappelle que le Président VANDENDRIESCHE, il doit y avoir maintenant plus de 10 ans, voulait tout simplement arrêter le LUC, qui a été créé par l'Université de Lille pour les étudiants et qui a été financé totalement par l'Université et dans les locaux de l'université quasiment totalement au

départ, c'est-à-dire sur les stades, sur l'ensemble des éléments qui nécessitaient les nombreuses spécialités que le LUC a développées peu à peu.

Madame SPILLEBOUT (hors micro).- Il y a une question orale...

Madame le Maire - Je sais qu'il y a une question orale, mais comme, là, Madame a posé la question à un moment qui correspond à la politique sportive, je pense qu'il vaut toujours **mieux** rester dans le sujet et je préfère répondre, du coup, à Madame BALMELLE, mais cela répond en même temps à votre question orale.

Donc les difficultés du LUC ne sont pas nouvelles, et je me souviens qu'avec le Président VANDENDRIESSCHE, nous avons eu d'ailleurs un débat extrêmement lourd et difficile, qu'avait repris son successeur, le Président CAMART, et j'avais emmené avec moi la MEL, le Vice-président sport, et la Région pour demander à l'Université de ne pas arrêter d'accompagner le LUC, et c'est à ce moment-là d'ailleurs qu'a été signée une convention d'occupation des locaux, qui a été renouvelée depuis tous les deux ans.

Malheureusement, les aides de l'Université, qui elle-même, vous l'avez vu, est en grande difficulté, 30 M€ actuellement de déficit, font que le LUC est à nouveau extrêmement inquiet. J'en ai parlé avec le Président BORDET, qui était venu me parler aussi des difficultés de l'Université il y a un mois à peu près.

Je crois que nous allons continuer à aider le LUC. Nous l'aidons à la fois par des subventions de fonctionnement, d'aide à l'organisation d'événements ou de haut niveau. Je pense que c'est le club le plus grand de Lille et de la métropole, et surtout multisectoriel, si je puis dire. Par ailleurs, nous mettons à disposition nos équipements sportifs : 60 % des créneaux des sections sportives du LUC sont dans les locaux de la Ville.

On va redémarrer avec eux une discussion avec l'Université, en sachant que les difficultés actuelles de l'Université ne vont pas nous aider, mais soyez assurés que nous sommes évidemment très attentifs aux difficultés du LUC et à son avenir.

Nous avons maintenant les délibérations 23/165 et 23/166, puisque Ali DOUFFI va nous parler des deux en même temps ; je lui passe tout de suite la parole.

23/165 Associations sportives – Subvention de haut niveau – Année 2023.

23/166 Aide à la licence.

Monsieur DOUFFI - Je vous remercie, Madame le Maire.

Je vais commencer par l'aide à la licence.

Madame le Maire, chers collègues,

Je souhaiterais commencer par saluer le renouvellement de ce dispositif d'aide à la licence, d'une grande aide pour l'accès au sport des enfants lillois.

Je vous sais, Madame le Maire, Madame GOMIS, prendre à cœur l'inclusion par le sport et c'est pour cela que je souhaiterais vous dire que je trouve dommage, le fait est, que ce beau dispositif ne fasse pas l'objet d'une communication plus vaste sur le site internet et le réseau de la Ville.

Plusieurs Villes ont opté pour une large communication afin de valoriser le dispositif et encourager les familles et les associations de la ville à le demander, comme c'est le cas de nos chers voisins à Loos et à Villeneuve d'Ascq, pour ne citer qu'eux. Mettre en place de belles mesures à destination des Lilloises et des Lillois, c'est bien ; leur en parler, c'est beaucoup mieux.

Je vous alertais déjà en avril 2021 sur l'importance de valoriser ce dispositif essentiel au sein de notre métropole, puisqu'il vise à accompagner les familles à l'inscription de leurs enfants aux activités sportives et permet de participer à la lutte contre les inégalités d'accès aux activités sportives et d'associations.

Par ailleurs, en termes de bilan, vous nous partagez le fait que cet accompagnement connaît un succès croissant depuis sa création. Peut-être que je pourrais vous recommander un peu de mesure dans cette analyse : nous faisons mieux, certes, que les deux précédentes saisons, mais pas mieux que la saison 2019-2020. La licence sportive est un coût pour les familles, mais l'est aussi par la prise en charge de nos enfants par nos associations.

Bon, vous l'aurez compris, je suis un fervent défenseur de l'aide à la licence, qui aide les familles, les associations, à prendre en charge les coûts pour les pratiques sportives de nos enfants.

Pour autant, je souhaiterais aussi rappeler qu'il existe une aide complémentaire. Seulement, il faut rappeler qu'en plus de l'aide à la licence, il y a l'allocation sportive de rentrée, le Pass'Sport, mise en place par le ministère des Sports, des Jeux Olympiques et Paralympiques, une aide qui mérite aussi d'être valorisée par la Ville en complément. La Ville de Lille doit venir en accompagnement afin de pallier et de contribuer à combattre le nonaccès à ce dispositif d'aide qui a été mis en place.

J'insiste sur ces mesures de communication, car on sait qu'à Lille, 25 120 bénéficiaires seraient éligibles au Pass'Sport ; cependant, le taux de recours est de 15,16 %, soit 3 809 jeunes, 1 319 femmes et 2 490 hommes. Il va de soi que les services des sports doivent s'atteler, afin que l'aide complémentaire à licence puisse venir minimiser le reste à charge pour nos familles lilloises éligibles.

Aussi, je regrette que cette délibération manque de détails sur la part des familles d'activité, le nombre de disciplines, le nombre d'associations représentées dans ce dispositif. Peut-être que nous pourrions imaginer la communication d'un bilan qui servira à la communication autour de ce dispositif. Pour ma part, je réitère depuis deux ans

l'importance de transmettre aux habitants et aux membres du Conseil Municipal des indicateurs concrets permettant de mesurer l'impact du dispositif, comme la part de la mixité, la ventilation par quotient familial, le nombre de bénéficiaires porteurs de handicap, une demande que je réitère encore aujourd'hui dans la présentation globale du dispositif.

Aussi, en 2021, suite à mon intervention en commission, vous avez accepté l'idée de vouloir élargir ce dispositif à plus de Lillois. Nous vous demandions à cette occasion comment faire pour que cette aide à la licence ne s'arrête pas au couperet des 11 ans et puisse être portée jusqu'à l'âge de 18 ans pour chaque Lillois. Pas très utile, donc, de fanfaronner, quand on voit que nos voisins font beaucoup mieux, comme Loos, qui a fait le choix d'accompagner toute personne ayant moins de 26 ans, pour ne citer, bien sûr, que la Ville de Loos.

La réflexion que nous devons avoir aujourd'hui doit avoir pour ambition de toucher le maximum de jeunes lillois, y compris ceux qui sont en décrochage scolaire, le sport étant un formidable outil de discipline et d'effort. La pratique sportive en club peut être aussi un lieu d'écoute, de solidarité, de facilité, d'insertion et d'initiative de projets. Nous le savons, le sport permet de s'émanciper et, pour certains de nos athlètes, d'accomplir de grandes choses.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Vous avez déjà passé six minutes et demie pour la première, alors que vous nous aviez dit que vous feriez cinq minutes pour les deux ensemble.

Monsieur DOUFFI (hors micro) - Vous voulez me censurer ? (*Protestations sur les bancs de la majorité*)

Madame LINKENHELD (hors micro) - Mais non, on a échangé avec Bernard CHARLES en réunion.

Madame le Maire - Bernard CHARLES, en réunion, a dit : « on prend les deux, puisque c'est le même sujet », ce qui n'est pas le cas après, où j'ai moi-même proposé que vous ayez deux fois cinq minutes.

Si vous voulez, reprenez la parole, mais restez dans les cinq minutes au moins pour la deuxième. Comme ça, vous respecterez au moins une fois sur deux le...

Allez-y !

Monsieur DOUFFI - Il est difficile d'entendre la vérité...

Madame RODES (hors micro) - Cinq minutes, c'est cinq minutes !

Monsieur DOUFFI - Madame le Maire, chers collègues,

Nous ne pouvons qu'être fiers de nos sportifs à Lille, de nos athlètes, de nos champions.

À la question : « Est-ce que nos associations et nos clubs porteurs du haut niveau sont suffisamment accompagnés ? », je répondrai : « non ».

À la question : « Est-ce que l'OMS s'est saisi de la réflexion quant aux mesures à prendre pour porter nos structures lilloises ? », je dirai que oui.

Cependant, l'histoire parle d'elle-même. Après quelques petites recherches et afin de corroborer les remontées qui ont pu être faites par ces porteurs de l'excellence lors des Commissions OMS, j'ai pu vérifier aux archives de la Ville de Lille – à défaut de pouvoir aller **rechercher** ces informations sur les portails – que les dotations ont été rabotées drastiquement depuis l'arrivée de Monsieur GAUTIER en 2014. Il avait, en effet, pour projet de supprimer cette dotation de haut niveau. C'est ainsi qu'en octobre 2014, Antony GAUTIER annonce un plan de sortie progressive de ces dotations : 50 % en 2014, 75 % en 2015 et plus rien en 2016. Il a fallu l'expression d'un fort mécontentement pour qu'en 2016, sa dotation soit maintenue à hauteur de 50 %.

Ainsi, cette Commission haut niveau portée par l'OMS réfléchit aujourd'hui sur les mesures que la Ville peut mettre en place afin d'accompagner au mieux nos sportifs et nos structures porteuses du haut niveau.

Il a été annoncé, bien **évidemment**, qu'il ne fallait pas rêver et que les dotations ne seraient pas augmentées, au désespoir de ces porteurs de projet d'excellence, une subvention figée dans le temps, à l'image peut-être de vos projets pour la Ville.

Bien évidemment, cette délibération, aujourd'hui, entérine l'accompagnement de trois structures supplémentaires en qualité d'associations sportives de haut niveau. Cette reconnaissance est la bienvenue et je m'en réjouis. Toutefois, vous comprendrez que la Ville ne doit pas s'autosatisfaire et copier, mais se dépasser plutôt et servir d'exemple. Accompagner ces structures sur le plan de la communication est un moindre mal, alors y réfléchir, ne serait-ce pas ici une perte de temps ? À défaut de pouvoir avoir plus, faudrait-il s'en contenter ?

Il aura fallu près de trois ans afin d'établir un Office Municipal des Sports qui – je le rappelle – aurait été plus pertinent et plus efficient à être indépendant sur le plan associatif, une indépendance que j'ai toujours défendue et que Madame Sarah SABÉ avait fini par espérer au cours d'une allocution devant des structures associatives.

À Lille, nous avons le LOSC et nous pouvons être fiers de cette équipe lilloise et métropolitaine, mais n'oubliez pas que nous avons aussi le basket, le hockey, le tennis de table, le futsal, le handisport, la boxe, etc. Je rêverais que notre équipe de basket soit en Pro A, je rêverais que notre équipe de futsal soit en D1, je rêverais, nous rêverions, que nos clubs sportifs lillois puissent aspirer un jour à arriver en équipe nationale.

Oui, il est permis de rêver, mais à toutes ces questions, il faut des réponses, notamment une réponse à la question que je vous avais présentée au précédent Conseil et pour laquelle, comme dans vos habitudes, Madame le Maire, vous n'avez apporté

aucune réponse... enfin si, je vous cite : « Ce n'est pas l'heure de parler de la politique sportive à Lille ». Cette question est simple : est-ce que nos infrastructures sont en capacité d'accueillir le haut niveau ?

Un des membres de cet Office Municipal des Sports a souhaité porter une réflexion sur les infrastructures lilloises, une réflexion que tout le monde opère, mais que vous, Majorité, occulterez, certainement pas par naïveté, mais pour la simple et bonne raison que vous faites le constat de votre retard en termes d'infrastructures, à un tel point que Lille n'est pas prête à accueillir et à porter le haut niveau.

Alors, Madame le Maire, Madame l'Adjointe Johanne GOMIS, nous vous demandons de voir encore plus loin et de sortir de cette politique de l'immédiateté, du saupoudrage, afin que nos structures sportives lilloises ne se cantonnent pas à des structures de quartier que vous aimez tant leur rappeler, notamment en lien avec la Métropole, avec l'Agence Nationale du Sport et en amont des JO 2024, un véritable défi dont la Ville de Lille doit s'emparer.

Portons l'excellence, portons la performance ! Allez, faisons le pari que le sport est presque tout aussi important que la culture ! Faisons ce pari que le sport va faire tout autant rayonner notre ville que la culture !

Merci.

Madame le Maire - Monsieur DOUFFI, vous me paraissez en contradiction avec ce que nous a dit Madame SPILLEBOUT sur les piscines : elle veut des piscines de proximité dans les quartiers et vous nous dites « vous vous intéressez aux clubs des quartiers, alors que vous devriez vous intéresser à l'excellence » ; il faudrait savoir, il faudrait que vous ayez une vraie décision sur ce qu'est votre position, mais au-delà de ça – je vais laisser Arnaud DESLANDES et plusieurs intervenir, sur la licence Charlotte BRUN, puis Sarah SABÉ –, je rappelle que nous nous répartissons sur les clubs de haut niveau avec la MEL et que c'est une prérogative de la MEL de laquelle Sarah s'occupe d'ailleurs au niveau de la MEL.

D'abord Charlotte, peut-être, sur la licence, puis Arnaud, puis... On va répondre plus rapidement que votre question, ne vous inquiétez pas.

Madame BRUN - Sur la culture qui irrigue comme le sport le territoire, je vois que vous avez bien écouté Arnaud DESLANDES que vous prenez plaisir à citer en conclusion.

Juste pour réagir sur votre réaction concernant l'aide à la licence, comme vous, nous sommes extrêmement attachés à ce dispositif que nous avons créé et que les clubs présentent à chaque inscription ; dès que les inscriptions sont ouvertes, au mois de juin, nous avons fait tout ce travail avec les clubs et nous pouvons voir dans toutes les remontées de coupons – Johanne pourra en dire un mot – que le dispositif est extrêmement approprié par les clubs, qui, par ailleurs, ouvrent nettement leurs portes pendant tout le mois de juin pour inciter les jeunes Lillois à venir pratiquer, avec, pour la

plupart d'entre eux, la participation à deux séances gratuites. Ce dispositif est largement diffusé.

Ouvrir au-delà de 11 ans, je ne sais pas si vous vous rappelez, mais vous avez voté la stratégie jeunesse qui le pose comme un objectif de travail et de travail partenarial, car il ne vous a pas échappé que Département comme Région pourraient s'impliquer sur cet enjeu majeur qu'est celui de l'accès au sport, et nous avons souhaité, avec Johanne, mais Johanne pourra y revenir, attendre aussi que le Gouvernement lève les gros doutes qui commencent d'ailleurs à fortement angoisser les partenaires associatifs et les différentes fédérations auxquels, d'ailleurs, l'aide à la licence contribue, puisqu'il s'agit d'aider au financement de la licence ; très gros climat d'angoisse, parce qu'il se murmure que le Pass'Sport ne survivrait pas à l'organisation des JO et qu'il ne serait pas reconduit après 2024, ce qui crée un climat d'incertitude dans l'ensemble des organisations sportives.

Nous sommes demandeurs et nous souhaitons vraiment qu'un tour de table puisse être organisé au sujet des plus de 11 ans et surtout nous attendons avec grande impatience, comme beaucoup de partenaires sportifs principalement, que le gouvernement lève ces doutes, parce qu'il serait dommage, si je vous ai bien écouté par ailleurs, que le Pass'Sport soit finalement une sorte d'effet gadget. Nous sommes ici tous impliqués pour que l'éveil à la pratique sportive ne soit pas que pour « faire joli » pendant que nous accueillons le monde entier en 2024, mais s'inscrive bien sur le long terme, donc j'espère que le Pass'Sport perdurera et que Département comme Région joueront leur part aux côtés de la Ville pour que les plus de 11 ans aient une pratique sportive favorisée.

Madame le Maire - Arnaud DESLANDES.

Monsieur DESLANDES - Je réponds sur le haut niveau, en l'espèce, car j'ai bien connu Antony GAUTIER à l'époque, en 2014...

Madame LINKENHELD (hors micro) - Il est toujours vivant.

Monsieur DESLANDES - Il est toujours là, il est à Bailleul si vous voulez le rencontrer, Maire de Bailleul.

Madame le Maire (hors micro) - Il est Président de l'arbitrage du football français.

Monsieur DESLANDES - C'est vrai qu'il est Président de l'arbitrage français... Et si, en 2014, Antony GAUTIER avait pris la décision...

Madame le Maire (hors micro) - Donc il connaît bien le haut niveau.

Monsieur DESLANDES - Oui, il le connaît même mieux que nous sans doute ici.

S'il a pris cette décision à l'époque, c'était surtout pour corriger une incongruité qui faisait que la Ville portait seule le poids du haut niveau, alors qu'il y a une Métropole

de 1,2 million d'habitants avec une Communauté urbaine, qui a repris à ce moment-là une partie de cette compétence, ce qui fait qu'on n'est pas arrivé à zéro de notre côté, mais on a travaillé à ce qu'il y ait, pour le coup, un lien avec la Métropole, qu'elle prenne en charge ce qui est de sa compétence naturelle : le haut niveau métropolitain, qui concerne les clubs lillois comme les autres clubs de la métropole, l'ESBVA ou d'autres dans notre territoire ; c'est ce qui a amené à cette décision à l'époque, mais on n'a jamais lâché les clubs de haut niveau pour autant.

Je vous ai parlé tout à l'heure des investissements que nous avons menés pour rattraper le retard en infrastructures sportives de la ville de Lille depuis 2001, sous la conduite de Martine AUBRY : la halle de glisse, la halle Jean Bouin... Je ne vais pas toutes les citer, mais vous les avez sans doute vues et même, j'espère, éprouvées en partie. Nous continuons à être là pour eux, pour organiser du mécénat et leur retrouver des mécènes dont ils ont besoin aujourd'hui en tant que sociétés sportives professionnelles, et c'est ce que nous souhaitons faire d'ailleurs prochainement pour le Lille Métropole Basket dans notre ville. Nous sommes donc présents, mais nous avons juste rééquilibré un rapport de force entre la Ville de Lille et la Métropole sur cette prise en charge du haut niveau.

Voilà tout ce qui s'est passé en 2014 et la loi l'avait prévu.

Comme nous sommes toujours auprès des clubs de haut niveau, vous l'avez dit, avec Johanne, il a été décidé d'élargir le nombre de clubs de haut niveau qui étaient éligibles à l'aide de la Ville en l'espèce, mais je ne pense pas qu'il y ait d'abandon de notre côté.

Madame GOMIS - Sur le sport de haut niveau, je suis un peu surprise de la question, parce qu'on a travaillé sur ce sujet ensemble, puisqu'on est dans la même Commission sur le sport de haut niveau ; l'idée était justement de pouvoir bien redéfinir ce qu'était le haut niveau dans notre politique sportive, de pouvoir l'expliquer, recenser chacun des athlètes et chacun des clubs qui pouvaient, du coup, monter dans cette catégorie, pas au détriment des autres, ce qui témoigne encore une fois de notre accompagnement à tous les clubs de haut niveau. On n'a pas voulu faire monter un club pour faire descendre les subventions des autres. En revanche, on s'est dit qu'il fallait que les clubs, aujourd'hui, arrivent aussi à se responsabiliser, aillent chercher des financeurs ailleurs que seulement de l'argent public, qu'on a besoin de les aider aussi pour du mécénat, qu'on va les aider également dans la communication. Le haut niveau rassemble aussi tout cela.

La Commission haut niveau, pour laquelle on a travaillé avec la délibération qui est sortie aujourd'hui, ce sont tous ces travaux qu'elle reprend.

On ne peut donc pas aujourd'hui parler que d'un seul sujet en disant qu'on n'en fait pas assez, parce que les travaux sont en cours, les travaux que vous menez, que nous menons conjointement, la Majorité, l'Opposition et les dirigeants sportifs.

Madame le Maire - Sarah.

Quand Ali DOUFFI parle, on est cinq à répondre ; c'est dire !

Madame SABÉ - Juste un petit complément qu'on a d'ailleurs partagé au sein de l'OMS : on regrette l'ambition de l'État en cette année de veille des JO 2024 à Paris, ce ne sont pas que les lumières sur la Seine, ce ne sont pas que les prix prohibitifs – je rejoins tout à fait le constat de ces prix prohibitifs – et absurdes, l'accessibilité au sport passe par toutes les générations et ce n'est pas qu'à Paris ; c'est bien dommage, c'est vraiment dommage pour un pays comme la France d'en avoir fait uniquement un événement.

Madame le Maire - Je mets aux voix toutes les délibérations de Johanne GOMIS, l'une après l'autre, puisqu'elles ont donné lieu à des interventions différentes.

Je mets aux voix la 23/163 sur la piscine.
Qui vote pour ? (*Unanimité*).

Adoptée.
(*Quorum : 29*)

La 23/164 sur les subventions sportives, qui vote pour ? (*Unanimité*).

Adoptée.
(*Quorum : 29*)

La 23/165, aussi sur les subventions sportives, qui vote pour ? (*Unanimité*).

Adoptée.
(*Quorum : 29*)

La 23/166 sur l'aide à la licence, qui vote pour ? (*Unanimité*).

Adoptée.
(*Quorum : 29*)

Je vous remercie.

Nous passons au dossier d'Eddie JACQUEMART, qui va nous parler du dispositif « tous en vacances ! ».

ACCES AUX VACANCES ET AUX LOISIRS

Rapporteur : Eddie JACQUEMART
Conseiller Municipal délégué

23/181 Dispositif « tous en vacances ! » - Séjours individuels (Campings.com) et collectifs (Colosolidaire) – Conventions 2023 – Subvention à l'association Colosolidaire.

Monsieur JACQUEMART - Merci, Madame le Maire.

Chers collègues,

Chaque année, environ 4 Français sur 10 sont privés de vacances, principalement parmi les foyers aux revenus modestes, alors que la contrainte financière constitue le principal motif de non-départ.

Nous traversons également actuellement une période de forte inflation. En effet, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 6 % sur un an et pèse sur les budgets des ménages souvent les plus modestes. Dans ce contexte, l'inégal accès aux vacances risque d'être accentué encore davantage.

La Ville accompagne depuis plusieurs années les familles lilloises, lommoises et hellemmoises les plus modestes dans la réalisation de leur projet de vacances, souvent le premier d'ailleurs, au travers du dispositif « tous en vacances ! ». Ce dispositif permet aux familles de bénéficier d'offres de séjour à des tarifs avantageux. La Ville participe ainsi à favoriser l'accès aux vacances, un droit au repos et au temps libre reconnu par la loi de 1998 contre les exclusions.

Pour ce faire et jusqu'à ce jour, elle s'appuyait principalement sur le dispositif de l'ANCV « Bourse Solidarité Vacances » (BSV), qui offre sous condition de ressources la possibilité de réserver des séjours de vacances de sept à huit jours à un tarif solidaire :- 70 à - 80 %, dans un catalogue riche de plusieurs dizaines de destinations partout en France.

Afin de renforcer la diversité des offres de séjours proposées (séjours thématiques, collectifs, courts, à proximité, à l'étranger), la Ville est en recherche permanente de nouveaux partenariats. Cette démarche a conduit les services municipaux, dont je salue ici le travail, à rencontrer plusieurs opérateurs de voyages et acteurs du tourisme social, notamment l'UNAT. Avec plusieurs d'entre eux, les discussions se poursuivent.

Avec Campings.com et Colosolidaire, objets de la délibération que je vous présente aujourd'hui, nous avons pu régler les détails d'un partenariat servant les objectifs précités.

Campings.com est le leader européen de la réservation de séjours au camping. À la fois opérateur et distributeur, Campings.com référence plus de 3 500 campings partenaires dans une dizaine de pays en Europe.

Par le biais du partenariat proposé, Campings.com propose aux Lillois, Lommois et Hellemmois les plus modestes de réserver des hébergements de vacances en camping à tarif réduit.

Quant à Colosolidaire, c'est une association qui a pour objet d'engager toute action visant à développer toute forme de collaboration entre les organisateurs de séjours de vacances, les entreprises privées et les collectivités dans le but de favoriser l'accès aux colonies de vacances pour les enfants et les adolescents.

L'association Colosolidaire s'engage dans le cadre d'un partenariat qu'elle souhaite fixer par voie de convention à faire bénéficier les jeunes lillois, hellemmois et lommois dont le quotient familial ne dépasse pas 1.000 € d'un accès au catalogue de séjours qu'elle propose sans frais de dossier ni frais de réservation.

Particulièrement séduit par l'action de l'association Colosolidaire, qui recherche des concours financiers auprès des fondations, des entreprises, sur le principe de la Responsabilité sociale des entreprises, je propose de soutenir leur fonctionnement à concurrence de 1.500 €.

Ces deux partenariats consolideraient l'action de la Ville en faveur de l'accès aux vacances pour les Lillois, Hellemmois et Lommois en participant plus largement à la lutte contre les inégalités économiques et sociales.

Merci.

Madame le Maire - Merci beaucoup à Eddie JACQUEMART pour cette présentation et pour le travail fait sur les vacances pour tous.

Je mets aux voix sa délibération.
Qui vote pour ? (*Unanimité*).

Adoptée.
(*Quorum : 29*)

Je vous remercie.

Nous passons maintenant au dossier de Charlotte BRUN.

23/129 Attribution d'une subvention à l'association SOLFA – Projet de promotion de l'égalité filles-garçons dans les écoles lilloises.

Madame BRUN - J'y vais, sur une délibération que je souhaitais mettre en exergue, puisqu'elle concerne l'association SOLFA, que nous connaissons bien pour son engagement quotidien contre les violences faites aux femmes. Cette délibération propose de travailler encore une fois avec elle, puisque, j'y reviendrai, ce n'est pas le seul projet que nous avons avec elle, cette fois-ci en la soutenant sur un projet auprès de six écoles qui seront identifiées avec l'Éducation nationale et dans lesquelles un travail extrêmement intéressant sera fait, puisqu'il s'agira tout à la fois, en articulant trois piliers :

- de travailler en formant l'ensemble des adultes des six écoles concernées,
- de travailler bien sûr avec les enfants de l'école au travers de trois ateliers,
- de continuer ce travail par des temps d'échange autour de cafés parents avec les parents de ces mêmes enfants.

Ce qui est intéressant dans le travail de l'association SOLFA, c'est bien sûr de travailler pour l'égalité entre les filles et les garçons auprès des professionnels pour changer leurs pratiques au quotidien, tous les professionnels, c'est-à-dire de l'ATSEM à l'enseignant en passant par les animateurs et l'ensemble des agents qui interviennent au quotidien auprès de l'enfant, mais aussi les enfants et leurs parents.

Cette action vient compléter un certain nombre d'actions déjà portées par cette association et soutenues par la Ville de Lille. Je pense, bien sûr, par exemple, à celle que mon collègue Jean-Claude MENAULT finance dans le cadre du CLSPD, qui consiste à accompagner 20 classes de maternelle cette année, en 2023, sur la question de l'égalité filles-garçons. Je pense aussi et surtout à l'ensemble du Plan égalité filles-garçons que nous co-portons avec Alexandra LECHNER et Jérôme PIANEZZA, qui vise depuis 2016 à déployer un certain nombre de fondamentaux, parmi lesquels, par exemple, le fait de permettre l'épanouissement des enfants sans que ne s'exercent des reproductions genrées, par exemple de jeux ou de stéréotypes de genres. Je pense bien sûr à notre travail pionnier sur les cours d'école mené par le Projet éducatif global, mais je pense aussi au travail porté dans le cadre des classes de découverte, par exemple, par Anne GOFFARD, sur les classes sciences, où il s'agit de valoriser des métiers scientifiques occupés par des femmes auprès des classes de CM1 et de CM2 tout particulièrement.

Le plan s'articule autour de plusieurs axes, parmi lesquels il y a :

- l'évolution des pratiques professionnelles dès la petite enfance, avec, par exemple, la signature d'une charte sur la représentation mixte des jouets et du jeu ;

- une recherche-action que nous avons menée avec l'université de Lille et des sociologues du genre en 2018 et en 2019 ;
- la formation de l'ensemble des adultes, des acteurs éducatifs, des enseignants, dans la prévention des comportements sexistes ; c'est un gros projet que nous avons mené dans le cadre de la cité éducative de Lille-Sud, c'est-à-dire sur Lille-Sud, Wazemmes et Faubourg de Béthune, et que nous déployons cette année, depuis son expérimentation en 2022 sur le territoire, de la cité éducative du Sud de Lille, sur la deuxième cité éducative Lille-Est,
- le plan, c'est évidemment sensibiliser les enfants et les ados eux-mêmes, et là aussi, les deux cités éducatives viennent nous donner la possibilité d'aller encore plus loin sur ce que nous portons depuis quelques années maintenant, en finançant des projets avec le Planning familial, le CORIF ou encore SOLFA dans les collèges et les lycées des cités éducatives pour tout à la fois déconstruire les stéréotypes de genre, l'influence de ces stéréotypes sur les choix d'orientation ;
- enfin, je le dis pour Mélissa CAMARA qui y est attachée, accompagner les missions de l'Éducation nationale et des infirmières scolaires sur la sensibilisation à la vie affective et sexuelle.

Donc une délibération importante qui est celle de SOLFA, mais qui vient ajouter une nouvelle action à un plan qui est déployé au quotidien auprès des plus petits, dès le plus petit âge, pour déconstruire les stéréotypes de genre et garantir dès le plus jeune âge la construction de l'égalité filles-garçons dans les faits.

Madame le Maire - Ingrid BRULANT FORTIN.

Madame BRULANT FORTIN - Merci, Madame le Maire.

Madame l'Adjointe Charlotte BRUN,

Vous nous proposez ce soir de voter la subvention de 6.000 € à l'association SOLFA effectivement très engagée contre les violences faites aux femmes, 6.000 € qui vont permettre de financer intégralement une action de sensibilisation à l'égalité entre filles et garçons dans six écoles publiques de Lille.

Nous voterons pour, parce que nous y voyons au moins trois atouts.

D'abord, cette action a été judicieusement baptisée « vers l'égalité et au-delà » ; eh oui, l'égalité filles-garçons est bien la première des premières dimensions de l'égalité des chances que l'école française cherche à garantir, la première brique de l'égalité a été de rendre les écoles mixtes. Souvenez-vous, il fut un temps où les programmes scolaires n'étaient même pas les mêmes entre les petites filles et les petits garçons, où il n'était pas question d'avoir le droit de porter un pantalon. Mobiliser l'école contre les stéréotypes de genre, c'est travailler au-delà, contre les discriminations plus largement, contre des notions voisines comme la peur des différences, le racisme, le harcèlement, c'est donc transmettre plus généralement aux enfants lillois une culture de l'égalité et du respect mutuel.

Deuxième atout : les droits des femmes, si durement acquis, si fragiles, commencent par les droits des petites-filles. Alors, ce type d'action permet aussi de s'armer contre les violences sexistes, de prévenir sur le long terme les violences conjugales dont les enfants sont des victimes collatérales de lever les tabous.

Troisième atout : ce type d'action participe à une plus grande mixité des filières de formation. Quand on sait, par exemple, la faiblesse des talents féminins dans les métiers du digital, et je vous renvoie à l'excellente synthèse : « Les freins à l'accès des filles aux filières informatiques et numériques » du centre Hubertine Auclert, c'est dès le primaire qu'il faut travailler sur la représentation des métiers. Il y a très peu d'hommes dans les écoles d'infirmiers ; où est-il écrit que cela doit se passer comme cela et pourquoi n'y a-t-il pas plus d'ingénieurs filles ? Celles et ceux qui en ont envie devraient pouvoir le faire plus facilement. L'enjeu est de pouvoir être maître de son destin, loin des stéréotypes.

Donc, pour ces trois raisons, nous serons à vos côtés sur cette subvention.

Alors, elle ne concerne que 6 établissements sur les à peu près 110 écoles publiques Lille-Lomme-Hellemmes, c'est relativement peu ; c'est a priori lié à des situations remontées spécifiquement dans ces écoles. Il aurait été intéressant de nous partager le diagnostic qui a ou qui va présider au choix précis de ces 6 établissements.

Deuxième point, cette action de sensibilisation à l'égalité et à la prévention du sexisme vise, et c'est vraiment très intéressant, trois publics de l'école, vous l'avez expliqué : les animateurs, les ATSEM et les enseignants volontaires ; il est écrit « volontaires », donc on souhaite, dans la mesure où ils auront été associés, qu'ils soient tous volontaires. On cite directement des actions avec les enfants et avec les parents et je voudrais passer une minute sur le fait de sensibiliser les parents ; c'est effectivement absolument indispensable pour favoriser une continuité pour l'enfant sur ces sujets. Pourtant, la documentation que vous nous avez fournie est très légère sur le volet « temps de rencontre et d'échange avec les parents ». Autant pour les professionnels des écoles et les enfants, on a dans la délibération des sessions chiffrées, autant pour les parents, on lit que les modalités précises seront définies pour chaque école.

Nous serons vigilants, car ce troisième volet est vraiment très important pour embarquer les parents, et vous savez que le groupe Faire Respirer Lille en a fait un marqueur ; quand il s'agit de réfléchir à ce que la Ville peut faire pour et dans les écoles, il faut absolument ouvrir les écoles aux parents, les faire rentrer dans les écoles, mini-conférences, débats conviviaux. Rapprocher les parents des écoles, c'est, on le sait, favoriser la réussite pour tous. Un parent à l'aise dans et avec l'école de son enfant, c'est un enfant qui a plus de chances de s'y épanouir et de réussir.

Je profite juste aussi d'avoir le micro pour vous rappeler notre attention et notre vigilance aux espaces de jeux et de sport en accès libre, Madame GOMIS, Monsieur DENDIEVEL, Monsieur RICHIR, etc. Ces espaces de jeux et de sport en accès libre pour les jeunes de notre ville, on vous dit et on vous re-dit qu'il en manque à Lille, et quand la Ville en installe, elle doit être vigilante sur la manière dont ces espaces sont véritablement investis par les jeunes et profitent bien à un maximum de jeunes.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Merci.

SOLFA est effectivement une immense association à tous points de vue pour défendre les droits des femmes et pour prévenir, justement, ces différences entre les femmes et les hommes, dans les discours comme dans les actes.

Je mets aux voix la délibération 23/129.

Qui est pour ? (*Unanimité*).

Adoptée.

(*Quorum : 28*)

Je vous remercie.

Je donne la parole à Bernard CHARLES sur la délibération 23/132 et la Caisse des écoles.

RÉUSSITE ÉDUCATIVE

23/132 Caisse des Ecoles – Subvention 2023.

Monsieur CHARLES - Madame le Maire, chers collègues, Madame l'Adjointe,

Cette délibération qui concerne une subvention à la Caisse des écoles, bien entendu, avec plaisir, avec enthousiasme, nous la voterons.

Effectivement, vous rappelez dans cette délibération, le travail engagé à travers le Projet éducatif global depuis 2005 jusqu'à ce jour et, en même temps, vous indiquez à juste titre que depuis 2005, l'État, à travers la proposition, à l'époque, du ministre Jean-Louis BORLOO en charge du Plan de cohésion sociale, avait proposé un dispositif de réussite éducative qui visait à un travail partenarial pluridisciplinaire en faveur des enfants en difficulté dans les quartiers en politique de la Ville, et la Ville, à travers sa Caisse des écoles, s'y est inscrite effectivement depuis 2005. Cet élément est important, puisque cette action participe très concrètement d'une tentative de rétablissement de l'égalité des chances dans nos quartiers.

L'État apporte 938 k€, la Ville 240 k€, et donc je trouvais un peu dommage que cette action, qui est continue, partenariale, pluridisciplinaire autour des enfants en difficulté, passe dans une délibération sans qu'elle fasse l'objet d'un minimum de bilan ou d'explication de votre part à ce sujet ; c'est simplement ce que je souhaitais.

Madame le Maire (hors micro) - Charlotte BRUN.

Madame BRUN - Je remercie Bernard, que je sais très attaché au travail de la Caisse des écoles et du dispositif de réussite éducative.

Je rebondis sur vos propos, pour dire que le travail extraordinaire qui est fait par les six référents de parcours mériterait un septième référent de parcours et que s'il n'y avait pas eu un peu moins d'argent de l'État cette année, on pourrait, justement, accompagner des besoins qui permettent non pas l'égalité des chances mais l'égalité réelle.

Pour nous, l'objectif est d'aller encore plus loin et de permettre vraiment d'accompagner ces enfants qui n'arrivent pas à rentrer dans leurs apprentissages par, effectivement, des référents de parcours qui vont les accompagner et accompagner leurs parents pendant toute l'année, voire un peu plus si nécessaire, et lever tous les obstacles, que ce soient des problèmes d'accès aux soins, des difficultés de dyslexie par exemple, de concentration, des problèmes familiaux, qui vont les empêcher de rentrer dans leurs apprentissages.

C'est un travail extraordinaire, donc merci à Bernard CHARLES de me permettre de remercier les équipes, qui font ce gros travail, nos partenaires aussi, et je pense notamment à la Sauvegarde du Nord pour son travail avec les enfants roms, au Club Langage et à l'AsFoReL qui nous permettent d'expérimenter des choses extrêmement intéressantes, en maternelle notamment : comment faire en sorte, dans la poursuite de ce qu'on fait en petite enfance, de venir compenser l'absence de mots, de vocabulaire, de mots différents ? Or, on sait qu'à partir de 5 ans, les différences de maîtrise de langage entre deux enfants structurent les difficultés scolaires à venir. Tout cela est effectivement un travail porté par la Caisse des écoles et son dispositif de réussite éducative.

Je termine sur un chiffre : l'année dernière, c'étaient 639 enfants accompagnés, dont 400 par les référents de parcours. Ce ne sont pas les besoins qui manquent sur le territoire lillois, comme nous l'avons dit depuis le début de ce Conseil Municipal. Effectivement, si l'État pouvait être encore un peu plus présent et arrêter de diminuer ses financements, on pourrait avoir un septième référent de parcours et ce ne serait pas inutile pour les enfants.

Madame le Maire - Merci.

Je mets aux voix la délibération 23/132.

Qui vote pour ? (*Unanimité*).

Adoptée.

(*Quorum : 28*)

Je prends maintenant la pochette 7 de Jacques RICHIR et je passe tout de suite la parole à Stéphane BALY sur la délibération 23/134 concernant les mobiliers urbains publicitaires.

Chemise 7

ESPACE PUBLIC

Rapporteur : Jacques RICHIR
Adjoint au Maire

23/134 Mise à disposition, exploitation et maintenance des mobiliers urbains publicitaires et d'information municipale - Choix de l'attributaire et autorisation de signature de la concession.

Monsieur BALY - Madame le Maire, chers collègues,

Il s'agit de la délibération sur le renouvellement du contrat d'affichage publicitaire.

Cela ne vous étonnera pas, en cohérence avec ce que nous avons fait par le passé, nous ne voterons pas pour cette délibération, nous voterons contre cette délibération.

Et d'ailleurs, notre intervention de ce soir ressemblera beaucoup à celle que nous avons prononcée en 2017, moment du dernier renouvellement du marché d'affichage publicitaire ; ressemblance, pour cause : pratiquement rien n'a changé depuis, aucune évolution majeure n'intervient qui puisse garantir...

Madame le Maire (hors micro) - Oh ! On retire les 3/4 des grands panneaux...

Monsieur BALY - Je vais y revenir...

Madame le Maire - Non, vas-y !

Monsieur BALY - On a peut-être retiré quelques 8 m², je vais y revenir...

Madame le Maire - Ah oui !

Monsieur BALY - ... mais je dis bien : aucune évolution majeure...

Madame le Maire - C'est majeur !

Monsieur BALY - ... n'intervient qui puisse garantir une amélioration significative de la qualité de l'espace public.

Il paraît pourtant anachronique, quand on cherche à préserver par endroits ou à augmenter à d'autres la place de la nature en ville, de s'accrocher aux vestiges d'une économie consumériste qui a atteint ses limites.

Gaspillage énergétique des panneaux lumineux, pollution visuelle, incitation à surconsommer... les raisons écologiques pour limiter drastiquement les publicités sont nombreuses.

Et pourtant, notre addiction à la consommation est la première cause du changement climatique et de la perte de la biodiversité. Oui, la publicité est le moteur de cette économie productiviste, de fait incompatible avec la transition écologique, une transition écologique défendue par la Ville en discours, mais qu'elle peine bien à appliquer.

L'argument financier constamment mis en avant ne pourra jamais compenser la néfaste pénétration de l'espace public et des esprits. Le prétexte que les recettes financeraient la métamorphose paysagère est doublement erroné. D'une part, on ne demande pas aux fabricants de cigarettes de financer la lutte contre le cancer des poumons ; d'autre part, si l'engagement financier pour la métamorphose de notre ville s'élève aux recettes du contrat d'affichage, la métamorphose va rester durablement au stade de chrysalide !

Alors, parlons finances !

L'avant-dernier contrat d'affichage publicitaire rapportait 2 M€ par an, le dernier, c'est-à-dire l'actuel, 1,7 M€. Les recettes projetées pour le prochain contrat ne sont plus que de 1,4 M€ par an. Le marché de la publicité physique vit finalement ses dernières heures, sa mutation vers le plus lucratif monde du numérique a déjà largement commencé.

Vient ensuite la réduction du nombre de panneaux. Il est écrit dans la délibération que le nombre de mobiliers/la taille du mobilier a été significativement réduit, permettant une diminution de la surface publicitaire de 29 %. C'est bien trompeur. Si le nombre de panneaux de 8 m², effectivement, diminue, ce qui tend à réduire la surface de mobiliers publicitaires, on peut lire dans le contrat que le nombre de panneaux de 2 m² sera de 240, que celui des 8 m² sera de 25, et que les colonnes seront au nombre de 7, soit 272 panneaux au total. Finalement, à quelques panneaux près, le nombre de panneaux reste constant par rapport à la situation actuelle. En somme, il y aura des panneaux moins grands, mais ceux-ci seront plus nombreux.

L'une des avancées de ce contrat réside dans une contrainte externe en réalité, avec l'extension de la surface du secteur protégé. Effectivement, seuls les 2 m² y seront autorisés. Le risque est donc que les panneaux de 8 m², privés d'implantation au centre, soient plus concentrés dans les quartiers périphériques. Les habitants et les habitantes de ces quartiers apprécieront.

Pire, ce contrat contient même une régression : la signature du contrat pour 12 ans ! De 5 ans pour le dernier, on passe à 12, ce qui retire même à la prochaine majorité municipale la possibilité de modifier les modalités de l'affichage publicitaire à Lille.

Par ailleurs, des questions connexes subsistent. Quelles actions sont mises en place pour lutter contre l'affichage lumineux illégal qui persiste dans les locaux commerciaux, en direction de l'espace public ? Et pour lutter contre l'affichage commercial sauvage squattant les panneaux d'expression libre, de nouveau, quels moyens sont mis en œuvre ?

En l'état, Lille Verte considère que cette délibération est franchement anachronique et finalement aussi conformiste. Son manque d'ambition ne permet pas de progresser vers une ville sans publicité, condition d'une ville tournée 100 % vers la transition écologique.

Chers collègues, ce soir, une fois encore, j'allais dire « nouvelle démonstration » qu'il n'y a pas de politique vraiment écologique sans les écologistes pour la mener.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Jacques RICHIR.

Monsieur RICHIR - Je vais répondre à Monsieur BALY.

Madame le Maire - Si tu permets, Jacques, juste pour rappeler à Stéphane BALY, puisqu'il a fait référence au dernier débat, que la demande essentielle des Verts était de réduire les 8 m², donc je pensais que vous alliez être super-contents aujourd'hui, mais ce n'est pas le cas, je suis désolée. C'était juste pour rappeler ces discussions que nous avons eues.

Monsieur BALY (hors micro) - C'était un chemin constant durant la campagne 2020 ; on devait bien porter la proposition de ne pas renouveler le contrat. Nous sommes constants, finalement, dans nos positions.

Madame le Maire - Bien sûr, mais quand même, les 8 m² étaient votre sujet majeur.

Jacques RICHIR.

Monsieur RICHIR - Je pense pouvoir démontrer assez aisément que la proposition ce soir est particulièrement écologique et surtout démontrer qu'il semble que vous ne maîtrisiez pas très bien les règles du calcul – je vais essayer de vous le démontrer juste après.

Ce soir, je rappelle que la délibération consiste à attribuer le marché du mobilier urbain publicitaire et d'information municipale, MUPI – n'oublions pas le « I », parce que je rappelle sur les 240 mobiliers de 2 m², l'une des faces sera en fait de l'information municipale. On attribue donc ce soir ce marché à Clear Channel.

Le marché ne serait pas écologique... On va le vérifier.

D'une part, il comprenait un cahier des charges extrêmement exigeants, puisque :

- les publicités seront éteintes le soir entre 23 heures et 7 heures ;
- l'ensemble des panneaux seront équipés de modulateurs pour graduer la puissance de l'éclairage, ce qui réduira la consommation électrique de 30 % rien que sur cette modulation ;

- l'électricité sera de l'électricité verte achetée chez Ekwater, fournisseur indépendant d'énergie verte ;
- le matériel sera du matériel reconditionné, qui utilisera du matériel existant plus du matériel qui viendra d'autres villes ;
- l'entretien sera fait à l'eau de pluie sans aucun adjuvant ou produit chimique ;
- les affiches seront en papier recyclé ;
- et les encres utilisées pour les affiches seront des encres végétales.

Ça, c'est pour le matériel en lui-même.

Sur les chiffres, là, Monsieur BALY, je propose à chacun de prendre sa calculette.

Fin juin 2023, à la fin de ce marché : 301 mobiliers urbains, dont 224 de 2 m² et 68 de 8 m².

- $224 \times 2 = 428$ et $68 \times 8 = 564$; on additionne les deux, cela fait 997 m².

À partir du 1^{er} juillet – et cela figure dans votre délibération –, nous passons à 240 mobiliers de 2 m² et 25 de 8 m².

- $240 \times 2 = 480$ et $25 \times 8 = 200$; j'ajoute 200 et 480, cela fait 680 m² au lieu de 997 m².

Je prends 680 que je divise par 997, j'arrive à 61 % ; je démontre donc la baisse de 39 %. Ça, c'est du niveau CE2, peut-être même CM1, parce qu'il y a une division.

Madame le Maire - Tu as aussi dit qu'il y avait une augmentation du nombre de panneaux alors qu'il y a une diminution.

Monsieur RICHIR - Je remets en perspective.

Rappelez-vous que nous avons adopté ici, il y a maintenant cinq ans, notre Règlement local de publicité lillois, qui était tellement remarquable qu'il a servi d'armature au Règlement local de publicité intercommunal, qui a d'ailleurs été attaqué par l'Union des professions des annonceurs. En tout cas, le lillois avait, lui, à l'époque, parfaitement résisté.

On a donc bien une baisse qui fut déjà à l'époque du RLP, chacun peut le constater – vous voyez le nombre de panneaux de 8 m² qui ont déjà été démontés en Ville –, de 31 %, on ajoute une baisse de 29 %. Quand on ajoute 31 et 29 – ce n'est pas tout à fait une addition, parce qu'il faut le faire sur un pourcentage –, on aboutit à peu près à une baisse de l'ordre de 55 à 56 % – je n'ai pas posé de calcul, mais on pourrait le faire assez rapidement.

Par ailleurs, nous les répartissons différemment, puisque nous allons mieux répartir les panneaux de 2 m² dans la ville, en mettant en particulier sur Lille-Sud et Bois-

Blancs qui en avaient très peu aujourd'hui, ce qui permettra d'avoir dans ces quartiers de l'information municipale que nous n'avons pas aujourd'hui. À l'intérieur de la ville, y compris SPR mais même au-delà, à l'intérieur du cœur du Ville, aucun panneau de 8 m². En fait, les 25 panneaux de 8 m² – donc -43, je précise, de 68, on passe à 25 – seront uniquement au niveau des entrées de ville.

C'est pour dire que, vraiment, on a donc une réduction importante de la surface publicitaire, qui fut donc de 31 % auxquels on ajoute 29 %. On a une baisse, on passe de 997 m² à 680, ce qui montre qu'on est bien sur un dispositif maîtrisé.

Dans le même temps, et là, je crois qu'il faut saluer le remarquable travail de notre service et vous me permettrez de la nommer, ce n'est pas habituel de nommer un fonctionnaire, mais je voulais saluer le travail de Karine MELIN qui a porté ce marché dans des conditions remarquables d'efficacité, ce qui permet d'aboutir à un reversement du chiffre d'affaires projeté d'au moins 56,1 %, ce qui garantit à la Ville un minimum de recettes de 1.470 K€ par an, et donc de 18 M€ sur les 12 ans et 3 mois du contrat.

Pour cette même somme – je le rappelle –, nous avons par ailleurs 240 panneaux qui auront une face qui sera de l'information municipale, pour informer les Lillois, et nous aurons par ailleurs également l'entretien et l'installation des panneaux d'expression libre dans cette ville.

Je pense qu'on a vraiment un marché extrêmement équilibré.

Pour terminer, je ne peux pas résister à ce petit plaisir : j'ai cru comprendre que beaucoup d'entre vous, chez Les Verts, étaient des grands utilisateurs des réseaux sociaux ; moi, ce n'est pas mon cas.

(Interventions hors micro sur les bancs du groupe Lille Verte)

Je me permets de vous donner le chiffre de la publicité collectée grâce à vous :

- Twitter : 4 Md\$,
- Facebook : 28 Md\$.

Il y a comme un paradoxe... *(Protestations hors micro de Monsieur AL DANDACHI)*

Peut-être, mais ce que je voulais vous dire, c'est qu'il y a quand même quelque chose de paradoxal à vouloir combattre la publicité sous cette forme-là et à l'utiliser sous d'autres formes, ce qui veut dire qu'aujourd'hui, la solution – et j'en terminerai là – est d'accepter en fait une régulation de la publicité... *(Protestations hors micro sur les bancs du groupe Lille Verte.)*

Monsieur AL DANDACHI (hors micro) - On accuse Europe Écologie Les Verts !

Madame le Maire - Ne prenez pas tout contre vous ! Vous n'êtes pas des victimes permanentes ! (*Vives protestations hors micro sur les bancs du groupe Lille Verte*)

Monsieur RICHIR - Vous savez que c'est un principe philosophique : s'adresser à une partie ne veut pas dire qu'on s'adresse au tout, vous concernant.

En tout cas, je conclus pour dire que chacun montre bien qu'il peut avoir ses contradictions. Notre objectif est de réduire et de limiter l'impact de la publicité dans notre ville, tout en sachant que la publicité est un élément de la vie économique qu'il faut par contre réguler comme nous le faisons.

Cette démarche de régulation, qui en même temps permet de garantir à la Ville une recette correcte, tout en réduisant la surface publicitaire, me paraît tout à fait équilibrée ; en tout cas, elle est en net progrès.

Je rappelle encore une fois que le RLP que la Ville avait adopté en son temps a été considéré comme exemplaire, puisqu'il a été repris par de très nombreuses villes, sous la forme qu'il avait lorsqu'on l'avait adopté.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Merci, Jacques.

Je mets aux voix la délibération 23/134.

Qui vote pour ? (*Le groupe Lille en commun, durable et solidaire et le groupe Faire Respirer Lille*).

Qui est contre ? (*Le groupe Lille Verte*).

Adoptée à la majorité, le groupe Lille Verte votant contre.
(*Quorum : 28*)

Madame le Maire - Madame SPILLEBOUT, sur la délibération 23/135 : le réaménagement de la place Alexandre Dumas.

23/135 Quartier Lille-Fives – Réaménagement de la place Alexandre Dumas – Transfert de gestion entre la MEL et la Ville de Lille.

Madame SPILLEBOUT - Madame le Maire, chers collègues,

Par cette délibération, vous nous proposez, dans le cadre de la troisième édition du budget participatif, de valider des aménagements essentiels pour l'amélioration du cadre de vie sur la place Alexandre Dumas, dans mon quartier, à Fives.

Vous associez à ce projet l'action en investissement de la Métropole européenne de Lille avec la requalification des voiries et des trottoirs en même temps, ce qui semble,

non seulement approprié en termes de temporalité, mais efficace sur le plan de la coordination des travaux publics.

Rendre ludique et conviviale la place Alexandre Dumas, c'est très bien. Créer des terrains de pétanque, une aire de jeux, poser du mobilier moderne, végétaliser les pieds d'arbre et les trottoirs, le groupe Faire Respirer Lille ne peut que s'en réjouir. Nous serons donc favorables au transfert de gestion de cet espace à la MEL pour réaliser ce projet.

En revanche, je dois vous dire que nous sommes très surpris.

En effet, pas un mot sur les revendications très fortes des habitants de la place et de ses alentours, qui ne se limitent pas à vouloir rendre l'espace ludique ; ils veulent retrouver un espace vivable, respirable, apaisé. Pourquoi ? Parce que cette place, elle est située à l'intersection entre Mons-en-Barœul, Lille et Saint-Maurice Pellevoisin. Elle est en fait au cœur d'un flux de camions arrivant de la N352 et vit quotidiennement des problèmes de trafic de poids lourds dans ce quartier très résidentiel et familial. L'association des riverains du Pont du Lion d'Or et les habitants de la place Alexandre Dumas ont signé une pétition il y a de nombreux mois pour dénoncer ce flux de camions qui est vraiment invivable pour les résidents.

Même si, nous le reconnaissons, les échanges avec les Communes de Lille et Mons-en-Barœul ont été réels, la réalité, c'est qu'aujourd'hui, à l'heure où nous votons ce transfert ce soir, rien n'est vraiment résolu. Les habitants des rues César Franck, Berthollet, Jean Macé et de la place Alexandre Dumas continuent, encore aujourd'hui, d'être témoins de ces flux de camions à répétition et d'en vivre les nuisances. Nuisances sonores dès 6 heures du matin, murs qui tremblent, fissures dans les façades des maisons, danger pour les piétons, stationnements totalement anarchiques malgré les descentes de la Police Municipale qui, à chaque fois qu'elles ont lieu, sont efficaces, camions bloqués sont autant de problématiques que dénoncent les résidents créant pollution, bruit et surtout insécurité pour eux et pour leurs enfants. Ces habitants ont aussi multiplié les contacts avec la Métropole européenne de Lille qui les a naturellement redirigés vers les Communes en charge du plan de circulation et de la police du stationnement. Du coup, on tourne en rond.

Aussi, je sais que, comme moi, vous souhaitez régler cette situation, je vous ai donc écrit, à vous, Monsieur DUHEM, ainsi qu'à Monsieur Rudy ELEGEEEST, le Maire de Mons, et j'ai écrit aussi au Président de la MEL, pour que nous organisions ensemble une réunion avec les représentants de ces associations, les initiateurs de la pétition, mais aussi les responsables des deux entreprises qui sont situées sur le territoire de Mons-en-Barœul et qui créent grande partie de ces nuisances. J'ai eu le plaisir de recevoir hier une réponse positive de Damien CASTELAIN, le Président de la MEL, qui est prêt à nous recevoir et à travailler avec nous sur le sujet. J'attends donc que la Majorité municipale soit au rendez-vous sur ce sujet majeur pour les riverains de la place Alexandre Dumas.

Au-delà d'aménagements ludiques, une réorganisation profonde des circulations pour rendre la vie des gens supportable est absolument indispensable.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Madame SPILLEBOUT, ne dites pas : « j'attends de la Majorité municipale », vous avez dit trois phrases avant que vous saviez que nous étions mobilisés, que nous avons pris contact avec la Ville de Mons et que, bien évidemment, nous avons rencontré les habitants, donc vous dites ce que nous disons et si vous pouvez nous aider auprès du Maire de Mons, nous en serions ravis, car nous avons effectivement proposé plusieurs solutions qui n'ont, jusqu'à présent, pas abouti, mais ce n'est pas parce que cela n'a pas abouti que nous ne devons pas porter tout de suite le projet de la place Alexandre Dumas, même si elle ne résout pas le problème que vous soulevez. Je pense que c'est un problème entre Mons et nous, mais je ne crois pas que le Président de la MEL pourra donner un ordre quelconque à la Ville de Mons...

(Intervention hors micro de Madame SPILLEBOUT)

Eh bien, intervenez auprès de la Ville de Mons, parce que nous l'avons déjà fait, nous avons déjà travaillé avec eux et pour l'instant, l'entreprise refuse obstinément, considérant qu'elle ne peut pas prendre l'autre voie que nous avons proposée.

Tu veux ajouter quelque chose, Jacques ?

Monsieur RICHIR (hors micro) - Non.

Madame le Maire - Nous y avons suffisamment travaillé pour que ce soit relativement clair.

Je mets au vote la délibération 23/135, la place Alexandre Dumas.

Qui vote pour ? *(Unanimité)*.

Adoptée.

(Quorum : 28)

Je vous remercie.

Nous passons au dossier de Marie-Pierre BRESSON. Madame SPILLEBOUT, sur la délibération 23/138.

Chemise 8

CULTURE

Rapporteur : Marie-Pierre BRESSON
Adjointe au Maire

23/138 Subventions aux opérateurs culturels.

Madame SPILLEBOUT - Madame le Maire, chers collègues,

Dans cette délibération, vous apportez le soutien municipal annuel à plusieurs associations culturelles. C'est important en ces temps de crise sanitaire, économique et sociale de soutenir les associations culturelles. Nous sommes dans une période où les structures de la culture sont, elles aussi, confrontées à la hausse des coûts, à la baisse parfois de la fréquentation, aux mutations des pratiques culturelles et où pourtant leur action reste essentielle au lien social et à l'émancipation de chacun.

Je veux prendre quelques instants ce soir pour éclairer notre vote municipal sur une subvention de 30.000 € à l'association Philolille, qui organise depuis 25 ans le festival Citéphilo. Pour l'édition 2023, nous nous engageons donc collectivement ce soir à nouveau à soutenir ce bel événement dont on ne parle finalement pas toujours assez. Pas assez, car plus que jamais le débat d'idées, la confrontation des arguments, l'exposition des visions du monde, de la morale, des valeurs est nécessaire et indispensable. Ils sont indispensables à l'éducation aussi de nos jeunes, à l'exercice plein et entier de notre citoyenneté et au combat contre l'anxiété collective qui pourrait nous gagner face aux défis d'avenir.

Nous le constatons tous dans la vie quotidienne, dans les débats familiaux à table, dans la presse, l'appauvrissement de la qualité du débat public est consternant. Elle est due à la force en partie des réseaux sociaux, de leurs algorithmes, à la caricature des idées et des projets par certains mouvements politiques, à la violence et au repli de certaines communautés de pensée. Cette violence, elle est portée par une intolérance qu'il nous faut tous, à notre niveau (responsables politiques, associatifs, citoyens), combattre.

Je crois profondément que l'action de Citéphilo est non seulement à valoriser mais à développer. Il faut que nous travaillions tous à ce que de nouveaux publics accèdent à ce type de rencontres – ce qui n'est pas facile –, car la communication de la Ville est excellente, la subvention est constante depuis des années, et je sais que cette année, avec un programme dédié à l'Ukraine et des groupes musicaux, des artistes qui viendront compléter un programme de rencontres philosophiques, ce sera de très bonne qualité et soutenu par la Ville de Lille.

L'association Philolille, ce sont 85 membres presque tous professeurs de philosophie au lycée ou en université de l'académie de Lille, et c'est aussi un Comité scientifique reconnu de 15 membres représentant les principaux courants de la philosophie française et dont nous pouvons être fiers. Ce sont aussi, chaque année, 10 000 à 15 000 personnes qui se déplacent à Lille, vers Lille, dans Lille et près de 200 philosophes experts, artistes scientifiques que nous avons la chance d'accueillir.

Donc rendre accessible Citéphilo, c'est continuer de leur permettre, comme le font largement la Ville et la Métropole, de se tenir dans des lieux assez originaux, des lieux culturels, mais aussi des lieux de vie, ce qui permet à des personnes qui ne viennent pas facilement aux rencontres et aux débats d'y accéder.

Nous sommes fiers de ce festival. Je trouvais que c'était bien aussi dans un Conseil Municipal parfois **d'attirer** l'attention sur une subvention qui est régulière, sur un bel événement, qui met en valeur les acteurs de la ville et sur cette édition particulière dédiée à l'Ukraine qui porte les valeurs de la solidarité européenne et de la paix. C'était une bonne nouvelle pour nous ce soir.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Merci pour eux, Madame SPILLEBOUT.

Je mets aux voix cette délibération 23/138.
Qui est pour ? (*Unanimité*).

Adoptée.
(*Quorum : 28*)

Citéphilo est en effet une très belle organisation et on a bien besoin de réfléchir actuellement sur le fond.

Je passe maintenant la parole à Julie NICOLAS sur la délibération 23/158, dans le dossier 13 d'Estelle RODES.

Chemise 13

**NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL
DE RENOUVELLEMENT URBAIN**

Rapporteur : Estelle RODES
Adjointe au Maire

23/158 NPNRU – Signature de l'avenant n° 2 à la convention métropolitaine de renouvellement urbain.

Madame NICOLAS - Mesdames, Messieurs, Madame le Maire, Madame l'Adjointe,

Nous voterons pour cette délibération, étant favorables à l'objet de cet avenant, mais nous souhaitons surtout ce soir nous enquérir des mesures prises par les pouvoirs publics et les bailleurs suite aux différentes alertes qui ont pu être émises s'agissant du quartier des Aviateurs.

Il y a un an, nous avons entrepris, à quelques-uns, rejoints par des militants associatifs, d'aller à la rencontre des habitants de la rue Coli. Nous avons fait alors une restitution de ces échanges dans une contribution qui se voulait autant le porte-voix des habitants qu'une série de propositions plus politiques.

Mais je me concentrerai sur le vécu et l'avenir de ces habitantes et habitants plutôt que de débattre du NPRU et de ses règles ; des règles certes renégociées, assouplies,

mais qui peuvent faire des projets de renouvellement urbain des comètes qui percutent les parcours de vie.

Je me souviens de cette dame, qui voulait quitter l'immeuble mais pas le quartier, à la recherche d'un ascenseur, car prisonnière de son appartement à l'étage pour des raisons de santé. De ce monsieur qui ne pouvait plus quitter son appartement au dernier étage et recevait une visite par semaine avec ses courses.

Nous nous souvenons aussi de ces portes d'entrée gonflées d'humidité et ne fermant plus, source d'inquiétude quotidienne pour une maman, de ces portes d'immeuble et de boîtes aux lettres qui ne se referment pas non plus, du froid dont témoignaient les locataires ; ou encore de cette demi-baignoire posée au sol sans le moindre joint sanitaire, prometteuse de douches indésirables pour le voisin du dessous ; et enfin de ce balcon non sécurisé dont l'accès était bloqué par un immense buffet, seul rempart contre une éventuelle chute des enfants de cette famille.

Nous avons enfin alerté dans cette contribution sur les propositions de relogement, comme celle faite à une mère de famille de cinq enfants, sans permis, à Laventie – certaines propositions manifestement hors des clous des règles de relogement définies par l'arrêté de 2020.

Force est de constater que ce travail de proximité avec les habitants n'avait, à l'époque, pas été très bien reçu (alors, probablement en raison de son premier volet sur le projet d'aménagement), et pourtant, nous ne doutons pas que nous partageons et partageons toujours une même priorité : celle de préserver des conditions de vie dignes en attendant le relogement.

Nous voudrions à ce titre saluer le travail bénévole mené par les associations à l'occasion de leurs permanences hebdomadaires, dont un soutien juridique qui s'avère plus que précieux, car nous recevons, toujours, des témoignages d'habitants confrontés à des propositions de relogement – disons farfelues, puisque c'est le terme revenu à plusieurs reprises – avec la crainte chez eux d'être contraints d'accepter la dernière de leur « quota », correspondance avec leur besoin, ou pas.

Madame l'Adjointe, vous avez dit dans la presse en février dernier que « tout ne s'est pas passé dans les meilleures conditions », mais aussi réaffirmé que le niveau d'entretien doit rester le même « jusqu'au dernier habitant dans l'immeuble ». L'article rend compte de moyens supplémentaires, affirmant que « la Ville avait été entendue ».

Le même jour, sur la même page, la presse et les associations se sont fait l'écho d'une situation, elle, inchangée : manque, voire absence d'entretiens, immeubles ouverts aux quatre vents, le froid qui s'installe dans des passoires énergétiques. Preuve que la presse n'appauvrit pas le débat public, mais l'enrichit d'une diversité de points de vue – j'ai cru entendre un petit raccourci sur le sujet tout à l'heure.

Mais cela nous amène à plusieurs questions :

- Quelles sont les mesures prises par les bailleurs, puisque l'entretien ne semble pas totalement en faire partie ?
- Existe-t-il un suivi suffisamment fin des propositions de relogement et de leur nature qui vous permette de vous assurer que les Lillois des Aviateurs ont réellement le choix de leur lieu de relogement ?
- Prévoyez-vous de travailler avec l'association Deul'Air pour que son travail de suivi et de soutien soit réutilisé par le bailleur ? Ce travail est précieux, il faut lui donner toute l'importance qu'il mérite.

Et enfin, au-delà de ces questions, nous souhaitons proposer à nouveau d'unir nos efforts dans l'intérêt des habitants et participer aux travaux qui sont menés par la Ville, par les acteurs qui sont sur place, pour éviter à l'avenir de nouvelles passes d'armes qui n'ont pas fait avancer les priorités des habitants il y a un an, à l'époque de cette contribution.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Estelle va vous répondre, mais je voudrais quand même vous dire que c'est le troisième ANRU que nous portons, et à chaque fois, il y a les mêmes inquiétudes des habitants et nous les comprenons. Pour en avoir rencontré des dizaines et des dizaines, pour la plupart, ils souhaitent quitter leur logement, ce qui ne veut pas dire quitter leur quartier, et en même temps, ils sont angoissés de le faire.

Je me souviendrai toujours quand on a fait tomber la tour Marcel Bertrand à Moulins, qui était une tour effrayante où les ascenseurs ne marchaient plus, il y avait des rats, etc., les habitants, qui n'en pouvaient plus depuis des années, qui, évidemment, ont été reclassés et sont extrêmement heureux, qui pleuraient parce qu'ils laissaient leur tour et leurs voisins.

Il faut comprendre aussi que c'est dur pour ces habitants qui ont envie de quitter, car, effectivement, ce qui se passe actuellement aux Aviateurs n'est pas à la hauteur et Vilogia vient de faire un certain nombre de travaux qu'on a demandés parce que, comme vous le dites, ce n'est pas parce qu'on va déménager qu'on peut laisser aller les logements.

Je vous le dis franchement, pour avoir travaillé moi-même, jour après jour, sur les premiers ANRU et encore maintenant aux côtés d'Estelle RODES, comprenons aussi... Je pense que le rôle d'un parti politique n'est pas d'en rajouter – et je n'ai pas apprécié certaines de vos interventions sur place –, c'est au contraire d'accompagner des gens qui sont dans une inquiétude pour l'avenir. Changer de logement, c'est compliqué. C'est le toit dans lequel on a élevé ses enfants. Souvent, ils disent « on veut changer de quartier » et après ils disent « non, je ne veux pas changer de quartier ».

En tout cas, je vais laisser parler Estelle. C'est sûr qu'on a pris du retard. Il y a eu le Covid. Il y a eu un certain retard par rapport à ce qui se passait d'habitude. Mais c'est

quand même l'entretien qui est la base, c'est l'accompagnement des habitants sur leurs problèmes en dehors de la recherche d'un logement ; c'est la recherche d'un emploi ou d'une formation pour un gamin, c'est un problème de handicap qui n'a pas été reconnu et qu'on essaye de reconnaître à cette occasion. C'est aussi ça le travail qui est mené autour de chacun par l'ANRU.

Qu'il y ait eu un retard, c'est une évidence absolue, mais tout le monde sait pourquoi ; je crois que les choses sont reparties. Vous aurez toujours des habitants qui seront inquiets ; c'est à nous de les rassurer et non pas d'en rajouter une couche comme, malheureusement – je le dis –, vous l'avez fait, peut-être parce que vous découvrez l'ANRU, alors que nous, nous y travaillons maintenant depuis 15 ans.

Notre sujet est d'abord : pourquoi faisons-nous l'ANRU si ce n'est pour améliorer les conditions de vie et notamment de logement des habitants ? Pourquoi le faisons-nous en dehors de cela ? Cela coûte beaucoup d'argent à la Ville. C'est une énergie considérable et je salue vraiment le travail mené par Estelle RODES : sur les deux ANRU que nous avons, nous avons renégocié encore des moyens, y compris pour les logements anciens et c'est elle qui les a portés.

Franchement, je vous le dis, je comprends l'inquiétude des habitants ; je comprends aussi leurs craintes par rapport à un changement important pour leur famille. Nous sommes là pour les accompagner, nous ne sommes pas là pour en rajouter – je le dis comme je le pense pour avoir connu l'ANRU depuis le début et pour avoir accompagné tellement d'habitants. Je me souviens de cette tour Marcel Bertrand ; nous nous étions engagés à les réunir à nouveau six mois et un an après et tous se sont rencontrés en disant « voilà où j'habite », « j'ai un balcon qui donne sur un parc », etc., les mêmes qui s'étaient profondément inquiétés précédemment – et, encore une fois, je les comprends, mais nous devons les accompagner, nous ne devons pas en rajouter.

Estelle, peut-être pour nous dire où on en est sur les Aviateurs ?

Madame RODES - Je vous remercie, Madame NICOLAS, de cette question, parce qu'effectivement, cela nous permet, sereinement, de pouvoir parler des Aviateurs et de tout le travail que nous y menons et surtout de l'intérêt et de l'importance de ce projet de renouvellement urbain. Parce que toutes les situations que vous avez signalées démontrent l'importance de ce projet. Le fait que l'on passe par un projet de renouvellement urbain était la seule solution pour ce quartier, parce que – vous l'avez rappelé – il fait froid dans les bâtiments, les logements sont souvent humides et autres, parce que les bâtiments ont besoin d'un entretien très important. Le quartier a aussi besoin d'une restructuration globale. Je vous remercie donc de votre question qui permet d'éclairer les réponses.

Effectivement, il y a eu des dysfonctionnements – je l'ai reconnu, à la fois dans la réponse que je vous ai faite, je l'ai reconnu lors de plusieurs interventions à la MEL, notamment en commission où on en a échangé avec certains de vos collègues élus à la MEL. À la fois, comme l'a dit Madame le Maire, la période du Covid ne nous a pas aidés, puisque la transition de patrimoine du bailleur LMH au bailleur Vilogia s'est faite juste

avant cette période. La META, qui est l'organisme choisi par le bailleur pour s'occuper du relogement, a connu aussi quelques difficultés de fonctionnement et a eu besoin d'une réorganisation totale qui a été mise en œuvre à l'été dernier et, depuis, les choses sont bien mieux structurées, et notamment sur les Aviateurs, on a deux personnes dédiées en charge des relogements, qui, maintenant, ont une vraie connaissance complète et un suivi global des familles.

Effectivement, il y a eu aussi des dysfonctionnements au niveau des bâtiments et de l'entretien ; nous l'avons signalé à **plusieurs reprises** à Vilogia. Nous avons d'ailleurs initié, avec la Ville de Lille, le bailleur et la MEL, des réunions GUP (Gestion urbaine de proximité), que nous allons réunir régulièrement pour traiter l'ensemble des problématiques, y compris la dératisation qui, pour le coup, ne relève pas que du bailleur, mais aussi de la propreté et de la Ville ; nous allons donc le faire en commun.

Pour ce qui est de l'entretien même des bâtiments, nous avons refait le point avec Vilogia, à qui nous avons demandé également de recevoir l'association Deûl'Air ; ils ont reçu l'association Deûl'Air et trois habitants des Aviateurs, mais il s'agit aussi de parler à l'ensemble des habitants des Aviateurs – je rappelle qu'il y a plus de 300 logements sur le secteur, donc oui, il faut entendre l'ensemble, pas qu'un seul groupe.

Plusieurs engagements ont été pris par Vilogia – et nous en sommes heureux – pour ce qui est de l'entretien des bâtiments, avec une intervention à partir de la fin de ce mois-ci : deux demi-journées par semaine, ils vont être avec une petite équipe dédiée pour régler les petits dysfonctionnements sur lesquels ils sont en capacité d'agir sur des menus travaux et autres. Il y a un contrôle tripartite de l'entretien, puisque c'est une société externalisée, ce n'est pas un entretien en interne qui intervient, qui va être mis en place. Ce contrôle tripartite sera fait par le prestataire pour qu'il donne son avis, par le bailleur et par les locataires. Avec ce contrôle, on espère aboutir à quelque chose d'efficace. Un dialogue un peu plus important va être mis en place. Il y a eu une demande d'avoir une ligne dédiée : une personne va pouvoir répondre au téléphone – je précise bien « une seule personne », c'est ce que nous a dit Vilogia, si c'est une ligne dédiée, il n'y a qu'une personne au bout du fil. Par contre, ils auront aussi la possibilité d'appeler toujours le numéro global Vilogia, où là, plusieurs personnes sont en capacité de répondre.

En tout cas, il y a une prise en considération de nos attentes et des attentes des locataires de Vilogia et une plus grande mobilisation pour répondre aux obligations du bailleur de maintenir jusqu'au bout des conditions décentes, notamment dans les parties communes et à l'intérieur des logements.

Vous avez aussi cité des problématiques de handicap et autres ; je n'ai pas commencé mon intervention par là, mais cela avait été, avec Arnaud TAISNE et Hakim OURAL même précédemment, un travail que nous avons initié dès le début, avant que la META ne se mette en place, de travailler pour le coup des mutations dites « prioritaires » pour raison de santé et des problèmes de handicap, situations et demandes de mutation qui, pour certaines, étaient assez anciennes, et sur lesquelles nous avons vraiment réussi à mobiliser tout le monde. Nous avons résolu un grand

nombre de situations très complexes, vraiment bien suivies en lien avec Arnaud TAISNE et ses équipes en mairie de quartier, qui nous ont permis sur ces situations urgentes de répondre, sans passer complètement par le processus uniquement de la META, mais en étant dans une mobilisation globale. En tout cas, nous sommes attentifs.

Nous avons aussi obtenu de la META une permanence tous les 15 jours, le mercredi matin, qui peut permettre à chaque personne en relogement, au-delà des rendez-vous, au-delà des entretiens individuels, de venir sans rendez-vous dans cette permanence relogement également pour répondre à toutes les questions du relogement.

J'en profite également pour dire la mobilisation de la Ville pour aider à lever les freins au relogement et un accompagnement social global, parce que, comme l'a rappelé Madame le Maire, c'est aussi pour nous l'occasion de pouvoir faire de ces relogements, pour les familles qui en ont besoin en tout cas, un parcours ascendant, et donc de reprendre la globalité des choses, puisque certains ne faisaient pas appel aux droits auxquels ils peuvent prétendre, certains ont besoin d'aide à la parentalité que nous remettons en place. Pour le coup, nous avons un travail global qui intervient. Pour faire connaître ce travail global, nous faisons des forums dits « de relogement » – nous en avons fait un en début d'année, en février, un deuxième la semaine dernière et nous allons poursuivre ces forums relogement, où les habitants peuvent traiter l'ensemble des questions, y compris la question de l'emploi, puisqu'avec mon collègue Martin DAVID-BROCHEN, nous portons sur les quartiers en renouvellement urbain le projet « Cités de l'emploi », qui permet d'avoir un travail en insertion et de remettre des gens dans un parcours d'emploi qui facilite aussi le parcours de relogement.

On essaye, en tout cas, de traiter sur la globalité. On est vigilant. Comme l'a rappelé Madame le Maire, ce n'est jamais simple. C'est très compliqué. On est au début d'un projet. Il y a eu des dysfonctionnements – on les reconnaît –, on essaye de faire en sorte de les corriger, de contrôler, de rappeler chacun à ses obligations. On est attentif, on est à l'écoute. On travaille, en tout cas, à ce que tous ces relogements se passent au mieux. Pour ce qui est du contrôle, il y a plein de conditions. Un relogement n'est jamais inadapté à la composition familiale, au handicap. En tout cas, s'il y a eu une erreur dans le fléchage, il n'est jamais comptabilisé, parce qu'une erreur humaine est possible, mais s'il y a eu une proposition totalement inadaptée, elle ne peut pas être comptée dans les trois propositions de relogement ; on y veille bien, on contrôle bien les choses.

50 % des habitants aimeraient rester sur le bassin de Bois-Blancs et de Lomme, les autres sont tout à fait ouverts à aller ailleurs. On regarde les choses avec eux sur ce qui se libère. Malheureusement, la libération des logements, comme le dirait ma collègue Anissa BADERI, se fait un peu moins ; le nombre d'attributions diminue sur la ville de Lille, comme au niveau de la métropole, donc une offre un peu moins grande, mais on essaye de faire en sorte de répondre au maximum aux attentes et aux demandes des habitants, bien évidemment dans ce qui existe, d'est-à-dire qu'une maison avec un parc, en PLAI, en plein cœur du Vieux-Lille, cela n'existe pas. Il faut donc aussi ramener à la réalité, c'est tout un travail et un dialogue... Je prends cette image juste pour expliquer, je fais une caricature, ce n'est pas exactement ce qui est demandé, mais parfois, il y a des choses

qui pourraient... Il faut donc prendre le temps d'expliquer aux gens ce qui existe comme parc de logement social, où il existe.

Nous faisons aussi en sorte, dans la politique d'habitat globale, de produire du logement social dans l'ensemble des quartiers, mais il n'y a pas de la libération sur tous les quartiers aussi facilement que nous pourrions le souhaiter pour pouvoir attribuer.

C'est en tout cas un travail dans la dentelle, dans un accompagnement. On avance, on a repris les choses sur les relogements. On le voit, par exemple, sur Concorde, les choses avancent mieux. On a fait une réunion de lancement d'une nouvelle barre au mois de mars. Les habitants, confortés par ce qui s'est passé sur les relogements des quatre premières barres à Concorde, ont été vraiment dans un dialogue, plutôt dans l'attente tout de suite du relogement et non dans le questionnement de « est-ce que je vais partir ? » et ils ont pris tout de suite le rendez-vous.

On sait qu'il faut qu'ils mûrissent un projet de renouvellement pour être crédibles auprès des habitants, parce qu'effectivement, si nous en arrivons à un projet de renouvellement urbain sur un secteur, c'est que la situation de vie qu'ont connue ces habitants pendant un certain nombre d'années était très difficile et ils sont donc dans une grande incertitude et dans une difficulté au départ à croire qu'on va vraiment être à leurs côtés. Il nous faut un peu de temps pour faire nos preuves. Il faut le temps de recalibrer parfois les choses avec les bailleurs pour que cela se remette en place.

C'est tout un travail d'attention et je remercie vraiment les équipes de la Ville et de la MEL qui sont à nos côtés et qui nous permettent d'avoir ce travail au plus près des habitants et une mobilisation totale, pour que chacun ait une réponse à la hauteur de ses besoins et de ses attentes.

Madame le Maire - Merci.

Je mets aux voix la délibération 23/158.
Qui vote pour ? (*Unanimité*).

Adoptée.
(*Quorum : 28*)

Je vous remercie.

Je passe au dossier 20 de Martin DAVID-BROCHEN et je passe la parole à Maël GUIZIOU sur la 23/167.

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Martin DAVID-BROCHEN
Adjoint au Maire

23/167 Pourvoi possible de postes permanents par des agents contractuels de droit public en cas d'absence de candidature titulaire adaptée.

Monsieur GUIZIOU - Madame le Maire, mes chers collègues,

On nous demande de voter ce soir pour l'ouverture à des contractuels de 25 emplois de la Ville si aucune candidature de titulaire n'était adaptée. Si nous ne sommes pas opposés à cette formalité administrative, la régularité avec laquelle la Ville y a recours et l'amplitude des emplois concernés nous interrogent cependant.

Bien sûr, nous savons que les difficultés de recrutement pour les collectivités territoriales sont réelles et qu'elles s'aggravent ces dernières années. L'attractivité en baisse de la fonction publique territoriale, comme de la fonction publique d'État, est due, entre autres, à la faiblesse des salaires comparés au secteur privé, faiblesse des salaires qui en est en grande partie responsable.

Cependant, le périmètre vaste des postes soumis au recrutement de contractuels nous interroge. Les postes mal payés et routiniers sont partout en tension de personnel, mais il est plus surprenant de ne pas trouver un titulaire sur des postes comme celui de chef de service à la vie sportive.

Nous aimerions profiter de cette délibération pour revenir sur différentes décisions prises par la Ville et sur la gestion des emplois et des compétences, qui peuvent également contribuer à expliquer les difficultés de recrutement.

Commençons par la question du télétravail, qui revient régulièrement dans les discussions que nous pouvons avoir avec des agents de la Ville ou des représentants syndicaux. De nombreuses études concluent sur une productivité supérieure des salariés en télétravail, bien loin des clichés qui continuent de circuler, y compris parfois ici. J'étais d'ailleurs intervenu en Conseil Municipal pour défendre la possibilité d'un second jour de télétravail par semaine. Avec une seule journée par semaine soumise à de nombreuses conditions, la Ville de Lille fait partie des collectivités les moins souples en la matière pour des villes de cette strate, que cela soit en termes de nombre de jours ou de définition des jours télétravaillables.

La Ville de Lille se caractérise également par ses modalités d'organisation du temps de travail. La gestion de l'adaptation de la loi sur les 1 607 heures a, pour nous, contribué à desservir l'attractivité de la Ville. En effet, les différentes formules n'ont pas été laissées avec un grand choix pour les agents. Les 39 heures par semaine et 23 RTT ont été attribués aux agents de catégorie A, le choix pour les catégories B et C, ainsi que

les catégories A à temps partiel, ne se faisant qu'entre deux déclinaisons : 35 heures par semaine ou 36,5 heures par semaine et 9 RTT.

L'écart entre ces deux situations est conséquent. Certains employeurs publics, y compris territoriaux, ont fait d'autres choix en proposant trois ou quatre modalités d'organisation du temps de travail, alors que d'autres expérimentent également une organisation sur quatre jours pour les employés qui le souhaiteraient. C'est le choix d'une faible liberté d'organisation du temps de travail pour les agents, que nous remettons ici en cause.

Ces deux aspects, le faible recours au télétravail et l'absence de choix large dans l'organisation du temps de travail, pourraient participer à expliquer certains départs d'agents de notre collectivité et certaines difficultés à recruter. La Ville semble touchée par une vacance d'emplois, y compris dans des emplois structurants de Direction, ce qui est inquiétant. S'il semble difficile dans le contexte budgétaire de jouer sur les salaires, les conditions de travail peuvent être un levier d'attractivité de la Ville.

Nous nous interrogeons également sur la gestion des emplois et des compétences des agents qui ne peuvent plus occuper le poste qu'ils ou elles occupaient jusqu'alors. Pour des raisons de santé, des agents peuvent ne plus être en capacité de réaliser leurs missions. Comment la Ville gère-t-elle leur accompagnement ? Nous demandons à ce que ces personnes puissent bénéficier d'un réel bilan de compétences, qu'on les interroge sur leurs souhaits, et qu'elles puissent être formées afin d'occuper un nouveau poste dans la collectivité. Les échos que nous pouvons avoir sur des personnes qui resteraient mises en disponibilité pendant plusieurs années nous alarment. C'est une double peine pour les agents qui seraient en capacité de travailler et dont les compétences ne seraient pas exploitées, du simple fait qu'elles ne pourraient pas évoluer.

Derrière les conditions de travail des agents, c'est la question du service public de qualité que la Mairie peut fournir aux Lilloises et aux Lillois qui se pose.

Je vous remercie pour votre attention et profite de cette intervention pour souhaiter également la bienvenue à la nouvelle Directrice Générale Adjointe chargée de ce sujet.

Madame le Maire - Vous avez raison, parce qu'en plus, ce sont ses domaines privilégiés.

Juste un mot peut-être pour dire que sur le télétravail, c'est un peu différent de travailler dans une Région, dans une Métropole ou dans une Ville. Nous, 60 % des agents sont sur le terrain en contact avec la... et ne peuvent pas facilement être en télétravail, et nous avons beaucoup plus de catégories de B et C que de **cadres**, comme vous le savez. C'est plus facile quand on est sur des tâches de réflexion, d'étude ou autres d'être en télétravail, on peut plus facilement travailler chez soi.

Je le redis, parce que nous, la réflexion a été : est-ce que l'on va considérer que parce qu'on est catégorie A, on peut être en télétravail alors que les catégories B et C

doivent être sur le terrain ? Non, il faut quand même que les cadres puissent être là, animer et travailler avec les agents qui dépendent d'eux. C'est aussi cette réflexion qui a été menée, parce que ce sont les catégories les moins payées qui font les travaux les plus difficiles et qui sont dans la rue et qui ne peuvent pas avoir accès au télétravail.

J'ajouterai juste pour plaisanter un peu que vous avez pris l'exemple de la vie sportive ; si on a un Directeur de la vie sportive qui est en télétravail, je m'inquiète un peu sur la façon dont il travaillera sur le sport.

C'est vrai que ce n'est pas beaucoup, mais c'est aussi parce que nous avons souhaité que les cadres soient là quand les agents qui travaillent avec eux sont sur le terrain et ont besoin d'être accompagnés.

Je vais laisser, bien sûr, Martin DAVID-BROCHEN répondre aux autres questions.

Monsieur DAVID-BROCHEN - D'abord souligner un point d'accord avec cette intervention.

Il est vrai que la question de l'attractivité chez tous les employeurs et dans la fonction publique territoriale est un élément qui s'apprécie dans son ensemble. Certes, il y a des facteurs prépondérants et plus importants que d'autres, mais c'est bien une réflexion globale qui est menée, qu'on appelle dans le langage des ressources humaines aujourd'hui les « marques employeur », etc. – bref –, mais qui montre un élément important.

Vous avez parlé de différents leviers : la rémunération, les conditions de travail. Je suis surpris que vous ayez oublié le sens au travail, qui est une des principales motivations pour les agents de notre collectivité, qui sont très fiers de travailler à la Ville, parce qu'ils y trouvent justement, un, de l'activité et, deux, du sens – je dis cela, y compris quand on discute avec des agents d'autres collectivités qui ne sont pas très loin, y compris géographiquement, d'ici. Le contact avec les habitants est également un élément fort de difficulté parfois, mais surtout de motivation. C'était le premier élément.

Deuxième élément : ne pas oublier quand même dans votre discours le fait que sur la question de la fonction publique et de tracer sa carrière dans la fonction publique, on est tributaire aujourd'hui d'une situation qui est issue de quelques années de discours libéraux et néolibéraux qui ont préféré mettre en avant la start-up nation plutôt que la fonction publique, y compris territoriale. Or, on a bien vu pendant la crise qui tenait le pays, je pense qu'il ne faut pas non plus oublier cette affaire, puisque ce sont tout de même ces discours qui, en partie, bloquent ou freinent des envies, font en sorte qu'il y a moins de concours ; moins de concours, c'est moins de personnes qui se présentent au concours, c'est moins de postes ouverts derrière et c'est le serpent qui se mord la queue.

Je suis à votre disposition – on ne va pas le faire là – pour vous présenter en détail ce que fait notamment le Service d'accompagnement des projets professionnels au sein de la Direction des Ressources Humaines, qui fait exactement ce que vous avez

proposé, c'est-à-dire faire des bilans avec les agents, étudier avec eux les pistes de mobilité et, en fonction, les travailler.

Après, je ne sais pas quelles sont vos sources, mais il faut toujours se méfier de cas individuel ou de situations individuelles qui n'ont pas tendance à refléter l'ensemble du travail qui est fait, et souvent, quand on rentre dans le détail, on se rend compte que les situations sont plus compliquées que ce qu'on veut bien croire.

Tout cela pour dire que le travail est effectivement encore devant nous, mais que nous n'avons pas à rougir ni de l'attractivité ni de la structure de l'emploi dans notre collectivité territoriale.

J'en terminerai juste avec un chiffre : à la fin décembre 2021, dans nos effectifs, sur les emplois permanents, il y avait 93 % de fonctionnaires. Effectivement, comme on est en Conseil ici, vous voyez les postes qu'on ouvre à d'autres recrutements, donc vous avez l'œil rivé là-dessus, mais il ne faut pas, à mon avis, se focaliser uniquement sur cela. Je le redis : 93 % de fonctionnaires sur des postes d'emplois permanents, c'est tout à fait cohérent avec ces tables et en rang avec notre défense du service public.

Madame le Maire - On peut se retrouver sur le fait qu'aujourd'hui, les collectivités ont toutes des difficultés de recrutement et le statut de la fonction publique et le niveau des salaires, comme vous l'avez dit, n'est pas pour rien dans cette difficulté.

Je mets aux voix la délibération 23/167.
Qui vote pour ? (*Unanimité*).

Adoptée.
(*Quorum : 28*)

Je vous remercie.

Je passe maintenant la parole à Mélissa CAMARA sur la délibération 23/169.

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

23/169 Association Contrepoing – Aide au démarrage.

Madame CAMARA - Merci.

Madame le Maire, chers collègues,

Une courte intervention pour nous féliciter de cette aide au démarrage pour une association dont l'action est si cruciale. En cohérence avec les engagements de la Ville de Lille contre les violences faites aux femmes, nous ne pouvons que rappeler l'importance fondamentale de la prévention... « des préventions » devrais-je dire, parce qu'elles peuvent être nombreuses et protéiformes.

Nous avons voté tout à l'heure une subvention à l'association SOLFA pour la mise en place d'actions de prévention dans certaines écoles lilloises portant notamment sur la sensibilisation aux comportements et violences sexistes. Nous savons aussi que le CIDFF propose également des actions similaires dans des écoles lilloises. Si ces actions concernent aussi les adultes volontaires qui encadrent les enfants, les enseignants et enseignantes, voire les parents d'élèves, elles sont principalement destinées aux enfants.

Les actions proposées par Contrepoing, qui s'adressent plutôt à des femmes adultes, dans des structures publiques, des entreprises, des collectifs, représentent une offre supplémentaire de prévention aux violences sexistes et sexuelles qui tend à compléter ce champ d'action. Comme Charlotte BRUN l'a rappelé tout à l'heure, il est important que tous les publics puissent bénéficier d'actions adaptées à leur âge, leur situation...

Dans le but de parfaire cette politique, nous voulions porter l'idée qu'il serait intéressant que la Ville mette en place un comité de pilotage des actions de prévention de violences sexistes et sexuelles qui réunirait les associations qui œuvrent dans ce domaine, afin que nous puissions couvrir au maximum les différents champs de la prévention et les différents publics.

Nous voterons bien évidemment cette délibération et cette subvention que nous appuyons.

Je vous remercie pour votre attention.

Madame le Maire - Merci pour votre intervention.

Je pense qu'il n'y a rien à ajouter, donc je mets aux voix la délibération 23/169 : la subvention à l'association Contrepoing, une aide au démarrage.

Qui vote pour ? (*Unanimité*).

Adoptée.

(*Quorum : 28*)

Vanessa DUHAMEL, sur le dossier 26 de Pierre POSMYK, délibération 23/174.

23/174 Subvention 2023 à l'association Droit au vélo pour sa contribution à la promotion du vélo – Convention 2023-2026 entre l'association et la Ville de Lille.

Madame DUHAMEL - Madame le Maire, chers collègues,

Nous voterons bien volontiers cette délibération, qui va dans le sens de l'histoire quant au développement de la bicyclette et de son usage pluriel et quotidien.

Il importe à cette occasion de rappeler que le partage de l'espace public qu'on entend promouvoir nécessite de dégager la vision d'ensemble d'un équilibre entre piétons, vélos, vélos électriques et trottinettes, deux-roues motorisés, transports en commun et automobile propre, que l'on souhaite elle-même partagée.

C'est, on le sait, un vaste programme, et les accidents mortels survenus avec une triste récurrence, le dernier d'entre eux ayant provoqué le tragique décès d'une cycliste écrasée par un camionneur, nous rappellent combien cet enjeu est urgent et crucial. À cet égard, l'effort éducatif doit être de chaque instant, au bénéfice du public fragile sous toutes ses formes, et toutes les initiatives publiques ou associatives doivent être soutenues, à l'image du livret éducatif mis en place par la MEL à l'attention des auto-écoles.

De même, une campagne durable de promotion du port du casque serait bienvenue, même si nous savons que son port ne peut garantir une sécurité absolue, car les statistiques démontrent son efficacité en matière de réduction des fractures crâniennes et de séquelles neurologiques.

S'agissant du stationnement des deux-roues, il nous semble par ailleurs qu'au-delà de l'implantation d'arceaux vélos, leur efficacité doit être assurée ; l'un des freins au recours quotidien à ce mode de transport est en effet le vol, le ministère des transports ayant évalué le nombre de vols annuels à environ 570 000 en 2019, et l'Académie de mobilité active (ADMA) ayant quant à elle pu établir dans son enquête publiée le 06 avril dernier que seules 61 % des victimes rachètent alors un vélo. Un grand quotidien du soir rappelait en outre, dans son édition du même jour, que l'augmentation de la pratique était internationalement très corrélée à la hausse des prédations.

Le lent cheminement de votre majorité vers le déploiement de la vidéoprotection pourrait trouver là une heureuse illustration, car si l'on peut défendre l'idée que surveiller une rue porte atteinte à l'intimité, il en va autrement de la protection d'arceaux que l'on choisit librement d'utiliser ou pas.

Rappelons à ce propos que la SNCF elle-même se voit déjà imposer par l'article 1 du décret 2021 du 08 juin 2021 une obligation de sécurisation des stationnements pour les vélos dans les gares dont elle est gestionnaire, en ce compris par une présence physique ou une vidéosurveillance.

En ce qui la concerne, la MEL consacre aujourd'hui 14 € par an et par habitant au vélo, ce qui représente une notable augmentation, avec une enveloppe globale de 100 M€ pour le mandat, contre 30 M€ dans le mandat précédent.

Un effort supplémentaire serait cependant bienvenu, permettant par exemple d'édifier rapidement une passerelle cycliste et piétonne surplombant le nœud ferroviaire, telle que nous l'avons proposée dans notre projet municipal, et qui constitue un point d'accord entre nos groupes. Fives pourrait ainsi être désenclavée, sans attendre les 10 à 15 ans annoncés par la presse. Si votre Majorité le suggère en Conseil Métropolitain, nos élus vous soutiendront sans réserve.

De même suggérerons-nous que l'ADAV soit associée à la préparation du déploiement des vélos électriques à emplacements assignés (en français « semi- floating ») dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de la MEL. S'agissant du volet vélo des plans de déplacement établissements scolaires (PDES), quelle en est l'évaluation dans notre commune ? Leur efficacité est-elle mesurée ?

C'est, pour conclure, une vision d'ensemble et à long terme qui s'impose. Lorsque vous évoquez dans cette délibération votre faveur envers les « modes alternatifs », on ne peut s'empêcher de songer que viendra probablement le temps où quelques originaux revendiqueront avec audace de conserver la liberté d'une alternative au vélo devenu règle d'airain.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Merci, Madame DUHAMEL.

Maroin AL DANDACHI.

Monsieur AL DANDACHI - Merci, Madame le Maire.

Mesdames et Messieurs, mes chers collègues,

Lille Verte soutient les acteurs qui font la promotion du vélo, donc les associations comme l'ADAV, les Jantes du Nord, et nous souhaitons également apporter notre soutien à des acteurs qui sont présents au sein du tiers lieu, Maracci avec La Bici, Lille Bike ou encore les Mains dans le guidon rue Léon Gambetta. Mais les associations ne peuvent pas tout faire et en tant qu'élus, nous devons prendre nos responsabilités et assurer avant toute chose la sécurité des cyclistes.

Nous avons rendu ce soir, plus tôt dans la soirée, un hommage à Marion, 32 ans, décédée sur le pont de Tournai, et le 31 mars, le collectif citoyen Vélorution Lille lui a

rendu un hommage ; avec Stéphane BALY, nous y étions, l'émotion était vive et la colère aussi. Un tel événement nous oblige à la responsabilité.

Nous tenons à rappeler la nécessité de développer des pistes cyclables, car les bandes cyclables ne suffisent plus pour protéger les cyclistes. Il y a d'ailleurs une lettre ouverte sur Change.org avec plus de 6 000 signatures qui demande la pratique du vélo sûr à Lille et dans la métropole.

Nous réclamons une augmentation significative des budgets alloués aux pistes cyclables sécurisées – ce que nous disons à la Métropole depuis bien longtemps –, avec en priorité la résorption des points les plus dangereux qui sont connus et qui ont déjà été signalés.

Concernant le pont de Tournai, nous avons appris en Commission espaces publics de la Métropole il y a environ 10 jours qu'il y a eu une validation des travaux sur cet été ; enfin ! Nous saluons les travaux qui sont prévus cet été, mais, pour nous, ils demeurent une première réponse qui reste provisoire, puisque seule la passerelle serait une solution définitive et satisfaisante. Qu'en est-il de cette passerelle ? Lors de la Commission à la Métropole, on nous a parlé d'études.

Nous réclamons également de véritables concertations avec les habitants et les habitantes, les usagers et les usagères des quartiers pour que les projets d'aménagements répondent aux attentes de celles et ceux qui pratiquent quotidiennement ces axes.

Et puis, nous réclamons un soin particulier sur les parcours alternatifs pendant des travaux. On le voit avec la rue du Molinel actuellement, où les cyclistes risquent leur vie chaque jour en empruntant cet axe qui est devenu désormais extrêmement dangereux. L'aménagement temporaire doit être pris avec autant de sérieux que l'aménagement durable. J'ajoute que la requalification de la rue du Molinel amènera à la suppression des places de stationnement qui sont situées au milieu de la chaussée. Anticiper cette échéance permettrait tout de suite de mettre en sécurité un certain nombre de cyclistes qui prennent des sens interdits avec des bus ou des camions face à eux.

Chaque dernier vendredi du mois, dans notre commune, à 19 heures, à la Grand'Place, c'est ce qu'on appelle la Vélorution, également dit « la masse critique », qui a été lancée à San Francisco en 1992, et la prochaine Vélorution, qui est prévue le 28 avril, sera l'occasion de nous faire vivre à nous, à vous, à nous toutes et tous, élus, les difficultés et la prise de risque, finalement, d'enfourcher son vélo et de faire du vélo dans notre si belle ville.

Ma question est la suivante : viendrez-vous, Madame le Maire, Monsieur RICHIR, Monsieur POSMYK, à cette Vélorution le 28 avril, pour pouvoir, justement, avec ce collectif citoyen, vous mettre dans la peau des cyclistes au quotidien pour pratiquer les pistes ?

Je vous remercie.

Madame le Maire - Moi, le 28 avril, je reçois les syndicats, parce que c'est avant le 1^{er} mai, voyez-vous, donc c'est une journée qui nous occupe beaucoup, puisqu'on parle à la fois du national et du local.

Madame RODES (hors micro) - Nous sommes nombreux à être cyclistes dans l'équipe.

Madame le Maire - Je sais que vous êtes nombreux à faire du vélo.

Monsieur AL DANDACHI (hors micro) - Pourquoi ne pas aller à la Vélorution ?

Madame le Maire - On n'est pas obligé de venir à la Vélorution pour faire du vélo, mais, surtout, on est assez nombreux à accueillir les syndicats et c'est un rendez-vous auquel nous tenons particulièrement.

Pierre POSMYK.

Monsieur POSMYK - Bonsoir à tous. Merci, Madame le Maire.

Du coup, cela me permet de dire, de répondre également et de préciser, comme j'ai pu le lire dans « La Voix du Nord », que je fais bien du vélo, je suis piéton, je n'utilise pas les trottinettes parce que je trouve que c'est trop dangereux, je fais de l'auto-partage, donc j'utilise tout l'espace public.

Je suis, comme vous tous, profondément attristé quand j'entends qu'il y a un accident à vélo, qui est grave, etc.

Je voudrais aussi aller beaucoup plus vite. Le plan qu'on a mis en place, c'est 2020-2035 ; on est en 2023. Si j'avais une baguette magique, j'aurais déjà tout changé.

On a aussi l'habitude d'oublier ce qu'on a déjà fait. On oublie la rue de Cambrai, même si c'est aussi du transitoire... *(Remarques hors micro sur les bancs du groupe Lille Verte)*

Oui, vous pouvez dire « Ah », mais la rue de Cambrai, on s'est battu pour l'avoir ; même si c'est du transitoire, on a réussi à sécuriser les cyclistes. On a fait la rue de Saint-Amand. Le pont de Tournai, on aurait aimé le faire l'année dernière, cela n'a pas été possible pour des problèmes de RH d'entreprise ; les travaux auront donc lieu cet été.

Oui, ce sont des travaux qui ne sont pas forcément satisfaisants, nous aussi nous réclamons les passerelles, nous aussi nous demandons des franchissements dignes de ce nom, nous avons été au maximum pour la Porte d'Arras.

Nous souhaiterions aller beaucoup plus vite et beaucoup plus loin, encore une fois, et si vous pouvez nous soutenir lors de nos interventions à la MEL, vous êtes les bienvenus !

J'en viens au partage de la rue. Avec Jacques RICHIR, nous travaillons sur le 50/50. Bien souvent, nous allons au-delà, c'est-à-dire qu'il y a moins de 50 % pour la voiture. Nous sommes une des rares Villes qui suppriment des places de stationnement pour faire des pistes cyclables. Les pistes cyclables ne sont pas forcément nécessaires partout, il y a quand même des rues où les bandes cyclables fonctionnent très bien ; néanmoins, dès que cela est nécessaire, on s'attache à faire des pistes cyclables.

Concernant le partage, on a également une grande attention sur les franchissements des carrefours. On nous critique qu'on met simplement de la peinture, mais au moins, la peinture permet de savoir où passent les vélos, où passent les vélos sur la partie voitures, sur la partie trottoirs pour sécuriser aussi les piétons, parce que les piétons doivent aussi être sécurisés, il n'y a pas que les vélos, et jusqu'à maintenant, on n'a rien trouvé de mieux que de mettre un coup de peinture pour sécuriser un carrefour.

Enfin, par rapport au port du casque, il me semble que Monsieur BEAUNE a refusé le port du casque obligatoire pour les trottinettes. Je pense que si on pouvait, là aussi, avoir de la part du gouvernement une aide pour imposer le port du casque à vélo, cela pourrait, en effet, éviter des accidents plus graves.

Je pense avoir fait à peu près le tour.

Merci.

Madame le Maire - Je mets aux voix la délibération 23/174.
Qui vote pour ? (*Unanimité*).

Adoptée.
(*Quorum : 28*)

Je vous remercie.

Sur le dossier 28 de Didier JOSEPH-FRANÇOIS, je passe la parole à Vanessa DUHAMEL, dont c'est un véritable festival ce soir, que je salue très volontiers !

Chemise 28

PATRIMOINE

Rapporteur : Didier JOSEPH-FRANÇOIS
Conseiller Municipal délégué

23/180 Patrimoine culturel - Convention de partenariat « Printemps de l'Art déco 2023 ».

Madame DUHAMEL - Saluer le travail, évidemment.

Madame le Maire,

Le Printemps de l'Art déco, qu'il faut soutenir absolument, est une belle manifestation, qui permet de mettre en valeur notre patrimoine, pour autant, évidemment, qu'il soit entretenu.

Comment ne pas songer, à ce titre, aux façades de notre Hôtel de Ville, pour partie art déco, qui tels les palais vénitiens semblent inexorablement s'enfoncer dans la lagune de l'indifférence et la vase de l'oubli.

Le 9 décembre dernier et encore en introduction de ce Conseil, vous aviez pourtant semblé prendre la mesure des dangers encourus en dénonçant avec énergie : « des propriétaires qui, brutalement, se sont rendu compte qu'ils avaient depuis longtemps des rapports d'expertise, des connaissances des désordres assez importants et que les propriétaires n'avaient pas fait les travaux », « Je voudrais vous dire que nous avons saisi ce matin le Procureur de la République pour mise en danger de la vie d'autrui... car lorsqu'il y a des désordres lourds connus et que les propriétaires ne font pas les travaux, ils mettent en danger la vie d'autrui, voire même, ils peuvent entraîner des éléments beaucoup plus graves », « Je répète que les propriétaires sont responsables de l'entretien de leur bâtiment ».

Bien malheureusement, il ne s'agissait que d'une fausse joie, puisque vous dénonciez des propriétaires privés lillois et non point vous-même en votre qualité de Maire de Lille.

Vos propos auront cependant été entendus, puisque nous avons été informés de ce qu'une plainte pénale avait tout récemment été déposée contre vous, prise en cette qualité, sous l'incrimination de « mise en danger de la vie d'autrui ». Selon ce qui nous a été communiqué, le plaignant aurait fondé sa plainte sur un refus qu'il considère volontaire et constant d'entretenir les façades de l'Hôtel de Ville menacées d'effondrement, alors même que vous seriez informée depuis 15 ans de leur dangerosité.

Ainsi alertée, j'ai relu vos déclarations antérieures, que je vous rappelle ici pour mémoire :

- Le 19 février 2007, devant ce qui s'appelait alors le « Tribunal de Grande Instance de Lille », saisi du sinistre des façades : « Malgré les mesures conservatoires mises en œuvre par la Ville de Lille avec la mise en place de barrières tout autour des bâtiments et de brides métalliques au droit des zones de décollement de l'habillage des façades, il existe toujours un risque de chute, et donc d'atteinte à la sécurité des personnes, ce qui, bien évidemment, doit être absolument évité ».
- Le 21 septembre 2010, en cours d'expertise judiciaire : « Il y a toujours un risque évident pour la sécurité des personnes, comme cela a été dit et écrit à de nombreuses reprises, du fait de la chute de briques ou d'écroulement des parements ».

Étonnamment au vu de ce qui précède, vous répondiez pourtant le 29 juin 2022 en Conseil Municipal que : « des briques ont commencé à tomber. ... [mais] ce n'est pas dangereux parce que tout est protégé ».

Certes, des appels d'offres furent infructueux, mais ne l'ont-ils pas été pour avoir sous-évalué le coût du chantier ou opté pour un mode de réparation différent de celui préconisé par l'expert judiciaire, qui peut avoir contribué à dissuader ainsi toute soumission compte tenu de sa complexité ?

Comment oublier par ailleurs que c'est le contribuable lillois qui assume les frais et honoraires de procédure depuis bientôt 20 ans, ainsi que le coût des barrières dont il serait opportun de communiquer à notre Conseil l'enveloppe globale ?

Disons-le enfin, cette longue inertie donne une image détestable de notre commune, au moment même où de dramatiques effondrements se succèdent dans plusieurs villes françaises, dont la nôtre.

Nous pouvons certes comprendre que votre Majorité soit désorganisée par le prochain départ de votre première Adjointe, promue Sénatrice par une opportune éjection... (*Protestations sur les bancs de la majorité*)

Il n'en reste pas moins qu'il est plus que jamais urgent d'agir enfin.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Je connais une Députée qui en a éjecté une autre ; non ?

Je vais laisser répondre, justement, notre première Adjointe.

Madame LINKENHELD - Avec grand plaisir, car je me sens très très bien parmi vous, même à cette heure tardive !

Madame DUHAMEL, vous nous avez déjà interrogés sur ce dossier dit « des arcades » en Conseil Municipal, vous êtes extrêmement bien informée et vous savez, parce que vous êtes très bien informée, que nous sommes donc en contentieux sur cette affaire avec d'autres personnes qui vous ont, manifestement, bien informée de leurs intentions et je voudrais vraiment attirer votre attention sur votre situation un peu paradoxale d'élue de la Ville de Lille qui, dans un Conseil Municipal, pose des questions au titre d'une partie tierce qui m'amèneraient à donner des réponses que j'entends bien ou en tout cas que la Ville entend bien...

(Remarque hors micro de Madame DUHAMEL)

Je vous remercierai de ne pas m'interrompre ; merci.

... réserver au contentieux qui est en cours et ce n'est certainement pas au Conseil Municipal que nous allons dialoguer par personne interposée, qui plus est élue elle-même de la Ville de Lille, avec la partie adverse.

Maintenant, vous faites comme vous voulez. Je pense que cela mériterait peut-être même une interrogation éthique. On a un Comité d'éthique et de transparence, un référent déontologique. Je serai assez d'avis qu'on l'interroge sur ce type de situation, car je pense, mais je me trompe peut-être – je dis qu'il faut l'interroger, donc je n'en ai pas la certitude –, que nous sommes dans une situation un peu paradoxale, un peu particulière. En tout cas, nous entendons bien réserver nos arguments au dialogue direct avec l'autre partie et un dialogue que nous souhaitons d'ailleurs, et nous l'avons dit comme ça, à travers les conseils qui sont les nôtres et les services qui sont les nôtres, et que nous entendons avoir de manière constructive, même si nous ne sommes pas dupes, évidemment, des intérêts financiers qui sont en jeu à une époque où louer des bureaux est déjà soumis à des obligations comme le décret tertiaire, par exemple ; toutes ces intentions ne sont sans doute pas complètement mues uniquement par la volonté de protéger les Lillois et les agents.

Sur la question de la sécurité, vous l'avez dit vous-même, je ne vais pas y revenir, les éléments ont été dits : oui, il y a un risque ; oui, on le connaît ; oui, face à ce risque, les mesures de protection ont été prises et depuis quelque temps déjà et elles sont régulièrement contrôlées pour qu'effectivement personne ne soit en danger en se rapprochant de l'Hôtel de Ville, même si ce danger est réel ; il l'a été, il l'est toujours, vous l'avez redit, Martine AUBRY l'a déjà dit, je le redis.

Notre responsabilité à nous est de faire en sorte de protéger face à ce danger imminent et surtout d'engager des travaux, ce que nous avons tenté de faire, vous l'avez vous-même redit, et si les appels d'offres sont infructueux, ce n'est certainement pas parce que nous aurions – je ne sais pas – truqué, triché... je n'ai pas très bien compris ce que vous essayez de nous faire dire. Notre intention est de mener ces travaux, ils sont budgétés dans notre programme pluriannuel d'investissement, nous avons lancé des appels d'offres et ce n'est pas la responsabilité de celui qui lance les appels d'offres si les réponses à ces appels d'offres sont soit inexistantes, soit infructueuses, mais je peux vous redire ici que notre intention est bien d'arriver au terme de cette affaire qui dure, de notre point de vue aussi, depuis bien trop longtemps.

Pour le reste, encore une fois, nous réserverons nos arguments et nos éléments d'information à la partie adverse dans un dialogue direct et non par personne interposée.

Madame le Maire - Devant le tribunal.

Je mets aux voix la délibération 23/180.
Qui vote pour ? (*Unanimité*).

Adoptée.

(*Quorum : 28*)

Je vous remercie.

Sur le dossier de Jérôme PIANEZZA, n° 27, je passe la parole à Clémentine DUPUY pour la délibération 23/179 sur la Délégation Lutte contre les discriminations.

Chemise 27

**RELATIONS INTERNATIONALES
ET EUROPÉENNES**

Rapporteur : Jérôme PIANEZZA
Adjoint au Maire

**23/179 Relations internationales et européennes – Appel à projet du MEAE Jeunesse
VI Oh MY Good – Ajustement des dépenses.**

Madame DUPUY - Non, Madame le Maire, ce sera sur la 23/179 : Oh MY Good.

Madame le Maire - 23/179 sur la Lutte contre les discriminations, on m'a dit que vous aviez retiré la 23/177...

Madame DUPUY - Non, c'est l'inverse. Je vais intervenir sur l'appel à projets Jeunesse Oh MY Good.

Madame le Maire - D'accord, très bien. On ne nous a pas passé la même information. OK, pas de problème.

Madame DUPUY - Merci, Madame le Maire.

Chers collègues,

Simplement une courte intervention pour mettre en avant un beau projet qui nous tenait particulièrement à cœur.

Nous le savons, le secteur hôtelier est un secteur très attractif et c'est un secteur d'avenir que nous devons protéger et préserver, renforcer l'attractivité, notamment en améliorant son image, et pour cela, cet événement va dans le bon sens.

L'apprentissage, qu'il soit effectué en lycée professionnel ou ailleurs, est un dispositif qui prouve sans arrêt son efficacité ; c'est un dispositif qui permet de poursuivre un objectif que nous partageons tous ici : l'égalité des chances, et le lycée hôtelier international de Lille en est la preuve ; c'est une source de fierté pour tous les Lillois et même au-delà, au sein de la région, également labellisée « région européenne de la gastronomie ». Nous le savons, cette voie permet aux lycéens et aux étudiants d'acquérir un avantage compétitif supplémentaire ensuite pour trouver un emploi.

Pour permettre aux lycéens et aux étudiants professionnels d'acquérir une expérience supplémentaire dans les domaines de la restauration ou de l'artisanat alimentaire, nous proposons d'ailleurs de renforcer la démarche partenariale avec les entreprises locales, et c'est ce que permettra ce partenariat.

Pour nos plus petits Lillois maintenant, la mise en place d'ateliers et même d'un spectacle sur le thème du bien manger, de l'alimentation saine et durable, permettra à tous les enfants de Lille et d'ailleurs de découvrir pour certains des recettes, pour d'autres des savoir-faire, et surtout aiguïsera – nous en sommes persuadés –, leur curiosité autour de ce sujet si important, à la fois pour leur santé et pour notre planète.

Nous nous réjouissons donc de la désignation de la Ville de Lille comme lauréate de ce bel appel à projets du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères qui permettra, en plus de faire rayonner notre ville au sein de l'Europe, de renforcer chez nos jeunes lycéens un sentiment essentiel d'appartenance à la Communauté européenne, si importante dans le contexte international que nous connaissons.

Il permettra également, et c'est un sentiment de fierté qui, je pense, est partagé dans cette assemblée, de favoriser l'export de nos savoir-faire français et lillois.

Pour toutes ces raisons, nous voterons bien évidemment pour cette délibération et nous avons hâte de nous retrouver tous ensemble avec nos lycéens et nos chefs lillois et internationaux lors de cette belle semaine qui s'annonce passionnante.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Merci, Clémentine DUPUY.

Jérôme PIANEZZA.

Monsieur PIANEZZA - Mes chers collègues,

Je vais être très court, parce que la satisfaction est évidemment partagée.

Je voudrais simplement vous dire que la satisfaction se verra d'autant plus que ce programme va se clôturer au mois de mai et qu'un certain nombre d'événements sur lesquels nous communiquerons et ouverts au grand public seront associés à cette fin de programme, mais c'est une fin temporaire, puisque, juste d'un mot, j'ai représenté Madame le Maire à Turin pour un forum européen il y a quelque temps et nous avons échangé avec Turin, qui est partenaire, bien sûr, dans le cadre de Oh MY Good ! et qui nous disait que les lycées hôteliers souhaitaient continuer à coopérer et à échanger, au-delà même du projet Oh MY Good !, ce qui veut dire que ce genre de projet est doublement fructueux, pendant le projet mais aussi après le projet, et on ne peut évidemment que s'en réjouir.

Merci.

Madame le Maire - Merci.

Je mets aux voix les délibérations de Jérôme PIANEZZA.
Qui vote pour ? (*Unanimité*).

Adoptée.
(*Quorum : 28*)

23/177 Délégation Lutte contre les discriminations – Subvention.

Adoptée.
Quorum : 28

RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPÉENNES

23/178 Relations internationales et européennes – Avenant à la convention entre la Fondation de Lille et la Ville de Lille prise par délibération n° 23/91 du 03 février 2023.

Adoptée.
(*Quorum : 28*)

Je vous remercie.

Je crois que je n'ai rien oublié. Nous allons donc passer aux motions et questions orales ; il est 23 heures 30... Nous en sommes tous responsables de ce... et du nombre de motions, mais nous en avons parlé en conseil privé.

Vœu du groupe Lille en commun, durable et solidaire relatif à la réforme des retraites.

Madame le Maire - Nous avons essayé de classer les vœux ensemble en fonction des sujets.

Le premier vœu est le vœu du groupe Lille en commun, durable et solidaire relatif à la réforme des retraites. Il est présenté par nous-mêmes.

Je passe la parole à Arnaud DESLANDES.

Monsieur DESLANDES - Merci, Madame le Maire.

Le 03 février dernier, le Conseil Municipal, en tout cas les élus du groupe Lille en commun, durable et solidaire et du groupe Lille Verte ont voté ensemble une motion qui soutenait les manifestants dans la réforme sur les retraites, notamment en soutien aux agents de la Ville de Lille, qui ont été très présents et actifs dans les cortèges, mais aussi en soutien tout simplement, plus globalement, à toutes les travailleuses et tous les travailleurs de ce pays, qui ont commencé à travailler tôt, qui sont aujourd'hui dans l'échelle des salaires parmi les salaires les moins élevés, qui sont les plus exposés aux

contingences de la pénibilité et qui seront les premières victimes de cette réforme avec allongement de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans.

Si nous revenons aujourd'hui sur ce sujet, c'est qu'en deux mois, il s'est passé beaucoup de choses, et surtout beaucoup de choses désagréables, déplorables dans cette réforme et dans la procédure qui a été engagée. Elle est toujours autant injuste, mais maintenant, elle est devenue antidémocratique par les choix qui ont été faits par le gouvernement sur les procédures. On a tous révisé notre droit constitutionnel avec les articles 47.1, 44.3 et, bien sûr, le 49.3 en bout de ligne, qui a suscité une colère très légitime parmi beaucoup de nos concitoyens et qui a aujourd'hui débordé, je pense, après avoir été humiliés et méprisés par le Président de la République et par son gouvernement.

Nous avons vu, dès lors, l'unité syndicale se maintenir et se renforcer, mais aussi des cortèges qui ont connu des violences que nous condamnons. Nous condamnons toutes les violences d'où qu'elles viennent, que ce soient celles des casseurs professionnels qui viennent perturber des cortèges largement pacifiques ou celles de policiers qui exercent leurs fonctions de manière excessive avec un recours excessif et non mesuré à la force, qui a causé beaucoup de victimes parmi les manifestants – que ce soient des manifestants, des élus – ou aussi, en face, des policiers qui ont subi des violences d'autres manifestants venus pour cela. À tous ceux-là, nous redisons donc notre soutien et nous condamnons ces violences ; elles doivent être punies et sanctionnées sévèrement de part et d'autre.

Nous demandons à la police, qui est aujourd'hui maître de la violence légitime, de limiter le recours excessif à la force, comme l'ont demandé beaucoup d'autres ONG et organisations, que ce soit le Conseil de l'Europe, que ce soit la Ligue des droits l'Homme ou encore La Défenseure des Droits et que les enquêtes soient ouvertes sur ces situations.

Aujourd'hui, notre pays est dans une situation de blocage et d'impasse dont seul le Président de la République porte la responsabilité.

Nous considérons que pour s'en sortir, il y a aujourd'hui deux options :

- la première, c'est de retirer le texte, tout simplement. Ce n'est pas une validation demain – hypothétique encore – par le Conseil constitutionnel qui rendra cette loi plus juste et meilleure ; elle restera toujours aussi injuste, et nous demandons, pour le bien du pays, qu'elle soit retirée ;
- et nous redemandons également, pour ce qui concerne notamment la Brav-M, qui a beaucoup fait parler dans ces opérations de maintien de l'ordre à Paris, non pas qu'elle soit dissoute – c'était un abus de langage qui est écrit dans la motion et nous le corrigeons ici même maintenant, parce qu'elle n'est pas instituée de manière formelle –, mais qu'il y ait en tout cas une réorganisation des équipes de la Brav-M et un renforcement de leur formation.

J'ai essayé de faire court, mais d'aller au plus direct pour cette motion.

Madame le Maire - Merci beaucoup.

Violette SPILLEBOUT.

Madame SPILLEBOUT - Madame le Maire, chers collègues,

Vous avez choisi ce soir, avec vos amis de Lille Verte, de faire au niveau municipal une coalition de la NUPES pour taper sur le Président de la République et le gouvernement, au fur et à mesure de tous les vœux et motions que nous allons étudier ce soir pour nous contraindre, ici, à justifier les actions de l'exécutif.

Permettez-moi donc juste dans cette assemblée municipale de vous rappeler qu'au niveau national, l'élection présidentielle, puis législative, la NUPES n'a pas obtenu la majorité, nos parlementaires sont au travail à l'Assemblée ; si la majorité présidentielle n'y est que relative, elle n'en reste pas moins légitime et notre gouvernement l'est tout autant.

Permettez-moi aussi de vous rappeler que notre Président de la République a été réélu, même si vous ne l'aimez pas, on l'a bien compris, Madame le Maire... Enfin, vous n'aimiez pas non plus Monsieur SARKOZY ; vous n'aimiez pas non plus Monsieur HOLLANDE – encore moins, je crois –, aucun dirigeant de notre pays n'a obtenu grâce à vos yeux.

Par ces nombreux vœux, vous essayez donc d'influer au niveau national, mais je vous propose plutôt de rester concentrée sur les problèmes quotidiens des Lillois, qui ne sont pas réglés et qui leur pourrissent la vie.

J'ai compris malheureusement dans vos réponses – ou vos non-réponses – ce soir en Conseil Municipal que pour vous et vos Adjoints, les nuisances de la place Alexandre Dumas de Fives, l'insécurité dans le Vieux-Lille, l'absence de toilettes publiques dans le centre, le relogement des familles des Aviateurs, le délabrement des façades de l'Hôtel de Ville ne sont que des « microproblèmes » – vous l'avez dit –, qui ne sont pas assez importants pour vous. Dont acte, les Lillois apprécieront.

Revenons aux retraites !

Dans ce vœu sur les retraites, vous accusez nos responsables politiques de tous les maux, tous les défauts et tous les vices, vous y remettez en cause les analyses scientifiques du Conseil d'Orientation des Retraites, vous utilisez le vocabulaire populiste de la France Insoumise pour dégrader l'image de nos forces de l'ordre et vous y dévoyez le projet d'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Je répondrai donc simplement clairement par quelques rappels qui suffiront à expliquer notre vote contre ce vœu délétère.

Nous n'avons plus assez d'actifs pour financer les pensions des futurs retraités et préserver notre fonctionnement de solidarité intergénérationnelle. Notre système de retraite accumulera 150 Md€ d'ici 10 ans sans réforme. Il est indispensable de faire cette

réforme. Tous nos voisins européens ont décalé l'âge de départ à la retraite, qui est en moyenne à 65 ans en Europe. Tous ces constats ont déjà été les moteurs de la réforme Touraine de 2014 avec tout votre soutien. La réforme 2023 a fait l'objet de cinq mois de concertation avec les syndicats et le ministre du Travail et de 175 heures de débats au Parlement. (*Vives réactions sur les bancs du groupe Lille en Commun, durable et solidaire*)

L'issue du débat parlementaire est un texte enrichi de nombreuses avancées sociales pour les femmes, pour les seniors, pour ceux dont la santé est fragilisée par le travail, pour ceux qui ont commencé à travailler tôt, pour les petites pensions.

La procédure choisie par le gouvernement pour cette loi est soumise demain à l'examen du Conseil constitutionnel qui rendra son avis.

Dans notre État de droit, la manifestation est un droit sacré. Nous saluons les syndicats qui ont organisé des journées nationales d'action dans le calme et le respect avec peu d'incidents, mais le droit de manifester, ce n'est pas le droit à la violence ou à la dégradation du bien d'autrui ni celui de mettre en danger les manifestants pacifiques ou les forces de l'ordre. Ce soir, une policière de 28 ans est gravement touchée.

Nos forces de l'ordre agissent strictement au nom de la loi pour protéger les manifestants et empêcher les violences de manière proportionnée. Lorsqu'ils doivent faire l'usage de la force nécessaire et légitime, ils le font selon des procédures précises et contrôlées.

Nous souhaitons rappeler que s'il y a des fautes commises par nos forces de l'ordre, il faut absolument des enquêtes administratives – elles ont lieu –, judiciaires, systématiques et rapides, qui feront toute la vérité sur ces situations. Aucune violence ne doit être tolérée.

Pour toutes ces raisons, le groupe Faire Respirer Lille votera contre ce vœu et notre collègue Bernard CHARLES s'abstiendra.

Monsieur DOUFFI (hors micro) - Et moi-même.

Madame SPILLEBOUT - Je vous remercie.

Madame BALMELLE - Madame le Maire, chers collègues,

Tout d'abord, Madame SPILLEBOUT, à chaque fois que je passe après vous, je dois refaire toute mon intervention, et j'essaie de me contenir le plus possible face à ce que j'entends parfois – je sais que c'est réciproque.

Vous parliez de « s'occuper des problèmes des Lillois » et de « problèmes qui pourrissent la vie », mais, Madame SPILLEBOUT, bosser deux ans de plus :

- cela peut pourrir la vie quand on a un travail précaire et subi ;

- cela peut pourrir la vie quand on enchaîne les petits boulots, quand on a deux ou trois boulots quand on est une mère de famille célibataire ;
- cela peut pourrir la vie quand on est ALSH, quand on est une femme, parce qu'on gagne moins tout au long de sa vie, qu'on a des carrières hachées et qu'à la fin, à la retraite, on gagnera moins qu'un homme ;
- cela peut aussi pourrir la vie des hommes de bosser deux ans de plus, plutôt que de réfléchir à une autre société et au sens que l'on a envie de donner à sa vie et au travail, accessoirement.

Je reviens à mon intervention.

Nous partageons un grand nombre de points qui sont déposés dans le vœu, vous le savez. Nous avons cependant une nuance et je vais y revenir.

Je tenais aussi à saluer l'unité quand même autour de ce mouvement, parce que même si certains n'y participent pas, je crois qu'il ne faut pas non plus être complètement sourd à ce qui se passe quand même dans la rue. On parle de millions de manifestants ; c'est quand même un mouvement quasiment sans précédent depuis une cinquantaine d'années : syndicats, partis politiques, société civile et citoyens et citoyennes lambda ; il vous faut l'entendre aussi, Madame SPILLEBOUT, ce n'est pas un mouvement traditionnel ce qui est en train de se passer, puisqu'il touche aux fondamentaux de ce que l'on souhaite faire dans notre vie et comment on envisage aussi la vie future de nos enfants.

Nous appuyons bien évidemment le retrait de la réforme des retraites, mais nous tenons aussi à dire – et cela a été dit par Arnaud DESLANDES – que nous avons adopté un vœu lors du précédent Conseil. L'apport de ce nouveau vœu est surtout dans la condamnation des violences policières qui ont pris de l'ampleur depuis le 16 mars, et nous allons d'ailleurs, nous, faire un vœu spécifique, qui sera présenté juste après, pour faire part de notre indignation face aux violences exercées par les forces de l'ordre lors des manifestations.

J'en viens donc à notre nuance.

Si nous avons choisi d'écrire un vœu spécifique, c'est parce que, pour nous, il est urgent de mettre un terme à ces violences policières qui sont trop souvent impunies, parce qu'ici, c'est la confiance, finalement, en l'État qui se joue et c'est la confiance des citoyens envers les institutions républicaines et de leurs représentants qui se joue avec ces violences policières.

Je souhaite être tout à fait claire pour la suite, nous le rappelons et nous insistons sur ce point : bien évidemment, nous condamnons toute forme de violence, quelle qu'elle soit et d'où qu'elle vienne. Toutefois, vous ne l'avez pas présenté à l'oral, mais c'est pourtant bien écrit dans votre vœu, pour notre part, à Lille, nous n'avons pas vu – et c'est là où je me permettrai de citer – de « casseurs professionnels ». Il existe une gradation entre des policiers lourdement armés, entraînés à une réponse graduelle et proportionnée et surtout fonctionnaires et représentants de l'État qui se doivent d'être exemplaires face

à des manifestants pacifiques dans la quasi-totalité des cas à Lille – il n'y a pas eu d'énormes soucis localement. Le durcissement du maintien de l'ordre lillois à partir du 16 mars, il est réel. Pour avoir fait 90 % des manifs, comme beaucoup d'entre nous ici, je n'ai pas du vu de casseurs professionnels. Par contre, j'ai bien vu un usage inadapté et inacceptable des forces de l'ordre ; nous sommes plusieurs à l'avoir vu, voire à l'avoir subi – et nous en reparlerons juste après.

Nous partageons aussi votre demande de « dissolution » de la Brav-M et de ses comportements inacceptables. Nous appelons le Ministre de l'Intérieur à avoir un peu de modération dans ses propos afin d'éviter de jeter de l'huile sur le feu plutôt que d'apaiser, ce qui est pourtant de sa responsabilité me semble-t-il.

Ayant déjà voté un vœu sur la réforme des retraites et **contre** la réforme des retraites, nous préférons une position plus ferme contre les violences policières, donc nous allons nous abstenir, parce que nous allons vous présenter le vœu qui suivra.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Juste un mot sur ce qu'a dit Madame SPILLEBOUT.

Les éléments de langage, vous les déclinez, comme l'a fait le Ministre DARMANIN devant l'Assemblée Nationale.

Je rappelle quand même que le gouvernement a présenté cette réforme en disant que c'était pour sauver la retraite par répartition après avoir, pendant 15 jours, expliqué que c'était pour faire des économies, parce que la France était trop endettée, notamment à cause de la crise du Covid. Puis, voyant que ce n'était quand même pas formidable, on nous a expliqué qu'on allait sauver le système par répartition, au moment où le COR, le Conseil d'Orientation des Retraites, qui est la référence de tout gouvernement depuis qu'il a été créé, disait qu'il n'y avait pas de problème de financement qui nécessitait une réforme de cette nature.

Pour répondre à Faustine BALMELLE, de même que je pense que le 49.3 n'efface pas la réforme des retraites, il y a deux sujets bien différents, il y en a même trois :

- il y a la réforme des retraites inacceptable, injustifiée et injuste ;
- il y a l'utilisation antidémocratique de ce qui a été choisi, c'est-à-dire de mettre la réforme des retraites dans un PLFSS, c'est-à-dire dans une loi fourre-tout, de limiter le débat au Parlement en terminant par le 49.3 ;
- et puis, il y a les violences policières.

Et moi, je ne voudrais pas qu'on oublie quand même le contenu de la loi, qui est profondément injuste – on l'a dit – pour les femmes, pour les travaux pénibles, etc. et pour tous ceux qui doivent travailler, comme vous l'avez dit, deux ans de plus, parce qu'il y a eu des violences policières ou parce qu'il y a une vision totalement antidémocratique – on verra ce que dira le Conseil constitutionnel demain.

Nous avons donc bien trois sujets différents et nous souhaitons vraiment poser les trois, mais ne pas oublier le contenu de la réforme, parce que c'est elle qui va pourrir la vie, comme vous l'avez dit à Madame SPILLEBOUT, de centaines de milliers de personnes si elle est promulguée et maintenue.

Je mets aux voix cette motion.

Qui vote pour ? (*Le groupe Lille en commun, durable et solidaire*).

Qui vote contre ? (*Le groupe Faire Respirer Lille, à l'exception de Messieurs Bernard CHARLES et Ali DOUFFI*).

Abstention ? (*Le groupe Lille Verte, Messieurs Bernard CHARLES et Ali DOUFFI*).

Adopté à la majorité, le groupe Lille Verte s'abstenant et le groupe Faire Respirer Lille votant contre à l'exception de Messieurs CHARLES et DOUFFI qui s'abstiennent.

(*Quorum : 28*)

Madame le Maire - Je passe la parole à Stéphane BALY sur votre vœu sur les violences policières.

Vœu du groupe Lille Verte : « Non aux violences policières »

Monsieur BALY - Madame le Maire, chers collègues,

Vous avez le texte, je ne vais pas vous le relire.

L'important ce soir est de dire publiquement notre indignation face aux violences exercées par les forces de l'ordre vis-à-vis des manifestants depuis maintenant plusieurs semaines. Cela a été dit, je le redis : le durcissement du maintien de l'ordre est absolument inacceptable. Nous l'avons toutes et tous constaté en nous rendant régulièrement aux manifestations. Ce durcissement est intervenu notamment à la suite de l'usage du 49.3 par le gouvernement le 16 mars dernier et c'est donc dans les mains du Ministre de l'Intérieur que repose la clef d'une désescalade de la violence que nous appelons de nos vœux. Les scènes de violence qui nous sont aussi récemment parvenues depuis Sainte-Soline sont affligeantes. Bilan chiffré : 200 blessés, une personne éborgnée et deux personnes dans le coma ; un bilan indigne de notre État de droit.

Ce soir, nous appelons la Ville à exprimer un soutien à toutes les personnes ayant subi des atteintes physiques – je dis bien « toutes les personnes ayant subi des atteintes physiques » – lors des manifestations ou en marge, à Lille comme ailleurs. J'ajouterai d'ailleurs une pensée tout amicale pour notre collègue Frédéric LOUCHART, gazé à bout portant en terrasse il y a deux semaines.

Je profite aussi de cette prise de parole pour revenir sur des propos tenus inexacts concernant la désobéissance civile. Non, chère collègue Violette SPILLEBOUT,

déclarer sur les plateaux télé que la désobéissance civile et la violence sont très proches, c'est à la fois malhonnête et erroné. Lisez « La désobéissance civile » d'Henry THOREAU ! Lisez ce texte d'actualité toujours criante. Lisez un texte qui fait partie des classiques de la littérature ! Vu l'heure avancée, je ne vais pas vous en faire lecture. Néanmoins, chère collègue, je vais vous l'offrir à l'issue de cette intervention. Je vais vous l'offrir, car oui, en aucun cas, Henry THOREAU ne fait l'apologie de la violence, pas plus que ne l'ont fait par la suite les très respectés GANDHI, Martin LUTHER KING, Rosa PARKS, tous trois adeptes de la désobéissance civile.

Pour finir et peut-être aussi pour redire clairement notre refus, notre rejet de toute forme de violence. Madame SPILLEBOUT, j'ai toujours – toujours – dénoncé les violences dont vous avez été la cible et je continuerai toujours de le faire pour tout type de violence. Des désaccords politiques qui s'expriment dans le respect, c'est le modèle que nous avons choisi, mais entretenir ainsi les confusions, c'est jouer avec le feu. En assimilant la désobéissance civile à la violence, vous augmentez les probabilités d'y avoir de fait recours. Jamais, jamais le groupe Lille Verte ne fera un tel amalgame, pas plus que nous ne laisserons passer un tel mensonge sans nous indigner. Il était important, ce soir, de le rappeler, et je me permets, à travers, finalement, la présentation de ce vœu, de le faire.

Je vous remercie.

(Monsieur BALY remet l'ouvrage « La désobéissance civile » d'Henry THOREAU à Madame SPILLEBOUT.)

Madame le Maire - Madame SPILLEBOUT, à vous.

Madame SPILLEBOUT - C'est Madame DUPUY qui va intervenir sur ce vœu.

Madame DUPUY - Madame le Maire, chères collègues,

Ce vœu stigmatise l'action de nos forces de l'ordre et jette l'opprobre sur un métier difficile, essentiel au maintien de l'ordre dans notre République. Il mélange Sainte-Soline, les manifestations dans toute la France, les manifestations à Paris, sans aucun discernement ni aucune bonne foi.

Je tiens tout d'abord à témoigner nos vœux de bon rétablissement à Frédéric LOUCHART, blessé dans les manifestations. Je veux ensuite rappeler nos principes fondamentaux.

Dans notre État de droit, la manifestation est un droit sacré. Nul ne peut être inquiété parce qu'il revendique publiquement une opinion dans la rue, chez lui, seul ou en groupe, tant que cela se fait dans le respect des lois. Jamais le gouvernement n'a cherché ou ne cherchera à diminuer ce principe fondateur de notre démocratie.

Mais le droit de manifester :

- ce n'est pas le droit à la violence,
- ce n'est pas le droit à la dégradation du bien d'autrui ou du mobilier urbain,
- ce n'est pas le droit à l'anarchie,
- ce n'est pas le droit de mettre en danger les manifestants pacifiques ou les forces de l'ordre chargées d'assurer la sécurité des cortèges.

On nous disait à l'instant qu'il n'y avait pas de casseurs professionnels ; depuis la première journée nationale d'action, le 19 janvier dernier, et en 10 journées de mobilisation, on recense :

- 321 manifestants, ainsi que 1 379 policiers et gendarmes, blessés ;
- 282 institutions publiques et permanences parlementaires dégradées ;
- 11 bâtiments, 60 véhicules incendiés ;
- 2 324 feux allumés sur la voie publique.

Il s'agit de mises en danger de personnes, de dégradations, souvent préjudiciables aux riverains et manifestants eux-mêmes qui subissent ce climat de peur et parfois de destruction. La violence, ce n'est pas la manifestation, c'est une infraction.

Malgré ces violences, les préfets continuent de permettre, dans les meilleures conditions possibles, la tenue des manifestations déclarées sur l'ensemble du territoire, sauf lorsque les garanties de sécurité ne sont pas réunies pour protéger les manifestants eux-mêmes. Ces rassemblements mobilisent des milliers de policiers et de gendarmes, en moyenne plus de 10 000 par journée de mobilisation, et nos forces de l'ordre agissent strictement au nom de la loi pour protéger les manifestants et empêcher les violences. Lorsqu'ils doivent faire usage de la force nécessaire et légitime, ils le font selon des procédures précises et contrôlées.

Cela, nous le permettons pour que notre démocratie puisse s'exprimer. Je ne peux pas laisser dire que le mouvement social est réprimé ; ceux qui salissent et in fine confisquent le mouvement social, ce sont les individus et ce sont les casseurs.

Je remercie, une fois encore, les policiers et gendarmes de la République qui agissent avec sang-froid et professionnalisme, sans lesquels ces manifestations ne pourraient se tenir dans notre démocratie. Quand il y a une faute, cela donne lieu à des enquêtes administratives et judiciaires systématiques qui feront toute la vérité sur ces situations. Il y en a 36 en tout depuis le début 2023 et elles seront suivies d'effet.

Je rappelle que les forces de l'ordre et la Police Nationale en particulier sont les corps les plus contrôlés et les plus sanctionnés de toute la fonction publique. En moyenne, 50 % des saisines judiciaires de l'Inspection générale de la police nationale portent sur des allégations de violences illégitimes, preuve que l'administration se consacre pleinement à son devoir de vigilance sur de possibles écarts avec la déontologie.

Je veux redire tout mon soutien et ma confiance aux policiers et aux gendarmes qui exercent une mission extrêmement difficile, protégeant au quotidien et avec un dévouement sans faille les Français, qu'ils manifestent ou pas, et les institutions de la République.

Nous voterons évidemment contre ce vœu.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Merci.

Monsieur VICOT.

Monsieur VICOT - Madame le Maire,

Avant de répondre à Stéphane, dont nous partageons une partie de ce vœu, mais pas tout et tant s'en faut, je voudrais dire à Madame DUPUY : heureusement que j'avais les yeux ouverts ! Car si j'avais un instant fermé les yeux au moment où vous preniez la parole, j'aurais pu croire que, subrepticement, s'était introduit parmi nous dans cette assemblée Gérard ! Car, gloire à la photocopie, nous avons auditionné la semaine dernière Gérard DARMANIN à la Commission des lois de l'Assemblée Nationale et figurez vous que – je pense que c'est plutôt vous qui dites exactement comme lui et non pas l'inverse – j'ai entendu dans votre bouche les propos exactement identiques à ce qu'il nous a dit la semaine dernière. Il manquait l'ultragauche qu'on a entendue sur tous les tons et qui résumait, finalement, ce qui se passe dans ce pays depuis plusieurs semaines. Vous n'avez pas parlé de l'ultragauche, c'est un oubli ; peut-être avez-vous oublié une feuille dans les photocopies qu'on vous a fournies, mais il manquait l'ultragauche... Je suis très déçu !

Moi aussi, et nous aussi, nous accordons bien entendu notre soutien à la Police Nationale, et c'est peut-être un peu ce qui nous différencie, Stéphane, sur ce vœu. Nous sommes en accord sur beaucoup de choses que vous avez évoquées : oui, bien sûr que la France est un État de droit ; bien sûr que les violences policières, quand elles existent, sont absolument insupportables. Ce qui nous différencie, et c'est la raison pour laquelle nous sommes opposés finalement à ce vœu, c'est le côté globalisant de ce vœu qui est de parler des violences policières en général. Beaucoup de choses ont circulé, notamment sur les réseaux sociaux, ces derniers jours, ces dernières semaines. Je fais d'ailleurs une différence entre ce qui s'est passé il y a quelques semaines et ce qui s'est passé depuis le 49.3.

Jusqu'au 49.3, force est de constater que les manifestations étaient encadrées, ma foi, de manière plutôt apaisée ; d'ailleurs, à Paris, hommage était rendu au nouveau Préfet de police, NUNEZ, qui avait une manière de faire les choses singulièrement différente de son prédécesseur, LALLEMENT.

Force est de constater qu'à partir du 49.3 – et on a eu l'occasion de tous s'exprimer là-dessus –, de toute évidence, une nouvelle doctrine d'emploi de la Police

Nationale et des forces de l'ordre a été donnée, et de toute évidence, la manière de gérer les manifestations a été finalement systématiquement dans une forme d'affrontement qui n'existait pas auparavant, et nous sommes d'accord là-dessus.

Ce qui nous gêne dans votre vœu, cher Stéphane, c'est le fait de globaliser les choses. Je le disais à l'instant, beaucoup de vidéos ont circulé sur les réseaux sociaux. J'ai vu aussi des vidéos de policiers qui s'opposaient à d'autres policiers. J'ai vu des gendarmes mobiles s'opposer à des policiers de la Brav-M qui se sentaient obligés de jouer à la guerre face à des manifestants parfaitement pacifiques, à des étudiants, à des jeunes. C'est la raison pour laquelle le côté « globalisant » de votre vœu, qui parle des violences policières en général, nous gêne, parce qu'il y a aussi des policiers – et je pense beaucoup de policiers – qui font parfaitement bien leur travail. Nous nous opposons bien évidemment à toutes les violences, d'où qu'elles viennent.

Pour tout dire, c'est cette phrase qui conclut votre vœu ; je pense qu'on ne peut pas résumer la Police Nationale et les forces de l'ordre à des « violences illégales, illégitimes et disproportionnées » qui qualifieraient l'ensemble des forces de l'ordre. C'est cette nuance, qui n'est pas une petite nuance : je pense simplement qu'on ne peut pas résumer l'ensemble des forces de l'ordre à ce que vous décrivez et qui est vrai, mais on ne peut pas – et c'est la raison pour laquelle nous sommes opposés à ce vœu – résumer, globaliser la Police Nationale, les forces de l'ordre, à cette notion très large de « violences illégales, illégitimes et disproportionnées ».

Madame le Maire - Je mets aux voix ce vœu.

Qui vote pour ? (*Le groupe Lille Verte*).

Qui vote contre ? (*Le groupe Lille en commun, durable et solidaire et le groupe Faire Respirer Lille*).

Le vœu est rejeté, les groupes Lille en commun, Durable et Solidaire et Faire Respirer Lille votant contre.

(*Quorum : 28*)

Je vous remercie.

Nous allons passer à un vœu qui est présenté à la fois par les groupes Lille en commun, durable et solidaire et Lille Verte sur la Ligue des droits de l'homme.

Vœu du groupe Lille en commun, durable et solidaire et du groupe Lille Verte : « Ne touchez pas à la Ligue des droits de l'Homme ».

Madame le Maire - Avant de le présenter, en le résumant bien sûr, je voudrais citer ce qu'a dit Henri LECLERC, Président d'honneur de la Ligue des droits de l'Homme et un grand défenseur des droits et des libertés dans notre pays, en répondant à Public Sénat, en réaction aux propos tenus par Gérald DARMANIN, et je pense que cela résume absolument ce que nous pensons : « Ma première réaction – dit-il –, c'est que ces propos sont stupéfiants et incroyables de la part d'un Ministre de l'Intérieur. C'est la preuve que Gérald DARMANIN ne supporte pas que l'on vérifie la conformité au droit du comportement de la police. Quand un pouvoir commet des fautes contre les libertés

individuelles des individus, c'est le rôle de la Ligue des droits de l'Homme de les défendre. »

Nous présentons donc, avec le groupe Lille Verte, un vœu reprenant évidemment l'intervention du Ministre de l'Intérieur le 05 avril, qui a gravement mis en cause la vocation et l'indépendance de la Ligue des droits de l'Homme avec une intimidation à peine voilée sur les subventions qu'elle recevait. Je rappelle que c'est une association centenaire, reconnue pour son action exemplaire dans la protection des libertés.

Ce que nous voulons dire ensemble, c'est qu'il ne s'agit pas d'un dérapage ou d'une déclaration personnelle, même si on est habitué avec Monsieur DARMANIN – c'est ce qu'a essayé de nous faire croire le ministre des Transports –, mais hier, la Première Ministre elle-même, donnant l'impression qu'il s'agissait bien d'une politique et d'une position du gouvernement, a parlé d'un éloignement de sa part avec la LDH, en considérant que la LDH défendait l'islamisme intégral, ce qui est absolument inacceptable et infondé.

Je rappelle que la Ligue des droits de l'Homme a été fondée en 1898 pour combattre l'injustice antisémite faite au Capitaine DREYFUS. La Ligue des droits de l'Homme a été de tous les combats de la République (laïcité, lutte antifasciste, antiraciste, défense des droits des étrangers) et elle s'est toujours mobilisée pour promouvoir les droits de chaque être humain dans toutes les sphères de la vie publique.

Je voudrais et nous voulons à cet égard réaffirmer notre soutien à l'ensemble des antennes de la Métropole qui ont vu, par le passé, la suppression de leurs subventions déjà par Monsieur DARMANIN, Maire, à l'époque, de Tourcoing. Nous sommes plus que jamais aux côtés de la section lilloise de la Ligue des droits de l'Homme avec qui nous œuvrons depuis de nombreuses années afin de faire vivre les droits et les libertés à Lille au travers de diverses actions. Je rappelle que la Ligue des droits de l'Homme intervient, par exemple, en milieu scolaire, à notre demande, pour sensibiliser les enfants aux droits humains, à l'égalité, à la lutte contre les discriminations pour ne prendre que cet exemple. Nous saluons également la création par la section lilloise de la Ligue des droits de l'Homme, en partenariat avec le SAF (Syndicat des avocats de France), d'un Observatoire des libertés publiques et des pratiques policières.

Nous réaffirmons ensemble notre vigilance et exigeons que cessent les menaces qui visent la Ligue des droits de l'Homme.

Voilà notre motion.

Je passe la parole à Ingrid BRULANT FORTIN.

Madame BRULANT FORTIN - Sur votre vœu Ligue des droits de l'Homme, le groupe Faire Respirer Lille a décidé de ne pas prendre part au vote, car ces vœux sont là non pas pour soutenir une association reconnue essentielle à notre pays, mais pour déformer, caricaturer, instrumentaliser toujours et encore le Gouvernement, loin, si loin, très loin des sujets municipaux.

Je souhaite contextualiser notre position de vote, rappeler le contexte de la prise de parole du Ministre de l'Intérieur, qui était interrogé dans le cadre d'une audition par un Sénateur sur la possibilité de modifier les subventions aux associations.

La Ligue des droits de l'Homme est une association ancienne et respectable, dont le nom est associé à des combats qui font l'honneur de la République. L'histoire de la Ligue des droits de l'Homme est celle d'un grand mouvement laïc, universaliste et républicain, qui s'est fixé comme objectif de défendre les principes de la Déclaration des droits de l'Homme. Nous avons tous à l'esprit le combat fondateur de 1898, l'affaire Dreyfus et, plus largement, nous avons tous à l'esprit que cette Ligue des droits de l'Homme est aux côtés des victimes des injustices, des victimes des atteintes aux droits fondamentaux.

En cela, Faire Respirer Lille soutient pleinement cet accompagnement des victimes et les actions de la Ligue des droits de l'Homme et elle salue ce soir l'action quotidienne des nombreux bénévoles de la section de Lille.

Pour autant, certaines prises de position récentes de la Ligue des droits de l'Homme interrogent. Ce n'est pas lui faire injure que de s'interroger.

Par exemple, leur décision incompréhensible de défendre le collectif islamiste CCIF au moment où le gouvernement a pris la décision de le dissoudre du fait de ses menées séparatistes ou encore plus récemment, faut-il rappeler que la Ligue des droits de l'Homme a attaqué l'arrêté de la Préfète interdisant le transport de munitions sur le site de la manifestation à Sainte-Soline, recours heureusement rejeté par le juge administratif. Et pourquoi, messieurs-dames les élus, serait-il tabou de revenir sur la faute de la Ligue des droits de l'Homme qui a colporté des rumeurs désormais prouvées comme infondées visant à faire croire que les gendarmes avaient empêché les secours ou le SAMU d'intervenir à Sainte-Soline ?

Votre vœu ce soir voudrait faire oublier que la Ligue des droits de l'Homme, et c'est heureux, bénéficie d'un soutien conséquent de la part des pouvoirs publics ; nous parlons bien ici d'argent public, c'est-à-dire de nos impôts. Les subventions publiques État et collectivités représentent presque 30 % des ressources de la Ligue en 2020 ; en 2021, le montant total des subventions perçues par la Ligue est de 556 k€ contre 547 k€ en 2020, soit +1,5 %. Les subventions de l'État représentent 276 k€ contre 264 k€ en 2020 et 255 k€ en 2019. Seules les subventions des collectivités territoriales (Régions, Départements, Communes) sont en léger repli, à hauteur de 233 k€ contre 236 k€ en 2020, soit 1 %. J'en arrête avec les chiffres.

Il est légitime que l'État s'assure que les actions conduites par une association qui bénéficie de financements publics sont en phase avec l'objectif déclaré, mais aussi plus globalement avec nos valeurs républicaines. Cela est vrai pour toutes les associations subventionnées, y compris celles qui interviennent dans le domaine précieux, essentiel, de la protection des Droits de l'homme.

Madame le Maire - Frédéric LOUCHART.

Monsieur LOUCHART - Merci, Madame le Maire.

J'avoue que je m'attendais à une prise de position et je ne suis pas déçu du voyage. C'est un peu la soirée Saint Gérald !

J'en suis désolé, mais j'apporte quand même deux correctifs avant cela.

Le premier concerne des prises de position islamistes de la part de la Ligue des droits de l'Homme inexistantes, il y a même eu des démentis assez clairs, il aurait fallu en prendre connaissance avant de prendre la parole, je crois ; c'est pour la première chose concernant le voile intégral.

Le deuxième, concernant le transport d'armes : il s'agit tout simplement de la critique de la notion d'arme par destination, ce qui n'a strictement rien à voir avec l'affirmation que nous venons d'écouter.

N'en déplaise à Saint Gérald et, par extension, malheureusement, à Madame BORNE, la Ligue défend les libertés fondamentales depuis l'affaire Dreyfus ; c'est exactement la même origine pour le mépris avec lequel on traite les intellectuels.

Pourtant, la Ligue défend les libertés d'information, d'expression, d'association ; je ne vois vraiment pas ce qui est contradictoire avec l'esprit même de la République. Elle défend le droit à la sûreté de sa personne, à l'intégrité physique. En cela, la LDH rend un service démocratique. Elle équilibre les pouvoirs face à un exécutif critiqué de façon unanime – vous l'avez rappelé tout à l'heure, Monsieur DESLANDES : Conseil de L'Europe, Cour européenne des droits de l'Homme, Haut-commissariat aux droits de l'Homme de l'ONU, Comité national consultatif des droits de l'Homme ; n'en jetez plus ! Les contre-pouvoirs nous sont aussi nécessaires que les institutions pour vivre dans un pays stable, quitte à contredire le gouvernement, toujours provisoire, au bénéfice de la République, qui est le régime de la France.

La LDH défend les droits humains, ceux de toute personne humaine, dans un esprit d'humanité et au moyen des humanités.

Dénigrer les droits humains, c'est dénigrer 1789, c'est dénigrer les fondamentaux d'une civilisation démocratique fondée sur la justice, l'humanisme et le dialogue, c'est préférer l'Action Française et Vichy à l'esprit républicain, c'est préférer la raison d'État à l'État de Droit qui nous caractérise pourtant.

Il y a bien d'autres ligues à dissoudre. Celles dont il partage la rhétorique anti-intellectuelle, anti-écologique, antisociale... quitte à perdre son sang-froid.

Déjà en 2014, vous l'avez rappelé, le même Gérald s'en était pris au groupe local de la LDH de Tourcoing. Quand la LDH aide les Roms, le Maire menace de lui couper les vivres !

Et il en remet une couche au sein même de l'Assemblée, comme l'a rappelé tout à l'heure Monsieur VICOT. Pas n'importe où, ce n'est pas un dérapage outrancier dans la presse, non, devant la Commission des lois, et pour des prétextes fallacieux, comme à son habitude, dans l'extrême droite ligne de quelques mairies frontistes.

La LDH s'alarme d'une dérive antidémocratique le 22 mars et monte un Observatoire des pratiques policières et des libertés publiques ; le Ministre de l'Intérieur menace de lui couper les vivres le 05 avril et ce n'est malheureusement pas un poisson !

Contrairement aux affirmations gratuites et nauséabondes, la LDH veille à ce que l'État respecte le fonctionnement démocratique et digne. C'est notamment l'objet de cet Observatoire, dont il y a une représentation à Lille dans les manifestations – c'est bien un problème lillois –, et cet Observatoire veille à ce que le maintien de l'ordre se fasse dans l'intérêt général.

Menacer le soutien public à la LDH revient à la censurer. Censurer la LDH au pays des droits humains, franchement, il fallait y penser !

Les Droits de l'Homme se trouvent aujourd'hui dans une situation alarmante, au profit de la carrière politique d'un homme. C'est toute notre démocratie qui met son âme en jeu et vous ne prenez même pas part au vote !

Les droits humains, c'est la République, c'est nous tous, c'est nous toutes. C'est pourquoi nous aurions espéré un soutien unanime du Conseil Municipal pour défendre les droits humains au travers de la Ligue des droits de l'Homme.

Merci.

Madame le Maire - Je pense qu'il n'y a rien à rajouter à ce que Frédéric LOUCHART a dit et que nous partageons, en tout cas pour les deux groupes qui présentent ce vœu.

Je pense, après vous avoir entendue, Madame BRULANT FORTIN, que vous auriez dû avoir le courage de voter contre, parce que quand on vous entend, on a dénaturé ce qu'a dit Gérald DARMANIN et, finalement, la LDH, c'est un soutien de l'islamisme. Vous avez repris, là aussi, les éléments de langage de Gérald DARMANIN plus ceux de la Première Ministre hier, donc ayez le courage dans ce cas-là de voter contre, mais vous voyez bien qu'il y a un petit problème quand même et que, comme l'a dit très bien Frédéric LOUCHART, dans un pays républicain et démocratique, on doit se féliciter d'avoir la ligue des Droits de l'Homme et on doit la soutenir.

Je mets aux voix ce vœu.

Qui vote pour ? (*Le groupe Lille en commun, durable et solidaire et Le groupe Lille Verte*).

Ne prend pas part au vote ? (*Le groupe Faire Respirer Lille*).

Adopté, le groupe *Faire Respirer Lille* ne prenant pas part au vote.
(Quorum : 27)

Très bien, je vous remercie.

Nous passons maintenant au vœu du groupe Lille Verte sur l'application du droit au logement et contre le projet de loi Kasbarian-Bergé. Il est présenté par Julie NICOLAS.

Vœu du groupe Lille Verte : « pour une application du droit au logement et contre le projet de loi Kasbarian-Bergé ».

Madame NICOLAS - Chers collègues,

Encore un vœu sur un sujet national et pourtant un vœu sur un sujet si près, très près des sujets municipaux !

Comme cela vient d'être rappelé, la loi sur les retraites et cette mesure sur l'âge de départ se font aux dépens des personnes ayant de faibles revenus, celles-là mêmes qui ont bien souvent commencé à travailler tôt et qui travailleront donc plus longtemps que les catégories plus diplômées.

Ce sont les mêmes qui sont les plus à même et les plus susceptibles de connaître ces accidents de la vie qui parfois se terminent tragiquement par la perte du logement, les plus susceptibles de perdre leur emploi pour des raisons de santé, les plus susceptibles de subir les conséquences en chaîne d'une santé dégradée par le travail ou un accident du travail – sujet qu'on oublie largement par ailleurs.

Cette société à deux vitesses, c'est tout l'opposé du projet qui nous rassemble dans une ville comme Lille, une ville où la pauvreté, le chômage et les difficultés d'accès au logement sont une vraie réalité, autant que l'est celle de la légendaire solidarité des gens du Nord.

À travers ce vœu, nous vous appelons ce soir à dire « non » au projet de loi Kasbarian-Bergé, ce projet de loi qui criminalise le locataire qui ne quitterait pas de lui-même son logement alors qu'il n'a pas de solution.

Ce sont 300 000 personnes sans domicile qui deviendraient des justiciables avec cette loi, parce que les pouvoirs publics n'ont pas été en mesure de leur garantir le droit au logement ou a minima à l'hébergement, dès lors qu'elles ne se contenteraient pas du buisson, du pas-de-porte ou du recoin auxquels on voudrait les reléguer.

Il est effectivement urgent que notre société trouve cet équilibre entre droit au logement pour tous et toutes et le droit de propriété, mais pas au prix des besoins fondamentaux ou d'une suprématie du droit de la propriété sur les droits fondamentaux.

Cet équilibre, sa recherche doit se faire dans des dispositifs dont tous les rapports nous disent qu'ils sont mal pilotés, défailants, et dont nous attendons encore et toujours une mise à jour.

Aucun raisonnement, aucune démonstration ne pourra justifier que ce soient les personnes précaires qui doivent endosser la responsabilité des défaillances de l'État, de ses retards ou du fossé entre les engagements pris et la réalité des mesures qui sont proposées.

Aucun raisonnement, aucun discours, aucun pansement ne peuvent masquer cette logique permanente et insidieuse de socialisation des pertes et de privatisation des profits.

Avec quel résultat ?

Notre société va de plus en plus mal, de plus en plus de personnes souffrent de la précarité énergétique, de la précarité alimentaire, au point qu'elles sont contraintes de renoncer à un repas au cours de leur journée. Combien de temps avant que cette précarité subie ne se transforme en autant de drames et d'expulsions du logement ? Des expulsions qui semblent favoriser l'efficacité à l'humanité, et la rapidité à la légalité. Vous l'avez compris, des expulsions sèches, sans proposition de relogement ou d'hébergement.

Nous partageons donc totalement les craintes des associations et souhaitons unir notre voix aux leurs, elles qui nous appellent justement, en tant que collectivité et en vertu de notre proximité avec les Françaises et les Français et les Lilloises et les Lillois, à dénoncer ce projet de loi et à réclamer une politique du droit au logement effective.

Il nous faut également balayer devant notre porte.

Certains témoignages ne peuvent que nous alerter et nous appeler à contrôler des pratiques qui se font de nos jours au nom de l'Office Public de l'Habitat pour s'assurer de leur conformité, non seulement avec la loi, mais aussi avec les valeurs qui sont les nôtres.

Nous vous appelons donc à voter pour ce vœu et contre cette loi et à exiger la mise en œuvre de cette trop vieille promesse : plus une seule personne à la rue.

Madame le Maire - Madame SPILLEBOUT.

Madame SPILLEBOUT - Madame le Maire, chers collègues,

Tout d'abord, un petit rappel de méthode sur nos débats ce soir, parce que, franchement, le mépris à chaque intervention, cela suffit !

Monsieur VICOT qui tacle notre collègue Clémentine DUPUY... Eh bien oui, nous préparons nos interventions ce soir pour défendre le gouvernement – vous l'attaquez bien,

nous le défendons – et avec des éléments du gouvernement, nous sommes cohérents, nous travaillons, nous préparons, nous avons du courage, donc le sujet des photocopies, des erreurs, des approximations...

Madame le Maire - Quand on ne vote pas, quand on ne prend pas part au vote...

Madame SPILLEBOUT - ... franchement, mépris !

Madame LINKENHELD qui, elle aussi, sur un ton menaçant, méprisant, rappelle à ma collègue Vanessa DUHAMEL des règles déontologiques, alors qu'elle interpelle sur un sujet qui concerne les Lillois, qui est le sujet de la dégradation de notre bel Hôtel de Ville : là aussi, mépris !

Monsieur LOUCHART qui moque l'indépendance du point de vue de ma collègue Ingrid BRULANT FORTIN et ne voit dans une intervention construite, préparée, travaillée là aussi qu'un culte dédié à Gérald DARMANIN : mépris !

Madame GOMIS qui, après l'intervention de mon collègue Ali DOUFFI, se permet, du haut de son poste d'Adjointe, en aparté, soi-disant pour plaisanter, de le menacer fermement : mépris !

Et Monsieur BALY qui reprend mes déclarations publiques en considérant que ses capacités intellectuelles supérieures lui permettent de me donner des leçons sur mes lectures, sur mes connaissances, sur ma compréhension des notions françaises lorsque j'ose rapprocher la désobéissance civile avec certaines dérives violentes que nous avons observées notamment à Sainte-Soline : là aussi, mépris...

Madame le Maire - Vous n'acceptez pas le débat démocratique, vous êtes comme votre gouvernement finalement, on n'a rien le droit de vous dire !

Madame SPILLEBOUT - Je vous trouve tous très méprisants.

Madame le Maire - Vous vous vexez, vous vous sentez humiliés, alors que tout le peuple français est humilié actuellement !

Madame SPILLEBOUT - Je vous demande donc de respecter le travail de nos élus, de nous montrer un peu plus de considération, à nous, mais aussi et surtout aux Lillois que nous représentons puisque nous avons été élus. (*Protestations sur les bancs du groupe Lille en commun, durable et solidaire*)

Alors oui, nous voulons que chacun puisse vivre de son travail, bénéficier d'un logement digne et être accompagné quand il a des difficultés sociales, mais nous disons « non » à ce vœu qui légitime les squatteurs et contient plusieurs contre-vérités – j'y reviendrai –, un vœu qui donne l'impression que le Conseil Municipal peut dire « non » à une loi votée largement à l'Assemblée Nationale et au Sénat. Quelque part, à chaque fois que vous le pouvez, vous dénigrez la légitimité démocratique de nos votes et des institutions françaises ; moi, je trouve cela grave !

Oui, nous assumons cette loi, le squat doit être sanctionné et il est normal de le sanctionner. Nous avons tous été touchés par de nombreuses histoires personnelles que nous avons lues, découvertes, sur lesquelles nous avons été interpellés et qui montrent que des biens sont injustement et illégalement squattés.

À Lille, en 2020, c'est quand une femme et ses enfants se sont installés dans une maison du centre-ville de Lille en mettant en péril la vente de la maison par le propriétaire et, organisée, cette famille avait accroché sur le grillage un panneau avec le numéro de téléphone d'une avocate et un extrait de l'article 226-4-2 du Code pénal. Le méfait avait lieu au nez et à la barbe de tous avec une sorte de provocation.

Nous l'avons vu aussi à Lille récemment : cette année, à Fives, un collectif occupe depuis plusieurs mois une maison vide de la rue Anatole de la Forge, se proposant d'en faire un lieu de vie et de solidarité ; eh bien oui, mais ce n'est pas chez eux ! Ces riverains dénoncent le tapage, le propriétaire engage une procédure.

Et nous l'avons vu encore récemment, Madame le Maire, pour une maison proche de la friche Fives-Cail, qui est la propriété de la Soreli, squattée, qui empêche le projet, et pour laquelle, là aussi, la société d'économie mixte porte plainte en avril dernier.

Donc quelques rappels sur les fausses informations qui circulent dans votre vœu sur cette loi que vous voulez dénoncer après qu'elle a été votée :

- de la prison pour les locataires en situation d'impayé : c'est faux ; en cas de maintien dans le logement en dépit d'une décision de justice définitive, on parle de 7 500 € d'amende, on parle de personnes qui se maintiennent sans payer pendant des années, mettant des petits propriétaires en difficulté ;
- pas assez de mesures contre les marchands de sommeil : c'est faux ; avec cette loi, les marchands de sommeil seront punis de 3 ans de prison et 45 K€ d'amende. C'est une grande avancée et vous devriez plutôt vous en réjouir ;
- pas de mesure pour protéger les locataires fragiles : c'est faux ; cette loi vient protéger les propriétaires contre l'occupation illicite de leur bien, mais elle vient en même temps protéger les locataires fragiles. Le gouvernement a ajouté des mesures de protection et de prévention tout au long de nos débats, comme la mise à disposition de locaux vacants pour loger provisoirement des personnes en situation de précarité, le déclenchement du diagnostic social et financier dès la transmission du commandement de payer ou encore la transmission du dossier au Service de coordination des actions de prévention des expulsions deux mois après le premier impayé ;
- une déresponsabilisation des propriétaires vis-à-vis de l'entretien de leur logement : alors là, on marche sur la tête ! Ce que nous faisons, c'est corriger une situation absurde, où des propriétaires victimes de squatteurs ne peuvent plus accéder à leur domicile et sont, en plus, rendus pénalement

responsables s'il y a un accident s'il y a une réparation sur leur logement qui n'a pas été faite ; on vient de corriger cela avec cette loi.

En conclusion, votre vœu montre que vous soutenez les squatteurs, vous soutenez les délinquants, car oui, le squat, en France, est un délit.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Eddie JACQUEMART.

Monsieur JACQUEMART - Avant de faire mon intervention sur ce vœu, je vais répondre à quelques points que Madame SPILLEBOUT vient d'énoncer et je rappellerai simplement que cette loi est l'arbre qui cache la forêt, puisqu'en fait, ce gouvernement met en place une loi pour 200 cas de squatteurs mais qui, finalement, va concerner l'ensemble des locataires de ce pays. Je pense qu'il faut, à un moment donné, aussi arrêter la démagogie. Tout ce que Madame SPILLEBOUT vient de dire, c'est pour justifier une véritable... c'est le véritable... Excusez-moi, je suis un petit peu ému, parce que je connais personnellement des gens qui sont expulsés et ce n'est vraiment pas très rigolo ; même quand on n'a pas payé son loyer, ce n'est pas parce qu'on ne veut pas payer son loyer mais parce qu'on ne peut pas payer son loyer. Cette loi est aussi véritablement la victoire du droit de la propriété contre le droit au logement. C'est ce que je voulais dire avant de faire mon intervention sur ce vœu.

En tout cas, nous l'affirmons haut et fort, la Majorité municipale est contre cette loi que l'on appelle « Kasbarian-Bergé » et que j'ai coutume d'appeler plutôt la loi « Kasbarian-Bergé-Le Pen », puisqu'il faut rappeler qu'à quelques nuances près, cette loi avait été déposée par la Député LE PEN dans la précédente mandature à l'Assemblée Nationale.

Le groupe Lille en commun, durable et solidaire est opposé sur le fond à cette loi et aux dispositions toxiques qu'elle propose. Je vous rappelle que notre collègue Sylviane DELACROIX a déjà pointé lors du dernier Conseil Municipal dans une intervention au sujet du plan de lutte contre les exclusions porté par notre ami Arnaud DESLANDES les dispositions mortifères de cette loi, qui se situe à l'opposé de la volonté politique de la Ville de Lille en termes de protection des plus fragiles, de solidarité ou encore de droit à un logement digne pour toutes et tous.

Mais encore, mes chers collègues de Lille Verte, si vous qualifiez avant tout cette loi comme « anti-squat », elle va bien au-delà et va créer des situations qui vont bien plus loin que le problème que vous pointez :

- d'abord, elle va criminaliser les locataires en situation d'impayé, elle triple les sanctions encourues ;
- elle accélère les procédures d'expulsion et réduit drastiquement le rôle du juge lors de la procédure ;
- elle redéfinit la notion de domicile en l'élargissant aux espaces non meublés, ce qui permet à un propriétaire d'expulser des familles de bâtiments vides

- qui le resteront ; je rappelle aujourd'hui qu'un logement sur dix est vide dans notre pays ;
- pire encore, cette loi criminalise les associations qui inciteraient les locataires en impayé à se maintenir dans les lieux.

À mon avis, et c'est dommage, mes chers collègues de Lille Verte, vous ne vous concentrez pas sur l'ensemble de cette loi et cela nous pose un peu de problèmes au niveau de la Majorité pour pouvoir voter ce vœu en l'état. Nous avons quelques ambitions supplémentaires.

Vous n'abordez pas non plus la construction de logements sociaux que porte la Majorité municipale et qui permettrait de détendre le marché immobilier lillois en offrant davantage de logements abordables qui faciliteraient le maintien dans les lieux des locataires.

Nous ne voterons pas ce vœu, vous l'avez bien compris, sur le fond, mais plutôt sur la forme. Cependant, nous vous invitons à pouvoir travailler ensemble pour, à un prochain Conseil Municipal, rédiger un autre vœu sous une autre forme qui engloberait les problématiques que soulève cette loi et les enjeux en matière de logement. Les Lilloises et les Lillois attendent de nous plus de responsabilité, surtout quand cela touche à un sujet aussi important que le logement et le mal-logement ; montrons-leur que nous pouvons y arriver ensemble !

(Madame le Maire ayant quitté sa place momentanément pour échanger avec un Adjoint, Madame LINKENHELD la remplace au fauteuil de la présidence.)

Madame LINKENHELD - Y a-t-il d'autres interventions sur ce vœu ?

Dans ce cas, je le mets au vote.

Qui est contre ? *(Le groupe Lille en commun, durable et solidaire et le groupe Faire Respirer Lille à l'exception de Monsieur CHARLES).*

Qui s'abstient ? *(Personne).*

Qui est pour ? *(Le groupe Lille Verte).*

Le vœu est donc rejeté, mais avec un appel à une expression commune sur ce sujet du logement à une autre occasion.

Oui ?

Monsieur CHARLES (hors micro) - Je ne prends pas part au vote.

Madame LINKENHELD - D'accord : Bernard CHARLES ne prend pas part au vote.

Le vœu est rejeté, le groupe Lille en commun, Durable et Solidaire votant contre et le groupe Faire Respirer Lille votant contre à l'exception de Monsieur CHARLES qui ne prend pas part au vote.

(Quorum : 27)

Madame le Maire - Je passe au vœu suivant que va présenter Johanne GOMIS au sujet de la participation d'athlètes russes ou biélorusses aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Vœu du groupe Lille en commun, durable et solidaire relatif aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Madame GOMIS - Tout d'abord, je voudrais réitérer mes excuses auprès d'Ali DOUFFI si je t'ai offensé ou si tu as pris mes paroles au sérieux ; vraiment, je m'en excuse. Je réitère mes excuses, du coup, devant tout le monde pour que ce soit assez officiel.

Ensuite, je passe au vœu du groupe ; c'est un vœu relatif aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Le Conseil Municipal de Lille désapprouve la participation d'athlètes russes et biélorusses représentant leur pays aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Pour sa part, le Comité International Olympique a recommandé aux fédérations internationales, le 28 mars 2023, de réintégrer les athlètes russes et biélorusses, qui étaient exclus des compétitions sportives internationales depuis l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie en février 2022.

Cette réintégration a été recommandée sous plusieurs conditions, notamment que les sportifs concernés ne puissent « concourir qu'en tant qu'athlètes individuels neutres », pour peu qu'ils ne « soutiennent pas activement la guerre en Ukraine » et ne soient pas « sous contrat » avec l'armée ou les agences de sécurité des deux pays.

Cependant, le CIO n'a pas encore donné sa décision s'agissant des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Nous considérons que les valeurs universelles de paix portées par le Mouvement olympique sont bafouées par les atrocités commises en Ukraine par la guerre d'agression de la Fédération de Russie, soutenue par la Biélorussie dont le territoire sert de base arrière à l'armée russe.

C'est pourquoi nous demandons au Comité International Olympique d'exclure la Fédération de Russie et la Biélorussie des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Ces deux pays, dont les drapeaux sont souillés par le sang de la guerre en Ukraine, ne peuvent pas être représentés officiellement tant que le conflit perdurera. La participation éventuelle d'athlètes russes et biélorusses ne saurait être envisagée que

dans de strictes conditions, telles que, a minima, de manière individuelle et sous bannière neutre.

Nous réaffirmons également notre pleine solidarité avec notre Ville jumelle de Kharkiv, qui d'ailleurs a décidé, lors de son Conseil Municipal du 28 février 2023, d'interpeller les instances sportives internationales et ses Villes partenaires concernant sa demande d'interdiction des athlètes russes et biélorusses aux JO et aux Jeux asiatiques. Kharkiv peut et pourra toujours compter sur notre mobilisation sans faille pour l'aider à surmonter les souffrances et les désolations de l'agression russe.

Madame le Maire - Merci, Madame GOMIS.

Madame SPILLEBOUT.

Madame SPILLEBOUT - Madame le Maire, chers collègues,

Par mon expression ce soir, nous exprimons une position favorable du groupe Faire Respirer Lille sur ce vœu qui demande au CIO d'exclure les Fédérations de Russie et de Biélorussie des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Nous souhaitons le dire formellement et à nouveau ce soir, notre groupe, comme l'ensemble du Conseil Municipal, j'en suis convaincue, est résolument aux côtés de l'Ukraine et aux côtés de notre Ville jumelée Kharkiv.

Vous le rappelez dans ce texte, le Comité International Olympique est décisionnaire concernant la participation de ces sportifs. Il engage aussi toute une série de consultations et la parole du Chef de l'État du pays hôte, Emmanuel MACRON, est évidemment importante dans le cadre de ces consultations. Nous estimons que la position de l'État français doit être claire et rapide pour à la fois renouveler notre soutien sans faille à l'Ukraine, mais aussi prendre en compte le respect du principe onusien de non-discrimination des personnes à raison de leur nationalité ou de leur passeport.

Nous serons donc tous attentifs à ces décisions qui doivent intégrer une possibilité de participation de certains athlètes russes ou biélorusses avec un éventuel régime de neutralité dont les conditions seront à définir très scrupuleusement.

La Ministre des Sports, Amélie OUDÉA-CASTÉRA nous assure régulièrement de son grand engagement sur ce sujet extrêmement sensible. Elle a d'ailleurs confirmé une aide exceptionnelle de 1 M€ pour soutenir la venue de la délégation ukrainienne aux Jeux Olympiques et Paralympiques. Nous ne manquerons pas, avec l'ensemble des élus locaux du territoire, d'évoquer avec elle nos préoccupations lorsqu'elle se rendra, nous l'espérons bientôt, sur le village olympique de la métropole lilloise, au stade Pierre Mauroy à Villeneuve d'Ascq et sur nos terrains d'entraînement à Marcq-en-Barœul.

Le Grand Lille se réjouit d'accueillir le hand et le basket pour les JO 2024 qui seront, nous en sommes sûrs, une grande fête populaire.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Je vous remercie.

Monsieur BALY, Stéphane.

Monsieur BALY - Ni ambiguïté ni suspens, notre groupe votera évidemment ce vœu.

C'est l'occasion de rappeler collectivement notre soutien au peuple ukrainien, notre opposition, évidemment, à cette invasion russe. Cette guerre est entrée dans sa deuxième année en février dernier. N'oublions pas. Nous soutiendrons toujours la solution menant à la démocratie et à la paix en Ukraine, comme en Europe et d'ailleurs comme dans le reste du monde.

Par ce vœu, nous envoyons un message à la communauté internationale : celui de l'intransigeance vis-à-vis de ceux qui bafouent la démocratie, le droit international et les droits humains.

Pour prolonger ce message, nous attirons votre attention sur le fait qu'à plusieurs reprises, et pour la dernière fois en mars dernier, des conteneurs en provenance de Russie ont été débarqués à Dunkerque ; de l'uranium de retraitement est transformé pour le compte d'EDF par Rosatom dans une usine en Sibérie.

Disons-le ce soir, l'exception de la filière nucléaire doit cesser. Apporter un soutien à l'Ukraine et, en même temps, commercer avec le régime de POUTINE est abject ! Exclure les Fédérations russes et biélorusses de participation aux Jeux Olympiques sans cesser de commercer avec la Russie, cela représenterait une hypocrisie de plus, un exercice de contorsionniste comme seul le Président de la République sait le faire.

TotalEnergies s'est retiré de la Russie. EDF est une entreprise aujourd'hui nationalisée, à laquelle le gouvernement doit demander l'arrêt d'importation d'uranium retraité en provenance de Russie. Nous le devons au peuple ukrainien. Cessons l'hypocrisie ! Soyons cohérents !

Je vous remercie pour votre attention.

Madame le Maire - Je vous remercie.

Je mets aux voix ce vœu.
Qui vote pour ? (*Unanimité*).

Adopté.
(*Quorum : 27*)

Je vous remercie.

On refera peut-être un point, rapide, sur les Ukrainiens à Lille, sachant qu'environ 20 % sont repartis, mais les autres sont toujours dans notre ville ou dans la métropole.

Je passe maintenant la parole à Stéphanie BOCQUET, qui présente un vœu lié au 25 ans de jumelage de Lille avec Naplouse.

Vœu du groupe Lille Verte : « Que les 25 ans du jumelage de Lille avec Naplouse soit un plaidoyer pour la paix entre les peuples ! »

Madame BOCQUET - Madame le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

« Il n'y a pas de Palestiniens car il n'y a pas de peuple palestinien » ; ces propos ont été tenus à Paris même, dimanche 19 mars dernier, par Bezalel SMOTRICH, Ministre israélien des Finances.

La retenue n'est pas la caractéristique des partis fondamentalistes suprémacistes religieux. Ces partis entendent annexer purement et simplement la Cisjordanie, faisant fi des accords passés conclus par Israël, et implanter des colonies où bon leur semble.

Les Palestiniens n'ont pas voix au chapitre.

De là où nous sommes, nous pouvons le leur donner.

Vous le savez, depuis six mois, Israël et la Palestine sont le théâtre d'événements graves, d'une violence inouïe qui ne s'oriente pas vers une désescalade.

Un décompte macabre au 11 avril : depuis le début de l'année, le conflit a coûté la vie à au moins 94 Palestiniens, 19 Israéliens, une Ukrainienne et un Italien, selon un décompte de l'Agence France-Presse réalisé à partir de sources officielles israéliennes et palestiniennes.

Le conflit a repris en intensité et en létalité ; il est plus qu'urgent de redonner un horizon politique et un agenda au processus de paix.

À notre niveau, jeudi 06 juin 2023, la Ville de Lille fêtera les 25 ans de son jumelage avec la Ville de Naplouse.

Aussi, pour célébrer ce jumelage, le groupe Lille Verte propose que le Conseil Municipal :

- réaffirme son soutien à toutes celles et tous ceux qui œuvrent pour la paix et au respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. L'égalité des droits entre les peuples palestinien et israélien est la seule issue possible pour parvenir à une paix juste et durable ;
- valorise les travaux, projets effectués entre Naplouse et Lille depuis 25 ans, ainsi que ses nombreuses et nombreux partenaires nablusis ;

- hisse le drapeau de la Palestine devant l'Hôtel de Ville, Porte de Paris, et ce, le jeudi 06 juin, date anniversaire du jumelage.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Merci, Madame BOCQUET.

Bernard CHARLES.

Monsieur CHARLES - Madame le Maire, chers collègues,

En lisant ce vœu, beaucoup de ces éléments sont des éléments justes. Je prends, par exemple, cette affirmation scandaleuse, inacceptable, du Ministre israélien des Finances : « Il n'y a pas de Palestiniens car il n'y a pas de peuple palestinien » ; on ne peut pas accepter ce genre de propos.

Nous sommes d'accord également avec le fait de caractériser un certain nombre de partis fondamentalistes, suprémacistes religieux qui sont des colonisateurs, qui détruisent des habitations, détruisent des villages et cela aussi doit être condamné, mais en même temps, des partis fondamentalistes, il n'y en a pas que du côté israélien, il y a aussi – et malheureusement – des partis fondamentalistes du côté palestinien. Mais je ne dis pas cela pour dire que les Palestiniens, dans leur ensemble, sont effectivement des fondamentalistes, de même que je ne dis pas que l'ensemble des Israéliens sont des fondamentalistes et des suprémacistes.

Dans votre propos liminaire – et tant mieux, parce que c'est une avancée par rapport au texte –, vous évoquez effectivement les Palestiniens – et vous avez quantifié le nombre de Palestiniens qui ont été tués –, mais enfin, aussi, vous parlez des Israéliens qui ont été la victime d'attentats terroristes de la part de Palestiniens.

La lecture de ce texte nous montre donc qu'il y a quand même dans cette vision de ce texte, se basant sur des choses qui sont parfaitement justes, un déséquilibre. Or, si nous voulons la paix, la paix ne se fera pas qu'avec un côté ; la paix se fera avec les hommes de bonne volonté du côté palestinien et du côté israélien, et cela nous semble tout à fait important.

Il faudrait nous expliquer l'évolution entre le vœu initial avec le drapeau de Naplouse et le drapeau palestinien et maintenant uniquement le drapeau palestinien. Nous n'avons pas de difficulté sur le drapeau de Naplouse, qui est une Ville jumelée avec la Ville de Lille, mais alors pourquoi le drapeau palestinien, ou alors, pour l'ensemble des jumelages de cette Ville, au moment des anniversaires importants (20 ans, 25 ans, 30 ans, 50 ans, puisqu'il y en a des plus anciens), alors il faut aussi pavoiser ces lieux des drapeaux des villes et des pays concernés.

Je le redis – nous avons eu le débat dans notre groupe à ce sujet – nous souhaitons vraiment que l'on n'attise pas le feu ; la situation est suffisamment – et depuis trop longtemps – difficile pour qu'on vienne attiser. Nous sommes plutôt favorables à être

dans une volonté d'appuyer ceux, d'un côté et de l'autre, qui sont des hommes et des femmes de paix. C'est pour cela que nous ne prendrons pas part au vote sur ce vœu.

Madame le Maire - Je vais donner la parole à Marie-Pierre BRESSON, mais quand même, je lis les deux phrases importantes :

- « Depuis six mois, Israël et la Palestine » – ce qu'a rappelé tout à l'heure Stéphane – sont le théâtre d'événements graves d'une violence inouïe qui ne s'oriente malheureusement pas vers une désescalade » ;
- et, dans les propositions : « Le Conseil Municipal émet le vœu de réaffirmer son soutien à tous ceux qui œuvrent pour la paix et au respect des peuples à disposer d'eux-mêmes – tous ceux. L'égalité des droits entre les peuples palestinien et israélien est la seule issue possible pour parvenir à une paix juste et durable ».

Je ne pense donc pas que l'on puisse dire...

Monsieur CHARLES - (*Début d'intervention hors micro*) mais ne passons pas sous silence le combat qui est aussi mené par de nombreux Israéliens, par une partie des partis israéliens...

Madame le Maire - Oui, notamment les manifestations des Israéliens aujourd'hui qui sont extrêmement nombreuses.

Monsieur CHARLES - Écrivons-le comme cela !

Madame le Maire - Je pense que là, c'est assez clair.

Je vais laisser la parole à Marie-Pierre BRESSON, parce qu'elle va vous expliquer d'ailleurs ce qui est prévu cette année où nous avons des anniversaires de jumelage à 25 ans et à 10 ans. Par exemple, Tlemcen, au mois de novembre, il y aura le drapeau de Tlemcen, comme le drapeau de Wroclaw, lors des journées sur la solidarité internationale. C'est à ce moment-là qu'on fêtera leur jumelage. Le 06 juin, ce sont les 25 ans de Naplouse ; il n'y a pas de drapeau à Naplouse, donc le drapeau palestinien.

Je vais laisser Marie-Pierre répondre sur le fond et sur le travail mené avec Naplouse.

Je vous rappelle que la Ville de Lille a toujours mis entre parenthèses le jumelage lorsque, justement, la Ville de Naplouse était gérée par le Hamas. Nous avons toujours défendu les droits des deux côtés. Néanmoins, aujourd'hui, le gouvernement israélien, on ne peut pas dire qu'on est là face à un gouvernement qui va vers la paix. C'est un gouvernement qui a été caractérisé par ce qu'il est là dans la proposition que fait le groupe Lille Verte, ce sont effectivement des fondamentalistes, des suprémacistes religieux, qui continuent à coloniser et à humilier le peuple palestinien, car il y a un peuple palestinien.

Je pense personnellement que ce vœu est bien... je ne dirai pas « équilibré », parce que l'on n'a pas à être équilibré, on dit ce qu'on pense et on le dit assez clairement.

Marie-Pierre, si tu veux répondre sur Naplouse.

Madame BRESSON - Oui, peut-être donner quelques éléments en complément.

D'abord, pour ajouter qu'en effet, dans la formulation qui est faite, il est porté une grande attention au fait que ce soit le processus de paix qui soit mis en œuvre à l'occasion de la célébration de l'anniversaire du partenariat du jumelage avec Naplouse, et que c'est bien au processus de paix que nous sommes attachés et c'est ce que nous disons dans ce vœu.

Je voudrais ajouter que depuis longtemps, mais particulièrement ces six derniers mois, nous suivons avec une très grande attention la situation en Palestine, en particulier au Proche-Orient en général, puisque vous savez que **cette** situation est de nature à embraser encore une fois le monde.

Que nous avons, Madame le Maire et moi-même, à plusieurs reprises, fait part de notre préoccupation d'une part, devant la situation et évidemment apporté notre soutien à la ville de Naplouse dont je vous rappelle qu'elle a connu un blocus très brutal au mois de février. Nous devons d'ailleurs nous y rendre ; à la fois la Ville de Lille et l'association Amitié Lille Naplouse, il était prévu que nous nous y rendions, nous n'avons pas pu le faire – le Consul général de France à Jérusalem, avec lequel nous sommes très souvent en lien, nous a fortement déconseillé d'y aller.

En revanche, et je le dis ici, de la même manière que nous suivons cette coopération, nous serons présents à l'occasion des Assises de la coopération franco-palestinienne qui se tiendront à Ramallah les 08 et 09 mai prochains, qui sont un exercice de ce que j'avais déjà présenté dans le précédent Conseil, comme celui de ce que l'on appelle la « diplomatie des Villes », c'est-à-dire l'importance de la coopération pour fabriquer un État à partir des collectivités locales et c'est ce à quoi nous nous employons.

J'ajoute évidemment – et vous l'avez dit Madame le Maire, vous l'avez dit aussi Stéphanie ou Bernard – qu'en effet, des Israéliens sont très mobilisés contre ce gouvernement. On voit les manifestations à Tel-Aviv et il va de soi que ces manifestations sont évidemment également à noter. Elles sont rares. Elles avaient disparu. Elles ont réapparu avec ce gouvernement israélien qui est particulièrement brutal.

J'ajoute que dans le vœu, il est question de valoriser le travail. Cela fait donc 25 ans que nous travaillons avec cette Ville. Nous avons bénéficié, il y a peu – j'ai déjà eu l'occasion de le présenter – d'un fonds tout à fait exceptionnel de l'Agence française de développement qui va débloquer 1 M€ pratiquement pour travailler sur la question de l'urbanisme durable dans une ville qui, par définition, est coincée parce qu'il y a l'armée israélienne qui la ceinture et par sa géographie. Tout cela sera présenté, comme nous le faisons à chaque fois, comme nous l'avons déjà fait lorsque nous avons célébré le 20^{ème}

anniversaire de Naplouse, à l'occasion du Festival des solidarités internationales que coordonne Jérôme PIANEZA.

Enfin, pour ce qui concerne les drapeaux, je voudrais signaler que, de la même manière que nous l'avons fait quand nous avons célébré d'importants partenariats, et comme nous allons le refaire cette année, puisqu'en mai, nous allons célébrer les partenariats européens, les drapeaux européens de nos Villes jumelles seront donc évidemment mis à l'honneur, de la même manière que le drapeau polonais pour les 10 ans de l'anniversaire de la coopération avec Wroclaw ou le drapeau algérien pour Tlemcen seront également présents dans les bâtiments municipaux où auront lieu ces anniversaires, et donc, le 06 juin prochain, à l'occasion de l'anniversaire de jumelage avec Naplouse, devant le Parvis de l'Hôtel de Ville.

Tout cela sera mis en lumière, si j'ose dire, à l'occasion du Festival des solidarités internationales, dont Jérôme désormais coordonne l'activité, de la même manière que si nous le pouvons, si la situation le permet, nous nous rendrons à Naplouse pour célébrer avec les Nablusis l'anniversaire de ce partenariat.

J'ajoute enfin – je l'avais déjà signalé, mais je voudrais le redire ici – qu'Ayman SHAQAA, notre correspondant à Naplouse, se verra décerner la Légion d'honneur par le Consul général de France à Jérusalem pour sa contribution à la coopération franco-palestinienne. C'est aussi évidemment une forme de reconnaissance. Nous sommes très heureux, évidemment, pour Ayman de ce travail que nous menons en commun.

Madame le Maire - Merci pour ces précisions.

Cela signifie bien sûr, Madame BRESSON, que nous votons ce vœu.

Je mets aux voix le vœu de Lille Verte sur les 25 ans du jumelage de Lille avec Naplouse.

Qui vote pour ?

Contre ?

Ne prend pas part au vote ?

Adopté, Monsieur HANOH et le groupe Faire Respirer Lille ne prenant pas part au vote à l'exception de Monsieur DOUFFI qui vote pour.

(Quorum : 27)

Je vous remercie.

Mélissa CAMARA pour le vœu du groupe Lille Verte pour un congé menstruel.

Vœu du groupe Lille Verte « Pour un congé menstruel ! ».

Madame CAMARA - Madame le Maire, chers collègues,

« Cela fait un trimestre que c'est en place et pour nous c'est constructif. C'est utilisé et utilisé à bon escient. L'idée, c'est vraiment de se sentir bien quand on est au travail. ». Ce sont les mots, dans « La Voix du Nord », de la directrice d'une association roubaisienne, qui expérimente depuis janvier le congé menstruel. « Se sentir bien au travail », cela peut rapidement relever de la mission impossible pendant la période menstruelle pour beaucoup de femmes et de personnes menstruées.

Les règles peuvent avoir un véritable impact sur la santé. Nous les avons en moyenne 2 250 jours dans nos vies, soit plus de 6 ans ! 6 ans de souffrances et de tabou pour un grand nombre d'entre nous : selon l'IFOP, 48 % des Françaises souffrent de règles douloureuses. Selon la même étude, 19 % ont renoncé à aller au travail à cause de ces douleurs. Ces chiffres sont éloquentes : une femme sur cinq souffre de crampes sévères, cela représente 370 millions de personnes dans le monde, une sur dix d'endométriose, le même nombre du syndrome des ovaires polykystiques, soit 186 millions de personnes. Dans le monde, les problèmes de santé liés aux règles sont donc ceux qui touchent la plus grande population, et pourtant, la science et la médecine ne se sont que très peu penchées sur le sujet. La raison ? Un tabou millénaire source de discriminations pour la moitié de l'humanité... Un tabou qui participe à la division patriarcale entre ce qui est jugé pur et impur et qui justifie l'ordre établi.

Dans un essai satirique, Gloria STEINEM écrivait en 1978 : « Et si, soudain, par magie, les hommes pouvaient avoir des menstruations et pas les femmes ? De toute évidence, les menstruations deviendraient un événement enviable, digne et masculin. Les généraux, les politiciens de droite et les fondamentalistes religieux citeraient les menstruations comme preuve que seuls les hommes peuvent servir Dieu et leur pays au combat ».

Vous l'aurez compris, ce combat est éminemment féministe. Depuis des années, de nombreuses associations mènent le combat pour lutter contre ces discriminations et ces tabous. Il est urgent de se doter d'un cadre pour protéger les salariées !

La France est en retard sur de nombreux pays. Pour citer quelques pays : depuis 2003, deux jours de congés menstruels sont accordés en Indonésie, en Zambie un jour de repos est accordé, aussi le 16 février 2023, les députés espagnols ont définitivement voté une loi créant un congé menstruel pour les personnes souffrant de règles douloureuses, une première en Europe.

Des candidates et candidats de gauche se sont emparés du sujet lors de l'élection présidentielle, votre parti, le parti Socialiste, l'a d'ailleurs mis en place depuis le mois de novembre pour les salariées du siège. À présent, ce sont les Villes qui s'emparent du sujet. À l'instar des Villes de Saint-Ouen ou encore de Paris, nous vous demandons donc aujourd'hui d'adopter ce vœu pour :

- interpellier le gouvernement quant à la mise en place d'un congé menstruel pour l'ensemble des salariées du secteur privé et l'ensemble des agentes des fonctions publiques territoriales, d'État et hospitalières ne pouvant effectuer leur travail ;

- dès lors que le cadre réglementaire le permettra, expérimenter la mise en place d'un congé menstruel pour les agentes de la Ville de Lille ne pouvant effectuer leur travail.

Nous pouvons, par ce vœu, changer radicalement le quotidien des agentes qui souffrent tous les mois de cette période menstruelle.

Merci.

Madame le Maire - Merci, Madame CAMARA.

Clémentine DUPUY.

Madame DUPUY - Merci, Madame le Maire, chers collègues,

Je voudrais tout d'abord commencer par remercier le groupe Lille Verte de mettre en lumière un sujet malheureusement encore si tabou : l'impact des règles sur la vie des femmes.

Comme souligné par l'étude IFOP de 2021 que vous citez, une femme sur deux souffre de règles douloureuses et une femme sur dix est atteinte d'endométriose. Ces chiffres sont absolument colossaux et il aura pourtant fallu attendre très longtemps – trop longtemps – avant que ce sujet ne soit pris au sérieux et que des actions concrètes ne soient mises en place.

Ainsi, grâce à la stratégie nationale mise en place en février 2022, le Gouvernement a défini trois priorités très claires :

- la première : placer la France aux avant-postes de la recherche et de l'innovation sur l'endométriose dans laquelle plus de 20 M€ ont été investis,
- la deuxième : garantir un diagnostic rapide et un accès aux soins de qualité,
- et enfin : communiquer, former et informer l'ensemble de la société sur cette maladie encore trop peu connue ou trop mal connue.

Le congé menstruel tel que vous le présentez peut sembler être une réponse adéquate à la souffrance de ces femmes, mais si l'intention est bonne, elle nous semble être une fausse bonne idée.

Nous pensons tout d'abord que le combat doit être celui contre la maladie, et c'est ce que nous faisons en investissant dans la recherche, car on ne peut se satisfaire d'une reconnaissance de la douleur engendrée par ces maladies. Nous devons écouter aussi les associations de patientes qui souffrent de l'endométriose ou des syndromes des ovaires polykystiques. Selon certaines d'entre elles, notamment Osez le féminisme, le congé menstruel reviendrait à demander aux femmes d'être dans l'obligation d'informer leur employeur, à la fois de leur maladie, mais également de leurs périodes menstruelles, et si une partie des femmes pourraient ne pas avoir envie de dévoiler ces informations,

elles pourraient également en être empêchées par peur d'être discriminées, que ce soit par leur employeur ou même par des collègues.

De plus, l'instauration de ce congé amène une interrogation à laquelle le vœu ne répond pas : comment financer ces congés et qui doit les financer ? Vous citez la ville de Saint-Ouen ; ce sont les autorisations spéciales d'absence des agents qui sont utilisées là-bas, ce n'est pas un dispositif financièrement stable et viable.

Alors, parce que nous considérons que la priorité est une plus large reconnaissance de la maladie, des moyens de recherche et de prévention et surtout des moyens de dépistage plutôt qu'un congé qui pourrait se transformer en discrimination, nous nous abstenons sur ce vœu, car nous sommes contre le premier point demandant la généralisation nationale sans condition qui est souhaitée, mais nous serons à la fois très attentifs à la mise en place et aux conséquences d'une expérimentation locale si jamais elle devait être mise en œuvre.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Charlotte BRUN.

Madame BRUN - Madame le Maire,

Il y a peut-être une vertu à ces débats qui pointent ici et là autour du congé menstruel ; la vertu que je vois, c'est qu'on parle de règles, de règles de femmes et qu'on continue à voir, d'ailleurs, parfois dans des publicités à la télé, bleues sans même qu'on ose parler de règles sanguines et rouges, donc il y a encore effectivement pas mal de débats pour rendre visible et assumer ce sujet, lever le tabou des règles dans le cadre de la société, du travail et pour les collégiennes et les lycéennes dans le cadre des établissements scolaires.

Cela dit, et moi je mettrais la question de l'endométriose de côté, qui est une ALD sur laquelle on peut débattre, parce qu'ALD, catégorie 31, des parlementaires se sont mobilisés pour que cela passe en catégorie 30, nous considérons ici que ce serait une bonne chose **mais** c'est une ALD.

Sur la question du congé menstruel, par ailleurs parce que c'est de cette question dont on parle maintenant, je vais parler en tant que féministe, de manière assez sincère : je considère que ce n'est pas juste une fausse bonne idée, c'est une très mauvaise idée. Là, ce qui se passe, c'est que sous couvert d'un combat féministe – par ailleurs contesté par de nombreuses associations et paroles fortes féministes –, vous êtes en train de proposer une mauvaise solution à une situation en prenant à rebours des années et des années de combats militants féministes dont nous sommes les filles, toutes ces femmes qui nous ont matricées par leurs combats en nous expliquant qu'on ne devait pas laisser les hommes nous ramener à notre état de nature, qu'on ne devait pas laisser les hommes nous expliquer que si on réagissait comme ça, c'est parce qu'on avait nos règles, qu'on n'allait pas nous embaucher parce qu'on allait être enceinte, qu'après, on allait être énervée ou avoir des bouffées de chaleur parce qu'on allait avoir notre ménopause...

Là, en reprenant ces arguments, tout en les dénonçant par ailleurs, Mélissa, ce que vous faites, c'est que vous donnez, au contraire, le champ à tous ces arguments que les féministes ont cherché à combattre pendant des années et des années, pour ne pas parler de siècles, tout en prenant effectivement le risque de renforcer les discriminations à l'embauche dont les femmes sont déjà extrêmement victimes et – je pense – tout en faisant exactement le contraire de ce que vous voulez faire. Là, vous nous dites, au contraire, il faut en parler, assumer et parler de ce sujet de société : en renvoyant les femmes à la maison, vous invisibilisez... Le télétravail, c'est cela. Proposer un congé menstruel aux femmes qui souffrent de douleurs pendant cette période-là revient à invisibiliser les femmes pendant cette période, tout en normalisant les douleurs qu'elles ressentent. C'est là-dessus que je voudrais qu'on discute aujourd'hui, c'est-à-dire qu'il n'est pas normal de ressentir des douleurs, tout comme d'ailleurs avoir des règles abondantes est un sujet dont il faut parler à des sages-femmes ou à des gynécologues, au pire à son médecin traitant.

Monsieur RICHIR (hors micro) - Au moins.

Madame BRUN - Pourquoi je dis cela, Jacques ? Parce que la solution que vous nous proposez aujourd'hui, elle arrive là pourquoi ? Peut-être parce que nous n'avons plus le jour de carence, aussi et surtout parce que nous n'avons plus la possibilité d'aller voir facilement un gynécologue aujourd'hui, parce qu'à cause de la politique de numerus clausus dont nous parlait Claire tout à l'heure, aujourd'hui, il faut attendre au moins six mois à Lille et dans la métropole pour avoir un rendez-vous chez un gynécologue. Nous n'avons plus d'espace et de possibilité pour parler de nos règles, parler des douleurs que nous pourrions ressentir, parler d'un flux abondant, alors même que consulter un médecin et en parler est essentiel, car souvent, dans la plupart des cas, un traitement adapté permet de régler la situation rencontrée, et surtout, ne pas en parler, c'est s'exposer à un silence potentiel, alors même que si cela se trouve, on souffre d'une maladie, il peut y avoir un risque et que cette maladie n'est pas décelée.

Donc en incitant à invisibiliser le sujet, vous prenez un risque considérable, qui consiste à inciter à une rupture de parcours de soins de la patiente. Or, il est essentiel que, justement, les femmes puissent parler des problèmes qu'elles rencontrent dans cette situation.

Non seulement je pense que le sujet du congé menstruel...

(Réaction de Madame Mélissa CAMARA)

Ne me regardez en faisant comme cela, parce que je ne suis pas la seule féministe à exprimer ce point de vue.

Non seulement je pense que la question du congé menstruel prend un risque énorme, qui est celui d'invisibiliser les femmes qui ressentent ces douleurs ou ces règles abondantes pendant cette période, elle les confronte potentiellement à un risque de discrimination renforcée et aussi et surtout, elle les expose à une rupture de parcours de soins qui peut être catastrophique pour leur santé.

Donc, moi, je pense que c'est effectivement une fausse bonne idée, qui est à rebours d'années et d'années de mobilisations féministes.

Madame le Maire - Je mets au vote ce vœu pour un congé menstruel.

Qui vote pour ? (*Le groupe Lille Verte*).

Qui vote contre ? (*Le groupe Lille en commun, durable et solidaire*).

Abstention ? (*Le groupe Faire Respirer Lille*).

Le vœu est rejeté, le groupe Lille en commun, durable et solidaire votant contre, le groupe Faire Respirer Lille s'abstenant.

Je vous remercie.

Nous passons maintenant aux questions.

Question orale du groupe Faire Respirer Lille : Lille Université Club – LUC.

Madame le Maire - Sur le LUC, j'y ai déjà répondu, nous n'allons donc pas la reprendre.

Deuxième question : Ali DOUFFI...

(Intervention inaudible de Madame SPILLEBOUT)

Madame le Maire - Nous y avons déjà répondu et j'ai fait référence à votre question orale.

Madame SPILLEBOUT (hors micro) - C'est une nouvelle méthode.

Madame le Maire - Ce n'est pas une nouvelle méthode, Madame SPILLEBOUT ; il n'y a pas que vous !

(Réaction de Madame SPILLEBOUT)

Eh ben oui, vous riez toujours quand vous êtes en difficulté...

(Intervention inaudible de Madame SPILLEBOUT)

Quand un collègue pose la même question, ce n'est pas totalement aberrant – elle l'a d'ailleurs posée dans les mêmes termes que vous – de considérer qu'on répond aux deux, et j'ai d'ailleurs cité votre question orale.

(Intervention inaudible de Madame SPILLEBOUT)

Alors, allez-y, je vous en prie ! Si vous avez besoin de cela pour exister, allez-y !

Madame SPILLEBOUT - Je vous ai proposé de faire cette question au moment du débat des sports, vous avez refusé. D'accord ?

Madame le Maire - Non, vous ne m'avez pas proposé...

Madame SPILLEBOUT - Donc il faut être cohérent !

Madame le Maire - Est-ce que quelqu'un a entendu cette proposition de Madame SPILLEBOUT ? (*Réactions hors micro partagées*)

Madame SPILLEBOUT - Oui, j'ai pris la parole et vous m'avez dit : « non, j'ai déjà répondu, on verra plus tard ».

Madame le Maire - Non, vous avez dit : « j'ai une question orale » et j'ai dit : « oui, Madame SPILLEBOUT, vous avez une question orale, mais j'y réponds tout de suite, puisqu'on est dans le débat des sports » ; vous n'avez pas demandé à vous exprimer, je vous aurais bien évidemment donné la parole.

Maintenant, si vous souhaitez le faire...

Madame SPILLEBOUT - C'est quand même le principe des questions qui sont déposées au Conseil Municipal dans le cadre du règlement intérieur.

Madame le Maire - Non, mais je vous en prie, allez-y ! Je ne répondrai pas une deuxième fois, vous pouvez y aller.

Madame SPILLEBOUT - Je pense que vous n'avez pas répondu complètement en tout cas, puisque...

Madame le Maire - Mais je ne répondrai pas plus, je n'ai rien à dire de plus que ce que j'ai dit.

Madame SPILLEBOUT - On a un Lille Université Club qui a célébré ses 100 ans. Nous étions tous heureux, les Lillois, de voir que le troisième plus grand club omnisports de France compte encore aujourd'hui dans la métropole, malgré toutes ses difficultés, 8 500 adhérents avec des sections amateurs, mais aussi des sections d'élites, dont le waterpolo notamment, le handibasket, le badminton ou le hockey sur gazon.

Il y a bien au LUC tous les adhérents à l'année, mais il y a aussi plein de sympathisants, de familles qui connaissent le LUC depuis des générations et qui s'y retrouvent avec les valeurs du sport : l'effort, l'entraide, la convivialité, la performance et le rayonnement.

Pourtant, vous l'avez rappelé brièvement tout à l'heure, le LUC est face à de nombreux défis depuis quelque temps :

- le départ du club house et de certaines installations de l'Université, qui a obligé le club à réduire la voilure financièrement et à faire beaucoup d'efforts de restructuration des équipes et de modernisation ;
- un après Covid qui a été très douloureux, avec l'accès restreint aux infrastructures de l'Université ;
- une convention d'occupation qui a été remise sur la table tous les 2 ans avec un loyer qui a doublé en 10 ans : 240 k€ par an aujourd'hui contre 120 k€ à l'époque ;
- un nombre croissant d'étudiants, qui réduit la disponibilité des créneaux pour le grand public ;
- une professionnalisation des sections qui, finalement, coûte plus cher ;
- et puis, n'oublions pas un vieillissement très important des installations. Quand on va au LUC, qu'on regarde l'état de sa piscine, la piscine José Savoye, mais aussi la piste d'athlétisme ou les terrains de tennis, vraiment, c'est indigne de notre ville rayonnante et sportive que nous voulons tous.

Ces défis, l'équipe du LUC les surmonte. Ils deviennent aujourd'hui des véritables handicaps quand même pour envisager finalement un avenir durable. Vous avez parlé des difficultés de l'Université et, au moins, avec la nouvelle présidence, on a ressenti des nouveaux partenariats qui commencent à se renouer et un dialogue sur la façon d'envisager l'avenir, donc entre l'Université et le LUC, cela avance. On réfléchit à une convention qui va passer de deux ans à peut-être cinq ans, si et seulement si le LUC arrive à honorer ses arriérés de factures, de loyers, à l'Université.

Mais nous aurions pu, peut-être, nous, la Ville de Lille, avec nos partenaires, la Ville de Ronchin, la Métropole européenne, proposer que la piscine José Savoye soit inscrite dans le fameux Plan Piscine 2 de la MEL. On aurait pu proposer cela à l'Université : travailler ensemble. On aurait pu faire une table ronde avec la Métropole et la Région qui sont concernées par le sport, avec l'Université et avec le LUC. Tout cela n'est pas fait.

Je sais que vous êtes attachée, Madame le Maire, au LUC, mais, aujourd'hui, on ne peut pas accepter que ce club omnisports puisse envisager de disparaître, alors que notre Eurométropole aborde bientôt les JO.

Donc ma question est simple : au-delà des intentions de la Ville de Lille, quelle est l'action de la Ville de Lille et de la Métropole, puisque vous en êtes plusieurs Vice-présidents, sur le projet stratégique à 5 ans, 10 ans, du Lille Université Club qui fait la fierté de notre Ville et aussi qui est une réelle utilité pour le développement de notre politique sportive à Lille.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Je n'ai pas de question à laquelle je n'ai pas répondu dans vos affirmations sur le LUC, que je partage, d'ailleurs. Je l'ai dit, c'est un des plus grands clubs sportifs de notre ville et je n'ai rien d'autre à ajouter que ce que j'ai déjà dit tout à l'heure en réponse à Madame BALMELLE.

Je passe la parole à Ali DOUFFI qui va nous parler de la piétonnisation du boulevard de la Liberté.

Question orale du groupe Faire Respirer Lille : Piétonnisation du boulevard de la Liberté.

Monsieur DOUFFI - Madame le Maire, chers collègues,

Depuis le 05 juin 2021, vous avez opté pour la piétonnisation du boulevard de la Liberté le premier dimanche de chaque mois. Cette initiative visait à permettre aux piétons, vélos, trottinettes, de redécouvrir la ville sous un autre angle et de s'adonner à la mobilité douce.

Vous avez commencé tout d'abord par ne piétonniser qu'un seul axe en maintenant les bus en circulation. Puis, constatant qu'il y avait un facteur risque pour la sécurité des piétons, notamment avec les différentes interpellations dont la mienne, la piétonnisation est devenue bidirectionnelle entre la place de la République et le Champ-de-Mars, un dispositif sécuritaire qui, rappelons-le, a mobilisé des agents municipaux, des engins et des autobus pour fermer les axes chaque dimanche.

Le groupe Faire Respirer Lille reste très attentif aux sollicitations que, comme vous, nous recevons chaque jour : pollution atmosphérique, air irrespirable, pollution visuelle, pollution sonore, etc.

Nous sommes aussi convaincus qu'il faut transformer les usages de mobilité et, à ce titre, votre initiative de piétonniser le boulevard de la Liberté part, je le sais, d'une très bonne intention.

Aussi, face à ces deux dernières années et à l'abandon de cette initiative, visiblement, sur laquelle j'avais d'ailleurs exprimé certains doutes, il est temps aujourd'hui de vous interroger publiquement, même si je subodore quelques réponses :

- Pourriez-vous rappeler aux Lillois combien de dimanches le boulevard a été rendu piéton ?
- Pourriez-vous rappeler la fréquentation des personnes qui ont pu déambuler ? Car, effectivement, s'il s'agissait d'une expérimentation, il paraissait primordial de mener une analyse statistique, même sommaire, de l'impact que cette initiative a eu sur nos administrés.
- Concernant les animations, qui ont été sporadiques, ont-elles fait l'objet d'un appel à projets ? Si oui, combien d'associations ont répondu ? Sur quels critères les candidatures ont-elles été retenues ? Nous nous souvenons tous de cette belle journée du 1^{er} mai 2022 avec la déambulation de 30 géants,

une très belle animation qui a manqué, malheureusement, de communication ; c'est bien dommage.

- Enfin mais surtout, pourriez-vous nous indiquer ce que cette expérimentation a coûté aux Lillois chaque année ? Ma question vise surtout à ce que nous puissions collectivement nous interroger sur la pertinence de cette action, sur son coût pour le contribuable et sur les actions futures de piétonnisation dans notre ville.

Vous le savez, le groupe Faire Respirer Lille a toujours été favorable à la piétonnisation claire et progressive du cœur de ville et du Vieux-Lille. Nous restons à votre disposition pour y travailler.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Merci.

Pierre POSMYK.

Monsieur POSMYK - Merci, Madame le Maire.

Monsieur DOUFFI, comme vous l'avez expliqué, il s'agit d'une expérimentation qui a eu lieu en 2021-2022 pour faire un espace piéton, de promenade, sans voiture, avec quelques animations ; cela a eu lieu une dizaine de fois sur ces deux années.

Concernant les animations, il s'agissait essentiellement d'associations pour lesquelles nous avons des conventions, ce sont des animations que nous avons déplacées, que nous avons pu réaliser dans le cadre de conventions ou alors, pour les géants, que nous avons réalisées exceptionnellement.

Ne le prenez pas mal, mais cela a débuté le 06 juin. Le 05 juin 2021 était un samedi et si Madame DUHAMEL ne s'est pas déplacée sur le boulevard de la Liberté les dimanches où il était piéton, je peux vous dire que la fréquentation dépendait de la météo, du nombre d'animations ou pas, et on peut reconnaître qu'avec ce qu'il fallait mettre comme bus, camions, etc. à l'entrée du boulevard, forcément, cela n'invitait pas les gens à aller s'y promener.

Aujourd'hui, on n'a pas encore décidé ce qu'il en était de la continuité ou pas.

Quant au prix, il faut savoir que cela mobilisait essentiellement beaucoup de RH, des RH qui, comme on vous l'a expliqué tout à l'heure, ne peuvent pas faire de télétravail puisqu'ils doivent être présents. La double peine pour ces RH est qu'en plus, ils vont devoir travailler deux ans de plus.

Merci.

Madame le Maire - Pour dire les choses peut-être un peu plus directement, je crois qu'on peut dire que ce n'est pas un succès manifeste et que cette expérimentation,

nous devions en reparler entre nous, mais je pense que ce n'était pas, finalement, une aussi bonne idée que cela.

On a fait appel à toutes les associations sur le vélo et autres, il y a des gens qui apprenaient à faire du vélo, il y avait aussi d'autres animations. Le temps a été pour beaucoup, mais y compris quand il faisait beau, on ne peut pas dire qu'il y a eu un succès considérable, donc on a dit qu'on allait y réfléchir.

Y a-t-il d'autres formes à prendre, parce qu'on souhaite continuer à développer et donner envie de développer le vélo ou la partie piétonne ? Est-ce que c'était le bon endroit ? Ce n'est pas évident, donc on doit en reparler très rapidement, mais disons que ce n'est pas un grand succès. Pour l'instant, on peut s'en arrêter là.

Je passe maintenant la parole à Faustine BALMELLE pour la dernière question orale de ce Conseil.

Question orale du groupe Lille Verte : montée des actes racistes ou néonazis.

Madame BALMELLE - Merci, Madame le Maire.

Je passe tard et je le regrette, parce que c'est quand même une question qui me paraît importante par rapport à tous les événements qui se sont passés dernièrement dans notre ville, parce que ce soir, nous espérons que tout s'est bien passé à Wazemmes.

Ce soir aurait pu être un soir noir potentiellement pour notre ville, car des militants d'extrême droite, fascistes et néonazis, s'étaient organisés et ont lancé un appel à la ratonnade dans le quartier de Wazemmes pour la rupture du jeûne du ramadan ; un appel à la haine, à la violence, voire au pire ; un appel aussi à des violences envers des militant.es associatifs, des journalistes et des élus de gauche, relayés sur des boucles Telegram pour ce jeudi 13 avril.

Partout en France, nous assistons avec effroi à une montée d'actes racistes et néonazis, trop souvent impunis, qu'ils soient physiques ou numériques – je l'ai d'ailleurs moi-même subi par du harcèlement sur les réseaux sociaux de la part de militants d'extrême droite. Nous constatons, comme vous, qu'ils se multiplient ces derniers temps, y compris dans notre ville.

Au-delà de l'événement grave qui était potentiellement prévu ce soir, le 24 février dernier, un bar fasciste a tenté d'organiser une soirée ouvertement raciste et en a fait tranquillement la promotion sur les réseaux sociaux. Des membres de ce groupe ont d'ailleurs appelé clairement à perpétrer des attentats sur le marché de Wazemmes, propos qui ont été filmés en caméra cachée par un journaliste. Encore, le 25 mars dernier, c'est un rappeur d'extrême droite qui a organisé en catimini un concert réservé aux « patriotes » dans notre métropole.

Les faits se succèdent et l'escalade continue.

Grâce aux alertes de la société civile et des élus que nous sommes, ainsi qu'à votre intervention auprès du Préfet, Madame le Maire, la Préfecture a pris certaines mesures. Cependant, trop d'éléments demeurent pour nous flous, d'où les questions que nous souhaitons vous poser ce soir :

- Quels sont les liens que la Ville de Lille entretient avec la Préfecture et les services de police sur cette question de la menace de l'extrême droite ?
- Et plus spécifiquement, sur les événements projetés pour ce soir, que savez-vous des mesures **qui** ont été prises par les services de l'État pour protéger les Lilloises et les Lillois, aujourd'hui et à l'avenir ?
- Enfin, et nous le demandons, des dissolutions de groupes locaux sont-elles en cours ? Auquel cas le groupe Lille Verte les appuiera bien évidemment.
- Dans le même ordre d'idée, après le premier jugement émis par le tribunal administratif, comptez-vous réitérer la demande de fermeture du bar fasciste, toujours ouvert dans notre ville ?

Je me permets de revenir sur le maillot du Spartak, parce qu'ils ont un symbole ici – je ne sais pas si vous voyez –, ce sont les trois flèches qui ont été aussi un symbole du Front populaire et qui marquaient aussi ce combat contre l'extrême droite et contre le fascisme, puisque ces trois flèches servaient à barrer la croix nazie sur les affiches dans les années trente.

L'extrême droite ne peut s'installer dans nos rues ou dans les têtes, elle ne peut instaurer la peur et la menace, a fortiori dans la ville de Roger SALENGRO. À Lille, nous savons trop ce qu'est l'extrême droite.

C'est pourquoi nous nous engageons, au sein de Lille Verte, à appuyer toutes les actions que prendra la Ville de Lille afin d'éradiquer ce fléau dans notre ville et quelle qu'en soit sa forme.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Pour répondre, mais je pense que vous ne serez pas étonnée par mes réponses, d'abord, pour ce qui devait se passer ce soir, finalement, les choses se sont bien passées. L'Iftar a eu lieu par une rencontre confessionnelle, puisqu'elle a eu lieu à l'église Saint-Pierre Saint-Paul avec l'ensemble des représentants des différentes religions.

Bien évidemment, dès le 03 avril, c'est-à-dire dès qu'est sorti sur Telegram – c'est-à-dire cette boucle d'extrême droite, il faut bien le dire – l'appel de ce groupe FRDeTer à trouver des bénévoles pour aller casser de l'arabe – il faut dire les choses telles qu'elles sont –, d'un racisme et d'une violence hallucinants, j'ai aussitôt appelé le Préfet et nous avons, la semaine dernière, eu des contacts avec la Préfecture, et encore hier et ce matin même, j'ai eu le Préfet au téléphone qui m'a fait part du dispositif qu'il avait mis en place pour éviter, évidemment, toute violence. Il se trouve que, finalement, ce dispositif n'a pas eu à s'appliquer et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Cela étant dit, il y a bien ces personnes d'extrême droite qui étaient prêtes à venir à Wazemmes pour en découdre sur une rencontre qui était, au contraire, extrêmement œcuménique et tout à fait placide.

Sur le rappeur d'extrême droite, même chose, nous l'avons vu avant que la Préfecture ne soit informée, ils avaient d'ailleurs donné rendez-vous – puisque nous avons remonté les informations sur le site de ce rappeur – à côté du Sébastopol et, finalement, cela a eu lieu dans la métropole, mais pas à Lille ; là aussi, nous l'avons suivi très particulièrement.

Un mot pour redire que nous avons demandé que le bar de la Citadelle, et ce n'est pas faute de l'avoir demandé à de multiples reprises, y compris au Ministre de l'Intérieur lorsqu'il a dissous l'association à laquelle il se réfère, soit dissous.

Je vous rappelle que lorsqu'ils ont enfin pu se mettre en danger juridiquement en appelant sur les réseaux sociaux à des apéros nationalistes, patriotiques, je ne sais quoi, la Police Nationale – il faut bien le reconnaître – nous a aidés à voir le nombre de personnes qui rentraient à un moment donné, ce qui nous a permis pour la première fois, et ce n'est pas faute de l'avoir contrôlé, de considérer que c'était un établissement recevant du public et de prendre un arrêté de fermeture.

En référé, comme vous le savez, le tribunal administratif, de manière assez étonnante d'ailleurs – mais c'est un référé, donc ce n'est pas une décision au fond, mais elle s'est appliquée pour le moment même –, a déclaré que c'était déjà un ERP, ce qui n'est pas réel, mais ce n'est pas une décision au fond, donc on ne peut pas considérer que cette décision a été prise, et devant cette décision qui a été annoncée le jour même de la soirée « Qu'ils retournent en Afrique », j'ai pris un arrêté d'interdiction de cette soirée, qui n'avait d'ailleurs pas le temps d'être annulée, et donc qui devait être appliquée. Elle a été appliquée, et là, je dois dire que le Préfet n'avait pas souhaité l'interdire, avait pris une interdiction d'une manifestation à l'extérieur du bar de la Citadelle, mais pas à l'intérieur et pas sur la fermeture, mais lorsque j'ai pris cet arrêté sur l'interdiction de la soirée, il a mis la Police Nationale pour empêcher que cette soirée puisse avoir lieu. En dehors du Président VERHASSEL qui a fait une petite conférence de presse pour expliquer qu'on portait atteinte à la liberté, il n'y a eu aucune réunion de ce type.

Sans vouloir aller au-delà ce soir, je voudrais vous dire que j'ai non seulement réitéré, mais que j'ai bon espoir que la Préfecture, qui a travaillé sur cette question et qui est en lien ces derniers jours avec le ministère de l'Intérieur et notamment son service juridique – je dirai que j'ai bon espoir, mais je ne veux pas en dire plus parce que ce n'est pas à moi de l'annoncer –, que le bar de la Citadelle sera, comme nous le demandons, dissous. Ne parlons pas de projets qui sont en train d'être travaillés, mais j'ai bon espoir cette fois-ci qu'il y ait une réponse que nous attendons depuis des années.

Je crois que tout ce qui a été fait récemment par la Citadelle a convaincu ceux qui ne l'étaient pas encore. Pour l'instant, je ne vous dis que cela, mais je pense que ceci va dans le bon sens, et si le Préfet va jusqu'au bout, ce que j'espère et je crois, je pense que nous pourrons tous nous en féliciter, n'ayant pas trouvé d'autre moyen pour

empêcher ces femmes et ces hommes d'extrême droite de s'exprimer maintenant de plus en plus fort dans la ville. Je crois que vous avez totalement raison : ils existaient depuis longtemps, mais là, nous avons vu ces derniers mois qu'ils n'hésitaient pas à prendre parole, à tenir des propos totalement racistes, voire même, pour d'autres, à organiser de la violence dans la ville au nom du racisme et des thèses qu'ils défendent.

Voilà ce que je pouvais vous dire ce soir.

Je vous propose, mes chers collègues, de voter les dossiers sur lesquels nous sommes toujours d'accord : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 17, 20, 21, 24, 26, 35, 37, 39 et 42.

Chemise 1

Rapporteur : Martine AUBRY
Maire de Lille

23/109 Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 03 février 2023 - Adoption.

Adoptée.

Quorum : 26

23/110 Compte-rendu au Conseil Municipal des arrêtés pris en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal prend acte.

23/111 ZAC Fives Cail – Concession d'aménagement Avenant – Autorisation de signature de l'avenant n° 1 à la convention tripartite entre la Ville de Lille, la MEL et SORELI.

Adoptée.

(Anissa BADERI, Sébastien DUHEM, Estelle RODES et Olivier CAREMELLE ne prennent pas part au vote.)

Quorum : 24

Chemise 2

LOMME

Rapporteur : Olivier CAREMELLE
Maire de Lomme

23/112 Commune associée de Lomme – Subventions exceptionnelles sur des projets ou actions.

23/113 Commune associée de Lomme – Subvention 2023 à la section du Centre d’Action Sociale de Lomme.

23/114 Commune associée de Lomme – Budget participatif d’investissement.

23/115 Commune associée de Lomme – Subvention à l’association « Collectif citoyen du quai des Transitions » au titre de l’année 2023.

23/116 Commune associée de Lomme – Conventions entre la Ville et les associations.

Adoptées.

(Quorum : 26)

23/117 Commune associée de Lomme – Convention avec l’association « La Sauvegarde du Nord » pour le Lieu d’Accueil Enfant – Parent.

Adoptée.

(Martin DAVID-BROCHEN ne prend pas part au vote.)

(Quorum : 26)

23/118 Commune associée de Lomme - Echange foncier entre la Ville et Hurban - Parcelles a4516p, a5568p et a5566p - Rue du château d’Isenghien.

23/119 Commune associée de Lomme – Fixation du loyer de l’immeuble sis Place de la Gare à Lomme, repris au cadastre sous le numéro 7028, section B.

Adoptées.

(Quorum : 26)

Chemise 3

HELLEMMES

Rapporteur : Franck GHERBI
Maire d’Hellemmes

23/120 Commune associée d’Hellemmes – Subvention à la Fédération Nationale des accidentés du travail et du handicap (FNATH).

23/121 Commune associée d'Hellemmes – Subvention à l'association intercommunale d'aide aux victimes et de médiation (AIAVM).

Adoptées.

(Quorum : 26)

Chemise 4

FINANCES

Rapporteur : Audrey LINKENHELD
Première Adjointe au Maire

23/124 Véhicules et matériels municipaux. Demande à l'Etat de procéder à leur aliénation avec publicité et concurrence.

Adoptée.

(Quorum : 26)

Chemise 5

POLITIQUE DE LA VILLE

Rapporteur : Arnaud DESLANDES
Adjoint au Maire

23/125 Politique de la Ville – Subventions aux emplois aidés.

23/126 Nos quartiers d'été et autres subventions en faveur des quartiers en Politique de la Ville.

Adoptées.

(Quorum : 26)

COMMERCE ET ARTISANAT

23/127 Subventions aux unions commerciales pour l'organisation d'animations commerciales.

Adoptée.

(Akim AGOUNI ne prend pas part au vote.)

(Quorum : 26)

23/128 Subvention à l'association Waz' en Bouche pour l'organisation d'une animation commerciale.

Adoptée.

(Quorum : 26)

Chemise 6

**VILLE ÉDUCATRICE ET
VILLE À HAUTEUR D'ENFANT**

Rapporteur : Charlotte BRUN
Adjointe au Maire

23/130 Convention de partenariat entre la Ville de Lille et le réseau Canopé.

Adoptée.
(Quorum : 26)

ÉCOLES

23/131 Versement de subventions à l'OCCE du Nord.

Adoptée.
(Quorum : 26)

CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

23/133 Conseil Municipal d'Enfants – Mandat 2023 – 2025 – Composition.

Adoptée.
(Quorum : 26)

Chemise 7

ACTIVITÉS FORAINES

Rapporteur : Jacques RICHIR
Adjoint au Maire

23/136 Foire aux manèges de printemps – Subvention.

Adoptée.
(Quorum : 26)

HALLES ET MARCHÉS

23/137 Subvention à l'association Interfel pour l'organisation d'animations sur les marchés de plein air et dans les Halles de Wazemmes.

Adoptée.
(Quorum : 26)

Chemise 8

CULTURE

Rapporteur : Marie-Pierre BRESSON
Adjointe au Maire

23/139 **Fixation de la redevance pour l'exploitation d'un espace bar et petite restauration – Bar Bulle – Maison Folie Moulins.**

23/140 **Musée de l'Hospice Comtesse – Convention de partenariat biennale USIMAGES 2023.**

Adoptées.
(Quorum : 26)

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

23/141 **Coopération décentralisée – Appel à projet du MEAE Jeunesse VIII – Projet Territoires, Reciprocity, Youth Opportunity (TRYO) – Ajustement des dépenses.**

23/142 **Coopération décentralisée – Subvention à l'association « Projet Centre Social du Faubourg de Béthune – Avenant à la convention prise par délibération n° 23/29 du 03 février 2023.**

Adoptées.
(Quorum : 26)

Chemise 9

URBANISME

Rapporteur : Stanislas DENDIEVEL
Adjoint au Maire

23/143 **SPLA La Fabrique des Quartiers – Augmentation du capital.**

Adoptée.
(Anissa BADERI et Estelle RODES ne prennent pas part au vote.)
(Quorum : 25)

ACTION FONCIERE ET IMMOBILIERE

23/145 **Quartier de Lille Moulins – Occupation éphémère de l'Orangerie – Fixation de la redevance.**

23/146 Quartier de Lille-Sud - Bien sis 34 rue Fabre d'Eglantine – Renonciation à l'incorporation d'un bien sans maître au profit de la MEL.

Adoptées.
(Quorum : 26)

ZOO

23/148 Quartier de Vauban-Esquermes - Occupation Éphémère de la Boutique du parc zoologique – Fixation de la redevance.

Adoptée.
(Quorum : 26)

Chemise 10

HABITAT

Rapporteur : Anissa BADERI
Adjointe au Maire

23/149 Subventions aux associations agissant dans le domaine de l'Habitat – Appel à projet 2023 – 1^{ère} programmation.

Adoptée.
(Quorum : 26)

HABITAT DURABLE ET INNOVANT

23/150 Octroi des Aides habitat durable, Transition écologique et façades.

Adoptée.
(Quorum : 26)

LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET VACANT

23/151 Dispositif de lutte contre l'indécence des logements – Convention de prestation de service pour lutter contre l'indécence des logements entre la Métropole européenne de Lille et la Ville de Lille.

23/152 Convention de prestation de service pour la mise en œuvre des outils préventifs de lutte contre l'habitat indigne (déclaration de mise en location, autorisation préalable de travaux conduisant à la division des locaux) entre la Métropole européenne de Lille et la Ville de Lille.

Adoptées.
(Quorum : 26)

Chemise 11

CONSEILS DE QUARTIER

Rapporteur : Sébastien DUHEM
Adjoint au Maire

23/153 Conseils de quartier – Modification du règlement intérieur des Conseils de quartier.

Adoptée.
(Quorum : 26)

23/154 Conseils de quartier – Renouvellement des conseils de quartier durant la période 2023-2026.

Adoptée.
(Julie NICOLAS ne prend pas part au vote.)
(Quorum : 26)

COORDINATION DES QUARTIERS ET POLITIQUES DE PROXIMITE

23/155 Crédits décentralisés – Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

Adoptée.
(Quorum : 26)

Chemise 12

**INCLUSION DES PERSONNES
EN SITUATION DE HANDICAP**

Rapporteur : Sylviane DELACROIX
Adjointe au Maire

23/157 Convention de partenariat avec l'UMIA – Unité Mobile Inclusion Autisme du SESSAD FacilitED de l'association ASRL.

Adoptée.
(Quorum : 26)

Chemise 13

**NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL
DE RENOUVELLEMENT URBAIN**

Rapporteur : Estelle RODES
Adjointe au Maire

23/159 **Quartiers Faubourg de Béthune et Lille Sud – NPRU – Appel à projet
« mobilisation des habitants dans les projets d'agriculture urbaine ».**

Adoptée.
(Quorum : 26)

ACHATS TRANSVERSAUX

23/160 **Adhésion à la centrale d'achat public du CAIH.**

Adoptée.
(Quorum : 26)

Chemise 17

**ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES**

Rapporteur : Alexandra LECHNER
Adjointe au Maire

23/162 **Délégation Egalité Femmes Hommes – Subventions.**

Adoptée.
(Quorum : 26)

Chemise 20

EMPLOI

Rapporteur : Martin DAVID-BROCHEN
Adjoint au Maire

23/168 **Association Agir Ensemble contre le chômage (AC ! Métropole Lilloise) –
Subvention.**

Adoptée.
(Quorum : 26)

CONTENTIEUX

23/170 **Demande de protection fonctionnelle de Monsieur Jacques RICHIR.**

23/171 Demande de protection fonctionnelle de Monsieur Roger VICOT.

Adoptées.
(Quorum : 26)

Chemise 21

VIE ASSOCIATIVE

Rapporteur : Marielle RENGOT
Adjointe au Maire

23/172 Vie associative – Subvention à plusieurs associations – Aide au Démarrage.

Adoptée.
(Quorum : 26)

Chemise 24

LECTURE

Rapporteur : Catherine MORELL-SAMPOL
Adjointe au Maire

23/173 Projets littéraires – Subventions aux opérateurs culturels.

Adoptée.
(Quorum : 26)

Chemise 26

MOBILITÉS ACTIVES

Rapporteur : Pierre POSMYK
Adjoint au Maire

23/175 Les Jantes du Nord – Subvention pour l'animation d'ateliers d'aide à l'entretien de vélos et la réparation de vélos.

Adoptée.
(Quorum : 26)

FERME PÉDAGOGIQUE

23/176 Ferme pédagogique Marcel DHENIN – Subvention à Animavia.

Adoptée.
(Quorum : 26)

Chemise 35

**ALIMENTATION ET
RESTAURATION SCOLAIRE**

Rapporteur : Karine TROTTEIN
Conseillère Municipale déléguée

23/182 **Renouvellement du marché de fruits et légumes surgelés pour la restauration collective des écoles et des crèches, pour la Ville de Lille et ses communes associées Lomme et Hellemmes, et pour le restaurant municipal de la Ville de Lille – Lancement de l’avis d’appel public à concurrence - Autorisation de signature de marchés.**

Adoptée.
(Quorum : 26)

Chemise 37

PETITE ENFANCE

Rapporteur : Camille STIEVENARD
Conseillère Municipale déléguée

23/183 **Etablissement d’Accueil du Jeune Enfant (EAJE) – Prestation de Service Unique (PSU) – Renouvellement des conventions entre la CAF et la Ville de Lille pour les crèches Porte de Valenciennes 1 et 2 – pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2023.**

Adoptée.
(Quorum : 26)

23/184 **Association La Sauvegarde du Nord – Crèche de Prévention Précoce – Subventions 2023.**

Adoptée.
(Martin DAVID-BROCHEN ne prend pas part au vote.)
(Quorum : 26)

Chemise 39

POLITIQUES INTERGÉNÉRATIONNELLES

Rapporteur : Justine RATELADE
Conseillère Municipale déléguée

23/185 **Politiques intergénérationnelles – Subventions aux associations – Appel à projets 2023.**

Adoptée.
(Quorum : 26)

SENIORS

23/186 Délégation Seniors – Subventions aux associations – Appel à projets 2023.

Adoptée.
(Quorum : 26)

Chemise 42

ÉDUCATION ARTISTIQUE

Rapporteur : Delphine BLAS
Conseillère Municipale déléguée

23/187 Conservatoire à Rayonnement Régional – Convention de partenariat avec l'association Qu4tre à 4.

23/188 Conservatoire à Rayonnement Régional – Prise en charge des frais de scolarité d'une élève par sa commune de résidence – Convention avec la commune de Ronchin.

Adoptées.
(Quorum : 26)

Madame le Maire
Qui vote pour ? (Unanimité).

Je vous remercie.

Je vous souhaite... je ne dirai pas une bonne soirée, mais une bonne matinée.
On se retrouve tout à l'heure pour certains, au bureau de la Métropole, puis au Conseil métropolitain.

Merci à vous tous.

(La séance est levée à 1 heure 18.)

Martine AUBRY
Maire de Lille
Présidente de la séance

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over a circular official stamp of the City of Lille.

Beverley JOLIET
Secrétaire de séance

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over a circular official stamp of the City of Lille.

